



LES INFRASTRUCTURES PUBLIQUES DU QUÉBEC

PLAN QUÉBÉCOIS
DES INFRASTRUCTURES
2017-2027

PLANS ANNUELS DE GESTION
DES INVESTISSEMENTS PUBLICS
EN INFRASTRUCTURES 2017-2018



LES INFRASTRUCTURES PUBLIQUES DU QUÉBEC

PLAN QUÉBÉCOIS
DES INFRASTRUCTURES
2017-2027

PLANS ANNUELS DE GESTION
DES INVESTISSEMENTS PUBLICS
EN INFRASTRUCTURES 2017-2018

Les infrastructures publiques du Québec
Plan québécois des infrastructures 2017-2027 /
Plans annuels de gestion des investissements
publics en infrastructures 2017-2018

Dépôt légal – Mars 2017
Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISBN 978-2-550-77949-0 (imprimé)
ISBN 978-2-550-77950-6 (en ligne)

ISSN 2369-999X (imprimé)
ISSN 2371-0004 (en ligne)



MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DU TRÉSOR

Au début de notre mandat, le premier ministre s'est engagé à redonner au Québec les moyens de ses ambitions. Avec rigueur et détermination, nous avons assaini les finances publiques, rétabli l'équilibre budgétaire et entrepris la révision de nos programmes.

Dès 2015, le gouvernement a présenté un budget équilibré, le premier depuis six ans. Tous les Québécois ont fait leur part et le gouvernement a pu tenir son engagement : permettre au Québec de faire les bons choix et de répondre aux besoins et aux priorités des Québécois. Ainsi, des sommes importantes sont prioritairement investies en éducation, en santé et dans les services sociaux.

Cette saine gestion a aussi permis de dégager des sommes qui peuvent, dès maintenant, être employées pour répondre à nos besoins en matière d'infrastructures publiques.

Des investissements en infrastructures encore plus importants que prévu

Le Plan québécois des infrastructures 2017-2027 prévoit que les investissements du gouvernement du Québec s'élèveront à 91,1 milliards de dollars sur dix ans, soit 2,4 milliards de dollars de plus que ce qui a été annoncé au Plan québécois des infrastructures 2016-2026, une hausse de près de 3 %.

Le Plan prévoit des investissements importants en éducation et en santé afin d'améliorer la qualité de vie des familles, ce que le gouvernement confirme dans ses orientations budgétaires.

Dès 2017-2018, ce sont plus de 9,6 milliards de dollars qui seront consacrés, en priorité, au maintien de l'offre de service, au remplacement d'infrastructures vétustes et à des projets qui favoriseront l'essor économique du Québec, dans tous les secteurs et dans toutes les régions.

La fluidité du transport des personnes et des marchandises constitue la pierre angulaire du développement économique et de la productivité du Québec. À cet égard, le Plan québécois des infrastructures prévoit, d'une part, des investissements considérables pour l'entretien et la remise en état du réseau routier et, d'autre part, pour sa quote-part dans deux grands projets de développement du transport collectif au Québec : le Service rapide par bus (SRB) entre Québec et Lévis et le prolongement de la ligne bleue du métro de Montréal. Si l'on ajoute à ces deux projets celui du Réseau électrique métropolitain, qui a été confié à la Caisse de dépôt et placement du Québec, c'est plus de 10 milliards de dollars qui seront investis en transport collectif au Québec au cours des prochaines années pour ces trois projets.

Des investissements qui favoriseront le développement économique

Enfin, les investissements publics prévus au Plan québécois des infrastructures sont un puissant moteur de création d'emplois dans toutes les régions du Québec, et un levier important à l'économie québécoise pour qu'elle continue à prospérer dans le contexte nord-américain.

En déposant ce Plan, le gouvernement confirme son engagement à créer des conditions favorables à l'innovation et à la croissance économique du Québec, tout en continuant d'exercer une gestion rigoureuse de ses infrastructures publiques.

Plus que jamais, le Québec doit poursuivre ses efforts pour se démarquer et se développer à la mesure de son plein potentiel et de ses talents.

Le ministre responsable de l'Administration gouvernementale
et de la Révision permanente des programmes
et président du Conseil du trésor,

Table des matières

Message du président du Conseil du trésor	3
Introduction	9
PARTIE I	
Pour un Québec moderne et prospère	11
1. Des investissements qui permettront à la société québécoise de prospérer	13
1.1. Des investissements en éducation et en enseignement supérieur pour favoriser la réussite scolaire et l'innovation	14
1.2. Des investissements qui amélioreront la qualité de vie des familles.....	15
1.3. Des investissements importants en transport collectif et pour le réseau routier	16
2. Des investissements qui favoriseront le développement économique	18
2.1. Des investissements qui permettront de mettre en place des conditions favorables à la création d'emplois et à la croissance économique	18
2.2. Des partenariats qui permettront de réaliser davantage de projets prioritaires pour le Québec	19
3. Des investissements qui exigent des choix éclairés et responsables	21
3.1. Une connaissance accrue de l'état du parc d'infrastructures publiques	21
3.2. Une priorisation axée sur le maintien et le remplacement des actifs	21
3.3. Une sélection rigoureuse des projets d'envergure	22
3.4. Les ressources informationnelles, un levier stratégique de transformation	23
PARTIE II	
Le Plan québécois des infrastructures 2017-2027	25
1. Un plan d'investissement en soutien aux services publics	27
2. Le Plan québécois des infrastructures	30
2.1. Le Plan québécois des infrastructures par secteur	30
2.2. Les autres informations présentées au Plan québécois des infrastructures	46
2.3. Les investissements en infrastructures par région administrative	48
2.4. La contribution du gouvernement du Québec et de ses partenaires.....	49
3. Un rattrapage qui se poursuit concernant le niveau des investissements et son impact sur l'état des finances publiques	50
3.1. Le maintien d'un équilibre entre les besoins prioritaires en infrastructures publiques et la capacité financière du gouvernement.....	51
3.2. Un suivi prudent de la croissance des dépenses publiques.....	52

4. Les projets de 50 millions de dollars et plus.....	53
4.1. Les projets qui ont changé de catégorie d'avancement en 2016-2017.....	54
4.2. Les projets retirés de la liste des projets de 50 millions de dollars et plus.....	56
5. Liste des projets de 50 millions de dollars et plus au Plan québécois des infrastructures 2017-2027.....	58
6. Projets retirés de la liste des projets de 50 millions de dollars et plus.....	73
7. Tableaux sommaires des investissements au Plan québécois des infrastructures 2017-2027.....	75
7.1. Tableau des investissements par secteur et par année.....	75
7.2. Tableau des investissements par type et par année.....	76
7.3. Tableau des investissements par secteur et par type.....	77
8. Mise à jour des investissements probables pour l'année 2016-2017.....	78
9. État de situation final des investissements réalisés pour l'année 2015-2016.....	79

PARTIE III

Les Plans annuels de gestion des investissements publics en infrastructures 2017-2018.....	85
1. Contexte de mise en œuvre de la stratégie gouvernementale en maintien d'actifs.....	87
2. Faits saillants sur les Plans annuels de gestion des investissements publics en infrastructures 2017-2018.....	88
3. Évolution planifiée de la stratégie gouvernementale en maintien d'actifs.....	90
4. Les Plans annuels de gestion des investissements publics en infrastructures 2017-2018	
Affaires municipales et Occupation du territoire.....	91
Conseil du trésor et Administration gouvernementale.....	105
Culture et Communications.....	113
Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques.....	121
Éducation et Enseignement supérieur.....	129
Santé et Services sociaux.....	155
Tourisme.....	167
Transports, Mobilité durable et Électrification des transports.....	175

ANNEXES.....	201
1. La Loi sur les infrastructures publiques.....	203
2. La Société québécoise des infrastructures.....	203
3. La Directive sur la gestion des projets majeurs d’infrastructure publique.....	204
4. Les cadres de gestion des infrastructures publiques.....	205
5. Information publiée aux Plans annuels de gestion des investissements publics en infrastructures.....	206
6. Indice d’état gouvernemental d’une infrastructure publique	207

Introduction

Les investissements en infrastructures publiques constituent un des piliers du plan économique du gouvernement du Québec. Par son programme d'investissements en infrastructures de 91,1 milliards de dollars portant sur la période 2017-2027, en hausse de 2,4 milliards de dollars par rapport à celui portant sur la période 2016-2026, le gouvernement du Québec poursuit les actions prioritaires entreprises au cours des dernières années pour offrir à la population des infrastructures modernes, efficaces et de qualité.

Les investissements indiqués au Plan québécois des infrastructures 2017-2027 constitueront, pour les prochaines années, un puissant moteur de stimulation de l'activité économique dans toutes les régions du Québec, tout en favorisant le développement de la main-d'œuvre et la mobilité des travailleurs. Le Plan québécois des infrastructures 2017-2027 constitue un outil de planification qui permet d'assurer que les fonds publics seront dépensés de façon optimale, conformément aux priorités du gouvernement et à la capacité de payer des citoyens.

Le Plan québécois des infrastructures 2017-2027 prévoit des investissements qui appuieront l'essor économique du Québec dans tous les domaines. Compte tenu des sommes additionnelles qui y sont consenties, le gouvernement du Québec peut ainsi :

- Poursuivre ses actions prioritaires entreprises au cours des dernières années en ce qui a trait au renouvellement et à la remise en état des infrastructures dans les écoles, les hôpitaux et le réseau routier;
- Confirmer ses engagements au regard de deux grands projets en transport collectif dans les régions de la métropole et de la Capitale-Nationale, soit le Service rapide par bus entre Québec et Lévis et le prolongement de la ligne bleue du métro de Montréal.

Pour le secteur de l'éducation, dans la foulée des sommes annoncées au dernier Plan québécois des infrastructures et dont les principaux effets se feront sentir en 2017 et en 2018, le gouvernement poursuit les efforts entrepris en prévoyant à nouveau des sommes additionnelles afin de favoriser la réussite scolaire des élèves du primaire et du secondaire pour un montant de plus de 900 millions de dollars. Une somme de plus de 250 millions de dollars s'ajoute également pour les infrastructures des cégeps et des universités, notamment afin de moderniser les installations de recherche et de prendre efficacement le virage numérique.

Non seulement les investissements sur dix ans de 91,1 milliards de dollars prévus au Plan québécois des infrastructures 2017-2027 permettront de soutenir le plein potentiel et le remplacement des infrastructures existantes au bénéfice des citoyens, mais ils assureront le financement de nouvelles infrastructures favorisant le développement économique du Québec. En sus des sommes prévues au Plan québécois des infrastructures, la réalisation du Réseau électrique métropolitain confiée à la Caisse de dépôt et placement du Québec apportera également d'importantes retombées économiques pour le Québec avec des investissements à hauteur de 6,04 milliards de dollars.

Afin d'appuyer ces orientations, ce document inclut les Plans annuels de gestion des investissements publics en infrastructures 2017-2018, élaborés par les ministres responsables des différents portefeuilles gouvernementaux. Ces Plans présentent l'évolution de l'état des infrastructures et du déficit de maintien d'actifs en fonction de leur capacité de service. Ils guideront le gouvernement en matière de priorisation des investissements en maintien d'actifs et de remplacement d'infrastructures.

Par ses actions, le gouvernement entend poursuivre sa gestion responsable des investissements en infrastructures et, du même coup, faire profiter l'ensemble de la population du Québec des retombées économiques qui en découlent, tout en maintenant un équilibre entre les besoins prioritaires en infrastructures publiques et la capacité financière du gouvernement.

PARTIE I
Pour un Québec
moderne et prospère

1. Des investissements qui permettront à la société québécoise de prospérer

Le gouvernement maintient son engagement de doter le Québec d'infrastructures sécuritaires, efficaces et modernes, tout en contribuant à la création d'emplois et à l'amélioration de la qualité de vie des citoyens.

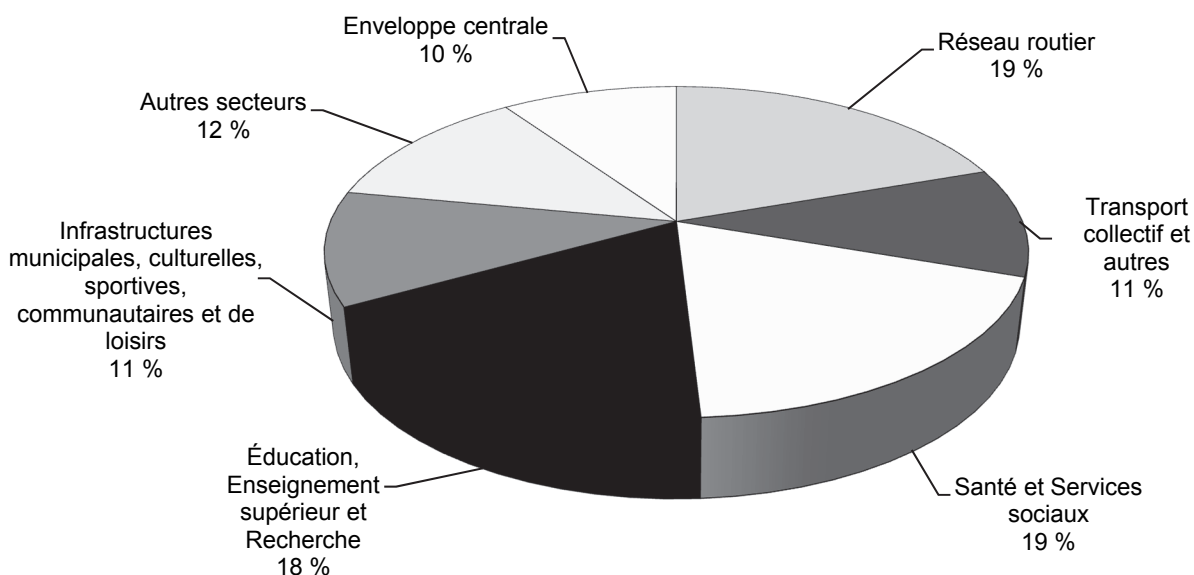
La stimulation de l'économie du Québec, qui sera générée par d'importants investissements en infrastructures, appuiera également les entreprises québécoises qui devront faire face, dans un contexte de mondialisation des marchés, aux importants défis que constituent l'augmentation de la productivité, le développement de la main-d'œuvre et la mobilité des travailleurs.

Pour soutenir l'objectif de créer un Québec plus prospère et plus compétitif à l'échelle internationale, le gouvernement du Québec prévoit, au Plan québécois des infrastructures 2017-2027, des investissements de 91,1 milliards de dollars. Il s'agit d'une hausse importante de 2,4 milliards de dollars par rapport au dernier Plan québécois des infrastructures.

Ces investissements additionnels permettront, comme l'illustre le graphique ci-dessous, de réaliser d'importants investissements en infrastructures dans tous les domaines d'activité.

Investissements au Plan québécois des infrastructures 2017-2027 par secteur

(contribution du gouvernement du Québec, en milliards de dollars)



1.1 Des investissements en éducation et en enseignement supérieur pour favoriser la réussite scolaire et l'innovation

Au cours des dernières années, le gouvernement du Québec a fait des choix importants en matière de gestion des finances publiques, ce qui lui a permis de dégager une marge de manœuvre afin, notamment, d'être en mesure de réinvestir dans les secteurs prioritaires.

Dans le cadre du Plan québécois des infrastructures 2017-2027, et en continuité avec les investissements annoncés aux plans précédents, le gouvernement continue à investir d'importantes sommes dans les établissements scolaires et postsecondaires afin d'offrir aux élèves et aux étudiants du Québec un environnement propice à l'apprentissage, à la réussite scolaire et à l'innovation.

L'éducation demeure une des priorités du gouvernement du Québec, puisqu'elle permet d'améliorer la qualité de vie des Québécois et de développer l'économie à moyen et long termes. En effet, en plus de ses retombés positives sur l'intégration des personnes au marché du travail, l'éducation contribue à leur réussite sur les plans économique, professionnel, social et familial et elle permet de répondre aux besoins croissants des entreprises en main-d'œuvre qualifiée.

Au Plan québécois des infrastructures 2017-2027, c'est plus de 16 milliards de dollars qui sont prévus en éducation et en enseignement supérieur et recherche.

□ Des investissements en éducation pour favoriser la réussite scolaire

Compte tenu de tous les bénéfices associés à la réussite scolaire, le gouvernement du Québec profite du Plan québécois des infrastructures 2017-2027 pour annoncer qu'une enveloppe additionnelle de 400 millions de dollars sur quatre ans est prévue pour venir en aide aux établissements qui présentent des déficiences inventoriées par les travaux d'évaluation du parc d'infrastructures des établissements du primaire et du secondaire. Ces sommes s'ajoutent aux investissements qui avaient été annoncés au dernier Plan québécois des infrastructures.

Le gouvernement annonce également qu'une enveloppe dédiée de 400 millions de dollars sur trois ans est prévue pour l'ajout de classes et l'agrandissement d'écoles qui permettront aux commissions scolaires de combler des besoins d'espace à moyen terme. En considérant les sommes annoncées à cet effet au cours des trois dernières années, le gouvernement aura investi, à terme, près de 1,5 milliard de dollars pour répondre aux besoins d'espaces dans les écoles.

De plus, puisque l'avènement du numérique offre des occasions extraordinaires en éducation, le gouvernement du Québec poursuit ses efforts visant à étendre la couverture et l'accès à Internet à l'ensemble des écoles. À cet effet, il investira 100 millions de dollars de plus pour la Stratégie numérique en éducation afin de faciliter et de soutenir les écoles québécoises dans leur passage vers le numérique. Ces investissements permettront aux jeunes de profiter des immenses possibilités offertes par la technologie numérique pour développer leur potentiel.

Au total, sur dix ans, le Plan québécois des infrastructures 2017-2027 prévoit des investissements de près de 9 milliards de dollars en éducation. Ces investissements permettront aux élèves d'avoir des infrastructures adaptées à leurs besoins et d'étudier dans un environnement stimulant et propice aux apprentissages, ce qui favorisera l'acquisition de connaissances, le perfectionnement des compétences et la réussite scolaire.

□ Des investissements additionnels pour les cégeps et les universités

Le Plan québécois des infrastructures 2017-2027 prévoit une somme additionnelle de plus de 250 millions de dollars pour les infrastructures des établissements collégiaux et universitaires.

Le gouvernement entend ainsi poursuivre ses efforts pour offrir aux étudiants de toutes les régions du Québec des milieux d'apprentissage plus stimulants qui favoriseront le perfectionnement de leurs compétences et leur goût pour la réussite. À cet effet, une somme de plus de 150 millions de dollars s'ajoute aux investissements destinés aux infrastructures des cégeps et des universités annoncés au dernier Plan québécois des infrastructures.

Le gouvernement annonce également des investissements ciblés de 100 millions pour la Stratégie numérique dans les cégeps et les universités afin qu'ils puissent prendre efficacement le virage en cette matière. Cette mesure, qui a pour objectif de favoriser le développement du savoir et le perfectionnement des compétences des étudiants, s'inscrit dans l'objectif de faire du Québec une société tournée vers le numérique.

À noter qu'en 2016-2017 le gouvernement a autorisé la construction du Complexe des sciences sur le campus d'Outremont de l'Université de Montréal qui servira de centre multidisciplinaire pour les activités de recherche et d'enseignement des sciences. Ce nouveau complexe donnera aux chercheurs des possibilités accrues de collaborer à des initiatives majeures de recherches scientifique et technologique.

Au total, sur la période 2017-2027, le gouvernement investira plus de 7,3 milliards pour l'enseignement supérieur et la recherche. Ces importants investissements appuieront la formation d'une main-d'œuvre qualifiée qui sera en mesure de répondre aux besoins des entreprises, ce qui facilitera par ailleurs l'intégration des jeunes au marché du travail.

1.2 Des investissements qui amélioreront la qualité de vie des familles

L'amélioration de la qualité de vie des familles québécoises constitue également une priorité du gouvernement du Québec au Plan québécois des infrastructures 2017-2027. Ainsi, afin de contribuer à l'atteinte de cet objectif, des investissements additionnels dans différentes sphères d'activité sont prévus au cours de la période 2017-2027, notamment pour améliorer les infrastructures de santé, les infrastructures sportives, communautaires et de loisirs ainsi que les logements sociaux et communautaires.

□ Plus d'investissements en santé

À l'instar des secteurs de l'éducation et de l'enseignement supérieur, le secteur de la santé représente une des priorités du Plan québécois des infrastructures 2017-2027. À cet égard, le gouvernement du Québec continue de poser des gestes concrets pour offrir aux Québécois un meilleur accès aux soins de santé en investissant plus de 17 milliards de dollars dans ces infrastructures au cours des dix prochaines années.

L'année 2017-2018 sera d'ailleurs marquée par la mise en service d'un grand hôpital à Montréal, soit le Centre hospitalier universitaire de Montréal (CHUM). En ce qui concerne le Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine (CHUSJ), la mise en service de la nouvelle unité de soins spécialisés et du nouveau centre de recherche, réalisée en 2016-2017, se poursuivra en 2017-2018, tout comme la modernisation des bâtiments existants. À eux seuls, ces deux projets auront nécessité des investissements du gouvernement du Québec de près de 4 milliards de dollars.

Par ailleurs, les travaux de construction du nouveau complexe hospitalier sur le site de l'Hôpital de l'Enfant-Jésus à Québec devraient débuter cette année. La première phase, qui vise la construction du Centre intégré de cancérologie, incluant la radio-oncologie, sera livrée en 2020. La deuxième phase, qui vise notamment la construction du pavillon des soins critiques et du centre de recherche oncologique, devrait être livrée en 2025, sous réserve des approbations gouvernementales requises.

De plus, dans la poursuite des efforts consacrés au cours des dernières années à l'amélioration continue des infrastructures du secteur de la santé, le Plan québécois des infrastructures 2017-2027 prévoit l'octroi d'une enveloppe de plus de 200 millions de dollars pour la réalisation de divers projets prioritaires, notamment pour l'agrandissement et la rénovation d'urgences, dont notamment celle de Sept-Îles, et l'ajout d'équipements spécialisés en santé dans divers établissements du Québec. Une part de ces sommes sera également dédiée à la réalisation d'un projet d'implantation d'un campus médical de l'Université McGill en Outaouais afin de favoriser l'installation de médecins dans cette région.

❑ Ajouts dans les infrastructures sportives et de loisirs

Afin de favoriser la pratique d'activités physiques et de contribuer au développement d'une culture sportive au sein de la population québécoise, le gouvernement du Québec annonce l'ajout de nouveaux investissements dans les infrastructures sportives et de loisirs, de près de 150 millions de dollars, au Plan québécois des infrastructures 2017-2027.

De cette somme, 50 millions de dollars sont affectés au bénéfice du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique pour soutenir la construction, la rénovation, l'aménagement et la mise aux normes d'installations sportives et récréatives, telles que de nouveaux terrains de soccer et de baseball, des piscines ainsi que des centres sportifs. Rappelons qu'au dernier budget, le gouvernement avait déjà annoncé des sommes importantes dans le but d'offrir un cadre propice à l'apprentissage et à la pratique de sports.

Les investissements accordés à la Société des établissements de plein air du Québec seront également relevés de 75 millions de dollars sur cinq ans afin d'assurer principalement le maintien d'actifs des bâtiments, des accès routiers et des sentiers. La mise à niveau des infrastructures de certains parcs nationaux, dont celui de la Jacques-Cartier et celui d'Oka, fait aussi partie des investissements prévus au Plan.

❑ Des investissements qui permettront d'accroître l'accessibilité aux logements sociaux

Afin de continuer à soutenir les ménages moins fortunés ou ceux dont le statut est plus précaire, le Plan québécois des infrastructures 2017-2027 prévoit une somme de plus de 200 millions de dollars sur trois années, à compter de 2020-2021, pour la construction de 3 000 nouveaux logements sociaux.

Cette mesure confirme la volonté du gouvernement du Québec d'accroître l'accessibilité à un logement décent et abordable pour plusieurs familles qui vivent des situations particulières de vulnérabilité.

❑ Une tranche additionnelle pour le déploiement numérique

En plus des 10 millions de dollars déjà annoncés au budget 2016-2017 pour la Stratégie numérique, le gouvernement investira une tranche additionnelle de 90 millions de dollars dans le programme Québec branché pour le déploiement d'infrastructures numériques à travers toutes les régions du Québec.

1.3 Des investissements importants en transport collectif et pour le réseau routier

Les sommes prévues au Plan québécois des infrastructures 2017-2027 en matière de transport collectif et pour le réseau routier contribueront non seulement à la mobilité des citoyens, mais également à l'amélioration de la sécurité des usagers et à la fluidité de la circulation. En misant sur un réseau routier moderne et des transports collectifs performants, le gouvernement du Québec démontre qu'il a pour priorité l'amélioration de la qualité de vie des Québécois.

Les investissements en cette matière confirment la volonté du gouvernement de réduire la congestion routière dans les villes du Québec et de poursuivre la lutte contre les changements climatiques. L'accès à des infrastructures modernes permettra de réduire le temps de déplacement des citoyens et des travailleurs et d'optimiser la conciliation travail-famille.

□ Des investissements en transport collectif qui soutiendront le développement d'une économie verte

Le relèvement du niveau des investissements en infrastructures de 2,4 milliards de dollars au Plan québécois des infrastructures 2017-2027 par rapport à ceux prévus au Plan précédent permet de provisionner dès maintenant des sommes qui seront requises, le cas échéant, pour assurer le financement de la part du Québec aux projets d'implantation d'un Service rapide par bus entre Québec et Lévis et du prolongement de la ligne bleue du métro de Montréal.

Ainsi, lorsque les travaux de conception et de planification nécessaires à l'identification de la meilleure solution à long terme et à l'élaboration des plans et devis auront été réalisés pour ces deux projets, des sommes pourront être transférées au secteur « Transport collectif » du Plan québécois des infrastructures pour permettre la réalisation de ces projets, une fois que les projets seront autorisés par le gouvernement.

Spécifiquement pour le projet d'implantation d'un Service rapide par bus entre Québec et Lévis, le Plan québécois des infrastructures 2017-2027 prévoit une somme additionnelle de 56 millions de dollars afin de doter le Bureau de projet des budgets additionnels nécessaires pour finaliser les études ainsi que les plans et devis en appui à l'élaboration du dossier d'affaires du projet.

Au total, le Plan québécois des infrastructures 2017-2027 prévoit des investissements importants en transport collectif de plus de 7 milliards de dollars au cours des dix prochaines années, notamment pour l'acquisition de voitures Azur du métro de Montréal ainsi que pour la rénovation de plusieurs stations.

En sus des sommes prévues au Plan, la réalisation du Réseau électrique métropolitain confiée à la Caisse de dépôt et placement du Québec apportera également d'importantes retombées économiques pour le Québec avec des investissements à hauteur de 6,04 milliards de dollars.

Les investissements en infrastructures publiques représentent une occasion importante pour le Québec de mettre en place des mesures structurantes pour respecter son engagement relatif à la réduction des gaz à effet de serre et pour appuyer les efforts déployés afin d'adapter les infrastructures aux changements climatiques.

□ Des sommes additionnelles pour poursuivre la remise en état du réseau routier

Afin de poursuivre la remise en état du réseau routier et d'assurer la pérennité des infrastructures routières du Québec, le Plan québécois des infrastructures 2017-2027 prévoit des investissements totalisant près de 18 milliards de dollars pour le réseau routier. Ces sommes, qui seront essentiellement consacrées au maintien et au remplacement des chaussées et des structures, permettront de générer d'importantes retombées économiques dans toutes les régions du Québec.

Ces investissements contribueront non seulement à l'amélioration de la sécurité des usagers de la route, mais aussi à la fluidité de la circulation. L'effort de modernisation facilitera les déplacements des citoyens et des travailleurs et favorisera les échanges commerciaux.

Par exemple, le projet de reconstruction de l'échangeur Turcot, dont le coût total est estimé à 3,7 milliards de dollars, porte sur une infrastructure qui relie trois autoroutes (15, 20 et 720) et se situe dans l'axe économique reliant la métropole à la Rive-Sud et aux États-Unis. La reconstruction de l'échangeur Turcot permettra de remplacer des structures en fin de vie utile et de diminuer les coûts d'entretien étant donné que la superficie des structures en hauteur sera abaissée de plus de 65 %.

Le Plan québécois des infrastructures 2017-2027 prévoit également la mise à l'étude de huit projets majeurs au secteur « Réseau routier », dont notamment l'élargissement de l'autoroute 30 entre les autoroutes 10 et 20 sur la Rive-Sud de Montréal et l'amélioration de l'autoroute 50 entre Gatineau et Mirabel pour favoriser la sécurité routière.

2. Des investissements qui favoriseront le développement économique

Le gouvernement investit annuellement des sommes importantes pour le financement d'infrastructures dans toutes les régions du Québec et dans plusieurs domaines d'activité. En permettant notamment l'accès à des services d'éducation et de soins de santé de qualité ainsi qu'en offrant une meilleure mobilité des personnes et des biens, les investissements prévus au Plan québécois des infrastructures 2017-2027 soutiennent le développement économique du Québec.

Ainsi, les investissements en infrastructures publiques contribuent à la mise en place de conditions favorables au développement, à l'innovation, à la création d'emplois de qualité et à l'augmentation de la productivité des entreprises québécoises, et ce, en plus de répondre aux besoins directs des citoyens en matière de services publics. Alors que des infrastructures modernes et efficaces contribuent à rendre le Québec plus productif, compétitif et prospère, des infrastructures en bon état constituent une condition essentielle à une activité économique florissante.

Le niveau d'investissement prévu au Plan québécois des infrastructures 2017-2027 respecte la capacité de payer des contribuables québécois, soutient les objectifs de réduction de la dette et contribue à la croissance économique du Québec.

2.1 Des investissements qui permettront de mettre en place des conditions favorables à la création d'emplois et à la croissance économique

Les investissements en infrastructures publiques génèrent des retombées positives sur la productivité des entreprises et sur la croissance économique. Ils soutiennent par ailleurs la croissance de l'emploi et du revenu des citoyens du Québec.

Des infrastructures publiques de qualité favorisent l'implantation d'entreprises au Québec, la création d'emplois pour les travailleurs québécois, le développement et l'innovation ainsi que la protection de l'environnement.

- Les infrastructures routières, telles que les routes, les autoroutes, les ponts et les viaducs, sont indispensables au déplacement des personnes et des marchandises. Elles facilitent les échanges commerciaux entre les différentes régions du Québec, mais aussi avec les autres provinces canadiennes et les états américains.
- Les infrastructures de transport collectif favorisent la diminution de la dépendance à l'égard de l'automobile, réduisent les bouchons de circulation et les temps de déplacement pour se rendre au travail en plus de contribuer à la réduction des émissions des gaz à effet de serre.
- Les infrastructures municipales, notamment celles relatives au traitement de l'eau potable, à l'assainissement des eaux usées et à la voirie locale, sont essentielles à la santé et à la qualité de vie des citoyens et au bon fonctionnement des entreprises.
- Les infrastructures en éducation et en enseignement supérieur permettent de former une main-d'œuvre qualifiée qui répond aux besoins du marché du travail. Elles soutiennent également la recherche et l'innovation, permettant ainsi aux entreprises de demeurer productives et concurrentielles, de concevoir de nouveaux produits et de moderniser leurs équipements. En investissant dans les établissements d'enseignement et la formation de ses étudiants, le Québec s'assure de mettre à la disposition des entreprises une main-d'œuvre compétitive à l'échelle nationale et internationale.

En misant sur des investissements structurants dans tous les secteurs, le gouvernement s'assure que les Québécois ont accès à des infrastructures modernes qui répondent à leurs besoins et qui favorisent la présence d'un environnement propice au développement économique. De plus, les infrastructures publiques ont des incidences économiques importantes, notamment parce qu'elles contribuent à l'accroissement de la productivité des entreprises, déterminant fondamental de l'augmentation de la richesse collective.

2.2 Des partenariats qui permettront de réaliser davantage de projets prioritaires pour le Québec

Les besoins d'investissements en infrastructures publiques sont importants au Québec et nécessitent des sommes considérables. Il est donc important que la réalisation des projets prioritaires pour le gouvernement du Québec soit soutenue par l'engagement d'autres intervenants grâce à l'établissement de partenariats.

Le gouvernement fédéral s'inscrit à titre de partenaire financier du gouvernement du Québec pour le financement de certains projets d'infrastructures. En ce sens, il est essentiel que le Québec puisse obtenir sa juste part des fonds fédéraux disponibles et que ceux-ci puissent être dédiés à des projets qui correspondent aux priorités d'investissements du Québec. En effet, compte tenu du fait qu'une contribution financière du gouvernement du Québec est souvent attendue en contrepartie de celle du gouvernement du Canada, une approche fédérale d'investissements en infrastructures qui s'inscrit en appui aux priorités du Québec paraît être la solution optimale.

De plus, l'entente-cadre conclue entre le gouvernement du Québec et la Caisse de dépôt et placement du Québec, afin que cette dernière puisse réaliser le projet du Réseau électrique métropolitain, constitue également un pas majeur dans la modernisation du schéma traditionnel de construction d'infrastructures publiques. Cette entente a été structurée afin que les investissements faits par la Caisse en cette matière soient réalisés de manière efficace, tout en minimisant leur impact sur le bilan du gouvernement. De plus, le mandat confié à la Caisse met à profit son expérience internationale dans la gestion de projets majeurs en infrastructures. L'entente-cadre intervenue avec la Caisse de dépôt et placement du Québec fait du Québec un chef de file en matière de financement et de réalisation d'infrastructures publiques.

Enfin, il est prévu que d'autres partenaires, principalement les municipalités, investiront un peu plus de 9,5 milliards de dollars au cours de la période 2017-2027 dans les infrastructures publiques.

□ Des sommes importantes en provenance des programmes fédéraux d'infrastructures

Plusieurs ententes avec le fédéral ont été négociées au cours des dernières années pour préciser les contributions fédérales attribuées au gouvernement du Québec dans le cadre de différents programmes fédéraux en infrastructures.

Pour le Québec, le programme d'infrastructures du nouveau Plan Chantiers Canada 2014-2024 pourrait représenter plus de 8 milliards de dollars en financement fédéral sur une période de dix ans. De plus, concernant les programmes de la Phase I du nouveau programme « Investir dans le Canada » pour lesquels une allocation par province est déterminée, de même que pour le programme Fonds d'investissement stratégique pour les établissements postsecondaires du Canada, les ententes conclues avec le gouvernement fédéral représentent près de 2 milliards de dollars sur la période 2016-2018.

- L'Entente concernant le Fonds pour l'infrastructure de transport en commun (923,7 millions de dollars pour le Québec) et le Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (363,8 millions de dollars pour le Québec) a été signée le 29 juin 2016.
- L'Entente concernant le Fonds d'investissement stratégique pour les établissements postsecondaires du Canada pour les établissements postsecondaires a été signée le 23 novembre 2016 (389,6 millions de dollars pour le Québec).
- L'Entente concernant le Fonds consacré à l'infrastructure sociale conclue en vertu de l'Entente concernant l'investissement dans le logement abordable a été signée le 15 décembre 2016 (286,3 millions de dollars pour le Québec).

Au Plan québécois des infrastructures 2017-2027, une contribution de 10,1 milliards de dollars provenant du gouvernement fédéral est prévue pour ces programmes.

Par ailleurs, dans le cadre de son Budget déposé le 22 mars dernier, le gouvernement fédéral a confirmé qu'il investira plus de 81 milliards de dollars sur une période de onze ans, soit de 2017-2018 à 2027-2028, dans la Phase II de son nouveau plan d'infrastructures « Investir dans le Canada ». Il est prévu que les investissements fédéraux de la Phase II soient répartis entre cinq catégories d'infrastructures, soit le transport en commun, les infrastructures vertes, les infrastructures sociales, le transport en appui au commerce ainsi que les collectivités et villages nordiques.

Depuis l'énoncé économique fédéral de novembre 2016, le gouvernement du Québec a fait de nombreuses représentations auprès du gouvernement fédéral afin que les nouveaux programmes fédéraux répondent aux priorités et aux besoins du Québec.

À l'égard de la Phase II, l'analyse préliminaire du Budget fédéral, déposé le 22 mars dernier, fait ressortir que les investissements annoncés ne sont pas arrimés avec les projets prioritaires identifiés par le Québec particulièrement dans les secteurs de l'éducation, de l'enseignement supérieur, de la santé et du réseau routier. De surcroît, plusieurs éléments majeurs n'ont pas été abordés dans le Budget fédéral et d'autres feront l'objet de précisions à venir au cours des prochains mois afin de conclure les ententes qui permettront le financement de projets porteurs pour l'économie du Québec. Il est donc primordial que les discussions se poursuivent afin que les investissements effectués au Québec au cours des onze prochaines années soient optimaux et répondent aux besoins de la population.

☐ La Caisse de dépôt et placement du Québec : un partenariat innovant pour l'économie du Québec

La réalisation du Réseau électrique métropolitain constituera une amélioration importante du système de transport collectif de la région métropolitaine. Le partenariat avec la Caisse de dépôt et placement du Québec permettra de réaliser l'investissement le plus important en transport collectif à Montréal depuis la construction du métro à la fin des années 1960.

Les retombées économiques du Réseau électrique métropolitain sont estimées à près de 3,7 milliards de dollars. Ce projet stimulera l'économie de Montréal et du Québec en créant près de 34 000 emplois directs et indirects durant les quatre ans de sa construction. À la suite de sa mise en service, 1 000 emplois permanents seront créés. Ce nouveau réseau de transport pourrait même permettre de réduire les pertes économiques liées à la congestion routière, qui étaient estimées à 1,9 milliard de dollars annuellement dans la région métropolitaine en 2013.

3. Des investissements qui exigent des choix éclairés et responsables

Le niveau élevé des investissements planifiés au Plan québécois des infrastructures, jumelé à l'élimination récente du déficit budgétaire du gouvernement, soulignent l'importance de faire les bons choix collectifs en matière d'infrastructures afin de préserver cet équilibre.

À cette fin, il est essentiel de planifier, de maintenir et de soutenir un niveau d'investissements équilibré dans tous les domaines qui bénéficient de l'apport des infrastructures publiques. Cette stratégie basée sur des objectifs de pérennité, combinée aux actions planifiées pour réduire le déficit de maintien d'actifs accumulés, permettra de soutenir la croissance économique au cours de la prochaine décennie.

3.1 Une connaissance accrue de l'état du parc d'infrastructures publiques

L'approche gouvernementale visant à assurer le maintien en bon état du parc d'actifs permet de soutenir le besoin d'encadrer et d'allouer de façon ciblée les sommes planifiées à cet égard au Plan québécois des infrastructures. Pour ce faire, un portrait de l'inventaire, de l'état et du déficit de maintien d'actifs de la majorité des infrastructures est présenté annuellement aux documents budgétaires du gouvernement depuis 2015-2016.

Selon les dernières estimations établies à partir des Plans annuels de gestion des investissements publics en infrastructures, le parc d'infrastructures publiques au Québec présente un déficit de maintien d'actifs de l'ordre de 17,6 milliards de dollars. Bien que l'effet du sous-investissement en infrastructures publiques au cours des années 1990 à 2006 se fasse encore sentir, on observe une prise en charge, au cours des dernières années, de la détérioration naturelle du parc d'infrastructures. À cet égard, le gouvernement prévoit des investissements de près de 10,6 milliards de dollars au Plan québécois des infrastructures 2017-2027, spécifiquement pour résorber le déficit de maintien d'actifs, et il entend poursuivre ses efforts en cette matière.

L'évaluation récente de l'état du parc d'infrastructures présentée aux Plans annuels de gestion des investissements publics en infrastructures confirme aussi que la majorité des infrastructures sont dans un bon état. Cet exercice collectif de transparence permet également, sur la base d'évaluations standardisées, de prendre des décisions éclairées et ciblées à l'égard des problématiques identifiées par les organismes publics, dont la vétusté dans les écoles vieillissantes et la détérioration naturelle des routes.

3.2 Une priorisation axée sur le maintien et le remplacement des actifs

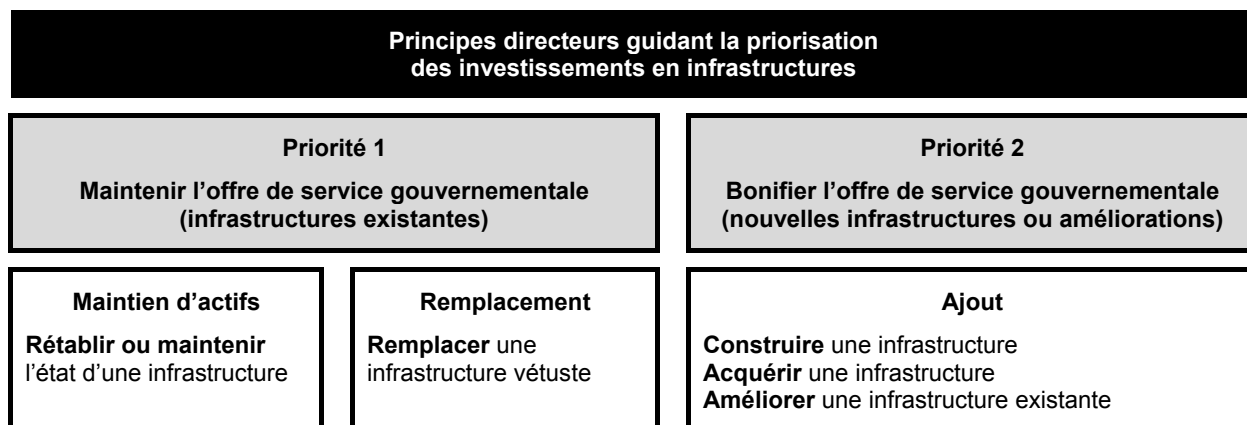
Au cours des prochaines années, l'équilibre recherché entre les besoins prioritaires en infrastructures publiques et la capacité d'en assumer les dépenses induites exigera de maintenir une gestion des plus rigoureuses.

Pour ce faire, le gouvernement du Québec a mis en place une stratégie en maintien d'actifs et adopté une politique de priorisation de ses investissements en infrastructures publiques axée sur le maintien de l'offre de service, notamment en priorisant les projets de maintien ou de remplacement des actifs qui sont rendus à la fin de leur durée de vie utile.

Les prochains Plans annuels de gestion des investissements publics en infrastructures permettront de démontrer les résultats des actions entreprises par le gouvernement pour contrer les effets du vieillissement de certains actifs et pour assurer leur pérennité.

De plus, le gouvernement entend soutenir l'évolution de cette stratégie en fixant des objectifs et en choisissant des indicateurs de performance alignés sur les priorités de services de chaque organisme public. Cette approche transparente vise à maximiser le potentiel du parc collectif d'infrastructures des Québécois par une utilisation judicieuse des sommes disponibles.

Les projets inscrits au Plan québécois des infrastructures 2017-2027 respectent les principes directeurs guidant la priorisation des investissements en infrastructures, qui ont été rendus publics au budget de 2015-2016.



Ces principes s'alignent sur les grands axes d'investissements prioritaires de l'État qui visent à maintenir l'offre actuelle de service gouvernementale par le maintien d'actifs ou le remplacement d'infrastructures existantes. Les projets d'ajout permettant de bonifier l'offre de service gouvernementale sont, quant à eux, retenus au mérite et principalement dans les cas favorisant le développement économique du Québec.

3.3 Une sélection rigoureuse des projets d'envergure

Avec la mise en œuvre de la Directive sur la gestion des projets majeurs en infrastructures publiques (Directive) en 2014, le gouvernement du Québec s'est doté d'un outil rigoureux de planification et de suivi de ses plus importants projets d'infrastructures publiques. Depuis, les projets majeurs d'infrastructures publiques au Québec doivent suivre des règles de gestion rigoureuses, qui s'appliquent aussi bien à l'analyse des besoins qu'au choix de l'option pour la réalisation de l'infrastructure.

Trois ans après sa mise en œuvre, il est clair que cette Directive a introduit une nouvelle culture dans la gestion des projets au sein des ministères et organismes concernant les actifs qui sont la propriété du gouvernement. Cette évolution a notamment contribué à établir une planification rigoureuse des projets majeurs, de même qu'elle a permis au Conseil des ministres de prendre les décisions appropriées relativement aux projets majeurs.

De plus, dans le but d'améliorer les processus de suivi des projets majeurs, des modifications ont été apportées afin de standardiser la méthodologie de production à dates fixes des rapports sommaires de l'état d'avancement. Ces dates ont été établies au 31 mars et au 30 septembre de chaque année. Cette modification devrait faciliter et améliorer le processus de suivi des projets pour les organismes publics initiateurs des projets et pour les gestionnaires de projet.

Par ailleurs, en sus des actifs qui font partie de son portefeuille et qui sont inscrits à ses livres, le gouvernement subventionne annuellement, en tout ou en partie, un nombre important de projets majeurs réalisés par des partenaires, telles les municipalités et les sociétés de transport collectif. Pour ces projets, le gouvernement se doit de poursuivre l'amélioration de ses processus de gouvernance et d'approbation des projets, tout en respectant l'autonomie de gestion de ces intervenants. Le besoin auquel répond le projet ainsi que les exigences qui y sont associées, le contexte, la description détaillée et les avantages et retombées attendues devront être clairement présentés.

3.4 Les ressources informationnelles, un levier stratégique de transformation

La mise en œuvre de la *Stratégie gouvernementale en TI - Rénover l'État par les technologies de l'information*, rendue publique en juin 2015, a renforcé la gestion et la gouvernance des ressources informationnelles du gouvernement.

L'importance des technologies de l'information pour la prestation des services aux citoyens et pour le bon fonctionnement de l'État exige une planification rigoureuse des investissements. Ainsi, les choix d'investissements gouvernementaux en technologies de l'information tiennent compte de critères de priorisation visant à assurer une allocation efficace et efficiente des ressources informationnelles. Ainsi, pour la période 2017-2027, une enveloppe d'investissements de 3,4 milliards de dollars a été planifiée pour le secteur des ressources informationnelles, dont un peu plus de 398 millions de dollars pour l'année 2017-2018. Ces investissements permettront la mise en œuvre de plusieurs projets dans les organismes publics. De plus, de nouvelles initiatives à portée gouvernementale verront le jour notamment le service unique d'authentification gouvernemental et le service québécois de l'identité et de l'adresse.

PARTIE II
Le Plan québécois des
infrastructures 2017-2027

1. Un plan d'investissement en soutien aux services publics

Le Plan québécois des infrastructures 2017-2027 présente une planification sur dix ans totalisant 91,1 milliards de dollars pour l'ensemble des projets visant à maintenir ou à bonifier l'offre de service à la population.

Ces investissements en infrastructures constituent un des moteurs importants de l'économie québécoise. Ils soutiennent directement le développement économique et auront des retombées directes sur les services à la population ainsi que sur le bien-être et la qualité de vie de l'ensemble des citoyens. Ils permettent de se doter d'infrastructures de qualité au bénéfice de tous les citoyens.

Le niveau du Plan québécois des infrastructures 2017-2027 présente une hausse de 2,4 milliards de dollars par rapport à celui portant sur la période 2016-2026, puisque le gouvernement a prévu des sommes additionnelles pour atteindre des objectifs prioritaires, notamment la poursuite de la remise en état des écoles primaires et secondaires. De plus, cette hausse permet de provisionner immédiatement les sommes nécessaires au financement de la contribution du Québec aux projets du Service rapide par bus entre Québec et Lévis et au prolongement de la ligne bleue du métro de Montréal jusqu'à la future station Anjou.

Par ailleurs, le Plan québécois des infrastructures 2017-2027 respecte les objectifs de contrôle de la dette du gouvernement et tient compte de la capacité de payer des contribuables. Son niveau demeure par ailleurs suffisamment élevé pour faire face aux besoins, mais il implique que le gouvernement maintienne une gestion rigoureuse de ses disponibilités. Encore aujourd'hui, le gouvernement prend les moyens requis pour faire des choix responsables, prioriser les projets en fonction d'orientations claires et trouver de nouvelles façons d'investir dans les infrastructures publiques québécoises.

À cet égard, le Plan québécois des infrastructures 2017-2027 reflète les résultats de cette gestion responsable et rigoureuse des investissements en infrastructures.

FAITS SAILLANTS

□ Les principaux secteurs du Plan québécois des infrastructures 2017-2027

Le gouvernement investit des sommes importantes dans les infrastructures publiques au bénéfice de toute la population. À cet effet, plus de 75 % des sommes sont allouées aux infrastructures de transport, à celles des réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que de l'éducation et de l'enseignement supérieur et recherche de même qu'aux infrastructures municipales, sportives, communautaires et de loisirs.

Sommaire des investissements au Plan québécois des infrastructures 2017-2027 par principaux secteurs

(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars et en pourcentage)

	En M\$	En %
Transports	27 615,1	30,3
Santé et Services sociaux	17 096,1	18,8
Éducation, Enseignement supérieur et Recherche	16 228,3	17,8
Infrastructures municipales, sportives, communautaires et de loisirs	8 595,7	9,4
Autres secteurs	12 789,3	14,0
Enveloppe centrale ¹	8 775,4	9,6
Total	91 100,0	100,0

Note : Les montants ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

¹ Cette enveloppe est requise pour permettre éventuellement de provisionner les projets stratégiques de 50 millions de dollars et plus actuellement « à l'étude » que le gouvernement a reconnus et priorisés.

❑ Les priorités d'investissement du Plan québécois des infrastructures 2017-2027

Une partie importante des investissements prévus au Plan québécois des infrastructures 2017-2027 vise à assurer le maintien de l'offre de service gouvernementale à la population. D'autres investissements viendront bonifier l'offre de service et permettront notamment de soutenir le développement économique du Québec.

Sommaire des investissements au Plan québécois des infrastructures 2017-2027 par priorité d'investissement

(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars et en pourcentage)

	En M\$	En %
Maintien de l'offre de service	55 508,2	70,6
Bonification de l'offre de service	23 152,9	29,4
Sous-total	78 661,1	100,0
Provisions sectorielles ¹	3 663,4	
Enveloppe centrale ²	8 775,4	
Sous-total	12 438,9	
Total	91 100,0	

Note : Les montants ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

¹ Ces provisions sont réservées pour de futurs projets de moins de 50 millions de dollars non identifiés permettant d'assurer une récurrence en fonction des besoins, et ce, principalement au deuxième quinquennat du PQI.

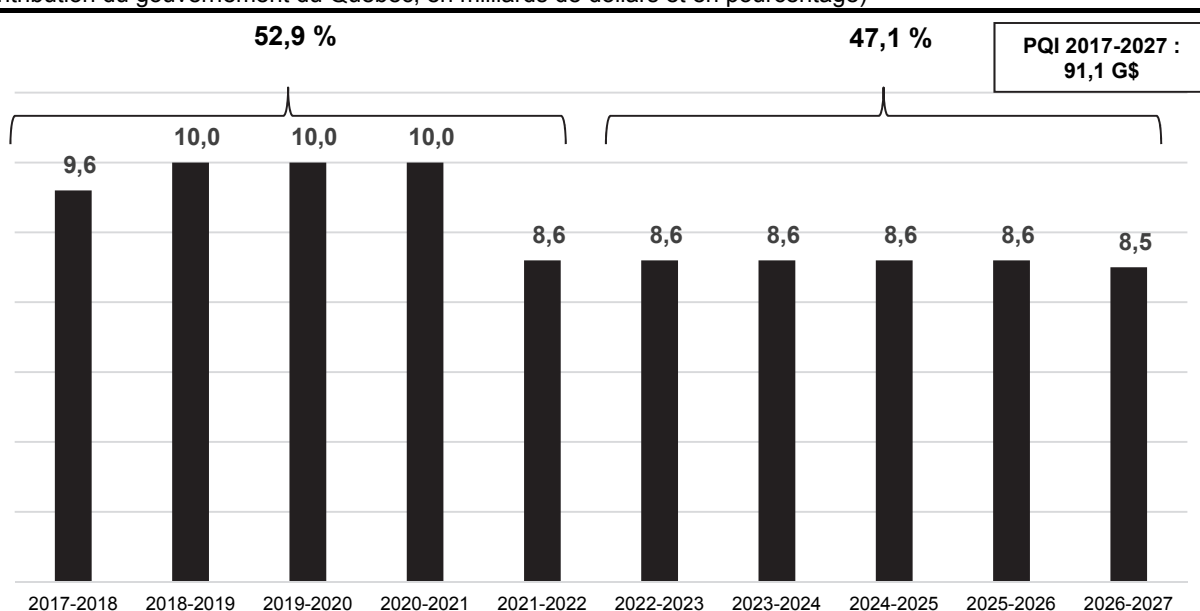
² Cette enveloppe est requise pour permettre éventuellement de provisionner les projets stratégiques de 50 millions de dollars et plus actuellement « à l'étude » que le gouvernement a reconnus et priorités.

❑ Une planification équilibrée des investissements sur dix ans

Le gouvernement injecte annuellement des sommes importantes et nécessaires pour maintenir la qualité des infrastructures existantes et mettre en place de nouvelles infrastructures pour répondre aux besoins de la population. Les besoins sont immenses et certains sont pressants, mais le gouvernement doit les prioriser et s'assurer notamment d'une répartition équilibrée des investissements entre les deux quinquennats notamment, afin de favoriser la pérennité des infrastructures.

Investissements annuels au Plan québécois des infrastructures 2017-2027

(contribution du gouvernement du Québec, en milliards de dollars et en pourcentage)



❑ Une enveloppe centrale à un niveau important

Le Plan québécois des infrastructures 2017-2027 présente les projets correspondant aux priorités du gouvernement et prévoit une enveloppe centrale de près de 9 milliards de dollars. Cette enveloppe est requise pour permettre éventuellement de provisionner et de mettre en œuvre à court et moyen termes les projets stratégiques que le gouvernement a reconnus et priorisés.

Compte tenu du grand nombre de projets à l'étude au Plan québécois des infrastructures 2017-2027 et de l'importance des sommes requises pour les réaliser, le gouvernement doit prévoir leur prise en charge de façon graduelle pendant les prochains exercices financiers. En effet, les sommes disponibles à l'enveloppe centrale du Plan québécois des infrastructures 2017-2027 ne peuvent couvrir immédiatement la valeur de l'ensemble de ces projets. Par ailleurs, plusieurs d'entre eux concernent le remplacement ou la réfection majeure d'infrastructures existantes et, à ce titre, ils doivent être considérés comme incontournables.

Toutefois, puisque de nouvelles disponibilités sont dégagées au Plan québécois des infrastructures lors de chacune de ses mises à jour annuelles, il sera possible de pourvoir financièrement ces projets à l'étude en les intégrant au fur et à mesure de l'avancement de leur planification et en fonction des priorités gouvernementales.

❑ Les catégories d'avancement des projets

Tous les projets d'infrastructures inscrits au Plan québécois des infrastructures 2017-2027 sont répartis en trois catégories, selon leur degré d'avancement.

- La première catégorie regroupe les **projets « à l'étude »**. Il s'agit de projets en démarrage priorisés par un ministère ou un organisme. Afin de procéder à des analyses approfondies, des sommes sont réservées pour l'étude de ces projets au Plan québécois des infrastructures 2017-2027. Ces études permettront de confirmer la pertinence de chaque projet et d'en estimer les besoins financiers ainsi que les risques associés.
- Les **projets « en planification »** sont classés dans une catégorie particulière. Le total de l'investissement fait alors l'objet d'une évaluation préliminaire. Ces projets n'ont donc pas encore été approuvés sous une forme définitive. Cependant, ils suscitent suffisamment d'intérêt et l'information les concernant est suffisamment documentée pour provisionner des sommes au Plan québécois des infrastructures.
- Les **projets « en réalisation »** sont des projets dont le dossier est complété et approuvé et pour lesquels le total de l'investissement est précisé.

Sommaire des investissements au Plan québécois des infrastructures 2017-2027 par catégorie d'avancement

(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars et en pourcentage)

	En M\$	En %
Projets à l'étude	211,0	0,2
Projets en planification ¹	32 005,1	35,1
Projets en réalisation ²	58 883,6	64,6
Total	91 100,0	100,0

Note : Les montants ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

¹ Incluant les provisions sectorielles et l'enveloppe centrale, laquelle est requise pour permettre éventuellement de provisionner les projets stratégiques de 50 millions de dollars et plus actuellement « à l'étude » que le gouvernement a reconnus et priorisés.

² Aux fins de la ventilation des investissements par catégorie d'avancement, les enveloppes consacrées au maintien d'actifs et à la résorption du déficit de maintien d'actifs sont considérées « en réalisation ».

2. Le Plan québécois des infrastructures

Le Plan québécois des infrastructures 2017-2027 présente les investissements en infrastructures de tous les secteurs d'activité du gouvernement. Le maintien d'actifs, la résorption du déficit de maintien d'actifs, le remplacement, les améliorations et les ajouts des infrastructures prévus pour les dix prochaines années y sont reflétés en fonction des besoins prioritaires. Ainsi, l'effort de modernisation du parc d'infrastructures se poursuit dans le cadre du Plan québécois des infrastructures 2017-2027.

2.1 Le Plan québécois des infrastructures par secteur

Le Plan québécois des infrastructures se décline en douze grands secteurs d'activité. Il concerne, notamment, les secteurs des transports, de la santé et des services sociaux, de l'éducation et de l'enseignement supérieur et recherche ainsi que des infrastructures municipales, sportives, communautaires et de loisirs.

Dans le secteur des transports, l'effort de modernisation facilitera les déplacements des citoyens et des travailleurs, contribuera à la fluidité de la circulation et favorisera les échanges commerciaux entre les entreprises.

En santé et services sociaux, il contribuera à accroître le bien-être et la santé de la population et il favorisera une meilleure accessibilité aux établissements du réseau.

En éducation, cet effort permettra de continuer à offrir aux élèves un environnement d'apprentissage sain et sécuritaire, alors qu'en enseignement supérieur et en recherche cet apport améliorera la formation des étudiants et des travailleurs et favorisera la recherche et l'innovation qui sont des déterminants de premier ordre de la productivité des entreprises du Québec.

Dans le secteur municipal, il représentera un facteur important de localisation des familles et des entreprises.

Les secteurs d'activité du gouvernement au Plan québécois des infrastructures 2017-2027

- Réseau routier : autoroutes, routes, ponts, échangeurs, viaducs
- Transport collectif : métro, autobus, trains de banlieue, quais, gares, voies ferrées, garages
- Transport maritime, aérien, ferroviaire et autre : traversiers, quais, gares, aéroports nordiques, chemins de fer, voirie locale
- Santé et Services sociaux : centres hospitaliers, CLSC, CHSLD
- Éducation : établissements scolaires
- Enseignement supérieur et Recherche : cégeps, universités, laboratoires de recherche
- Culture : musées, bibliothèques, salles de spectacles
- Infrastructures municipales, sportives, communautaires et de loisirs : usines de traitement des eaux, réseaux d'aqueduc et d'égout, usines de biométhanisation et de compostage, infrastructures numériques, complexes multifonctionnels, équipements sportifs et touristiques, parcs nationaux
- Logements sociaux et communautaires
- Édifices gouvernementaux : immeubles de bureaux, palais de justice, centres de détention, postes de police de la Sûreté du Québec
- Ressources informationnelles : projets et équipements en ressources informationnelles des ministères et organismes
- Autres secteurs : centres de la petite enfance, Plan Nord, barrages publics, chemins multiressources, édifices du Québec à l'étranger, acquisitions mobilières et immobilières des ministères et organismes

Investissements au Plan québécois des infrastructures 2017-2027 par secteur

(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars et en pourcentage)

	En M\$	En %
Réseau routier	17 901,0	19,6
Transport collectif	7 059,9	7,7
Transport maritime, aérien, ferroviaire et autre	2 654,3	2,9
Santé et Services sociaux	17 096,1	18,8
Éducation	8 879,4	9,7
Enseignement supérieur et Recherche	7 348,9	8,1
Culture	1 525,2	1,7
Infrastructures municipales, sportives, communautaires et de loisirs	8 595,7	9,4
Logements sociaux et communautaires	2 082,5	2,3
Édifices gouvernementaux	2 253,9	2,5
Ressources informationnelles	3 400,3	3,7
Autres secteurs		
Plan Nord : 826,2		
Centres de la petite enfance : 529,8		
Acquisitions des ministères et organismes et autres investissements : 2 171,3	3 527,3	3,9
Enveloppe centrale ¹	8 775,4	9,6
Total	91 100,0	100,0

Note : Les montants ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

¹ Cette enveloppe est requise pour permettre éventuellement de provisionner les projets stratégiques de 50 millions de dollars et plus actuellement « à l'étude » que le gouvernement a reconnus et priorisés.

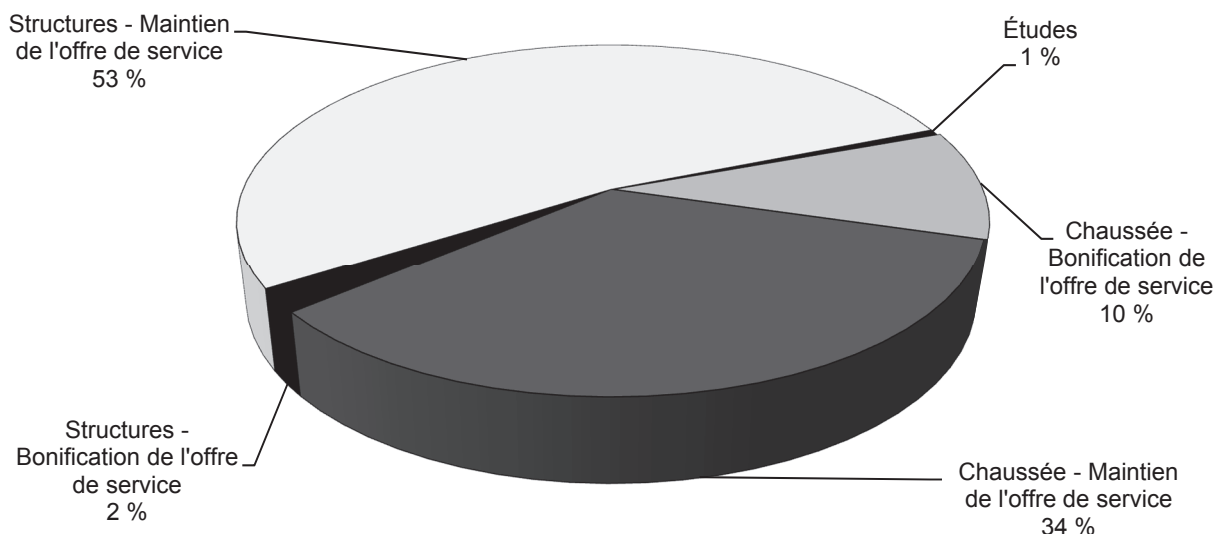
L'information détaillée à l'égard des investissements prévus au Plan québécois des infrastructures 2017-2027 est présentée ci-dessous, par secteur.

❑ Les transports

Le réseau routier

Des investissements de 17,9 milliards de dollars sont prévus au Plan québécois des infrastructures 2017-2027 dans le secteur du réseau routier. Plus de 87 % de ces investissements sont consacrés au maintien ou au remplacement des chaussées et des structures, ce qui contribuera à en maintenir et à en rétablir l'état ainsi qu'à stimuler l'économie de l'ensemble des régions du Québec. Par exemple, mentionnons la réfection de l'échangeur entre le boulevard des Sources et l'autoroute 20 à Pointe-Claire et Dorval, les travaux de réparation de la charpente, de métallisation et de peinture sur le pont Pierre-Laporte, la reconstruction de la côte Arsène-Gagnon sur la route 138 à Les Bergeronnes, la réfection des échangeurs entre les autoroutes 13 et 40 à Montréal ainsi que la reconstruction de l'échangeur entre les autoroutes Félix-Leclerc et Laurentienne à Québec.

Répartition des investissements au secteur du réseau routier
(contribution du gouvernement du Québec, en pourcentage)



Le secteur du réseau routier présente une hausse de 0,6 milliard de dollars d'investissements par rapport au Plan québécois des infrastructures 2016-2026. Cette situation s'explique par le fait que certaines enveloppes réservées au maintien et au remplacement des chaussées et des structures ont été bonifiées, et ce, afin d'assurer leur pérennité.

Près de 2,3 milliards de dollars sont notamment consacrés aux projets d'ajout et d'amélioration d'infrastructures routières. Ces investissements seront, entre autres, affectés :

- Au recouvrement partiel de l'autoroute Ville-Marie à Montréal;
- Au réaménagement des approches nord et sud du pont Dubuc à Saguenay ainsi qu'à la réfection des éléments du tablier du Pont;
- À la construction d'une voie de contournement de Rouyn-Noranda;
- À l'élargissement de l'accotement de l'autoroute Laurentienne Sud entre la rue de la Faune et le boulevard Louis-XIV à Québec.

Plusieurs autres projets sont « en réalisation » dans l'ensemble des régions du Québec, notamment :

- La reconstruction de l'échangeur Turcot à Montréal;
- La reconstruction du pont Gouin entre Saint-Jean-sur-Richelieu et Iberville;
- La construction d'une voie de contournement du quartier de l'Isle Maligne à Alma;
- La construction d'un nouveau pont sur la rivière Mistassini à Dolbeau-Mistassini;
- La réfection du pont Le Gardeur sur la route 138 au-dessus de la Rivière-des-Prairies;
- La construction d'une voie auxiliaire et d'une voie de secours sur la route 138 à Saint-Urbain dans la région de la Capitale-Nationale.

De plus, certains projets sont en cours de planification, parmi ceux-ci, mentionnons :

- La phase III du réaménagement de la route 185 entre l'autoroute 20 et la frontière du Nouveau-Brunswick;
- La reconstruction du pont de l'Île d'Orléans;
- La phase II du projet de contournement de Sherbrooke par le prolongement de l'autoroute 410;
- La reconstruction et l'amélioration de diverses sections de la route 138 entre Baie-Comeau et Port-Cartier;
- Le réaménagement de l'échangeur de l'autoroute 20 et de la route 171 (route Lagueux) à Lévis;
- Les travaux sur le pont de l'autoroute 30 au-dessus de la rivière Richelieu à Sorel-Tracy.

Par ailleurs, au cours de l'année 2016-2017, le gouvernement du Québec a approuvé le dossier d'opportunité de la phase II du projet d'élargissement de l'autoroute Henri-IV à Québec et du projet de reconstruction de la structure amont (vers la Rive-Sud) du pont Honoré-Mercier. À la suite de ces décisions, ces projets sont maintenant inscrits à la catégorie « en planification ».

Huit nouveaux projets sont également mis à l'étude au secteur « Réseau routier » dans le cadre du Plan québécois des infrastructures 2017-2027, soit :

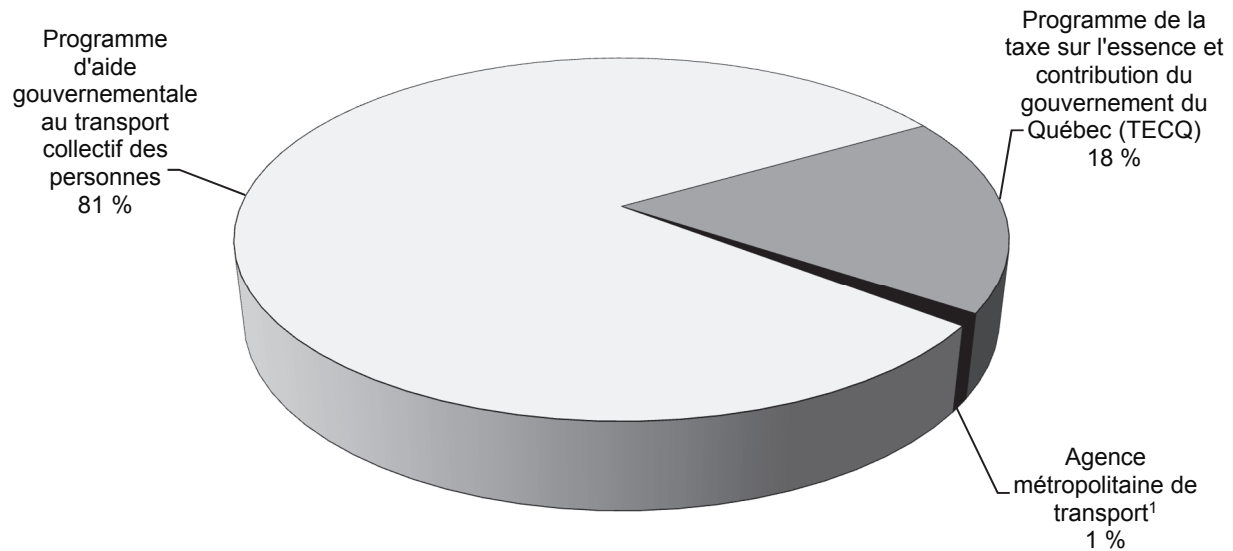
- Le développement de la route 170 à Saint-Bruno au Saguenay–Lac-Saint-Jean et de la route 169 vers Alma;
- Le parachèvement de l'autoroute 70 – Tronçon entre Grande-Anse et La Baie;
- L'amélioration de l'autoroute Laurentienne entre la sortie Lebourgneuf et la Croix-Rouge à Québec;
- L'implantation d'un nouveau lien entre Québec et Lévis;
- L'amélioration de l'autoroute 50 entre Gatineau et Mirabel;
- L'amélioration de l'autoroute 55 entre l'échangeur des Acadiens et l'autoroute 20 au Centre-du-Québec;
- Le développement de la Place Charles-Le Moyne à Longueuil;
- L'élargissement de l'autoroute 30 entre les autoroutes 10 et 20 sur la Rive-Sud de Montréal.

Les études des autres projets se poursuivent, notamment celles concernant la réfection de la dalle du pont Laviolette à Trois-Rivières, la reconstruction du pont de l'Île-aux-Tourtes entre Vaudreuil et Senneville, la réfection majeure du tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine et le prolongement de l'autoroute 35 jusqu'à la frontière américaine – Phases III et IV.

Le transport collectif

Le gouvernement maintient un niveau d'investissement élevé dans les infrastructures de transport collectif afin d'en assurer le maintien et le développement. À cet égard, le Plan québécois des infrastructures 2017-2027 consacrera près de 7,1 milliards de dollars aux infrastructures reliées aux réseaux d'autobus, de train de banlieue et de métro.

Répartition des investissements au secteur du transport collectif (contribution du gouvernement du Québec, en pourcentage)



¹ La contribution de l'Agence métropolitaine de transport (AMT) correspond à ses investissements jusqu'à son remplacement par l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) et par le Réseau de transport métropolitain (RTM).

Tous les projets en cours de réalisation se poursuivent, tels que le remplacement des voitures de métro MR-63 par les nouvelles voitures Azur et la construction d'un nouvel édicule et d'une passerelle piétonnière au Pôle multimodal Vendôme. C'est aussi le cas des programmes de rénovation du métro de Montréal (Réno-Infrastructures – Phase I et Réno-Systèmes – Phase III).

Des sommes sont également prévues pour plusieurs projets qui en sont à l'étape de la planification, dont les phases II et III du prolongement du Rapibus à Gatineau, la poursuite des programmes de rénovation du métro de Montréal (Réno-Infrastructures – Phases II et III ainsi que Réno-Systèmes – Phases IV et V) et la mise en œuvre d'un nouveau programme d'amélioration de l'accessibilité des stations de métro aux personnes à mobilité réduite.

Les études associées au prolongement de la ligne bleue du métro de Montréal jusqu'à la future station Anjou ainsi qu'à l'implantation d'un Service rapide par bus entre Québec et Lévis se poursuivent; elles permettront également, à la suite de l'approbation par le gouvernement, d'offrir à terme de nouveaux services aux Québécois.

Enfin, mentionnons que les projets du Train de l'Ouest de Montréal, incluant la desserte de l'aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau ainsi que du Système de transport collectif sur le nouveau pont Champlain ont été retirés du Plan québécois des infrastructures étant donné leur prise en charge par la Caisse de dépôt et placement du Québec dans le cadre de son projet de Réseau électrique métropolitain.

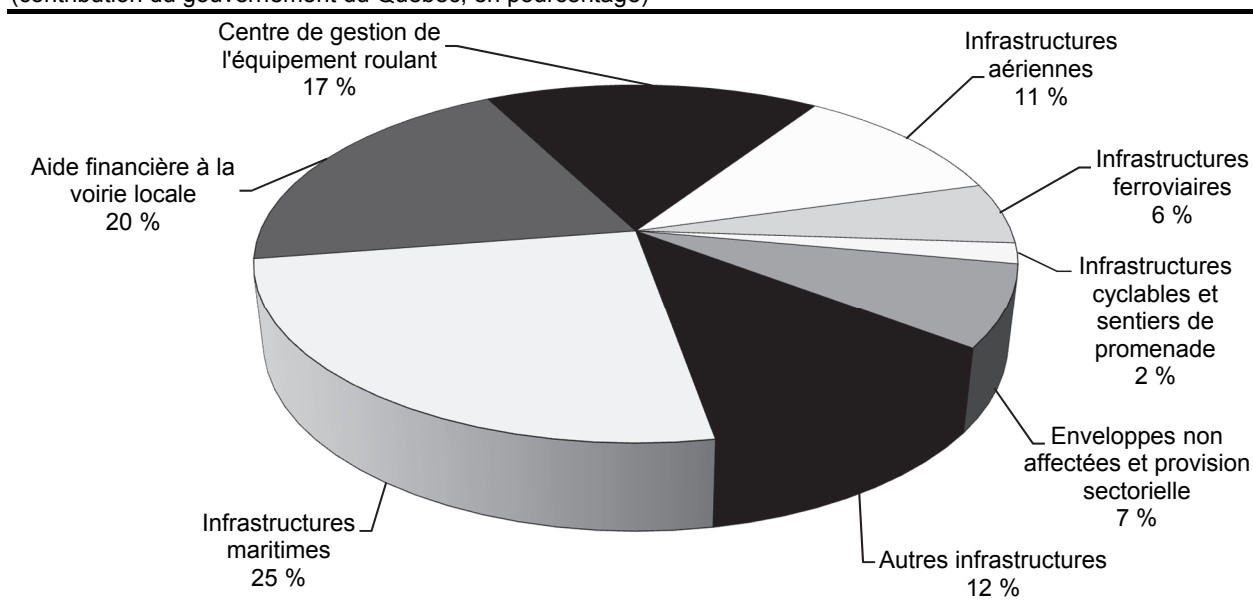
Pour le projet du Réseau électrique métropolitain, le gouvernement du Québec financera des éléments relevant de sa responsabilité. Pour ce faire, des sommes ont été provisionnées à l'enveloppe centrale pour la période 2017-2027. De cette enveloppe, un montant de 221 millions de dollars est à ce jour identifié pour divers projets, tels que des terminaux d'autobus ou des réaménagements de bretelles d'autoroutes. Les sommes nécessaires à ces projets seront transférées aux secteurs concernés au fur et à mesure que les projets seront autorisés.

Le transport maritime, aérien, ferroviaire et autre

Le Plan québécois des infrastructures 2017-2027 prévoit des investissements de près de 2,7 milliards de dollars dans les infrastructures liées au transport maritime, aérien, ferroviaire et autre.

Répartition des investissements au secteur du transport maritime, aérien et ferroviaire

(contribution du gouvernement du Québec, en pourcentage)



Près de la moitié des investissements de 2,7 milliards de dollars sera consacrée aux infrastructures maritimes (25 %) et à la voirie locale (20 %), pour un total de 1,2 milliard de dollars.

Au cours de la période 2017-2027, il est prévu que la Société des traversiers du Québec investira près de 478 millions de dollars dans ses infrastructures, notamment pour le remplacement des navires *Lucien-L.* et *Radisson*.

En plus de ces investissements, près de 200 millions de dollars sont spécifiquement prévus en soutien aux infrastructures de transport maritime dans le cadre de la Stratégie maritime par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports. Cette enveloppe servira notamment à assumer la contribution du gouvernement du Québec aux projets de l'Administration portuaire de Trois-Rivières d'allongement du quai numéro 10 et d'aménagement d'une aire d'entreposage pour le vrac solide.

En ce qui concerne les investissements du gouvernement du Québec dans la voirie locale, ce sont près de 669 millions de dollars qui sont prévus au Plan québécois des infrastructures 2017-2027 à cet égard. De cette somme, 519 millions de dollars sont prévus dans le cadre des programmes réguliers d'aide financière pour l'amélioration et la réfection du réseau routier municipal. En sus de ces enveloppes récurrentes, une bonification de 150 millions de dollars est aussi réservée pour la réfection de la voirie locale, telle qu'annoncé par le gouvernement dans le cadre de l'Accord de partenariat avec les municipalités pour la période 2016-2019.

Par ailleurs, des investissements de près de 448 millions de dollars sont aussi prévus pour les infrastructures et les équipements du Centre de gestion de l'équipement roulant. Ces investissements soutiendront, notamment, l'acquisition de véhicules électriques dans le cadre du Plan d'action en électrification des transports 2015-2020, lequel vise l'électrification du parc automobile gouvernemental.

Près de 300 millions de dollars seront consacrés au maintien et à l'amélioration des infrastructures gouvernementales aériennes, majoritairement situées sur le territoire du Plan Nord.

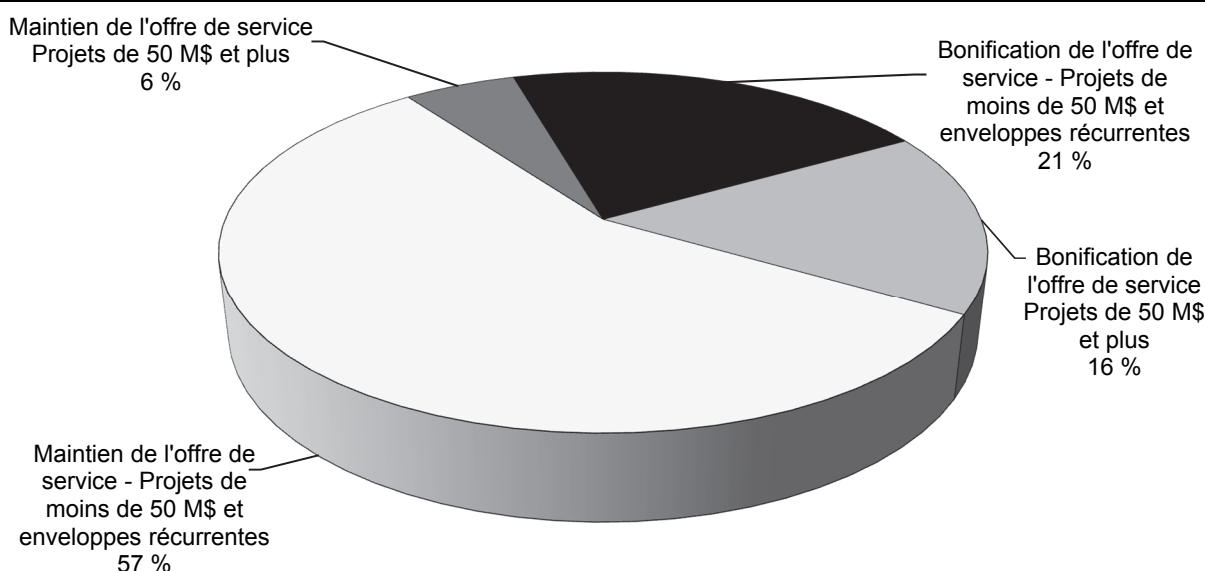
☐ La santé et les services sociaux

Dans ce secteur, des investissements de 17,1 milliards de dollars sont prévus au Plan québécois des infrastructures 2017-2027. De cette somme, un montant additionnel de plus de 200 millions est annoncé dans le cadre du Plan québécois des infrastructures 2017-2027 afin d'agrandir et de réaménager les urgences ainsi qu'ajouter de l'équipement spécialisé dans différents hôpitaux.

Par ailleurs, près de 10,6 milliards de dollars sont alloués au maintien d'actifs, à la résorption du déficit de maintien d'actifs et au remplacement d'infrastructures du parc immobilier et des équipements médicaux des établissements du réseau.

Répartition des investissements au secteur de la santé et des services sociaux

(contribution du gouvernement du Québec, en pourcentage)



Une quinzaine de projets majeurs sont « en réalisation » ou en voie d'être complétés, notamment la construction du nouveau Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM), l'agrandissement et la modernisation du Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine, l'agrandissement majeur et le réaménagement de l'Hôpital Haut-Richelieu-Rouville, l'agrandissement et le réaménagement du Pavillon Sainte-Marie (Phase II) au Centre hospitalier régional de Trois-Rivières, la construction du Centre régional intégré de cancérologie à l'Hôtel-Dieu de Lévis ainsi que la relocalisation de l'Hôpital de Baie-Saint-Paul.

De plus, au cours de l'année 2016-2017, le gouvernement a approuvé :

- Le dossier d'affaires du projet de construction d'un nouveau pavillon de soins de santé mentale à l'Hôpital de Saint-Jérôme, du projet d'agrandissement du Centre intégré de traumatologie, d'une unité mère-enfant et d'un service d'endoscopie de l'Hôpital du Sacré-Cœur-de-Montréal ainsi que du projet de construction d'un nouveau pavillon pour le service d'hémodialyse de l'Hôpital Maisonneuve-Rosemont. Par conséquent, ces projets figurent maintenant à la liste des projets « en réalisation »;
- Le dossier d'opportunité du projet de construction d'un nouvel hôpital sur le site de l'Hôpital de l'Enfant-Jésus¹ à Québec de même que celui du projet de construction du Centre mère-enfant et du service des urgences à l'Hôpital de Fleurimont du Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke. Ces projets figurent maintenant à la liste des projets « en planification ».

Un projet additionnel, dont la mise à l'étude a été autorisée par le gouvernement en 2016-2017, est inscrit au Plan québécois des infrastructures 2017-2027, soit l'agrandissement et le réaménagement de l'Hôtel-Dieu d'Arthabaska dans la région du Centre-du-Québec.

D'autres projets « en planification » ou « à l'étude » se poursuivent partout au Québec, dont :

- L'agrandissement du service des urgences, des soins critiques, des soins ambulatoires et du centre de formation de l'Institut de cardiologie de Montréal;
- Le redéploiement du campus de l'Hôpital Lachine;
- L'ajout de 150 lits à l'Hôpital Pierre-Le Gardeur;
- Les études pour la construction d'un nouvel hôpital à Vaudreuil-Soulanges;
- Les études pour l'implantation d'un service de radiothérapie à l'Hôpital de Rouyn-Noranda en Abitibi-Témiscamingue;
- Les études pour l'agrandissement et la modernisation de l'Hôpital de Verdun;
- Les études pour la construction d'un nouveau complexe chirurgical et la mise aux normes de certains secteurs de la santé mentale à l'Hôpital régional de Rimouski.

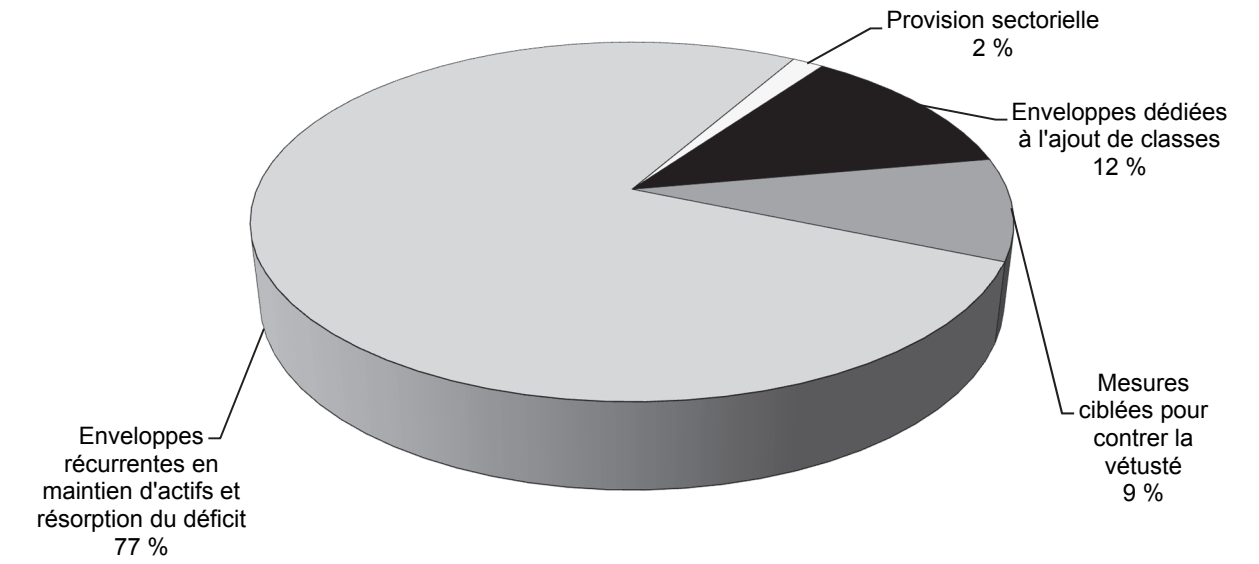
¹ Les travaux relatifs à la phase I visant la construction du Centre intégré de cancérologie, incluant la radio-oncologie, devraient débuter au cours de l'année 2017-2018.

□ L'éducation

Au secteur de l'éducation du Plan québécois des infrastructures 2017-2027, des investissements de près de 8,9 milliards de dollars sont prévus. La priorité est donnée au maintien de l'offre de service, qui représente 86 % des investissements du secteur, soit près de 7,7 milliards de dollars.

Répartition des investissements au secteur de l'éducation

(contribution du gouvernement du Québec, en pourcentage)



Au Plan québécois des infrastructures 2017-2027, le gouvernement annonce une enveloppe additionnelle de 400 millions de dollars, en sus des sommes annoncées à l'occasion du plan précédent. Cette somme permettra aux commissions scolaires de réaliser des projets de maintien et de remise en état des établissements d'enseignement primaire et secondaire afin d'offrir aux élèves des milieux sains, sécuritaires et propices au développement et à l'apprentissage.

Divers travaux associés à l'élimination des infiltrations d'eau pouvant causer des moisissures, à la réfection des toitures, à la mise aux normes de bâtiments, au remplacement de portes et de fenêtres, à l'amélioration de systèmes de chauffage et à la rénovation d'installations sanitaires pourront ainsi être réalisés en sus des budgets réguliers dans l'ensemble des commissions scolaires du territoire québécois.

Les établissements présentant des déficiences inventoriées par les travaux d'évaluation du parc d'infrastructures du primaire et du secondaire, notamment à la Commission scolaire de Montréal, seront précisément visés par le programme mis en œuvre par le gouvernement pour contrer la vétusté des écoles.

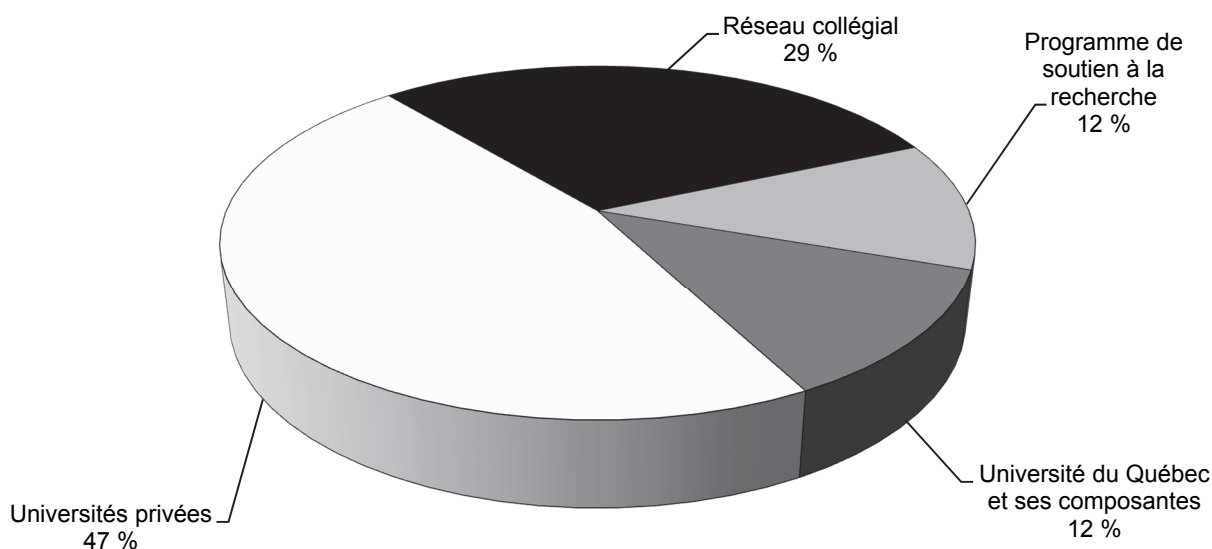
De plus, une somme additionnelle de 400 millions de dollars pour l'ajout et l'agrandissement d'écoles primaires et secondaires a été prévue au Plan québécois des infrastructures 2017-2027. Rappelons qu'une enveloppe de 1 milliard de dollars avait été inscrite à cette fin au Plan québécois des infrastructures 2015-2025, à partir de laquelle les travaux se poursuivront au cours des prochaines années.

Enfin, une somme additionnelle de 100 millions de dollars dans le cadre de la stratégie numérique permettra de mettre aux normes les infrastructures technologiques des commissions scolaires du Québec et de répondre aux nouveaux besoins en informatique des commissions scolaires sur l'ensemble du territoire québécois.

❑ L'enseignement supérieur et la recherche

Des investissements de 7,3 milliards de dollars sont prévus au secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche dans le Plan québécois des infrastructures 2017-2027, ce qui représente une augmentation de près de 300 millions de dollars par rapport au Plan précédent. Cette hausse découle notamment de la stratégie numérique dans les cégeps et les universités et de la participation du gouvernement du Québec à la mise en œuvre du Fonds d'investissement stratégique pour les établissements postsecondaires du gouvernement du Canada. À cet effet, le gouvernement du Québec investira près de 350 millions de dollars, notamment afin de permettre notamment aux établissements d'améliorer et de moderniser leurs installations de recherche et de formation.

Répartition des investissements au secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche (contribution du gouvernement du Québec, en pourcentage)



Le maintien de l'offre de service est prioritaire. Près de 6 milliards de dollars y seront consacrés, soit 81 % des investissements dans ce secteur :

- Pour les universités privées, des investissements de plus de 3 milliards de dollars sont prévus. Par exemple, des interventions seront effectuées pour :
 - La rénovation et l'agrandissement du pavillon des sciences appliquées du Campus Loyola de l'Université Concordia;
 - La phase III de la rénovation et la mise aux normes du pavillon Alexandre-Vachon à l'Université Laval;
 - La rénovation de la bibliothèque John-Bassett de l'Université Bishop's à Sherbrooke.
- De plus, près de 850 millions de dollars seront investis dans le réseau de l'Université du Québec, par exemple pour la rénovation et l'aménagement d'un Centre de consultation pour la recherche au pavillon Hubert-Aquin de l'Université du Québec à Montréal.
- Des investissements de près de 2,1 milliards de dollars sur dix ans sont prévus dans les établissements collégiaux de l'ensemble des régions du Québec. À cet égard, mentionnons notamment la réfection des laboratoires de techniques d'intégration multimédia au Cégep Édouard-Montpetit, la rénovation du laboratoire de chimie au Collège Vanier ainsi que la réfection des laboratoires de génie civil et de génie industriel au Collège Ahuntsic.

En ce qui concerne les investissements visant la bonification de l'offre de service, une enveloppe de plus de 1,3 milliard de dollars est prévue au cours de la période 2017-2027 pour les réseaux universitaire et collégial ainsi que pour le secteur de la recherche.

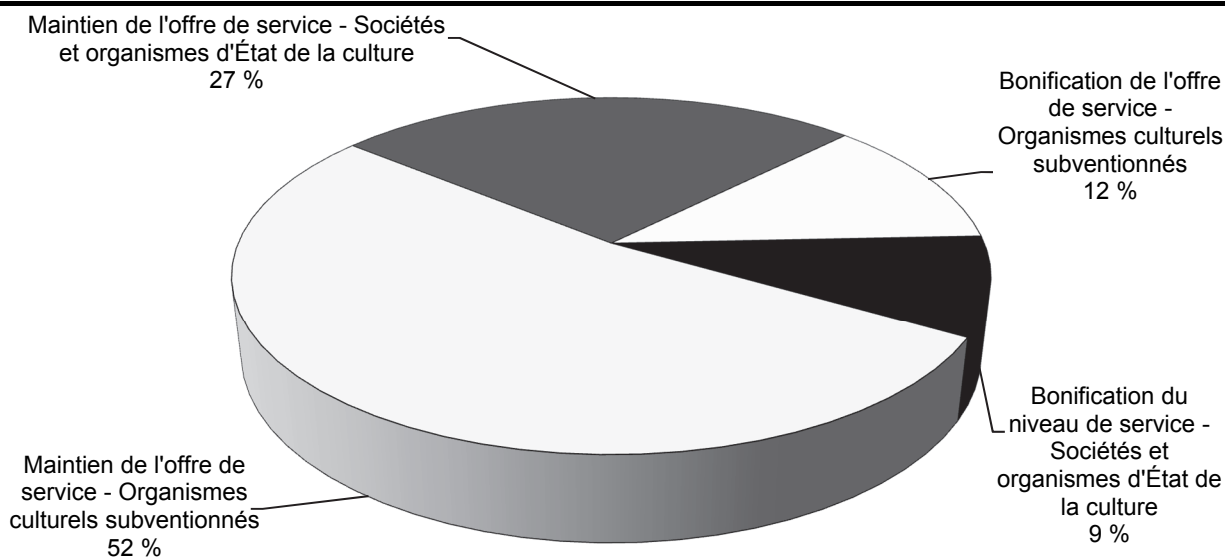
- Dans le réseau universitaire, ces sommes permettront notamment :
 - La construction du Complexe des sciences de l'Université de Montréal, dont la réalisation a été approuvée par le gouvernement au cours de l'année 2016-2017;
 - L'ajout d'espaces au centre-ville pour les Hautes études commerciales (HEC) de Montréal, pour lequel le dossier d'opportunité a été approuvé par le gouvernement au cours de l'année 2016-2017; ce projet passe ainsi de la catégorie « à l'étude » à la catégorie « en planification »;
 - La construction d'un nouveau pavillon pour le calcul haute performance à l'École de technologie supérieure.
- Dans le réseau collégial, une somme de près de 100 millions de dollars permettra de bonifier l'offre de service. Il est notamment prévu d'investir dans l'implantation d'un centre régional de recherche et formation en environnement au Collège Maisonneuve.
- Dans le secteur de la recherche, des investissements de plus de 830 millions de dollars seront effectués dans les infrastructures de ce domaine, notamment dans le cadre du Programme de soutien à la recherche (volets II et III).

Enfin, au cours de l'année 2016-2017, le gouvernement a procédé à la mise à l'étude du projet de réaffectation des espaces libérés sur le site de la montagne par le projet du Complexe des sciences de l'Université de Montréal. Mentionnons également que les études destinées à prévoir une nouvelle vocation au site de l'Hôpital Royal Victoria pour l'Université McGill se poursuivent.

☐ La culture

Les investissements dans le secteur de la culture inscrits au Plan québécois des infrastructures 2017-2027 totalisent 1,5 milliard de dollars.

Répartition des investissements au secteur de la Culture (contribution du gouvernement du Québec, en pourcentage)



Près de 80 % de l'enveloppe, soit près de 1,2 milliard de dollars, est consacré au maintien, au remplacement et au rétablissement de l'état des infrastructures culturelles appartenant aux organismes et sociétés d'État de la culture ou à d'autres organismes culturels subventionnés par le gouvernement. À ce titre, soulignons que ces investissements permettront, entre autres, de contribuer à la réalisation de travaux de réfection de l'enveloppe extérieure du bâtiment du Grand Théâtre de Québec.

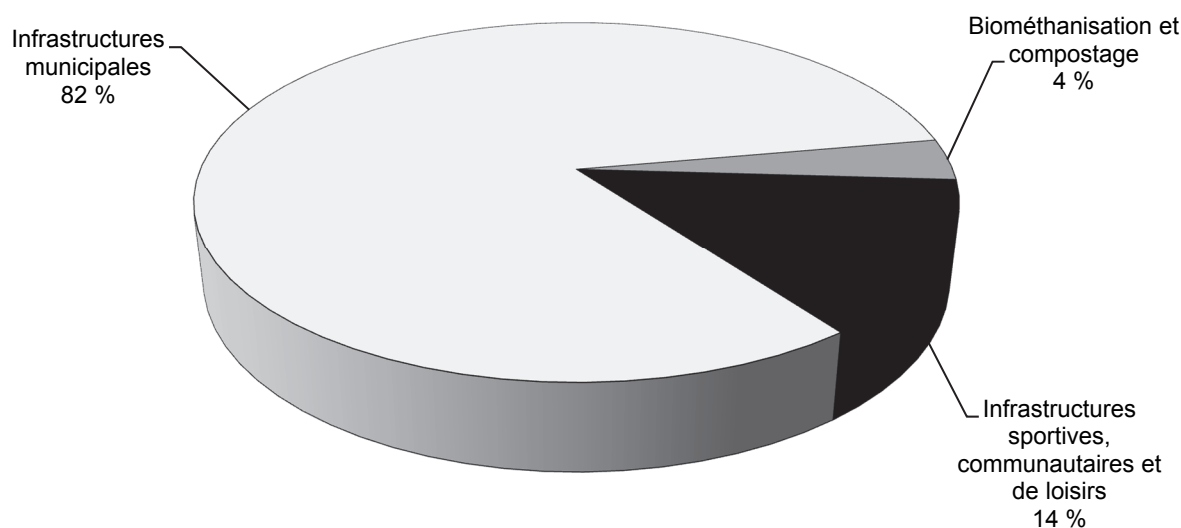
Les investissements planifiés pour l'ajout et l'amélioration d'infrastructures culturelles permettront notamment la réalisation du projet de transformation du Musée d'art contemporain de Montréal de même que les travaux de réfection et d'agrandissement de l'édifice Wilder à Montréal. De plus, les travaux de construction du Théâtre Le Diamant à Québec sont en cours, pour lesquels le gouvernement investira une somme de 30 millions de dollars.

☐ Les infrastructures municipales, sportives, communautaires et de loisirs

Au cours de la période 2017-2027, le Plan québécois des infrastructures prévoit des investissements de près de 8,6 milliards dans les infrastructures municipales, sportives, communautaires et de loisirs.

Répartition des investissements au secteur des infrastructures municipales, sportives, communautaires et de loisirs

(contribution du gouvernement du Québec, en pourcentage)



Pour les infrastructures municipales, une somme de plus de 6,1 milliards de dollars est prévue pour le maintien d'actifs, la mise aux normes et le remplacement des installations d'eau potable, des réseaux souterrains et de l'assainissement des eaux usées, dont 1,8 milliard de dollars sont affectés à la Stratégie pour la gestion des effluents d'eaux usées.

Plus de 800 millions de dollars sont prévus pour l'ajout et l'amélioration d'infrastructures municipales. Ces sommes permettront notamment aux municipalités situées sur le territoire du Plan Nord de mettre à niveau leurs infrastructures. Elles soutiendront également la construction de centres multifonctionnels à Gatineau ainsi qu'à Trois-Rivières. De plus, dans le cadre des legs du gouvernement du Québec pour le 375^e anniversaire de la ville de Montréal, des investissements sont notamment prévus pour la mise en valeur de l'Oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal et l'aménagement du Parc Jean-Drapeau à Montréal.

Des contributions gouvernementales de plus de 300 millions de dollars sont allouées aux projets de construction d'usines de biométhanisation et de compostage, notamment afin de poursuivre la réalisation des projets de la ville de Saint-Hyacinthe et de la couronne Sud-Est de Montréal. De plus, les projets « en planification » se poursuivront, soit ceux concernant la construction des usines de biométhanisation à Québec, Montréal, Laval et Longueuil.

Pour le développement du sport et de l'activité physique, des investissements de plus de 390 millions de dollars sont prévus pour la réalisation de projets dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives, incluant une somme supplémentaire de 50 millions de dollars annoncée dans le cadre du Plan québécois des infrastructures 2017-2027. Ces investissements permettront notamment :

- La rénovation et l'agrandissement du complexe sportif de la ville d'Amos;
- La construction d'un centre multisport à Alma;
- La rénovation des installations sportives pour les jeux du Québec sur le territoire de la Commission scolaire des Appalaches.

Une somme de 208 millions de dollars est prévue au Plan québécois des infrastructures 2017-2027 pour le maintien en bon état des infrastructures sous la responsabilité de la Régie des installations olympiques. À cet égard, mentionnons les travaux de réfection majeure de la tour du Stade olympique, notamment en ce qui a trait aux composantes destinées aux espaces touristiques ainsi qu'à son funiculaire.

Les investissements dans les parcs nationaux de la Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq) totaliseront près de 260 millions de dollars pendant la période couverte par le Plan québécois des infrastructures 2017-2027 et ils assureront la poursuite des projets en cours, dont la création du Parc national Opémican et la revalorisation du secteur Tombolo du parc national du Bic. Ces sommes permettront également la mise en place d'un nouveau programme visant à assurer la pérennité du patrimoine de la Sépaq.

Une somme de près de 150 millions de dollars est aussi prévue pour les investissements relatifs aux infrastructures touristiques, notamment pour l'appui au volet touristique de la Stratégie maritime et la mise en place de stratégies touristiques sectorielles. Par ailleurs, cette somme permettra également au gouvernement du Québec d'assumer sa contribution au projet d'amélioration de la capacité et de l'efficacité des installations d'accueil des croisiéristes internationaux à Québec et au projet de réhabilitation de la Gare maritime et de la Jetée Alexandra dans le secteur du Vieux-Montréal et du Vieux-Port.

☐ Les logements sociaux et communautaires

Dans le secteur des logements sociaux et communautaires, des investissements de plus de 2 milliards de dollars sont prévus au Plan québécois des infrastructures 2017-2027, et ce, tant pour les infrastructures appartenant à la Société d'habitation du Québec que pour celles qui sont la propriété d'un organisme à but non lucratif ou d'un office municipal d'habitation.

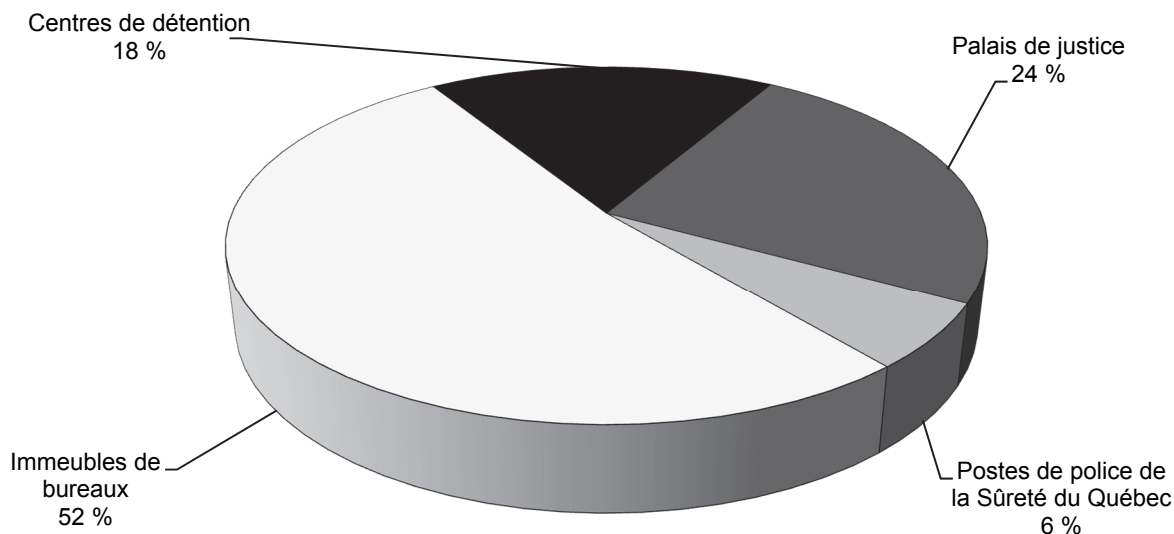
Plus de la moitié des investissements prévus dans les logements sociaux et communautaires seront consacrés au maintien d'actifs et à la résorption du déficit de maintien d'actifs. Par ailleurs, environ 800 millions de dollars permettront la construction de nouveaux logements. À cet effet, une somme additionnelle de 213 millions de dollars est allouée pour la construction de 3 000 nouveaux logements.

❑ Les édifices gouvernementaux

Des investissements de près de 2,3 milliards de dollars seront consacrés aux infrastructures du secteur des édifices gouvernementaux, soit les immeubles de bureaux, les centres de détention, les palais de justice et les postes de police de la Sûreté du Québec.

Répartition des investissements au secteur des édifices gouvernementaux

(contribution du gouvernement du Québec, en pourcentage)



Pour les immeubles de bureaux, des investissements de près de 1,2 milliard de dollars sont prévus, dont de 650 millions de dollars en maintien d'actifs. Dans la région de la Capitale-Nationale, ces investissements en maintien d'actifs permettront notamment la réfection du stationnement du complexe Marie-Guyart, la réfection des membranes de toit et des joints du stationnement de la place D'Youville et la réfection des façades et des murs de soutènement du bâtiment situé au 12, rue Saint-Louis à Québec. De plus, une somme d'un peu plus de 500 millions permettra la réalisation de projets concernant l'ajout et l'amélioration d'infrastructures.

Pour les centres de détention, une somme de près de 400 millions de dollars figure au Plan québécois des infrastructures 2017-2027. De cette somme, plus de 300 millions de dollars sont prévus en maintien d'actifs. À cet égard, les investissements permettront, notamment, la restauration des murs de briques de l'établissement de détention de Montréal et la réfection des services alimentaires à l'établissement de détention de Trois-Rivières. Par ailleurs, soulignons que les trois projets majeurs de ce secteur, soit la construction des établissements de détention d'Amos, de Sorel-Tracy et de Sept-Îles ont été livrés en cours d'année 2016-2017.

Concernant les investissements dans les palais de justice, une enveloppe de plus de 550 millions de dollars est prévue sur la période 2017-2027 au Plan québécois des infrastructures. De cette somme, plus de 250 millions de dollars permettront le maintien d'actifs dans les palais de justice et près de 300 millions de dollars serviront à l'ajout et à l'amélioration d'infrastructures, notamment l'agrandissement et le réaménagement des palais de justice de Rimouski et de Roberval.

Une enveloppe de plus de 130 millions de dollars permettra le maintien d'actifs dans les différents postes de police de la Sûreté du Québec et la construction de nouveaux postes, notamment ceux de Dunham, de Saint-Georges-de-Beauce et de Rimouski-Neigette.

❑ Les ressources informationnelles

Dans les ministères et organismes, de nombreux projets en ressources informationnelles se poursuivront, notamment en matière d'infrastructures technologiques et pour concrétiser des projets associés aux systèmes de mission. À cet égard, 2,7 milliards de dollars sont prévus au Plan québécois des infrastructures 2017-2027 pour l'ajout et l'amélioration d'infrastructures en ressources informationnelles, tandis que près de 700 millions de dollars sont réservés à leur remplacement, et ce, pour un total de 3,4 milliards de dollars.

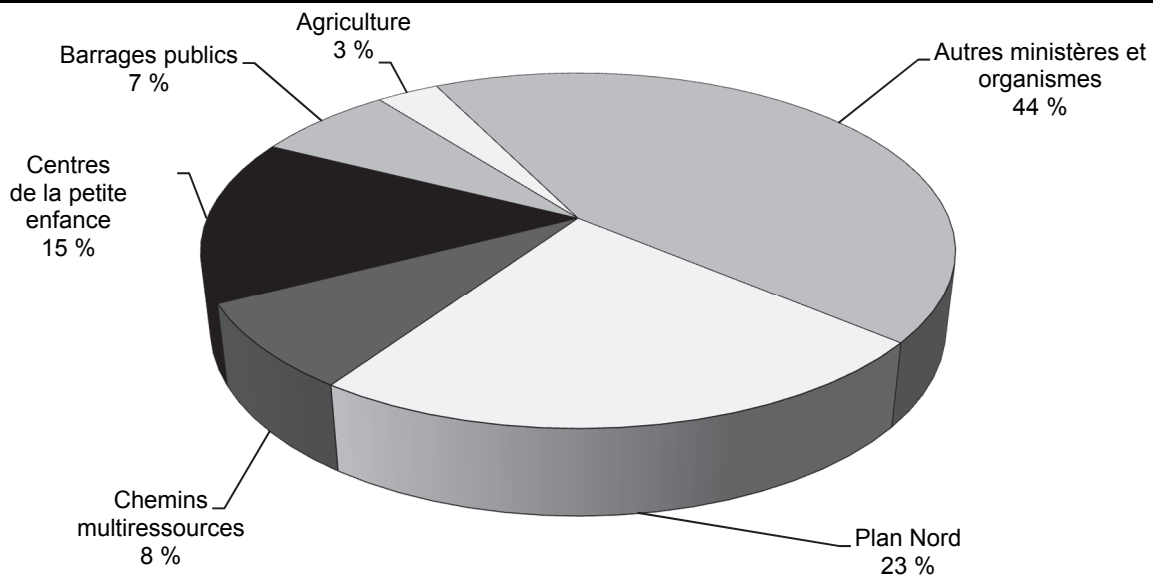
À eux seuls, les investissements de l'Agence du revenu du Québec, du Centre de services partagés du Québec, du Fonds des réseaux de transport terrestre, du Fonds des technologies de l'information du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale ainsi que de la Société de l'assurance automobile du Québec représentent plus de 62 % des investissements en ressources informationnelles du gouvernement.

❑ Les autres secteurs

Dans les autres secteurs couverts par le Plan québécois des infrastructures 2017-2027, des investissements de plus de 3,5 milliards de dollars sont planifiés.

Répartition des investissements prévus aux autres secteurs

(contribution du gouvernement du Québec, en pourcentage)



Une somme de plus de 800 millions de dollars est allouée aux infrastructures liées au développement et à la réalisation du Plan Nord. À cet égard, mentionnons la construction de 70 nouveaux logements sociaux au Nunavik, l'augmentation de la capacité des infrastructures du port de Sept-Îles et la création de quatre parcs nationaux.

Au cours de l'année 2016-2017, le gouvernement a autorisé la réalisation du projet de réfection de la route de la Baie-James. De plus, la planification de plusieurs projets se poursuit dont la réfection de la route 389 entre Baie-Comeau et Fermont ainsi que la création du Complexe scientifique de l'Institut nordique du Québec, pour lequel le gouvernement a approuvé le dossier d'opportunité au cours de l'année 2016-2017.

Les enveloppes prévues au Plan québécois des infrastructures 2017-2027 pour les centres de la petite enfance totalisent près de 530 millions de dollars; elles permettront l'ajout de places en garderie sur le territoire du Québec.

Au secteur des barrages publics, plus de 248 millions de dollars seront affectés au maintien d'actifs et à la résorption du déficit de maintien d'actifs. Ces investissements permettront la réalisation de travaux au barrage Des Quinze dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue, au barrage Sartigan dans la région de Chaudière-Appalaches et au barrage Morin dans la région du Bas-Saint-Laurent.

Dans le secteur de l'agriculture, des investissements de plus de 112 millions de dollars sont prévus pour le maintien d'actifs ainsi que pour l'ajout et l'amélioration d'infrastructures, tandis qu'au secteur des chemins multiresources, près de 280 millions de dollars sont planifiés.

2.2 Les autres informations présentées au Plan québécois des infrastructures

□ Les types d'investissement

La Loi sur les infrastructures publiques prévoit que le Plan québécois des infrastructures doit préciser les sommes allouées aux types d'investissement en infrastructures suivants :

- Aux études concernant d'éventuels projets d'infrastructures déterminés par le gouvernement;
- Au maintien d'actifs concernant les infrastructures publiques;
- À l'ajout, à l'amélioration et au remplacement d'infrastructures publiques;
- Aux provisions réservées à des investissements futurs en infrastructures non encore autorisés par le gouvernement.

Conformément aux principes directeurs guidant la priorisation des investissements en infrastructures présentés à la partie I, le Plan québécois des infrastructures 2017-2027 précise les investissements appartenant à chacun de ces types selon qu'ils permettent le maintien de l'offre de service ou la bonification de cette offre.

Investissements au Plan québécois des infrastructures 2017-2027 par type d'investissement

(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars et en pourcentage)

	En M\$	En %
Investissements pour des projets déterminés ou pour des enveloppes récurrentes		
Maintien de l'offre de service		
Maintien d'actifs ¹	31 834,2	
Résorption du déficit de maintien d'actifs	10 568,1	
Remplacement	13 074,2	
Études	31,7	
Sous-total	55 508,2	70,6
Bonification de l'offre de service		
Ajout et amélioration	22 973,3	
Études	179,6	
Sous-total	23 152,9	29,4
Sous-total – Investissements pour des projets déterminés ou pour des enveloppes récurrentes	78 661,1	100,0
Investissements pour des projets éventuels non encore déterminés		
Provisions sectorielles ²	3 663,4	
Enveloppe centrale ³	8 775,4	
Sous-total – Investissements pour des projets éventuels non encore déterminés	12 438,9	
Total	91 100,0	

Note : Les montants ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

¹ Ces montants, de même que ceux alloués pour le remplacement, peuvent contribuer à résorber le déficit de maintien d'actifs.

² Ces provisions sont réservées pour de futurs projets de moins de 50 millions de dollars non identifiés permettant d'assurer une récurrence en fonction des besoins, et ce, principalement au deuxième quinquennat du PQI.

³ Cette enveloppe est requise pour permettre éventuellement de provisionner les projets stratégiques de 50 millions de dollars et plus actuellement « à l'étude » que le gouvernement a reconnus et priorisés.

Les investissements prévus au Plan québécois des infrastructures 2017-2027 sont alloués de façon prioritaire au maintien de l'offre actuelle de service gouvernementale. En excluant l'enveloppe centrale et les provisions sectorielles, les sommes réservées à cet égard totalisent plus de 55 milliards de dollars, soit 70,6 %. Par ailleurs, des investissements de plus de 23 milliards de dollars sont prévus pour bonifier l'offre de service, soit 29,4 % du total indiqué au Plan québécois des infrastructures.

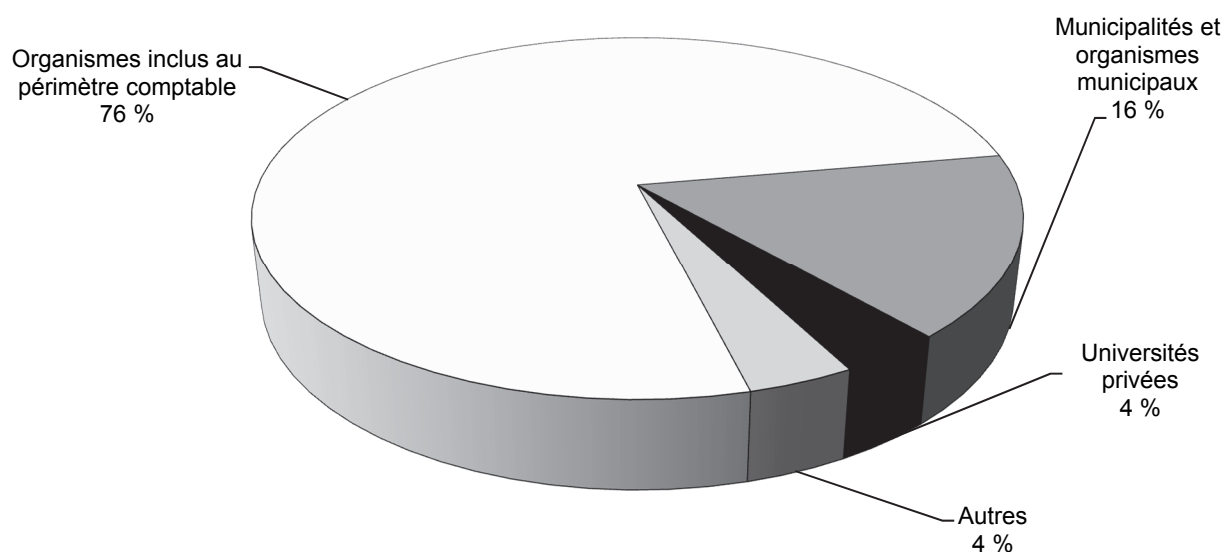
Enfin, plus de 12 milliards de dollars, dont près de 9 milliards de dollars à l'enveloppe centrale, sont prévus pour permettre de provisionner et mettre en œuvre à terme les projets stratégiques que le gouvernement a reconnus et priorisés. Ces projets seront approuvés par le gouvernement en concordance avec les principes directeurs guidant la priorisation des investissements en infrastructures.

❑ Les types de bénéficiaires

Environ 76 % des investissements de 91,1 milliards de dollars prévus au Plan québécois des infrastructures 2017-2027 seront alloués aux infrastructures qui appartiennent au gouvernement (inclus au périmètre comptable) alors que le solde de 24 % sera investi dans d'autres infrastructures offrant des services à la population. Ces investissements incluent notamment les infrastructures subventionnées dans les municipalités et les organismes municipaux, dans les universités privées et dans plusieurs organismes à but non lucratif.

Investissements au Plan québécois des infrastructures 2017-2027 par type de bénéficiaire

(contribution du gouvernement du Québec, en pourcentage)



2.3 Les investissements en infrastructures par région administrative

Au cours de la période couverte par le Plan québécois des infrastructures 2017-2027, des investissements de 91,1 milliards de dollars seront réalisés dans l'ensemble des régions du Québec.

Investissements au Plan québécois des infrastructures 2017-2027 par région administrative

(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars et en pourcentage)

	En M\$	En %
01 - Bas-Saint-Laurent	2 262,6	2,5
02 - Saguenay–Lac-Saint-Jean	2 408,5	2,7
03 - Capitale-Nationale	14 809,3	16,3
04 - Mauricie	2 354,6	2,6
05 - Estrie	2 445,3	2,7
06 - Montréal	27 207,6	29,9
07 - Outaouais	2 239,3	2,5
08 - Abitibi-Témiscamingue	1 404,4	1,5
09 - Côte-Nord	1 952,2	2,1
10 - Nord-du-Québec	1 996,3	2,2
11 - Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	1 312,4	1,4
12 - Chaudière-Appalaches	3 400,5	3,7
13 - Laval	2 394,2	2,6
14 - Lanaudière	2 671,3	2,9
15 - Laurentides	3 361,1	3,7
16 - Montérégie	8 674,6	9,5
17 - Centre-du-Québec	1 376,7	1,5
Immeubles du Québec à l'étranger	53,7	0,1
Enveloppe centrale ¹	8 775,4	9,6
Total	91 100,0	100,0

Note : Les montants ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

¹ Cette enveloppe est requise pour permettre éventuellement de provisionner les projets stratégiques de 50 millions de dollars et plus actuellement « à l'étude » que le gouvernement a reconnus et priorités.

2.4 La contribution du gouvernement du Québec et de ses partenaires

Aux investissements du gouvernement du Québec de 91,1 milliards de dollars prévus dans le cadre du Plan québécois des infrastructures 2017-2027, s'ajoute une contribution de 10,1 milliards de dollars du gouvernement fédéral provenant notamment d'ententes conclues pour des programmes d'infrastructures du Plan Chantiers Canada 2007-2014, des sommes allouées au Québec dans le cadre du nouveau Plan Chantiers Canada 2014-2024 et des programmes issus de la Phase I du nouveau plan « Investir dans le Canada ».

Par ailleurs, dans le cadre de son Budget déposé le 22 mars dernier, le gouvernement fédéral a confirmé son intention d'investir plus de 81 milliards de dollars sur une période de onze ans, soit de 2017-2018 à 2027-2028, dans la Phase II de son nouveau plan d'infrastructures « Investir dans le Canada ». Le Québec s'attend à obtenir de ces investissements une somme correspondant à celle basée sur son poids démographique à l'intérieur du Canada. Ces sommes s'ajouteront à celles déjà prévues dans les programmes fédéraux d'infrastructures antérieurs.

Il est prévu que les investissements fédéraux de la Phase II soient répartis entre cinq catégories d'infrastructures, soit le transport en commun, les infrastructures vertes, les infrastructures sociales, le transport en appui au commerce et les collectivités et villages nordiques.

De plus, il est également prévu que d'autres partenaires, principalement les municipalités, investiront 9,5 milliards de dollars. Ainsi, au total, 110,7 milliards de dollars seront injectés dans l'économie, au cours de la période 2017-2027, pour les infrastructures publiques.

Contribution du gouvernement du Québec et de ses partenaires sur la période 2017-2027

(en millions de dollars)

	En M\$	En %
Gouvernement du Québec – Plan québécois des infrastructures 2017-2027	91 100,0	82,3
Gouvernement fédéral	10 103,8	9,1
Autres partenaires	9 468,9	8,6
Total	110 672,7	100,0

Note : Les montants ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

3. Un rattrapage qui se poursuit concernant le niveau des investissements et son impact sur l'état des finances publiques

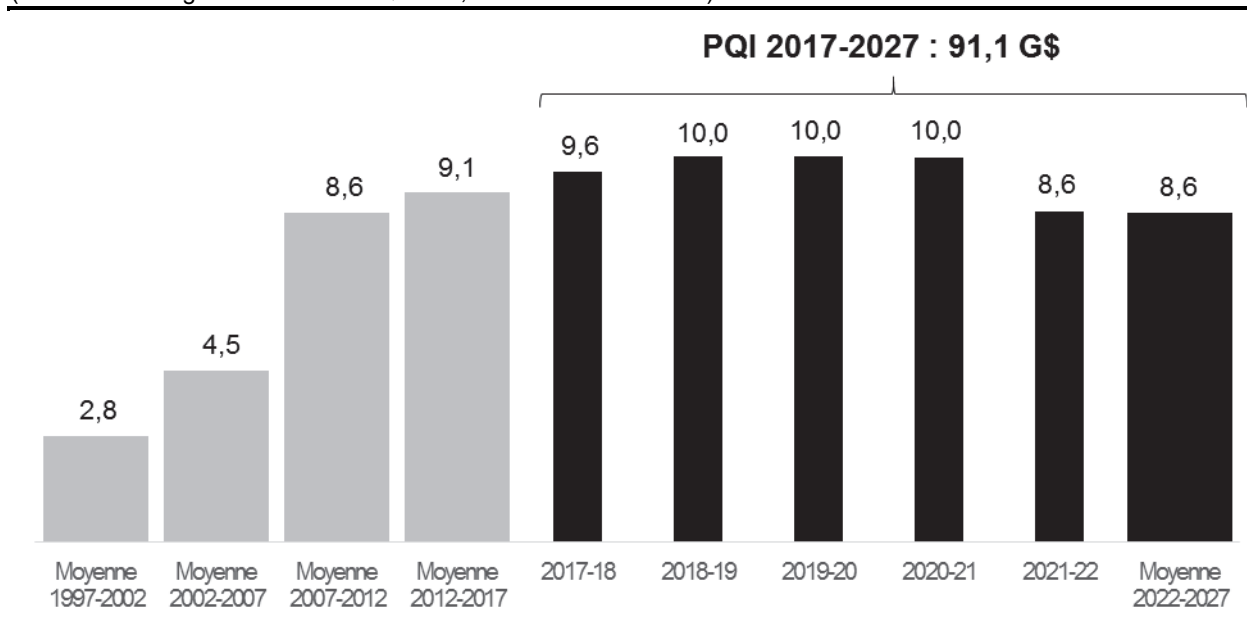
Une partie importante du parc d'infrastructures publiques du Québec a été construite dans les années 1960 et 1970. Au cours des années qui ont suivi, plus particulièrement à compter des années 1990, le gouvernement du Québec a limité ses investissements en infrastructures publiques jusqu'au milieu des années 2000.

À la suite de l'adoption de la Loi favorisant le maintien et le renouvellement des infrastructures publiques (remplacée en 2013 par la Loi sur les infrastructures publiques) et de la mise en œuvre du premier Plan québécois des infrastructures en 2007, les investissements massifs du gouvernement ont repris dans l'ensemble de ses infrastructures, notamment en transport et en santé.

Ainsi, les sommes allouées aux investissements en infrastructures publiques ont successivement augmenté pour atteindre une moyenne annuelle de 9,1 milliards de dollars sur la période 2012-2017. Le Plan québécois des infrastructures 2017-2027 prévoit un niveau d'investissement de 9,6 milliards de dollars en 2017-2018 et de 10 milliards de dollars pour chacune des trois années suivantes.

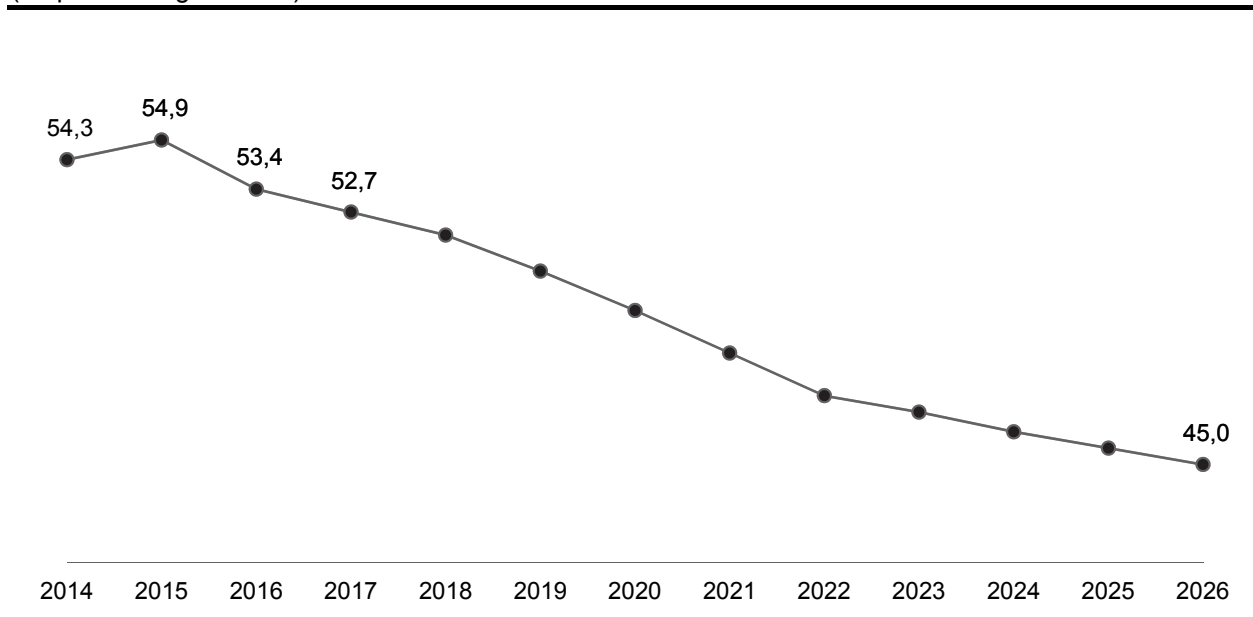
Afin de respecter la cible d'endettement du gouvernement, le Plan québécois des infrastructures 2017-2027 prévoit par la suite une diminution du niveau annuel des investissements publics. À cet égard, le gouvernement prévoit un niveau d'investissement annuel moyen de 8,6 milliards de dollars au cours du second quinquennat.

Évolution des investissements en infrastructures publiques depuis 1997 (contribution du gouvernement du Québec, en milliards de dollars)



En ce sens, le gouvernement maintient ses objectifs de réduction de la dette. Pour l'année financière 2025-2026, la dette brute ne pourra excéder 45 % du PIB.

Dette brute au 31 mars (en pourcentage du PIB)



3.1. Le maintien d'un équilibre entre les besoins prioritaires en infrastructures publiques et la capacité financière du gouvernement

Le Québec dispose d'un parc d'infrastructures très important qui exige un niveau d'investissement annuel élevé pour le maintenir dans un bon état et assurer son développement. Cet investissement public en infrastructures est un facteur majeur de la croissance économique, car il permet de mettre en œuvre les moyens dont une société doit se doter pour assurer son développement.

Toutefois, il est essentiel que les interventions du gouvernement soient efficaces en vue de générer les bénéfices attendus, et ce, en tenant compte de la capacité de payer des contribuables. À cet égard, celui-ci doit exercer un suivi continu du niveau de ses investissements en infrastructures en tenant compte des ratios de dette publique qu'il veut atteindre. Il s'agit ici d'un défi important qui doit faire l'objet d'une attention soutenue à partir des éléments mis en place par la Loi sur les infrastructures publiques, notamment la planification décennale inscrite au Plan québécois des infrastructures.

La somme de 91,1 milliards de dollars prévue au Plan québécois des infrastructures 2017-2027 implique des enjeux importants en matière de gestion des finances publiques, notamment quant à l'impact de celle-ci sur les dépenses gouvernementales.

La baisse des taux d'intérêt constatée au cours des dernières années a contribué à limiter l'impact de la hausse des investissements en infrastructures sur la croissance des dépenses et elle a eu pour effet :

- La réduction du coût de financement des nouveaux emprunts;
- La réalisation d'économies à l'occasion du refinancement des emprunts contractés à des taux plus élevés au cours des dernières décennies pour des investissements en infrastructures réalisés antérieurement.

Bien que les taux d'intérêt actuels continuent de maintenir le coût des nouveaux projets à un niveau peu élevé, les économies qui peuvent être dégagées par les refinancements d'emprunts arrivent à leur terme, ce qui implique que le rythme de croissance des dépenses attribuables aux investissements en infrastructures tendra inévitablement vers une progression semblable à celle des investissements.

Cette progression affichera toutefois un décalage dans le temps, puisque les dépenses apparaissent généralement aux résultats consolidés du gouvernement dans les exercices financiers postérieurs à ceux au cours desquels les travaux sont réalisés.

Les niveaux élevés d'investissement en infrastructures jumelés à une marge de manœuvre budgétaire limitée font en sorte que les dépenses résultant des investissements en infrastructures constituent un enjeu important pour le gouvernement. C'est pourquoi, au cours des prochaines années, le gouvernement continuera à maintenir une gestion rigoureuse du niveau de ses investissements afin d'assurer l'équilibre entre les besoins prioritaires en infrastructures publiques et la capacité gouvernementale d'assumer la dépense qui en est induite.

3.2. Un suivi prudent de la croissance des dépenses publiques

Afin de bien évaluer l'impact des investissements en infrastructures sur les dépenses publiques, le gouvernement s'est doté, au cours des dernières années, d'outils de gestion spécialisés dans la prévision et le suivi de ces dépenses.

Les dernières projections réalisées indiquent que les dépenses attribuables aux investissements en infrastructures connaîtront une croissance moyenne comparable à celle des dépenses consolidées au cours des cinq dernières années.

Au cours de la prochaine année, le gouvernement continuera d'assurer un suivi prudent de l'évolution de ces dépenses et il poursuivra l'évaluation des modes de financement des investissements en infrastructures ainsi que celle des niveaux des investissements sectoriels. Les différentes équipes du gouvernement travailleront en étroite collaboration afin que ces importants développements des dernières années puissent servir à améliorer la qualité de la prévision des dépenses et le contrôle de la dette.

Investissements en infrastructures et dépenses gouvernementales

Les investissements en infrastructures n'apparaissent généralement pas aux résultats consolidés du gouvernement dans l'exercice financier au cours duquel les travaux sont réalisés.

En effet, les investissements en infrastructures se traduisent essentiellement en immobilisations qui sont ensuite amorties sur la durée de vie utile des actifs acquis, et ce, conformément aux règles comptables du gouvernement du Québec. Selon la nature des actifs, cette dépense d'amortissement s'échelonne sur une durée variant habituellement entre 3 et 50 ans.

De plus, la grande majorité des débours effectués pour assumer les coûts des travaux réalisés dans le cadre du Plan québécois des infrastructures sont financés par des emprunts à long terme. Depuis plusieurs années, il s'agit d'ailleurs du principal facteur de croissance de la dette publique. Ces emprunts génèrent une dépense d'intérêt qui s'échelonne sur la période de remboursement des emprunts contractés, qui varie habituellement entre 5 et 40 ans.

Cette dépense d'intérêt s'ajoute à la dépense d'amortissement des immobilisations pour constituer la dépense totale attribuable aux investissements en infrastructures. Conséquemment, cette dernière est directement tributaire de la période de remboursement et des taux d'intérêt des emprunts contractés pour les financer.

Une fois les investissements réalisés, la dépense qui en résulte constitue une dépense incompressible que le gouvernement devra assumer sur plusieurs années.

4. Les projets de 50 millions de dollars et plus

Les projets de 50 millions de dollars et plus inscrits dans les secteurs au Plan québécois des infrastructures représentent une part importante des sommes prévues sur la période 2017-2027.

L'inscription de ces projets au Plan dans les catégories d'avancement « à l'étude », « en planification » et « en réalisation » est arrimée aux décisions prises par le gouvernement au cours des étapes de cheminement d'un dossier.

Les projets actuellement « en réalisation » ou « en planification » sont pourvus en totalité tandis que, pour les projets « à l'étude », seules les sommes requises pour effectuer les études sont provisionnées.

Le Plan québécois des infrastructures 2017-2027 présente, à la section 5, la liste des projets de 50 millions de dollars et plus. Cette liste présente un total de 156 projets, répartis entre les différents secteurs. La majorité de ces projets, soit près de 73 %, sont sous la responsabilité du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports ainsi que du ministère de la Santé et des Services sociaux.

Nombre de projets de 50 millions de dollars et plus au Plan québécois des infrastructures 2017-2027 par secteur et par catégorie d'avancement

	En réalisation	En planification	À l'étude	Total
Réseau routier	23	18	24	65
Transport collectif	7	13	2	22
Transport maritime, aérien, ferroviaire et autre	2	0	3	5
Santé et Services sociaux	10	5	7	22
Enseignement supérieur et Recherche	3	2	2	7
Culture	2	—	—	2
Infrastructures municipales, sportives, communautaires et de loisirs	11	9	3	23
Édifices gouvernementaux	2	2	2	6
Autres	2	1	1	4
Total	62	50	44	156

Note : Les secteurs de l'éducation, des logements sociaux et communautaires ainsi que des ressources informationnelles n'ont aucun projet de 50 millions de dollars et plus.

4.1 Les projets qui ont changé de catégorie d'avancement en 2016-2017

Au cours de l'année 2016-2017, certains projets de 50 millions de dollars et plus ont changé de catégorie d'avancement, notamment à la suite de décisions prises par le Conseil des ministres concernant l'approbation des dossiers d'opportunité ou des dossiers d'affaires lorsque les projets étaient assujettis à la Directive sur la gestion des projets majeurs d'infrastructure publique. Ainsi, à la liste des projets jointe au Plan québécois des infrastructures 2017-2027, les projets suivants ont été inscrits :

Dans la catégorie des projets « en réalisation » :

Réseau routier

- La reconstruction du pont Gouin entre Saint-Jean-sur-Richelieu et Iberville;
- La construction d'une voie de contournement du quartier de l'Isle Maligne à Alma;
- La réfection de l'échangeur entre les autoroutes 13 et 40 à Montréal;
- La reconstruction de la côte Arsène-Gagnon sur la route 138 à Les Bergeronnes;
- L'amélioration de l'accès au port de Montréal par le réaménagement de la sortie Sherbrooke de l'autoroute 25;
- La construction d'un nouveau pont sur la rivière Mistassini à Dolbeau-Mistassini;
- Le recouvrement partiel de l'autoroute Ville-Marie à Montréal.

Santé et Services sociaux

- L'agrandissement du Centre intégré de traumatologie, d'une unité mère-enfant et d'un service d'endoscopie de l'Hôpital du Sacré-Cœur-de-Montréal;
- La construction d'un nouveau pavillon pour le service d'hémodialyse de l'Hôpital Maisonneuve-Rosemont;
- La construction d'un nouveau pavillon de soins en santé mentale à l'Hôpital de Saint-Jérôme.

Enseignement supérieur et Recherche

- La construction du Complexe des sciences de l'Université de Montréal;
- La construction d'un nouveau pavillon de l'École de technologie supérieure;
- L'agrandissement du pavillon des sciences appliquées du campus Loyola de l'Université Concordia.

Infrastructures municipales, sportives, communautaires et de loisirs

- La réhabilitation de la Gare maritime et de la Jetée Alexandra dans le secteur du Vieux-Montréal et du Vieux-Port;
- La construction d'une usine de biométhanisation à Saint-Hyacinthe;
- La construction d'une usine de biométhanisation dans la couronne Sud-Est de Montréal.

Autres – Plan Nord

- La réfection de la route de la Baie-James.

Dans la catégorie des projets « en planification » :

Réseau routier

- L'élargissement de l'autoroute Henri-IV - Phase II à Québec;
- L'enlèvement des paralumes et réfection de l'éclairage dans le tunnel Dorval à Montréal;
- La reconstruction de la chaussée de béton de ciment de l'autoroute 40 à Kirkland et Baie-d'Urfé;
- La reconstruction du pont Honoré-Mercier;
- La reconstruction et l'amélioration de diverses sections de la route 138 entre Baie-Comeau et Port-Cartier;
- Le réaménagement de la route 173 et de la route 277 dans la région de Chaudière-Appalaches;
- La réfection du pont Vachon entre Laval et Boisbriand;
- Les travaux sur la chaussée de béton de l'autoroute 20 entre les municipalités de Mont-Saint-Hilaire et de Saint-Hyacinthe;
- Les travaux sur le pont de l'autoroute 30 à Sorel-Tracy au-dessus de la rivière Richelieu.

Transport collectif

- L'amélioration de l'accessibilité des stations de métro aux personnes à mobilité réduite;
- Le prolongement du Rapibus – Phase III (Tronçon Lorrain – Aéroport) dans le secteur Est de la ville de Gatineau;
- L'implantation d'un Service rapide par bus dans le secteur Ouest de la ville de Gatineau.

Santé et Services sociaux

- La construction d'un nouvel hôpital sur le site de l'Hôpital de l'Enfant-Jésus² à Québec;
- La construction du Centre mère-enfant et de l'urgence à l'Hôpital de Fleurimont du Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke.

Enseignement supérieur et Recherche

- L'ajout d'espace au centre-ville pour les Hautes études commerciales (HEC) Montréal.

Infrastructures municipales, sportives, communautaires et de loisirs

- Les travaux de relocalisation de la prise d'eau et de recouvrement d'une partie du canal de l'aqueduc à l'usine Atwater à Montréal.

Autres – Plan Nord

- La construction du complexe scientifique de l'Institut nordique du Québec.

² Les travaux relatifs à la phase I visant la construction du Centre intégré de cancérologie, incluant la radio-oncologie, devraient débuter au cours de l'année 2017-2018.

Dans la catégorie des projets « à l'étude » :

Huit projets sont ajoutés dans la catégorie « à l'étude » au secteur réseau routier dans le cadre du Plan québécois des infrastructures 2017-2027, soit :

- Le développement de la route 170 à Saint-Bruno au Saguenay–Lac-Saint-Jean et de la route 169 vers Alma;
- Le parachèvement de l'autoroute 70 entre Grande-Anse et La Baie;
- L'amélioration de l'autoroute Laurentienne entre la sortie Lebourgneuf et la Croix-Rouge à Québec;
- L'implantation d'un nouveau lien entre Québec et Lévis;
- L'amélioration de l'autoroute 50 entre Gatineau et Mirabel;
- L'amélioration de l'autoroute 55 entre l'échangeur des Acadiens et l'autoroute 20 au Centre-du-Québec;
- Le développement de la place Charles-Le Moyne à Longueuil;
- L'élargissement de l'autoroute 30 entre les autoroutes 10 et 20 sur la Rive-Sud de Montréal.

La liste des projets de 50 millions de dollars et plus inclut également quatre nouveaux projets à l'étude :

- Le gouvernement a autorisés au cours de l'année 2016 2017 :
 - L'agrandissement et le réaménagement de l'Hôtel-Dieu d'Arthabaska;
 - La réaffectation des espaces libérés sur le site de la montagne par le projet du Complexe de sciences de l'Université de Montréal.
- La portée des projets suivants a été révisée :
 - L'adaptation et le réaménagement des infrastructures terrestres à la traverse entre Sorel-Tracy et Saint-Ignace-de-Loyola;
 - L'agrandissement et la rénovation du palais de justice de Roberval.

4.2 Les projets retirés de la liste des projets de 50 millions de dollars et plus

Certains projets de 50 millions de dollars et plus présentés dans la catégorie « en réalisation » à la liste des projets jointe au Plan québécois des infrastructures 2016-2026 publiée dans « Les infrastructures publiques du Québec » ont été retirés de la liste puisqu'ils sont pour la plupart terminés ou en voie d'être entièrement complétés. Tous ces projets sont présentés aux tableaux de la section 6.

Mentionnons également que certains projets présentés dans la catégorie « à l'étude » sont également retirés de la liste. À cet égard :

- L'étude du projet de réfection majeure de la structure de l'échangeur Des Sources à Pointe-Claire et Dorval a été abandonnée par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports. Après une inspection plus approfondie de la structure, le Ministère en est venu à la conclusion qu'elle est en meilleur état que ce que les indices laissaient initialement croire. Le projet de maintien d'actifs actuellement en cours et dont le coût total est inférieur à 50 millions de dollars suffira à la remettre en état;
- Les projets de Train de l'Ouest de Montréal, incluant la desserte de l'aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau ainsi que de Système de transport collectif sur le nouveau pont Champlain ont été retirés étant donné leur prise en charge par la Caisse de dépôt et placement du Québec dans le cadre de son projet de Réseau électrique métropolitain;

- L'étude du projet de l'École de santé publique de l'Université de Montréal a été abandonnée par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, notamment car l'analyse de la situation des espaces à long terme de l'établissement ne justifie pas la poursuite du projet. Un projet de remplacement pourrait être présenté conjointement avec le ministère de la Santé et des Services sociaux au cours de la prochaine année;
- L'étude du projet de construction d'un immeuble de bureaux sur le site d'Estimauville a été retirée de la liste par la Société québécoise des infrastructures. Sur ce site, ce sera plutôt le projet de construction du nouveau siège social de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité au travail qui sera réalisé.

5. Liste des projets de 50 millions de dollars et plus au Plan québécois des infrastructures 2017-2027

Réseau routier¹ En réalisation (en millions de dollars)

Nom	Région	Avant 2017-2018	Contribution du Québec				Total	Contribution des partenaires	Coût total
			PQI 2017-2027		Total				
			2017-2018	2018-2027	2017-2018	2018-2027			
1- Reconstruction de l'échangeur Turcot	06	1 260,7	559,4	1 853,2	2 412,6	3 673,3	—	3 673,3	
2- Rond-point Dorval - Réaménagement de l'échangeur entre les autoroutes 20 et 520	06	142,9	15,0	82,7	97,7	240,6	103,6	344,2	
3- Prolongement de l'autoroute 35 entre Saint-Jean-sur-Richelieu et la frontière américaine - Phases I et II	16	165,5	10,5	24,5	35,1	200,5	44,3	244,7	
4- Prolongement de l'autoroute 5 du chemin de la Rivière au raccourcement de la route 105	07	76,2	0,9	13,8	14,7	90,9	78,0	168,9	
5- Reconstruction du pont Gouin entre Saint-Jean-sur-Richelieu et Iberville	16	17,0	14,3	63,0	77,3	94,3	32,0	126,3	
6- Prolongement de l'autoroute 70 vers la ligne Bagot	02	104,7	12,3	—	12,3	117,0	—	117,0	
7- Relocalisation permanente de la route 112 à Thetford Mines	12	105,0	—	4,9	4,9	109,9	—	109,9	
8- Construction d'une voie de contournement de Rouyn-Noranda	08	51,6	19,7	23,4	43,1	94,8	0,4	95,2	
9- Reconstruction de l'échangeur entre les autoroutes Félix-Leclerc et Laurentienne	03	55,2	13,5	16,9	30,3	85,5	2,3	87,8	
10- Construction d'une voie de contournement du quartier de l'Isle Maligne à Alma	02	15,5	19,3	49,1	68,4	83,9	0,2	84,1	
11- Reconstruction de la côte Arsène Gagnon sur la route 138 à Les Bergeronnes	09	3,8	22,5	57,1	79,6	83,4	—	83,4	

Note : Les montants ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au montant indiqué.

¹ La contribution du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports à la réalisation des projets du secteur Réseau routier est assumée par le Fonds des réseaux de transport terrestre.

Réseau routier¹
En réalisation
(en millions de dollars)

Nom	Région	Avant 2017-2018	Contribution du Québec				Total	Contribution des partenaires	Coût total
			PQI 2017-2027		Total				
			2017-2018	2018-2027					
12- Amélioration de l'accès au port de Montréal par le réaménagement de la sortie Sherbrooke de l'autoroute 25	06	69,5	1,0	—	1,0	70,5	—	70,5	
13- Réfection de l'échangeur entre les autoroutes 13 et 40	06	9,3	13,0	45,0	58,0	67,3	—	67,3	
14- Réfection de l'autoroute Dufferin-Montmorency - Phases III à VIII	03	63,5	3,3	—	3,3	66,8	—	66,8	
15- Construction d'un nouveau pont sur la rivière Mistassini à Dolbeau-Mistassini	02	11,9	10,5	14,6	25,2	37,1	18,6	55,7	
16- Recouvrement partiel de l'autoroute Ville-Marie à Montréal	06	21,9	29,1	2,2	31,3	53,2	—	53,2	
17- Maintien d'actifs sur les échangeurs Turcot et de La Vérendrye	06	373,6	25,3	50,0	75,3	448,9	—	448,9	
18- Maintien d'actifs sur le pont Honoré-Mercier	06 16	145,8	12,9	50,8	63,7	209,6	—	209,6	
19- Maintien d'actifs sur les structures de l'autoroute métropolitaine	06	145,9	8,1	8,5	16,6	162,5	—	162,5	
20- Maintien d'actifs sur les structures de l'échangeur Saint-Pierre	06	115,6	10,6	32,2	42,8	158,4	—	158,4	
21- Maintien d'actifs du Tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine	06 16	95,3	3,3	41,0	44,4	139,7	2,2	141,9	
22- Maintien d'actifs des tunnels Ville-Marie et Viger	06	85,9	4,4	32,2	36,6	122,4	8,4	130,8	
23- Maintien d'actifs sur le pont de l'Île-aux-Tourtes	06 16	67,0	11,2	11,5	22,7	89,7	—	89,7	
Total En réalisation		3 203,4	820,2	2 476,6	3 296,8	6 500,3	290,0	6 790,2	

Note : Les montants ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au montant indiqué.

¹ La contribution du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports à la réalisation des projets du secteur Réseau routier est assumée par le Fonds des réseaux de transport terrestre.

Réseau routier En planification

	Nom	Région	Nom	Région
1-	Réaménagement de la route 185 entre l'autoroute 20 et la frontière du Nouveau-Brunswick - Phase III	01	10- Réfection majeure du pont Pie-IX entre Montréal et Laval	06 13
2-	Élargissement de l'autoroute Henri-IV - Phase II ²	03	11- Reconstruction du pont Honoré-Mercier	06 16
3-	Reconstruction du pont de l'île d'Orléans	03	12- Reconstruction et amélioration de diverses sections de la route 138 entre Baie-Comeau et Port-Carlier	09
4-	Travaux de réparation de la charpente, de métallisation et de peinture sur le pont Pierre-Laporte	03 12	13- Réfection de la route 389 entre Baie-Comeau et Fermont	09
5-	Réfection de la structure de la route 138 au-dessus de la rivière Batiscan	04	14- Réaménagement de la route 173 et de la route 277	12
6-	Contournement sud de Sherbrooke par le prolongement de l'autoroute 410 - Phase II	05	15- Réaménagement de l'échangeur de l'autoroute 20 et de la route 171 (route Lagueux) à Lévis	12
7-	Amélioration de l'accès au port de Montréal dans l'axe du boulevard L'Assomption	06	16- Réfection du pont Vachon entre Laval et Boisbriand	13 15
8-	Enlèvement des paralames et réfection de l'éclairage dans le tunnel Donval à Montréal	06	17- Travaux sur la chaussée de béton de l'autoroute 20 entre les municipalités de Mont-Saint-Hilaire et de Saint-Hyacinthe	16
9-	Reconstruction de la chaussée de béton de ciment de l'autoroute 40 à Kirkland et Baie-d'Urfé	06	18- Travaux sur le pont de l'autoroute 30 à Sorel-Tracy au-dessus de la rivière Richelleu	16

² Excluant les travaux de la phase I, lesquels visent à reconstruire les structures Rideau et Lorette.

Réseau routier À l'étude³

	Nom	Région	Nom	Région
1-	Développement de la route 170 à Saint-Bruno au Saguenay–Lac-Saint-Jean et de la route 169 vers Alma	02	Réfection majeure du tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine	06 16
2-	Parachèvement de l'autoroute 70 - Tronçon entre Grande-Anse et La Baie	02	Reconstruction du pont de l'île-aux-Tourtes entre Vaudreuil et Senneville	06 16
3-	Amélioration de l'autoroute Laurentienne entre la sortie Lebourgneuf et la Croix-Rouge à Québec ⁴	03	Amélioration de l'autoroute 50 entre Gatineau et Mirabel	07 15
4-	Reconstruction des échangeurs au nord des ponts de Québec	03	Prolongement de la route 138 - Tronçon Kegaska - La Romaine - Phase I	09
5-	Implantation d'un nouveau lien entre Québec et Lévis	03 12	Prolongement de la route 138 - Tronçon La Tabatière - Tête-à-la-Baleine	09
6-	Réfection du tablier du pont de Québec	03 12	Amélioration de l'autoroute 55 entre l'échangeur des Acadiens et l'autoroute 20	12
7-	Réfection de la dalle du pont Laviolette à Trois-Rivières	04	Réaménagement de l'échangeur de l'autoroute 20 et de la route 173 à Lévis	12
8-	Réfection majeure des tunnels Ville-Marie et Viger	06	Réfection majeure du pont Gédéon-Ouimet sur l'autoroute 15 entre Laval et Boisbriand	13 15
9-	Reconstruction de l'échangeur Saint-Pierre	06	Prolongement de l'autoroute 19 entre les autoroutes 440 et 640 de Laval à Bois-des-Filion	13 15
10-	Réfection majeure de l'autoroute métropolitaine à Montréal	06	Développement de la Place Charles-Le Moyne à Longueuil	16
11-	Raccordement des deux sections du boulevard Cavendish à Montréal	06	Élargissement de l'autoroute 30 entre les autoroutes 10 et 20 sur la Rive-Sud de Montréal	16
12-	Boulevard urbain de l'Ouest de l'île de Montréal	06	Prolongement de l'autoroute 35 jusqu'à la frontière américaine - Phases III et IV	16

³ Le projet « Réfection majeure de la structure de l'échangeur des Sources à Pointe-Claire et Dorval » a été retiré de la liste des projets « à l'étude » puisque son coût est maintenant évalué à moins de 50 millions de dollars.

⁴ L'élargissement de l'autoroute Laurentienne Sud entre la rue de la Faune et le boulevard Louis-XIV est prévu au secteur « Réseau routier », mais n'est pas présenté spécifiquement à la liste des projets « en planification », car son coût est inférieur à 50 millions de dollars.

Transport collectif⁵

En réalisation

(en millions de dollars)

Nom	Région	Avant 2017-2018	Contribution du Québec				Total	Contribution des partenaires	Coût total
			PQI 2017-2027		PQI 2018-2027				
			2017-2018	2018-2027	2017-2018	2018-2027			
1- Remplacement des voitures MR-63 du métro de Montréal	06	591,6	283,2	978,8	1 262,0	1 853,7	338,0	2 191,7	
2- Programme Réno-Systèmes III - Métro de Montréal	06	164,4	27,8	70,5	98,3	262,7	237,3	500,0	
3- Construction du centre d'entretien pour trains de banlieue à Pointe-Saint-Charles	06	204,6	48,7	23,9	72,6	277,2	43,5	320,7	
4- Programme Réno-infrastructures - Métro de Montréal - Phase I	06	130,4	8,7	6,1	14,8	145,2	95,4	240,6	
5- Réfection majeure de la station Berri-UQAM - Phase I	06	46,5	5,2	3,3	8,5	55,0	32,0	87,0	
6- Construction d'un nouvel édicule et d'une passerelle piétonnière au Pôle multimodal Vendôme	06	3,4	12,2	60,8	73,0	76,5	—	76,5	
7- Prolongement de la vie utile des voitures de métro MR-73	06	10,3	4,0	26,6	30,6	40,9	28,1	69,0	
Total En réalisation		1 151,3	389,9	1 170,1	1 560,0	2 711,3	774,2	3 485,5	

Note : Les montants ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au montant indiqué.

⁵ La contribution du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports à la réalisation des projets du secteur Transport collectif est assumée, en partie, par le Fonds des réseaux de transport terrestre.

Transport collectif En planification

Nom	Région	Nom	Région
1- Construction d'un garage souterrain à la station de métro Côte-Vertu	06	8- Programme d'amélioration de l'accessibilité des stations de métro	06
2- Programme Réno-Infrastructures - Phase II - Métro de Montréal	06	9- Implantation d'un service rapide par bus intégré à la requalification de l'axe Pie IX entre Montréal et Laval	06 13
3- Programme Réno-Infrastructures - Phase III - Métro de Montréal	06	10- Acquisition de nouvelles voitures de train de banlieue (Voitures de type 2000)	06-13 14-15 16
4- Programme Réno-Systèmes - Phase IV - Métro de Montréal	06	11- Implantation d'un SRB dans le secteur Ouest de la ville de Gatineau	07
5- Programme Réno-Systèmes - Phase V - Métro de Montréal	06	12- Prolongation du RapiBus dans le secteur Est de la ville de Gatineau - Phase III - Tronçon Lorrain - Aéroport	07
6- Reconstruction du Complexe Crémazie de la Société de transport de Montréal	06	13- Réfection majeure du centre d'exploitation du Réseau de transport de Longueuil à Saint-Hubert	16
7- Programme Réno-tunnel (tunnel Mont-Royal) - Phase II	06		

Transport collectif À l'étude⁶

Nom	Région	Nom	Région
1- Implantation d'un nouveau système de transport collectif entre Québec et Lévis	03 12	2- Bureau de projet sur le prolongement du réseau de métro de Montréal	06

⁶ Les projets de « Train de l'Ouest de Montréal, incluant la desserte de l'aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau » ainsi que de « Système de transport collectif sur le nouveau pont Champlain » ont été retirés de la liste des projets « à l'étude » étant donné leur prise en charge par la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ) dans le cadre de son projet de Réseau électrique métropolitain (REM).

Transport maritime, aérien, ferroviaire et autre
En réalisation
(en millions de dollars)

Nom	Région	Contribution du Québec				Coût total
		Avant 2017-2018	PQI 2017-2027		Contribution des partenaires	
			2017-2018	2018-2027		
1- Remplacement du N.M. Lucien-L.	03 09	75,0	9,0	1,0	10,0	85,0
2- Remplacement du N.M. Radisson	03 09	75,0	9,5	0,5	10,0	85,0
Total En réalisation		150,0	18,5	1,5	20,0	170,0

Note : Les montants ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au montant indiqué.

Transport maritime, aérien, ferroviaire et autre
À l'étude

Nom	Région	Nom	Région
1- Faisabilité de la voie de contournement - Lac-Mégantic	05	3- Faisabilité d'un pôle logistique	16
2- Adaptation et réaménagement des infrastructures terrestres à la traversée entre Sorel-Tracy et Saint-Ignace-de-Loyola	14 16		

Santé et Services sociaux

En réalisation

(en millions de dollars)

Nom	Région	Avant 2017-2018	Contribution du Québec				Coût total	
			PQJ 2017-2027		Total	Contribution des partenaires		
			2017-2018	2018-2027				Total
1- Construction du nouveau Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM) et du centre de recherche ⁷	06	2 478,9	110,0	501,9	611,9	3 090,8	540,1	3 630,8
2- Agrandissement et modernisation du Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine - Grandir en santé	06	663,9	40,0	103,3	143,3	807,2	132,5	939,6
3- Relocalisation de l'Hôpital de Baie-Saint-Paul	03	85,0	46,1	195,2	241,3	326,3	—	326,3
4- Construction d'un centre régional intégré de cancérologie à l'Hôtel-Dieu de Lévis	12	53,2	40,0	64,5	104,5	157,7	—	157,7
5- Agrandissement du Centre intégré de traumatologie, d'une unité mère-enfant et d'un service d'endoscopie de l'Hôpital du Sacré-Coeur-de-Montréal	06	11,8	19,1	105,0	124,2	136,0	12,4	148,4
6- Construction d'un nouveau pavillon de soins de santé mentale à l'Hôpital de Saint-Jérôme	15	7,5	7,8	94,7	102,5	110,0	0,4	110,4
7- Agrandissement majeur et réaménagement de l'Hôpital Haut-Richelieu-Rouville	16	85,1	16,4	7,0	23,4	108,4	1,2	109,6
8- Construction d'un CHSLD d'une capacité de 212 lits à Saint-Jérôme	15	33,8	22,3	5,0	27,3	61,1	1,7	62,8
9- Agrandissement et réaménagement du Pavillon Sainte-Marie (Phase I) au Centre hospitalier régional de Trois-Rivières	04	23,0	22,0	14,8	36,8	59,8	—	59,8
10- Construction d'un nouveau pavillon pour le service d'hémodialyse de l'Hôpital Maisonneuve-Rosemont	06	3,6	24,9	25,1	49,9	53,5	—	53,5
Total En réalisation		3 445,7	348,6	1 116,5	1 465,1	4 910,8	688,2	5 599,0

Note : Les montants avant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au montant indiqué.

⁷ Le coût total inclut la construction du centre de recherche qui est terminée.

Santé et Services sociaux En planification

	Nom	Région	Nom	Région
1-	Construction d'un nouvel hôpital sur le site de l'Hôpital de l'Enfant-Jésus ⁸	03	4- Agrandissement de l'urgence, des soins critiques, des soins ambulatoires et du centre de formation de l'Institut de cardiologie de Montréal	06
2-	Construction du Centre mère-enfant et de l'urgence à l'Hôpital de Fleurimont du Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke	05	5- Ajout de 150 lits à l'Hôpital Pierre-Le Gardeur	14
3-	Redéploiement du campus de l'Hôpital Lachine	06		

⁸ Les travaux relatifs à la phase I visant la construction du Centre intégré de cancérologie, incluant la radio-oncologie, devraient débuter au cours de l'année 2017-2018.

Santé et Services sociaux À l'étude

	Nom	Région	Nom	Région
1-	Construction d'un nouveau complexe chirurgical et mise aux normes de certains secteurs de la santé mentale à l'Hôpital régional de Rimouski	01	5- Regroupement des centres de réadaptation pour les jeunes en difficulté dans la région des Laurentides	15
2-	Agrandissement pour un nouvel hôpital à l'Hôpital La Malbaie	03	6- Construction d'un nouvel hôpital dans la région de Vaudreuil-Soulanges ⁹	16
3-	Agrandissement et modernisation de l'Hôpital de Verdun	06	7- Agrandissement et réaménagement de l'Hôtel-Dieu d'Arthabaska	17
4-	Implantation d'un service de radiothérapie à l'Hôpital de Rouyn-Noranda	08		

⁹ Pour lequel une somme de 16 millions de dollars est prévue pour la poursuite de ce projet.

Enseignement supérieur et Recherche

En réalisation

(en millions de dollars)

Nom	Région	Contribution du Québec				Coût total		
		Avant 2017-2018	PQI 2017-2027		Total		Contribution des partenaires	
			2017-2018	2018-2027				Total
1- Construction du Complexe des sciences de l'Université de Montréal	06	33,4	67,3	44,3	111,6	145,0	203,3	348,3
2- Construction d'un nouveau pavillon de l'École de technologie supérieure	06	0,8	12,1	3,2	15,4	16,2	37,7	53,9
3- Agrandissement du pavillon des sciences appliquées du campus Loyola de l'Université Concordia	06	3,4	11,2	1,5	12,8	16,1	36,6	52,8
Total En réalisation		37,6	90,7	49,0	139,7	177,3	277,6	454,9

Note : Les montants ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au montant indiqué.

Enseignement supérieur et Recherche

En planification

Nom	Région	Nom	Région
1- Ajout d'espace au centre-ville pour HEC Montréal	06	2- Rénovation du Pavillon Wilson de l'Université McGill	06

Enseignement supérieur et Recherche

À l'étude

Nom	Région	Nom	Région
1- Nouvelle vocation du site de l'Hôpital Royal Victoria pour l'Université McGill	06	2- Réaffectation des espaces libérés sur le site de la montagne par le projet de Complexe des sciences de l'Université de Montréal	06

Culture
En réalisation
(en millions de dollars)

Nom	Région	Avant 2017-2018	Contribution du Québec				Contribution des partenaires	Coût total
			PQI 2017-2027		Total	Total		
			2017-2018	2018-2027				
1- Réfection et agrandissement de l'édifice Wilder	06	65,5	0,9	—	0,9	66,4	32,8	99,2
2- Construction du Théâtre Le Diamant	03	8,3	9,1	12,6	21,7	30,0	24,0	54,0
Total En réalisation		73,8	10,0	12,6	22,6	96,4	56,8	153,2

Note : Les montants ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au montant indiqué.

Infrastructures municipales, sportives, communautaires et de loisirs

En réalisation

(en millions de dollars)

Nom	Région	Avant 2017-2018	Contribution du Québec				Total	Contribution des partenaires	Coût total
			2017-2018		2018-2027				
			2017-2018	2018-2027	2018-2027	Total			
1- Construction d'une station d'épuration des eaux usées à Montréal	06	5,4	18,7	39,6	58,3	63,7	86,3	150,0	
2- Construction de bassins de rétention des eaux usées pour le contrôle des débordements à Montréal	06	5,5	7,9	35,9	43,8	49,3	98,7	148,0	
3- Aménagement du Quartier des spectacles à Montréal	06	34,1	3,5	2,4	5,9	40,0	80,0	120,0	
4- Aménagement du site de la Gare de triage d'Outremont à Montréal	06	19,4	7,8	2,9	10,6	30,0	90,0	120,0	
5- Construction d'une usine de biométhanisation - Ville de Saint-Hyacinthe	16	37,1	5,1	—	5,1	42,2	38,8	81,0	
6- Construction d'une station d'épuration des eaux usées à Gatineau	07	2,5	7,9	42,8	50,6	53,1	26,5	79,6	
7- Mise en valeur de l'Oratoire Saint-Joseph	06	2,6	7,0	21,2	28,2	30,8	48,4	79,2	
8- Réhabilitation de la Gare maritime et de la Jetée Alexandra dans le secteur du Vieux-Montréal et du Vieux-Port	06	—	15,4	4,6	20,0	20,0	58,0	78,0	
9- Mise aux normes des installations d'eau potable à Shawinigan	04	14,8	8,3	1,0	9,2	24,0	40,0	64,1	
10- Construction d'une usine de biométhanisation - Couronne Sud-Est de Montréal	16	2,8	11,5	—	11,5	14,3	43,5	57,8	
11- Construction d'un centre multifonctionnel à Gatineau - Centre Robert-Guertin	07	—	6,6	19,9	26,5	26,5	26,5	53,0	
Total En réalisation		124,1	99,6	170,2	269,8	394,0	636,7	1 030,7	

Note : Les montants ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au montant indiqué.

Infrastructures municipales, sportives, communautaires et de loisirs En planification

Nom	Région	Nom	Région
1- Construction d'une usine de biométhanisation - Ville de Québec	03	6- Aménagement du Parc Jean-Drapeau	06
2- Amélioration de la capacité et l'efficacité des installations d'accueil des croisiéristes internationaux à Québec	03	7- Travaux de relocalisation de la prise d'eau et de recouvrement d'une partie du canal de l'aqueduc à l'usine Atwater à Montréal	06
3- Construction d'un centre de glace à Québec	03	8- Construction d'une usine de biométhanisation - Ville de Laval	13
4- Construction du colisée de Trois-Rivières	04	9- Construction d'une usine de biométhanisation - Ville de Longueuil	16
5- Construction d'une usine de biométhanisation - Ville de Montréal	06		

Infrastructures municipales, sportives, communautaires et de loisirs À l'étude

Nom	Région	Nom	Région
1- Aménagement de la promenade Samuel-De Champlain - Phase III - Station du Foulon	03	3- Remplacement de la toiture du Stade olympique	06
2- Agrandissement du Palais des congrès de Montréal	06		

Édifices gouvernementaux

En réalisation

(en millions de dollars)

Nom	Région	Avant 2017-2018	Contribution du Québec				Total	Contribution des partenaires	Coût total
			PQI 2017-2027		Total				
			2017-2018	2018-2027					
1- Agrandissement et réaménagement du palais de justice de Rimouski	01	8,0	27,2	33,1	60,3	68,2	—	68,2	
2- Réfection du stationnement du Complexe Marie-Guyart à Québec	03	27,3	16,0	15,6	31,6	59,0	—	59,0	
Total En réalisation		35,3	43,2	48,7	91,9	127,2	—	127,2	

Note : Les montants ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au montant indiqué.

Édifices gouvernementaux

En planification

Nom	Région	Nom	Région
1- Agrandissement et rénovation majeure de l'établissement de détention Maison Tanguay	06	2- Réaménagement majeur au palais de justice de Saint-Hyacinthe	16

Édifices gouvernementaux

À l'étude

Nom	Région	Nom	Région
1- Agrandissement et rénovation du palais de justice de Roberval	02	2- Construction d'un immeuble de bureaux sur le site de l'îlot Voyageur	06

Autres – Barrages publics

En réalisation

(en millions de dollars)

Nom	Région	Contribution du Québec				Coût total		
		Avant 2017-2018	PQI 2017-2027		Total			
			2017-2018	2018-2027			Total	
1- Maintien d'actifs au barrage Des Quinze	08	57,0	12,5	4,9	17,4	74,4	26,6	101,0

Note : Les montants ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au montant indiqué.

Autres – Plan Nord

En réalisation

(en millions de dollars)

Nom	Région	Contribution du Québec				Coût total		
		Avant 2017-2018	PQI 2017-2027		Total			
			2017-2018	2018-2027			Total	
1- Réfection de la route de la Baie-James	10	22,5	14,0	128,5	142,5	165,0	100,0	265,0

Note : Les montants ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au montant indiqué.

Autres – Plan Nord

En planification

Nom	Région	Nom	Région
1- Construction du Complexe scientifique de l'Institut nordique du Québec	03 - 06 10		

Autres – Plan Nord

À l'étude

Nom	Région	Nom	Région
1- Construction d'un nouveau lien ferroviaire pour le transport de minerai en provenance de la fosse du Labrador	09 10		

Légende

01 - Bas-Saint-Laurent	04 - Mauricie	07 - Outaouais	10 - Nord-du-Québec	13 - Laval	16 - Montréal
02 - Saguenay - Lac-Saint-Jean	05 - Estrie	08 - Abitibi-Témiscamingue	11 - Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine	14 - Lanaudière	17 - Centre-du-Québec
03 - Capitale-Nationale	06 - Montréal	09 - Côte-Nord	12 - Chaudière-Appalaches	15 - Laurentides	

6. Projets retirés de la liste des projets de 50 millions de dollars et plus

Réseau routier

Nom	Région	Nom	Région
1- Prolongement de l'autoroute 20 entre Cacouna et Notre-Dame-des-Neiges	01	5- Construction d'une voie de contournement de Longue-Rive (route 138)	09
2- Réaménagement de la route 185 entre l'autoroute 20 et la frontière du Nouveau-Brunswick - Phases I et II	01	6- Élargissement de l'autoroute 73 entre Sainte-Marie et Saint-Joseph-de-Beauce - Phase II	12
3- Contournement sud de Sherbrooke par le prolongement de l'autoroute 410 - Phase I	05	7- Prolongement de l'autoroute 73 entre Saint-Joseph-de-Beauce et Saint-Georges	12
4- Étude de la réfection majeure de la structure l'échangeur des Sources à Pointe-Claire et Dorval	06	8- Maintien d'actifs sur les structures de l'échangeur entre les autoroutes 20 et 30 à Boucherville	16

Transport collectif

Nom	Région	Nom	Région
1- Construction du centre d'entretien pour trains de banlieue à Lachine	06	4- Train de banlieue Corridor Nord-Est (Train de l'Est)	06 14
2- Étagement ferroviaire de la jonction de l'Est	06	5- Étude du Système de transport collectif sur le nouveau pont Champlain	06 16
3- Étude du Train de l'Ouest de Montréal, incluant la desserte de l'aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau	06	6- Construction d'un deuxième garage pour la Société de transport de l'Outaouais	07

Transport maritime, aérien, ferroviaire et autre

Nom	Région	Nom	Région
1- Remplacement du N.M. Camille-Marcoux	01 09	2- Modernisation de l'aéroport international Jean-Lesage de Québec - Phase II	03

Santé et Services sociaux

Nom	Région	Nom	Région
1- Réhabilitation et agrandissement de l'Hôtel-Dieu de Québec - Centre hospitalier universitaire de Québec	03	3- Construction du nouveau Centre universitaire de Santé McGill (CUSM) - Site Glen	06
2- Agrandissement et réaménagement de l'urgence de l'Hôpital Maisonneuve-Rosemont	06	4- Construction du pavillon des soins critiques de l'Hôpital général juif Sir Mortimer B. Davis - Phases I - II - III	06

Enseignement supérieur et Recherche

Nom	Région	Nom	Région
1- Étude de l'École de santé publique de l'Université de Montréal – Pôle d'excellence en santé de Montréal	06		

Culture

Nom	Région	Nom	Région
1- Construction d'un nouveau pavillon au Musée national des beaux-arts du Québec	03		

Infrastructures municipales, sportives, communautaires et de loisirs

Nom	Région	Nom	Région
1- Mise aux normes des installations d'eau potable à Baie-Comeau	09	2- Construction de la Cité de la culture et du sport à Laval - Place Bell	13

Édifices gouvernementaux

Nom	Région	Nom	Région
1- Construction d'un établissement de détention à Amos	08	3- Construction d'un établissement de détention à Sorel-Tracy	16
2- Construction d'un établissement de détention à Sept-Îles	09	4- Étude pour la construction d'un immeuble à bureau sur le site d'Estimauville à Québec	03

Légende

01 - Bas-Saint-Laurent	04 - Mauricie	07 - Outaouais	10 - Nord-du-Québec	13 - Laval	16 - Montérégie
02 - Saguenay - Lac-Saint-Jean	05 - Estrie	08 - Abitibi-Témiscamingue	11 - Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine	14 - Lanaudière	17 - Centre-du-Québec
03 - Capitale-Nationale	06 - Montréal	09 - Côte-Nord	12 - Chaudière-Appalaches	15 - Laurentides	

7. Tableaux sommaires des investissements au Plan québécois des infrastructures 2017-2027

7.1 Tableau des investissements par secteur et par année

Investissements au Plan québécois des infrastructures 2017-2027

par secteur et par année

(Contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars)

Secteur	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	PQI 2017-2027
Réseau routier	2 159,4	2 045,6	2 047,9	2 205,5	1 873,9	1 551,1	1 538,3	1 493,1	1 493,0	1 493,0	17 901,0
Transport collectif	825,9	1 065,7	895,3	785,2	776,6	943,6	441,9	441,9	441,9	441,9	7 059,9
Transport maritime, aérien, ferroviaire et autre	321,5	383,6	426,7	211,2	208,4	228,5	232,3	226,4	219,4	196,2	2 654,3
Santé et Services sociaux	1 389,6	1 435,8	2 135,5	2 007,1	1 736,8	1 700,5	1 650,9	1 660,6	1 696,3	1 683,0	17 096,1
Éducation	1 250,9	1 547,2	1 137,2	760,1	705,2	699,0	699,0	699,0	691,1	690,8	8 879,4
Enseignement supérieur et Recherche	961,9	804,8	750,0	734,7	710,9	697,8	670,6	664,4	716,8	637,0	7 348,9
Culture	154,6	173,3	194,8	174,9	165,8	151,7	138,0	129,4	128,9	113,9	1 525,2
Infrastructures municipales, sportives, communautaires et de loisirs	1 094,3	1 128,6	978,6	871,3	807,5	766,4	750,7	739,2	736,0	723,0	8 595,7
Logements sociaux et communautaires	253,1	253,5	295,0	283,2	294,1	172,4	130,0	130,0	130,5	140,7	2 082,5
Édifices gouvernementaux	296,2	345,4	286,7	232,1	215,3	187,7	187,8	179,4	169,3	154,1	2 253,9
Ressources informationnelles	398,2	367,1	368,3	319,0	308,9	349,7	336,6	313,0	310,5	329,0	3 400,3
Autres secteurs	469,9	422,7	462,7	444,3	338,6	304,5	300,9	296,8	243,5	243,4	3 527,3
Sous-total	9 575,5	9 973,3	9 978,8	9 028,8	8 142,1	7 752,8	7 077,0	6 973,1	6 977,2	6 846,0	82 324,6
Enveloppe centrale ¹	48,0	45,0	35,0	972,9	462,0	829,3	1 501,2	1 594,9	1 589,0	1 698,2	8 775,4
PQI 2017-2027	9 623,5	10 018,3	10 013,8	10 001,7	8 604,1	8 582,1	8 578,3	8 568,0	8 566,2	8 544,2	91 100,0

Note : Les montants ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

¹ Cette enveloppe est requise pour permettre éventuellement de provisionner les projets stratégiques de 50 millions de dollars et plus actuellement « à l'étude » que le gouvernement a reconnus et priorisés.

7.2 Tableau des investissements par type et par année

Investissements au Plan québécois des infrastructures 2017-2027 par type et par année

(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars)

Type d'investissement	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	PQI 2017-2027
Maintien de l'offre de services											
Maintien d'actifs ¹	2 545,3	2 487,8	3 051,2	3 192,7	3 260,1	3 294,4	3 228,9	3 362,0	3 650,2	3 761,5	31 834,2
Résorption du déficit de maintien d'actifs	1 266,0	1 428,9	1 315,7	1 413,5	1 241,1	891,0	807,5	866,4	664,8	673,2	10 568,1
Remplacement	1 750,1	1 710,5	1 526,9	1 542,5	1 184,0	1 494,5	984,6	975,0	889,4	1 016,7	13 074,2
Études	12,8	10,4	5,4	3,1	—	—	—	—	—	—	31,7
Sous-total	5 574,2	5 637,6	5 899,3	6 151,8	5 685,2	5 679,9	5 021,0	5 203,4	5 204,4	5 451,4	55 508,2
Bonification de l'offre de service											
Ajout et amélioration	3 944,0	4 177,7	3 860,0	2 682,4	2 134,1	1 609,6	1 295,5	1 087,2	1 115,3	1 067,7	22 973,3
Études	44,1	84,7	41,2	5,6	2,0	2,0	—	—	—	—	179,6
Sous-total	3 988,1	4 262,4	3 901,2	2 687,9	2 136,1	1 611,6	1 295,5	1 087,2	1 115,3	1 067,7	23 152,9
Provisions sectorielles et Enveloppe centrale											
Provisions sectorielles ²	13,2	73,3	178,3	189,0	320,8	461,3	760,5	682,5	657,4	327,0	3 663,4
Enveloppe centrale ³	48,0	45,0	35,0	972,9	462,0	829,3	1 501,2	1 594,9	1 589,0	1 698,2	8 775,4
Sous-total	61,2	118,3	213,3	1 161,9	782,8	1 290,6	2 261,8	2 277,4	2 246,4	2 025,2	12 438,9
PQI 2017-2027	9 623,5	10 018,3	10 013,8	10 001,7	8 604,1	8 582,1	8 578,3	8 568,0	8 566,2	8 544,2	91 100,0

Note : Les montants ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

¹ Ces montants, de même que ceux alloués pour le remplacement, peuvent contribuer à résorber le déficit de maintien d'actifs.

² Ces provisions sont réservées pour de futurs projets de moins de 50 millions de dollars non identifiés permettant d'assurer une récurrence en fonction des besoins, et ce, principalement au deuxième quinquennat du PQI.

³ Cette enveloppe est requise pour permettre éventuellement de provisionner les projets stratégiques de 50 millions de dollars et plus actuellement « à l'étude » que le gouvernement a reconnus et priorisés.

7.3 Tableau des investissements par secteur et par type

Investissements au Plan québécois des infrastructures 2017-2027

par secteur et par type

(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars)

Secteur	Maintien de l'offre de service				Bonification de l'offre de service				Provisions sectorielles ² et Enveloppe centrale ³	PQI 2017-2027
	Maintien d'actifs ¹	Résorption du déficit de maintien d'actifs	Remplacement	Études	Sous-total	Ajout et amélioration	Études	Sous-total		
Réseau routier	9 086,4	4 610,8	1 929,2	21,1	15 647,4	2 197,0	56,6	2 253,6	—	17 901,0
Transport collectif	1 446,7	—	1 637,5	—	3 084,2	3 313,6	79,5	3 393,1	582,7	7 059,9
Transport maritime, aérien, ferroviaire et autre	882,0	—	48,4	2,0	932,4	1 444,1	2,0	1 446,0	275,8	2 654,3
Santé et Services sociaux	3 387,2	1 133,2	6 090,0	0,6	10 611,0	5 814,9	20,6	5 835,5	649,6	17 096,1
Éducation	5 954,6	1 580,0	120,0	—	7 654,6	1 096,3	—	1 096,3	128,5	8 879,4
Enseignement supérieur et Recherche	3 592,8	1 140,4	1 241,9	0,9	5 975,9	1 221,5	3,4	1 224,9	148,1	7 348,9
Culture	727,2	127,4	328,0	—	1 182,6	259,2	—	259,2	83,4	1 525,2
Infrastructures municipales, sportives, communautaires et de loisirs	4 352,5	1 451,0	683,2	7,2	6 493,9	1 758,3	6,9	1 765,2	336,7	8 595,7
Logements sociaux et communautaires	922,2	305,3	—	—	1 227,5	797,6	—	797,6	57,4	2 082,5
Édifices gouvernementaux	780,0	73,8	43,1	—	896,9	791,9	10,1	802,0	555,0	2 253,9
Ressources informationnelles	102,5	—	541,9	—	644,4	2 705,8	—	2 705,8	50,2	3 400,3
Autres secteurs	600,1	146,3	411,1	—	1 157,4	1 573,2	0,6	1 573,8	796,1	3 527,3
Sous-total	31 834,2	10 568,1	13 074,2	31,7	55 508,2	22 973,3	179,6	23 152,9	3 663,4	82 324,6
Enveloppe centrale³	—	—	—	—	—	—	—	—	8 775,4	8 775,4
PQI 2017-2027	31 834,2	10 568,1	13 074,2	31,7	55 508,2	22 973,3	179,6	23 152,9	12 438,9	91 100,0

Note : Les montants ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

¹ Ces montants, de même que ceux alloués pour le remplacement, peuvent contribuer à résorber le déficit de maintien d'actifs.

² Ces provisions sont réservées pour de futurs projets de moins de 50 millions de dollars non identifiés permettant d'assurer une récence en fonction des besoins, et ce, principalement au deuxième quinquennat du PQI.

³ Cette enveloppe est requise pour permettre éventuellement de provisionner les projets stratégiques de 50 millions de dollars et plus actuellement « à l'étude » que le gouvernement a reconnus et priorisés.

8. Mise à jour des investissements probables pour l'année 2016-2017

Selon la Loi sur les infrastructures publiques, le Plan québécois des infrastructures doit être accompagné d'un rapport faisant état de l'utilisation des sommes allouées pour l'année financière en cours.

Une somme de 9,6 milliards de dollars était prévue en 2016-2017 pour l'ensemble des secteurs couverts par le Plan québécois des infrastructures 2017-2027. La mise à jour des investissements probables de l'année 2016-2017 est évaluée à 8,9 milliards de dollars, ce qui représente un taux de réalisation probable de 93,2 %.

Investissements probables pour l'année 2016-2017

(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars et en pourcentage)

Secteurs		Maintenance de l'offre de service			Sous-total	Bonification de l'offre de service		Total ²	Taux de réalisation probable ³
		Maintien d'actifs ¹	Résorption du déficit de maintien d'actifs	Remplacement		Ajout et amélioration			
Réseau routier	Prévu	891,0	—	755,1	1 646,1	396,0	2 042,2	99,0%	
	Probable	1 078,7	—	575,7	1 654,3	368,4	2 022,7		
Transport collectif	Prévu	149,6	—	189,1	338,7	795,0	1 133,7	61,0%	
	Probable	90,0	—	122,5	212,5	479,0	691,5		
Transport maritime, aérien, ferroviaire et autre	Prévu	131,6	—	75,8	207,4	159,2	366,6	74,3%	
	Probable	99,7	—	41,0	140,7	131,7	272,4		
Santé et Services sociaux	Prévu	146,3	104,2	487,1	737,6	488,6	1 226,1	108,0%	
	Probable ⁴	146,5	79,6	550,5	776,7	547,0	1 323,7		
Éducation	Prévu	689,6	190,0	17,7	897,3	656,5	1 553,8	110,2%	
	Probable ⁴	807,9	198,1	21,0	1 027,0	685,8	1 712,8		
Enseignement supérieur et Recherche	Prévu	281,0	93,0	150,2	524,2	195,1	719,3	100,3%	
	Probable ⁴	341,8	84,3	144,5	570,5	150,7	721,2		
Culture	Prévu	109,1	43,4	52,4	204,9	34,5	239,4	78,9%	
	Probable ⁴	95,8	23,0	38,3	157,1	31,9	189,0		
Infrastructures municipales, sportives, communautaires et de loisirs	Prévu	208,0	134,8	144,6	487,3	408,9	896,2	90,3%	
	Probable	275,8	66,1	169,1	511,0	298,1	809,1		
Logements sociaux et communautaires	Prévu	78,7	57,1	—	135,8	142,4	278,2	71,9%	
	Probable	82,4	53,2	—	135,7	64,3	200,0		
Édifices gouvernementaux	Prévu	102,9	12,2	9,5	124,6	147,7	272,3	85,5%	
	Probable	75,0	3,9	8,8	87,7	145,1	232,8		
Ressources informationnelles	Prévu	9,3	—	60,8	70,1	374,9	445,0	84,8%	
	Probable	15,1	—	21,3	36,4	340,9	377,2		
Autres secteurs	Prévu	51,2	15,6	25,8	92,7	320,9	413,5	93,9%	
	Probable	46,5	21,8	30,5	98,8	289,7	388,5		
Enveloppe centrale	Prévu	5,0	—	—	5,0	5,0	10,0	—	
	Probable	—	—	—	—	—	—		
Total	Prévu	2 853,1	650,3	1 968,2 ⁵	5 471,6	4 124,7 ⁷	9 596,3	93,2%	
	Probable	3 155,1	530,1	1 723,2 ⁶	5 408,3	3 532,6 ⁸	8 940,9		

Note : Les montants ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au montant indiqué.

¹ Ces montants, de même que ceux alloués pour le remplacement, peuvent contribuer à résorber le déficit de maintien d'actifs.

² Le portrait complet du redressement pour uniformisation sur les mêmes bases pour l'année 2016-2017 ainsi que l'impact des ajustements de fin d'exercice seront connus à l'état de situation final des investissements l'an prochain. Les investissements probables et imputables à des projets prévus antérieurement à au 31 mars 2015 sont présentés aux Plans annuels de gestion des investissements publics en infrastructures.

³ Un taux de réalisation probable supérieur à 100 % peut s'expliquer par le devancement de travaux déjà prévus ou par un rythme de réalisation plus élevé que celui anticipé.

⁴ Excluant le redressement pour uniformisation sur les mêmes bases présenté au Plan annuel de gestion des investissements publics en infrastructures.

⁵ Incluant 37,8 millions de dollars pour des projets actuellement à l'étude.

⁶ Incluant 11,7 millions de dollars pour des projets actuellement à l'étude.

⁷ Incluant 73,7 millions de dollars pour des projets actuellement à l'étude.

⁸ Incluant 51,4 millions de dollars pour des projets actuellement à l'étude.

9. État de situation final des investissements réalisés pour l'année 2015-2016

La Loi sur les infrastructures publiques édicte également que le Plan québécois des infrastructures doit être accompagné d'un rapport faisant état de l'utilisation des sommes allouées pendant l'année financière précédente.

Un taux de réalisation global de 85,8 %

Pour l'ensemble des secteurs couverts par le Plan québécois des infrastructures, la somme prévue pour l'année 2015-2016 s'élevait à 9,6 milliards de dollars. Les investissements réalisés sont évalués à 8,2 milliards de dollars, ce qui représente un taux de réalisation de 85,8 %. Cette section présente, par secteur, les investissements réalisés en 2015-2016.

Transport maritime, aérien, ferroviaire et autre ainsi que culture, des taux de réalisation de plus de 100 %

Dans le secteur du transport maritime, aérien, ferroviaire et autre, 352,7 millions de dollars ont été investis.

- Pour la Société des traversiers du Québec, 69,1 millions de dollars ont été investis, notamment pour le remplacement des navires *Camille-Marcoux*, *Lucien-L.* et *Radisson* ainsi que pour l'adaptation des quais à la traverse entre Matane, Baie-Comeau et Godbout.
- En ce qui concerne les infrastructures aériennes, ferroviaires et autres, des investissements de 283,6 millions de dollars ont été réalisés en 2015-2016. Ces sommes ont notamment servi à l'amélioration de la voirie locale dans l'ensemble des régions du Québec, à la construction d'une nouvelle aérogare et d'un garage à l'aéroport d'Inukjuak et à la mise à jour des stations de radio d'aérodromes communautaires dans douze aéroports nordiques.

Dans le secteur de la culture, une somme de 233,2 millions de dollars a été investie.

- Pour les organismes et sociétés d'État de la culture, des investissements de 75,6 millions de dollars ont été réalisés. Ces sommes ont permis notamment de réaliser des travaux en maintien d'actifs et en résorption du déficit de maintien d'actifs, de même que la poursuite du projet d'agrandissement du Musée national des beaux-arts du Québec.
- Pour les équipements culturels, des investissements de 149 millions de dollars ont été réalisés. Ces sommes ont permis notamment de réaliser des travaux de maintien d'actifs et d'assurer l'acquisition de documents pour les collections des bibliothèques municipales.
- En ce qui concerne les projets subventionnés par le Fonds du patrimoine culturel québécois, des investissements de 8,6 millions de dollars ont été réalisés, notamment pour la conservation des biens protégés par le gouvernement du Québec en vertu de la Loi sur les biens culturels (chapitre B-4).

Réseau routier, logements sociaux et communautaires, infrastructures municipales, sportives, communautaires et de loisirs ainsi que transport collectif, des taux de réalisation supérieurs à 90 %

Dans le secteur du réseau routier, 2 milliards de dollars ont été investis, soit 95,9 % des investissements probables.

- Les investissements pour le maintien d'actifs ont été de près de 1,2 milliard de dollars et ils ont servi principalement pour des travaux requis sur l'autoroute métropolitaine, sur les échangeurs Turcot et de La Vérendrye ainsi que sur le pont Honoré-Mercier, et ce, jusqu'à ce qu'ils soient reconstruits. Ces investissements ont également permis la réfection du pont des Draveurs de l'autoroute 50, au-dessus de la rivière Gatineau ainsi que la poursuite de la réfection de l'autoroute Dufferin-Montmorency à Québec, du pont de l'autoroute 40 au-dessus de la rivière Bayonne entre Berthierville et Sainte-Geneviève-de-Berthier et des structures de l'échangeur Saint-Pierre à Montréal.

- En plus de ces projets, plusieurs autres ont été réalisés pour le remplacement, l'amélioration et l'ajout d'infrastructures, pour un total de 854 millions de dollars. Entre autres, ces projets concernent la reconstruction de l'échangeur Turcot, la reconstruction de l'échangeur entre les autoroutes Félix-Leclerc et Laurentienne, l'élargissement de l'autoroute Henri-IV à Québec, la relocalisation permanente de la route 112 à Thetford Mines ainsi que le remplacement des échangeurs entre les autoroutes 20 et 30 à Boucherville.

Dans le secteur des logements sociaux et communautaires, 241,8 millions de dollars ont été investis, soit 95,1 % des investissements probables.

- Une somme de 133,2 millions de dollars a été consacrée au maintien des logements de type habitation à loyer modique (entretien et réfection des bâtiments). Une somme de 108,6 millions de dollars a été affectée à la livraison de nouveaux logements dans le cadre du programme Accès-Logis Québec.

Dans le secteur des infrastructures municipales, sportives, communautaires et de loisirs, 722,3 millions de dollars ont été investis, soit 92,3 % du budget probable.

Pour les infrastructures municipales :

- 148,1 millions de dollars ont été investis en maintien d'actifs et en résorption du déficit de maintien d'actifs. Ces projets touchent notamment le traitement de l'eau potable et l'assainissement des eaux usées. Mentionnons, entre autres, la mise aux normes des installations d'eau potable à Baie-Comeau.
- 419 millions de dollars ont été investis en remplacement, amélioration et ajout. Cette somme a servi notamment au remplacement de divers réseaux souterrains municipaux, à la construction de l'amphithéâtre de Québec, à la construction de la Cité de la culture et du sport à Laval – Place Bell ainsi qu'à la construction de nouvelles infrastructures pour les villages nordiques.

Pour les infrastructures sportives, communautaires et de loisirs :

- 155,2 millions de dollars ont été investis, notamment pour les travaux de construction d'une troisième glace et la rénovation du bâtiment de l'aréna Sainte-Julie, la réfection de la tour du Stade olympique, la phase II du projet de construction du complexe sportif Giffard à Québec ainsi que pour la réalisation de projets dans le cadre du programme Trame verte et bleue (pistes cyclables, parcs et espaces verts).

Dans le secteur du transport collectif, 457,8 millions de dollars ont été investis, soit 90,8 % du budget probable.

- En ce qui concerne le maintien d'actifs, 103,6 millions de dollars ont été investis, principalement dans les programmes du métro de Montréal, soit Réno-Systèmes – Phase III et Réno-Infrastructures – Phase I, dans la réfection de la station Berri-UQAM – Phase I et dans la le prolongement de la vie utile des voitures de métro MR-73.
- Pour les autres types d'investissement, une somme de 354,2 millions de dollars a été investie. Elle a notamment servi à mettre en place une ligne de train de banlieue entre Mascouche et le centre-ville de Montréal (Train de l'Est). Des sommes ont également été consacrées au remplacement des voitures MR-63 du métro de Montréal, à la construction d'un deuxième garage pour la Société de transport de l'Outaouais ainsi qu'à la construction du centre d'entretien pour le train de banlieue de Lachine.

❑ Enseignement supérieur et recherche, édifices gouvernementaux ainsi que les autres secteurs, des taux de réalisation supérieurs à 80 %

Dans le secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche, 608,2 millions de dollars ont été investis, soit 89,1 % des investissements probables.

- Pour le réseau collégial et l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec, des investissements de 222,1 millions de dollars ont été réalisés, notamment :
 - 174,1 millions de dollars ont été investis dans les cégeps, principalement pour des travaux liés aux revêtements extérieurs des bâtiments, aux toitures, aux systèmes mécaniques et électriques ainsi que pour la restauration de laboratoires de sciences;
 - 7 millions de dollars ont contribué à l'amélioration de l'offre de formation, notamment par la création de nouvelles places-élèves au cégep de Saint-Hyacinthe.
- Pour le réseau universitaire, des investissements de 316 millions de dollars ont été réalisés pour le maintien d'actifs et la résorption du déficit de maintien d'actifs du parc immobilier, le remplacement, l'amélioration et l'ajout d'infrastructures.
- Dans le domaine de la recherche, 70,1 millions de dollars ont été investis en 2015-2016 :
 - Une partie de cette somme, soit 13,4 millions de dollars, a été versée dans le cadre du programme de cofinancement des projets Recherche-Québec – Fondation canadienne pour l'innovation;
 - Les autres investissements, soit 56,7 millions de dollars, ont notamment contribué à l'amélioration des infrastructures de recherche.

Dans le secteur des édifices gouvernementaux, 304,8 millions de dollars ont été investis, soit 83,2 % du budget probable.

- En ce qui concerne les centres de détention, 193 millions de dollars ont, entre autres, servi à la construction des centres de Sorel-Tracy, de Sept-Îles et d'Amos.
- Pour les immeubles de bureaux de la Société québécoise des infrastructures, 81,4 millions de dollars ont été injectés. Cette somme a notamment servi à l'aménagement de la place des Canotiers dans le Vieux-Port de Québec, au regroupement des effectifs de l'Agence du revenu du Québec à Jonquière, à la réfection du stationnement du complexe Marie-Guyart à Québec, à la construction d'un nouveau pavillon à l'École nationale de police du Québec à Nicolet et à la mise aux normes de divers bâtiments de la province.
- Pour les palais de justice, 25,6 millions de dollars ont été investis. Cette somme a notamment permis le rehaussement des mesures de sécurité et la modernisation des systèmes de sécurité au palais de justice de Montréal et la réalisation des travaux de maintien d'actifs et de mise aux normes dans divers palais de justice de la province.
- Dans les postes de police de la Sûreté du Québec, 4,8 millions de dollars ont été investis pour réaliser divers travaux de maintien d'actifs.

Dans les autres secteurs, 435,5 millions de dollars ont été investis, soit 82,1 % du budget probable.

- Ces investissements ont notamment permis des travaux au barrage des Quinze (Abitibi-Témiscamingue), aux barrages du Lac-réservoir Kénogami (Saguenay – Lac-Saint-Jean), la construction de 300 logements sociaux au Nunavik, la réfection de la route 389 entre Baie-Comeau et Fermont, la construction d'une Usine-école de métallurgie modulaire dans le cadre du Plan Nord, la rénovation et le réaménagement du siège social de la Régie de l'assurance maladie du Québec à Québec, ainsi que la rénovation de l'édifice de l'Agence du revenu du Québec situé sur la rue de Marly à Québec.

❑ Santé et services sociaux, ressources informationnelles ainsi que l'éducation, des taux de réalisation supérieurs à 65 %

Dans le secteur de la santé et des services sociaux, les investissements réalisés totalisent 1,4 milliard de dollars, ce qui représente un taux de réalisation de 78,8 %.

- Une somme de 501 millions de dollars a été investie dans des travaux de maintien d'actifs et de résorption du déficit de maintien d'actifs, tels que la réfection des installations électriques, des systèmes mécaniques, des systèmes de ventilation et des enveloppes de revêtement extérieur de différents bâtiments, et ce, dans toutes les régions du Québec.
- Des investissements de 481,6 millions de dollars en remplacement ont permis notamment la construction du nouveau Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM), du nouveau Centre universitaire de Santé McGill (CUSM) – Site Glen, la nouvelle construction pour reloger les résidents du Centre d'hébergement d'East Angus, la relocalisation de l'Hôpital de Baie-Saint-Paul ainsi que des travaux à l'urgence de l'Hôpital d'Alma.
- Des investissements de 449,5 millions de dollars en amélioration et ajout ont permis de poursuivre la réalisation de grands projets, tels l'agrandissement et la modernisation du Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine et la construction du pavillon des soins critiques de l'Hôpital général juif Sir Mortimer B. Davis (phases I, II et III). Ces sommes ont également permis l'agrandissement et le réaménagement du service des urgences de l'Hôpital Maisonneuve-Rosemont et de l'Hôpital Haut-Richelieu-Rouville.

Dans le secteur des ressources informationnelles, 308,8 millions de dollars ont été investis, soit 74,9 % du budget probable.

- Ces investissements ont principalement été affectés à la réalisation de différents projets informatiques des ministères et organismes, dont le Réseau national intégré de radiocommunication (RENIR), à la continuité du projet des Solutions d'affaires en gestion intégrée des ressources (SAGIR) et au système de rémunération à l'acte (SYRA).

Dans le secteur de l'éducation, des investissements de près de 1,1 milliard de dollars ont été réalisés en 2015-2016, soit 66,9 % du budget probable :

- 769,7 millions de dollars pour la réalisation de travaux qui avaient comme objectif le maintien d'actifs des infrastructures scolaires et la résorption de leur déficit de maintien d'actifs. Ces travaux visaient majoritairement la réfection de toitures et de revêtements extérieurs ainsi que le remplacement de fenêtres et de revêtements de plancher;
- 301,3 millions de dollars ont été investis pour l'agrandissement et la construction de nouvelles écoles dans toutes les régions du Québec.

Investissements réalisés pour l'année 2015-2016

(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars et en pourcentage)

Secteurs		Maintien de l'offre de service				Bonification de l'offre de service		Sous-total	Redressement ²	Total	Taux de réalisation ³
		Maintien d'actifs ¹	Résorption du déficit de maintien d'actifs	Remplacement	Sous-total	Ajout et amélioration					
Réseau routier	Probable	1 124,7	—	523,9	1 648,6	471,3	2 119,9	—	2 119,9	95,9%	
	Réel	1 170,1	—	457,4	1 627,5	405,3	2 032,7	—	2 032,7		
Transport collectif	Probable	97,9	—	65,1	163,0	341,1	504,1	—	504,1	90,8%	
	Réel	103,6	—	38,9	142,5	315,4	457,8	—	457,8		
Transport maritime, aérien, ferroviaire et autre	Probable	89,2	—	43,5	132,7	149,1	281,8	—	281,8	125,1%	
	Réel	73,8	—	55,3	129,1	223,6	352,7	—	352,7		
Santé et Services sociaux ²	Probable	117,1	57,4	641,2	815,7	520,6	1 336,3	481,6	1 817,9	78,8%	
	Réel	110,6	36,2	482,0	628,8	407,6	1 036,5	395,6	1 432,1		
Éducation ²	Probable	788,2	144,4	15,4	948,0	305,3	1 253,3	347,4	1 600,7	66,9%	
	Réel	527,5	66,3	10,9	604,7	252,2	856,9	214,1	1 071,0		
Enseignement supérieur et Recherche ²	Probable	234,1	59,3	104,8	398,2	80,2	478,5	204,1	682,6	89,1%	
	Réel	213,3	37,4	101,9	352,6	51,3	403,9	204,3	608,2		
Culture ²	Probable	77,1	22,0	42,8	141,8	31,0	172,8	29,2	202,0	115,5%	
	Réel	73,9	28,7	31,0	133,6	21,7	155,3	77,9	233,2		
Infrastructures municipales, sportives, communautaires et de loisirs	Probable	177,9	77,0	160,8	415,8	366,9	782,7	—	782,7	92,3%	
	Réel	155,2	45,7	183,7	384,6	337,7	722,3	—	722,3		
Logements sociaux et communautaires	Probable	78,9	60,0	—	138,9	115,3	254,2	—	254,2	95,1%	
	Réel	78,1	55,1	—	133,1	108,6	241,8	—	241,8		
Édifices gouvernementaux	Probable	85,0	2,5	9,8	97,3	269,1	366,3	—	366,3	83,2%	
	Réel	65,1	1,2	6,8	73,2	231,6	304,8	—	304,8		
Ressources informationnelles	Probable	7,4	—	38,8	46,2	365,9	412,1	—	412,1	74,9%	
	Réel	13,8	—	28,5	42,4	266,4	308,8	—	308,8		
Autres secteurs	Probable	46,6	20,1	73,6	140,3	390,2	530,5	—	530,5	82,1%	
	Réel	41,1	18,8	44,7	104,6	330,9	435,5	—	435,5		
Enveloppe centrale	Probable	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
	Réel	—	—	—	—	—	—	—	—		
Total	Probable	2 924,2	442,8	1 719,7 ⁴	5 086,6	3 405,9 ⁵	8 492,5	1 062,4	9 554,9	85,8%	
	Réel	2 626,1	289,4	1 441,2 ⁵	4 356,7	2 952,3 ⁷	7 308,9	891,9	8 200,8		

Note : Les montants ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au montant indiqué.

¹ Ces montants, de même que ceux alloués pour le remplacement, peuvent contribuer à résorber le déficit de maintien d'actifs.

² Les investissements présentés pour l'année 2015-2016 ont été uniformisés sur les mêmes bases.

³ Un taux de réalisation supérieur à 100 % peut s'expliquer par le devancement de travaux déjà prévus ou par un rythme de réalisation plus élevé que celui anticipé.

⁴ Incluant 43,9 millions de dollars pour des projets actuellement à l'étude.

⁵ Incluant 13,8 millions de dollars pour des projets actuellement à l'étude.

⁶ Incluant 105,9 millions de dollars pour des projets actuellement à l'étude.

⁷ Incluant 52,0 millions de dollars pour des projets actuellement à l'étude.

PARTIE III

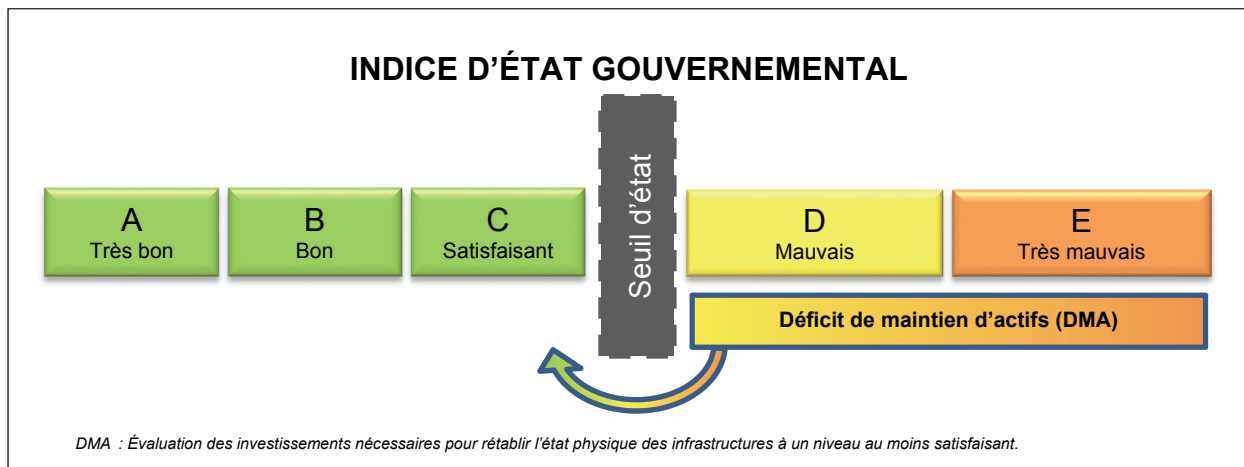
Les Plans annuels de gestion
des investissements publics
en infrastructures 2017-2018

1. Contexte de mise en œuvre de la stratégie gouvernementale en maintien d'actifs

La Loi sur les infrastructures publiques, adoptée à l'automne 2013, prévoit que chaque ministre doit élaborer et transmettre au président du Conseil du trésor un Plan annuel de gestion des investissements publics en infrastructures (PAGI) à l'égard des investissements de son ministère et de ceux des organismes publics dont il a la responsabilité. Bien que le dépôt de ces plans à l'Assemblée nationale incombe au président du Conseil du trésor, leur élaboration relève de chacun des ministres responsables.

Depuis 2015-2016, les Plans annuels de gestion des investissements publics en infrastructures accompagnent annuellement le budget de dépenses du gouvernement et ils représentent un exercice de transparence important à l'égard du parc d'infrastructures publiques du Québec. Ces Plans dressent le portrait de l'inventaire, de l'état et du déficit de maintien d'actifs (DMA) des infrastructures pour lesquelles est allouée une part importante des investissements prévus au Plan québécois des infrastructures.

Pour établir ce portrait, il est primordial de disposer d'une base d'évaluation globale et comparable des infrastructures existantes, centrée sur leur capacité actuelle à rendre les services prescrits. À cette fin, un indice d'état gouvernemental a été élaboré en fonction des meilleures pratiques en matière de gestion d'infrastructures. Il différencie cinq états possibles, soit de très bon à très mauvais, ainsi qu'un seuil en dessous duquel une infrastructure n'est plus considérée dans un état satisfaisant. Le cas échéant, l'infrastructure comporte généralement un déficit de maintien d'actifs. Cette approche soutient la priorisation des investissements qui offrent le maximum de rendement relativement au maintien de l'offre de services à la population.



La mise en œuvre de la stratégie gouvernementale en maintien d'actifs est progressive. Dans un premier temps, les investissements des principaux organismes publics propriétaires d'infrastructures ont prioritairement fait l'objet d'une reddition de comptes au cours des deux dernières années. Dans un deuxième temps, les travaux réalisés au cours de la dernière année permettent, dès cette année, de présenter un portrait partiel des infrastructures qui n'appartiennent pas à l'État, mais qui font l'objet d'un investissement public majeur, soit celles dédiées aux services municipaux d'aqueduc et d'égout et au transport collectif. À terme, l'objectif est de suivre en continu l'état de plus de 75 % du parc d'infrastructures financées par le gouvernement.

Actuellement, la connaissance accrue du parc permet de préciser la cible de certains investissements planifiés au Plan québécois des infrastructures, plus particulièrement à l'égard des projets qui ont un effet attendu sur les infrastructures évaluées sous le seuil d'état. Ces investissements se traduisent par des projets de maintien d'actifs et de remplacement qui permettront de diminuer rapidement une part importante du déficit de maintien d'actifs. Cette approche transparente permet une planification et une reddition de comptes rigoureuses et axées sur les priorités établies.

2. Faits saillants sur les Plans annuels de gestion des investissements publics en infrastructures 2017-2018

Cette année, les Plans annuels de gestion des investissements publics en infrastructures font l'objet de deux bonifications significatives, soit l'inspection d'un deuxième tiers de l'inventaire des immeubles du réseau de la santé et des services sociaux et la présentation d'un premier bilan partiel des infrastructures dédiées aux services municipaux d'aqueduc et d'égout. Ces bonifications révèlent les tendances suivantes :

- La majorité des immeubles et des appareils médicaux destinés à offrir les soins et services aux patients dans le réseau de la santé sont en bon état. Ce résultat est dû notamment aux programmes d'entretien préventif en application dans le réseau et à la réalisation systématique de travaux planifiés de maintien des immeubles, qui visent à assurer la continuité des services;
- Les réseaux de conduites d'eau potable et d'eaux usées évaluées jusqu'à maintenant sont généralement en bon état;
- Un certain nombre d'installations d'approvisionnement et de production de l'eau potable présente un âge avancé et doivent faire l'objet d'entretien préventif par les municipalités.

Pour l'ensemble des infrastructures évaluées jusqu'à maintenant, les bilans confirment qu'elles sont majoritairement évaluées au-dessus du seuil d'état. De plus, le déficit de maintien d'actifs cumulé est de l'ordre de 17,6 milliards, ce qui représente moins de 12 % de la valeur de remplacement du parc inspecté. Le tableau suivant ventile l'évolution du déficit de maintien d'actifs pour chaque organisme public qui présente un plan annuel de gestion des investissements publics en infrastructures.

Évolution du déficit de maintien d'actifs (en millions de dollars)

Organismes publics	DMA au PAGI 2016-2017	Augmentation	Résorption	Variation nette	DMA au PAGI 2017-2018
Transports, Mobilité durable et Électrification des transports	12 502,0	2 177,4	(1 854,1)	323,3	12 825,3
Éducation - Commissions scolaires	1 593,9	733,4	(540,8)	192,6	1 786,5
Enseignement supérieur - Universités	1 095,3	301,6	(381,8)	(80,2)	1 015,1
Santé et Services sociaux	338,5	256,2	(158,7)	97,5	436,0
Société d'habitation du Québec	333,7	141,8	(58,3)	83,5	417,2
Société québécoise des infrastructures	315,9	117,6	(80,8)	36,8	352,7
Régie des installations olympiques	280,5	42,9	(4,9)	38,0	318,5
Enseignement supérieur - Cégeps	426,8	—	(257,7)	(257,7)	169,1
Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques	98,1	22,3	(29,0)	(6,7)	91,4
Agence métropolitaine de transport	55,4	13,2	(4,0)	9,2	64,6
Organismes et sociétés d'État relevant du ministre de la Culture et des Communications	57,0	11,6	(20,1)	(8,5)	48,5
Société des Traversiers du Québec	45,0	9,1	(9,8)	(0,7)	44,3
Total	17 142,1	3 827,1	(3 400,0)	427,1	17 569,2

Considérant les bonifications de l'inventaire à l'égard des infrastructures des réseaux de la Santé et des Services sociaux, de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, le déficit de maintien d'actifs est demeuré relativement stable cette année pour l'ensemble du parc. Les constats suivants expliquent en majeure partie les variations constatées aux Plans annuels de gestion des investissements en infrastructures pour les actifs inspectés :

- La dégradation de certaines composantes critiques des bâtiments scolaires (toiture, maçonnerie, fenêtres, systèmes mécaniques, etc.) exige des mesures ciblées à court terme, particulièrement pour celles dont l'âge dépasse 40 ans. En plus des sommes de 500 millions de dollars annoncées l'an dernier, le gouvernement ajoute des investissements de 400 millions de dollars au Plan québécois des infrastructures 2017-2027 pour contrer la vétusté dans les écoles. L'effet concret de ces mesures sur les élèves pourra être constaté au cours des quatre prochaines années au sein des commissions scolaires.
- Les travaux réalisés pour réparer et remplacer les structures sous la responsabilité du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports donnent les répercussions escomptées et permettent de constater une amélioration de l'état des infrastructures. Par exemple, les travaux effectués sur l'autoroute métropolitaine, les tunnels Ville-Marie et Viger et le pont Dubuc au-dessus de la rivière Saguenay permettent de soutenir leur pérennité. Les travaux planifiés et entrepris dans ce domaine se poursuivront pour bonifier ces résultats, notamment les projets majeurs sur l'échangeur Turcot, le tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine et le pont de l'Île d'Orléans.
- La détérioration naturelle de la chaussée dépasse les investissements réalisés au cours des dernières années, ce qui induit une légère dégradation de son état général. Les investissements additionnels de l'ordre de 800 millions de dollars à l'égard du réseau routier au Plan québécois des infrastructures 2017-2027 représentent d'ailleurs une première mesure d'amélioration ciblée découlant de ce constat.

Globalement et en appui à la stratégie gouvernementale en maintien d'actifs, les principes directeurs guidant la priorisation des investissements planifiés au Plan québécois des infrastructures 2017-2027 favorisent les investissements qui soutiendront le maintien et le remplacement des actifs en soutien conformément à l'offre de services du gouvernement, incluant la réduction du déficit de maintien d'actifs. Ainsi, le Plan québécois des infrastructures 2017-2027 prévoit, pour l'ensemble du parc d'infrastructures et pour les dix prochaines années, des sommes totales de 55,5 milliards de dollars pour maintenir l'offre de services, dont 31,8 milliards de dollars pour le maintien d'actifs, 10,6 milliards de dollars pour la résorption du déficit de maintien d'actifs et 13,1 milliards de dollars pour le remplacement d'infrastructures existantes.

Par conséquent, depuis qu'il a rehaussé massivement le niveau des investissements en infrastructures en 2007 et instauré les Plans annuels de gestion des investissements publics en infrastructures afin de suivre leurs besoins, le gouvernement peut affirmer qu'il a mis en place les conditions permettant de stabiliser le vieillissement naturel de l'ensemble du parc. Les travaux ciblant la réduction du déficit de maintien d'actifs engendreront des résultats additionnels au cours des prochaines années en fonction du rythme de leur réalisation.

3. Évolution planifiée de la stratégie gouvernementale en maintien d'actifs

Le premier bilan de l'état de la majorité des infrastructures constituant le parc d'actifs a été entrepris en 2014 et il est prévu qu'il sera complété sur un horizon de cinq ans, soit d'ici 2019. Cet objectif étant en voie d'être atteint dans les délais prescrits, le gouvernement doit dès maintenant planifier et coordonner les suites de ce plan avec les organismes publics responsables de ces infrastructures. Les prochaines actions seront ainsi orientées vers la consolidation des connaissances acquises et la capacité de maintenir à jour le bilan de manière durable, incluant le suivi de l'évolution du parc d'actifs soutenu par la réalisation des projets majeurs prévus dans la prochaine décennie.

Plus particulièrement, les étapes suivantes permettront de bonifier et d'ajuster de manière continue une planification au Plan québécois des infrastructures, qui sera de plus en plus ciblée en fonction des besoins découlant d'inspections documentées. De plus, afin d'anticiper l'effet et de mesurer le rendement des investissements planifiés, des objectifs et des indicateurs seront définis avec les organismes publics selon leur réalité respective. La reddition de comptes bonifiée qui en découlera permettra aux contribuables de suivre les résultats obtenus selon les différentes catégories d'infrastructures.

Graduellement, le gouvernement pourra ainsi définir et suivre des indicateurs de performance du parc d'infrastructures alignés sur les priorités en matière de services, tout en maximisant le rendement généré par une utilisation judicieuse des sommes disponibles. Plus précisément, des indices d'état moyen prévisibles combinés à un niveau contrôlé du déficit de maintien d'actifs s'avéreront des atouts supplémentaires pour soutenir et prioriser les choix à venir. Il est établi que, dans le contexte où les ressources financières disponibles doivent être encadrées afin de répondre aux mesures de contrôle de la dette, les choix à retenir seront cruciaux pour répondre aux besoins des générations à venir.

Cette approche permettra à terme de développer les plans annuels de gestion des investissements publics en infrastructures pour en faire un outil unique et transparent de planification permettant de maximiser le potentiel indéniable du parc collectif d'infrastructures des Québécois.

Pour encadrer et assurer le succès de l'évolution planifiée de la stratégie gouvernementale en maintien d'actifs, il est primordial de prioriser et d'orienter les prochaines étapes en fonction du niveau de maturité de chaque organisme. De plus, il est nécessaire de maintenir un niveau d'information équilibré qui permet de répondre en continu au besoin du gouvernement tout en évitant de créer une pression indue sur les ressources concernées. Il est donc essentiel d'identifier et de prioriser les prochaines actions à partir d'une gestion des risques bien définie et ciblant les mesures d'impacts à valeur ajoutée.

À cette fin, il est prévu d'étendre la connaissance commune des infrastructures à l'ensemble de leur cycle de vie, principalement pour mieux prévoir l'évolution des besoins qui fluctuent beaucoup entre leur mise en service et leur fin de vie utile. Afin de cibler les actions prioritaires et porteuses de rendement à long terme, les stratégies d'inspection et de mise à jour en continu des connaissances seront dirigées vers les composantes critiques des infrastructures.

Enfin, l'utilisation éventuelle d'un outil de modélisation et d'aide à la décision pourrait s'avérer un moyen efficace de consolider les informations dont dispose le gouvernement. Ce type d'outil permet de soutenir les prévisions à long terme et de maximiser le rendement des investissements, entre autres par le partage et le croisement des informations disponibles. Par exemple, l'amélioration de la coordination des interventions sur une infrastructure permettrait d'éviter des coûts importants tout en réduisant les impacts sur la continuité des services.

Le gouvernement entend ainsi poursuivre la mise en place des meilleures pratiques en gestion d'infrastructures, ce qui lui permettra de bonifier un parc d'actifs moderne qui saura répondre aux besoins de la population.

AFFAIRES MUNICIPALES ET OCCUPATION DU TERRITOIRE

LA GESTION DES INFRASTRUCTURES

LE MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE

VISION

En concertation avec ses partenaires, le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) met en place des politiques et des stratégies municipales et régionales axées sur la responsabilité et l'autonomie.

ORIENTATIONS ET OBJECTIFS

Le MAMOT veille à la bonne administration du système municipal dans l'intérêt des municipalités et des citoyens. Il soutient ainsi les institutions municipales, conseille le gouvernement dans le domaine municipal et le représente auprès des municipalités.

Pour mener à bien sa mission, qui consiste à appuyer l'administration et le développement des municipalités, des régions et de la métropole en favorisant une approche durable et intégrée au bénéfice des citoyens, le MAMOT soutient ainsi financièrement les municipalités du Québec par l'octroi de subventions pour la réalisation de projets de mise aux normes, de maintien ou de renouvellement d'infrastructures d'eau potable, des eaux usées ou d'infrastructures collectives.

RESPONSABILITÉS

Le MAMOT administre des enveloppes d'aide importantes pour répondre aux besoins prioritaires des municipalités. Il doit s'assurer que les projets faisant l'objet d'une demande d'aide financière respectent les règles établies et il assume la reddition de comptes des dépenses à l'égard des investissements gouvernementaux. De plus, il accompagne les plus petites municipalités dans le développement des projets plus complexes afin de les guider vers des solutions plausibles à l'égard des résultats souhaités, mais aussi acceptables sur le plan économique.

Les programmes d'aide financière du MAMOT offrent un soutien financier aux municipalités du Québec afin qu'elles puissent offrir et maintenir des services de base à leurs citoyens. Les investissements peuvent aussi contribuer à améliorer la qualité de vie des collectivités ainsi que de leur environnement. Différents mécanismes formels et informels sont utilisés par le MAMOT pour consulter le milieu municipal, ce qui permet de s'assurer que les programmes répondent aux besoins. Plusieurs programmes sont modulés pour tenir compte du fait que les municipalités de petite taille éprouvent souvent des difficultés à réaliser les investissements nécessaires pour la mise aux normes et la mise à niveau de leurs infrastructures de base, étant donné leur capacité financière limitée, leur faible population et la dispersion de celle-ci sur le territoire.

Les modalités des programmes sont encadrées par des règles et des normes approuvées par le Conseil du trésor. Ces normes et autres critères d'appréciation des demandes d'aide guident la sélection des projets par le MAMOT. Les projets visant la conformité à la réglementation (Règlement sur la qualité de l'eau potable et Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées) sont prioritaires pour le MAMOT, ainsi que les problématiques touchant les questions de santé et de salubrité publiques.

Les programmes suivants, gérés par le MAMOT, soutiennent les municipalités à l'égard de leurs projets d'infrastructures :

Programmes du MAMOT offrant un financement du Québec uniquement

Ces programmes n'ont pas d'échéance. Ils évoluent en fonction des besoins des municipalités et des investissements autorisés au Plan québécois des infrastructures (PQI) :

- Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) : ce programme vise à soutenir les municipalités dans la réalisation de projets de construction, de réfection ou d'agrandissement d'infrastructures d'eau potable et des eaux usées;
- Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) : ce programme a pour objectif la réalisation de travaux à l'égard de plusieurs catégories d'infrastructures adaptées aux besoins des municipalités.

Programmes du MAMOT offrant un financement du Québec et du Canada

Ces programmes sont d'une durée limitée et découlent d'ententes spécifiques entre les gouvernements du Québec et du Canada :

- Programme Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU) : ce programme est entré en vigueur en septembre 2016 et vise la réalisation de projets d'infrastructures d'eau potable et de traitement des eaux usées;
- Programme Nouveau Fonds Chantiers Canada-Québec, volet Fonds des petites collectivités (NFCC) : ce programme offre aux municipalités de moins de 100 000 habitants un soutien financier pour le maintien et la mise aux normes de leurs infrastructures d'eau, de même que pour leurs infrastructures collectives;
- Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) : ce programme permet le transfert aux municipalités du Québec d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec pour réaliser des travaux d'infrastructures d'eau potable, des eaux usées, de voirie locale et d'autres types d'infrastructures. La TECQ permet le remboursement de la totalité des dépenses admissibles des projets;
- Programme Fonds Chantiers Canada-Québec (FCC), volets Collectivités, Grandes villes et Grands Projets : ce programme vise à doter les municipalités d'infrastructures d'eau pour améliorer le service d'eau potable aux citoyens ou réduire les effets néfastes des eaux usées sur l'environnement et la santé publique. Il vise également à doter les localités ou les régions d'infrastructures de services qui peuvent contribuer, entre autres, à leur essor culturel, économique, sportif ou touristique.

À l'exception de la TECQ, chaque projet subventionné implique un partage des coûts entre les gouvernements et la municipalité bénéficiaire.

Les projets financés par des programmes font l'objet de vérifications directement par le MAMOT ou par un vérificateur d'une firme externe. Ces vérifications visent à assurer l'admissibilité des travaux faisant l'objet de réclamations de paiement et le respect des dispositions relatives à la gestion contractuelle.

Le MAMOT doit aussi assurer la gestion d'ententes intervenues avec le gouvernement fédéral.

Finalement, le MAMOT obtient auprès des municipalités des informations pertinentes sur l'état des infrastructures d'eau afin de lui permettre d'établir un portrait objectif et fiable.

LES MUNICIPALITÉS

RESPONSABILITÉS

Puisqu'elles sont propriétaires de leurs infrastructures, les municipalités sont responsables de la construction, de l'entretien, de l'exploitation et du financement de celles-ci, incluant le respect des réglementations afférentes.

Ainsi, elles doivent obtenir le financement nécessaire à la réalisation de leurs projets, notamment par le biais de règlements d'emprunt autorisés. Les contributions gouvernementales leur sont subséquemment remboursées après approbation par le MAMOT de réclamations de dépenses. Les modalités de reddition de comptes des municipalités aux fins du remboursement des dépenses sont définies dans chacun des programmes d'aide financière du MAMOT.

Par conséquent, il revient aux municipalités d'évaluer et de documenter l'état de leurs infrastructures, d'identifier les besoins, d'exercer une gestion adéquate en considération du niveau de service recherché et de mettre à jour ces renseignements de façon périodique.

DESCRIPTION DU PARC D'INFRASTRUCTURES

Le présent Plan annuel de gestion des investissements publics en infrastructures (PAGI) présente le portrait des infrastructures dédiées aux services municipaux d'aqueduc et d'égouts ainsi que les chaussées au-dessus des conduites d'eau potable et des eaux usées. Le parc d'infrastructures d'eau des municipalités se compose d'installations de captage, de conduites d'eau potable et des eaux usées, d'usines de traitement de l'eau potable, de réservoirs, de postes de contrôle de pression, de bassins de rétention, de stations d'épuration des eaux usées, de postes de pompage et d'ouvrages de surverse.

LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

VISION

La vision de la Société d'habitation du Québec (SHQ), « Bâtissons ensemble du mieux-vivre », reflète le rôle mobilisateur qu'elle entend jouer, tant auprès de ses partenaires qu'auprès de son personnel, pour maximiser ses interventions et améliorer la qualité de vie de la population québécoise. La SHQ veut ainsi contribuer au mieux-vivre de l'ensemble des citoyens :

- En permettant aux ménages d'accéder plus facilement à des logements adéquats;
- En contribuant à dynamiser les milieux de vie urbains et ruraux et à revitaliser les milieux en déclin.

ORIENTATIONS ET OBJECTIFS

Pour mener à bien sa mission qui consiste à favoriser l'accès des citoyens à des conditions adéquates de logement, la SHQ s'est dotée, à l'égard des infrastructures sous sa responsabilité, des orientations et des objectifs suivants :

Orientations

- Assurer la disponibilité et la pérennité du parc de logements publics et privés;
- Adapter le milieu de vie.

Objectifs

- Accroître l'offre de logements abordables;
- Maintenir et améliorer l'état des logements sociaux et abordables;
- Adapter les logements aux besoins physiques des personnes;
- Contribuer à revitaliser les milieux de vie.

RESPONSABILITÉS

La SHQ, qui est sous la responsabilité légale du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, est le principal organisme gouvernemental responsable de l'habitation au Québec. Selon sa loi constitutive, elle a notamment la responsabilité :

- D'offrir des logements à loyer modique aux citoyens du Québec;
- De faciliter l'accession des citoyens du Québec à la propriété;
- D'aviser le ministre des besoins, des priorités et des objectifs à atteindre dans tous les secteurs de l'habitation au Québec.

DESCRIPTION DU PARC D'INFRASTRUCTURES

La SHQ est propriétaire d'un parc immobilier composé de 3 769 immeubles, soit 2 463 pour le volet public régulier et 1 306 pour le volet public Inuit, pour un total de 45 268 logements.

LES INVESTISSEMENTS PUBLICS EN INFRASTRUCTURES INSCRITS AU PLAN QUÉBÉCOIS DES INFRASTRUCTURES

Par organisme et par type d'investissement

(Contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars)

	Maintien de l'offre de service				Bonification de l'offre de service	Total	Taux de réalisation
	Maintien d'actifs	Résorption du déficit de maintien d'actifs	Remplacement	Sous-total	Ajout et amélioration		
Municipalités							
2015-2016							
Probable	114,9	63,2	155,9	334,0	274,6	608,6	
Réel	106,6	41,5	181,0	329,1	237,9	567,0	93 %
2016-2017							
Prévu	155,8	116,5	142,6	414,9	208,7	623,6	
Probable	191,8	51,2	166,4	409,4	168,2	577,6	93 %
Société d'habitation du Québec							
2015-2016							
Probable	46,5	36,7	—	83,2	—	83,2	
Réel	54,9	32,9	—	87,8	—	87,8	106 %
2016-2017							
Prévu	46,4	34,9	—	81,3	—	81,3	
Probable	56,0	32,1	—	88,1	—	88,1	108 %

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Les municipalités

L'aide financière du MAMOT ayant servi à soutenir les investissements en infrastructures municipales réalisés en 2015-2016 s'élève à 567,0 millions de dollars. Le taux de réalisation par les municipalités, qui sont maîtres d'œuvre des projets, est de 93 %.

Plus de 70 % des investissements réalisés en 2015-2016 visent la concrétisation de projets d'infrastructures municipales d'eau. Outre les infrastructures d'eau, ces sommes permettent également la concrétisation de projets d'infrastructures à vocation municipale et communautaire, de loisirs, culturels, etc. À titre d'exemple, ces sommes ont permis la poursuite ou la réalisation des projets suivants :

- Mise aux normes des installations d'eau potable à Baie-Comeau;
- Construction de la Cité de la culture et du sport à Laval - Place Bell;
- Construction de l'amphithéâtre de Québec.

Par ailleurs, voici certains projets majeurs en cours de réalisation en 2016-2017 :

- Construction d'une station d'épuration des eaux usées à Montréal;
- Construction de bassins de rétention des eaux usées pour le contrôle des débordements à Montréal;
- Construction d'une station d'épuration des eaux usées à Gatineau;
- Mise aux normes des installations d'eau potable à Shawinigan.

La Société d'habitation du Québec

Les investissements réalisés en 2015-2016 par la SHQ pour les immeubles dont elle est propriétaire totalisent 87,8 millions de dollars, ce qui représente un taux de réalisation de 106 %. Pour 2016-2017, la SHQ prévoyait investir 81,3 millions de dollars, alors que l'investissement probable s'établit maintenant à 88,1 millions de dollars.

Ces hausses s'expliquent notamment par le fait que les investissements ont été plus élevés que prévus pour les immeubles dont la SHQ est propriétaire par rapport à ceux dont elle ne l'est pas.

Ces investissements sont soutenus par le budget de remplacement, d'amélioration et de modernisation (RAM), attribué annuellement aux organismes visés par le programme de logement sans but lucratif (PSBL). Ces derniers l'utilisent pour effectuer des travaux de maintien et d'amélioration aux immeubles, visant à résorber leur déficit de maintien d'actifs (DMA) et à maintenir ou améliorer leur état.

Le budget RAM permet ainsi d'assurer le maintien et la pérennité du patrimoine collectif que constitue le parc de logements à loyer modique, ainsi que d'assurer un milieu de vie sain et sécuritaire pour les ménages bénéficiaires du PSBL.

LA PÉRENNITÉ DES INFRASTRUCTURES

LES MUNICIPALITÉS

Inventaire des infrastructures¹ Par type et catégorie d'infrastructure

	Quantité ²	Dimension ²	Âge moyen ³ (ans)	Inspection (%)	Indice d'état ³ (%)			Indice d'état moyen
					ABC	D	E	
Municipalités								
Immeubles								
Infrastructures d'eau ponctuelles								
Installations d'approvisionnement et de production d'eau potable	3 586	N/D	56	55	37	60	3	C
Installations de traitement des eaux usées/pluviales	4 646	N/D	28	55	94	5	1	B
Total	8 232	N/D						
Ouvrages de génie civil								
Conduites								
Eau potable	s.o.	40 836 km	43	34	93	5	2	B
Eaux usées	s.o.	32 059 km	45	34	90	3	7	B
Eaux pluviales	s.o.	17 991 km	35	34	97	2	1	A
Chaussées au-dessus des conduites	s.o.	32 733 km	N/D	34	70	19	11	C
Total	s.o.	123 619 km						

¹ Données du 31 janvier 2017.

² Les quantités et dimensions fournies ici sont des estimations à l'ensemble du Québec à partir d'un bilan partiel.

³ L'âge moyen et les indices d'état sont ceux des municipalités consultées.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Dans le cadre du Programme de recherche appliquée dans le domaine des infrastructures municipales (PRADIM) du Fonds Chantiers Canada-Québec, volet Recherche et Planification, le MAMOT a confié au Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines (CERIU) un mandat afin de structurer et consolider les connaissances relatives au parc d'infrastructures d'eau municipales et de développer des outils d'analyse soutenant la planification globale des investissements. Ce projet est réalisé en collaboration avec les principaux acteurs du monde municipal. À terme, l'objectif visé est d'obtenir l'état des infrastructures en eau pour 70 % des municipalités du Québec, représentant plus de 90 % de la population desservie par un réseau d'eau.

Au Québec, on estime à près de 900 le nombre de municipalités desservies par un réseau d'eau. Le CERIU a produit, le 31 janvier 2017, un premier bilan de l'état des infrastructures d'eau des municipalités du Québec. Ce bilan est basé sur un échantillon représentatif de 100 municipalités listées à l'annexe 1, incluant les 10 plus grandes villes de la province.

Les données du tableau ci-haut proviennent de ce bilan. Une extrapolation des données fournies par les 100 municipalités a été réalisée afin d'estimer les quantités et dimensions du parc d'infrastructures d'eau de l'ensemble de la province. Pour ce qui est de l'âge moyen, aucune extrapolation n'a été faite. Les valeurs fournies correspondent à celles reçues des 100 municipalités sondées.

Le MAMOT poursuit, en collaboration avec le CERIU, la collecte et le traitement des données auprès des municipalités en vue d'établir et de tenir à jour un portrait plus complet et représentatif de l'état des infrastructures municipales d'eau au Québec, et ce, en adéquation avec les lignes directrices gouvernementales. Un inventaire accru sera présenté au PAGI 2018-2019.

Pourcentage d'inspection

Aux fins du présent PAGI, le pourcentage d'inspection représente le pourcentage cumulatif des infrastructures d'eau au Québec pour lesquelles le CERIU a obtenu les données d'inventaire et d'état de la part des municipalités. Les données reçues des 100 municipalités couvrent environ 34 % de la longueur totale des conduites et 55 % du parc des installations d'eau (infrastructures ponctuelles) au Québec. Cet échantillon représente 44 % de la population desservie par un réseau d'eau au Québec.

Méthodologie

Étant donné que le MAMOT n'est pas propriétaire du parc d'infrastructures d'eau, l'inventaire et l'évaluation de l'état se basent sur les données disponibles et fournies par les municipalités. À cet effet, en l'absence d'inspections ou de diagnostics précis, les données manquantes ont été estimées selon l'information la plus probante accessible, incluant la durée de vie restante de l'infrastructure. Cette méthodologie permet d'établir, aux fins du PAGI, un indice d'état moyen représentatif de la réalité, de soutenir une planification des investissements et de tenir un suivi de leurs effets attendus.

Collecte des données

Le CERIU a colligé la majorité des données sur les ouvrages de génie civil à partir des « Plans d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées », qui a pour but de déterminer les travaux prioritaires à réaliser par la municipalité. Pour les installations d'eau (infrastructures ponctuelles), le CERIU a obtenu des données par le biais d'un formulaire spécifique complété par les municipalités participantes. Les échanges entre les représentants municipaux et les analystes du CERIU ont permis de valider et examiner les informations obtenues pour détecter d'éventuelles erreurs ou anomalies, standardiser la nomenclature et, au besoin, estimer certaines données manquantes.

Évaluation de l'état des infrastructures

L'évaluation par le CERIU de l'état physique des ouvrages de génie civil a été réalisée à l'aide d'une modélisation de l'ensemble du réseau basée d'une part, sur des données fondées sur des inspections et analyses détaillées et d'autre part, pour certains segments du réseau n'ayant pas été inspectés ou ne possédant pas de registres de bris, sur leur durée de vie restante. Dans ce cas précis, l'évaluation reflète plutôt un état théorique en fonction d'un risque de défaillance associé à l'âge.

Pour les installations d'eau (infrastructures ponctuelles), l'évaluation est établie à partir de la durée de vie et reflète un risque de défaillance associé à leur âge plutôt qu'un état physique basé sur une liste de travaux découlant d'une inspection.

Les pourcentages d'indice d'état (ABC / D / E) et l'indice d'état moyen sont pondérés en fonction de la valeur de remplacement pour les installations d'eau (infrastructures ponctuelles) et en fonction de la dimension pour les conduites et les chaussées.

LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

Inventaire des infrastructures¹ Par type et catégorie d'infrastructure

	Quantité d'immeubles	Quantité de logements	Âge moyen (ans)	Inspection (%)	Indice d'état (%)			Indice d'état moyen	Déficit de maintien d'actifs (M\$)
					ABC	D	E		
Immeubles									
Volet public régulier	2 463	43 492	33	99	73	18	9	C	379,5
Volet public Inuit	1 306	1 776	28	71	78	10	12	B	37,7
Total	3 769	45 268							417,2

¹ Données du 1^{er} décembre 2016.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Pourcentage d'inspection

La SHQ prévoit que tous les immeubles des volets public régulier et Inuit seront inspectés tous les cinq ans. À cet égard, il est prévu que les inspections de l'ensemble des immeubles du volet public Inuit seront complétées d'ici le 31 décembre 2017.

Méthodologie

L'inventaire et l'inspection des immeubles sont réalisés lors de l'élaboration des bilans de santé des immeubles, un processus d'inspection normalisé mis en place par la SHQ en 2009. Chaque bilan de santé est produit à la suite d'une inspection visant à poser un diagnostic sur chacun des composants des immeubles et des logements. Cette méthodologie uniforme et structurée permet de recueillir un ensemble d'informations techniques sur les composants qui pourraient affecter la santé et la sécurité des personnes, l'intégrité des immeubles, le fonctionnement d'un composant ou la disponibilité d'un service. De plus, l'état des immeubles peut évoluer entre les inspections à la suite de la mise à jour ou l'ajout de déficiences nécessitant éventuellement la réalisation de travaux.

Le calcul de l'indice d'état moyen a été pondéré en fonction du nombre de logements de chacun des immeubles. L'extrapolation du DMA a été réalisée selon le nombre de logements.

Évolution de l'état des infrastructures Par type et catégorie d'infrastructure

	Indice d'état (%)									Indice d'état moyen	
	ABC			D			E			PAGI	
	PAGI		Variation	PAGI		Variation	PAGI		Variation	2016-2017	2017-2018
	2016-2017	2017-2018		2016-2017	2017-2018		2016-2017	2017-2018			
Immeubles											
Volet public régulier	71	73	2	13	18	5	16	9	(7)	C	C
Volet public Inuit	N/D	78	s.o.	N/D	10	s.o.	N/D	12	s.o.	N/D	B

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Variation

L'indice d'état moyen des immeubles du volet public régulier est demeuré stable, soit satisfaisant (C) comparativement au PAGI 2016-2017. Cette stabilité s'explique par une planification équilibrée des travaux de maintien d'actifs réalisés en cours d'année sur les immeubles afin d'éviter que leur état ne se détériore, notamment ceux dans un état satisfaisant ou mieux (ABC).

La variation à la hausse de la proportion d'immeubles dans un mauvais état (D) est due aux observations et aux déficiences relevées lors des inspections effectuées en 2016 et de la stratégie d'optimisation des investissements qui vise à atteindre la durée de vie maximale de certaines composantes afin de procéder à un projet de plus grande envergure touchant le remplacement de plusieurs composantes au même moment. La variation à la baisse des indices d'état très mauvais (E) reflète la priorisation des investissements réalisés en cours d'année sur les immeubles de cette catégorie afin de les rétablir dans un bon état.

Évolution du déficit de maintien d'actifs des infrastructures Par type et catégorie d'infrastructure

(en millions de dollars)

	Déficit de maintien d'actifs au PAGI 2016-2017	Augmentation	Résorption	Déficit de maintien d'actifs au PAGI 2017-2018
Immeubles				
Volet public régulier	333,7	104,1	(58,3)	379,5
Volet public Inuit	N/D	37,7	—	37,7
Total	333,7	141,8	(58,3)	417,2

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Variation

Au PAGI 2017-2018, le DMA passe de 333,7 millions de dollars à 417,2 millions de dollars, ce qui représente une augmentation globale nette de 83,5 millions de dollars par rapport au PAGI 2016-2017.

Augmentation

L'augmentation de 141,8 millions de dollars découle principalement du vieillissement des immeubles du volet public régulier et des données obtenues à la suite des inspections d'immeubles du volet public Inuit, lesquelles ont permis d'identifier un DMA pour certains de ceux-ci. Il est à noter que la SHQ amorce un nouveau cycle de son processus d'inspection normalisé supporté par les bilans de santé. Dans une approche d'amélioration continue de ses pratiques de gestion, la méthode d'évaluation du DMA sera bonifiée au cours de l'année afin de permettre d'identifier spécifiquement la portion des rénovations urgentes des immeubles en mauvais et très mauvais état qui permettrait de les rétablir dans un état satisfaisant ou mieux.

Résorption

La résorption du DMA de 58,3 millions de dollars s'explique par la réalisation en cours d'année de travaux sur les immeubles du volet public régulier dont l'indice d'état est très mauvais (E), permettant ainsi de rétablir leur état afin d'offrir des logements de qualité à la clientèle. Cette priorisation découle de la stratégie d'allocation des investissements qui cible les immeubles dont les besoins sont les plus urgents et possédant un DMA important.

Les investissements permettant la résorption du DMA associés aux immeubles de la SHQ proviennent du gouvernement du Québec, de la Société canadienne d'hypothèques et de logement ainsi que des municipalités.

LISTE DES MUNICIPALITÉS

Les 100 municipalités suivantes ont fourni les données utilisées par le CERIU pour produire le premier bilan de l'état des infrastructures en eau des municipalités du Québec.

Aganish	Saint-Bonaventure
Baie-d'Urfé	Saint-Bruno-de-Kamouraska
Beaconsfield	Saint-Christophe-d'Arthabaska
Bécancour	Saint-Claude
Bégin	Saint-Côme-Linière
Berthier-sur-Mer	Saint-Constant
Cantley	Sainte-Apolline-de-Patton
Chartierville	Sainte-Catherine-de-Hatley
Chesterville	Sainte-Clotilde-de-Beauce
Daveluyville	Sainte-Rita
Deschambault-Grondines	Sainte-Sabine
Dollard-des Ormeaux	Sainte-Sophie
Dorval	Sainte-Sophie-de-Lévrard
Duhamel	Saint-Étienne-de-Beauharnois
East Farnham	Saint-Eugène-de-Ladrière
Ferland-et-Boilleau	Saint-Fabien-de-Panet
Franklin	Saint-François-d'Assise
Frelighsburg	Saint-Gabriel-de-Valcartier
Hope	Saint-Gervais
Joliette	Saint-Herménégilde
Kingsey Falls	Saint-Honoré-de-Témiscouata
Kirkland	Saint-Lambert
La Guadeloupe	Saint-Lazare-de-Bellechasse
La Pêche	Saint-Léon-de-Standon
La Rédemption	Saint-Majorique-de-Grantham
Lac-Beauport	Saint-Malachie
Lac-Sainte-Marie	Saint-Mathieu-de-Rioux
Lambton	Saint-Nazaire-de-Dorchester
L'Ancienne-Lorette	Saint-Nérée-de-Bellechasse
L'Ascension-de-Notre-Seigneur	Saint-Norbert-d'Arthabaska
Laval	Saint-Odilon-de-Cranbourne
Lévis	Saint-Ours
L'Isle-aux-Coudres	Saint-Patrice-de-Beaurivage
Longueuil	Saint-Philippe
Mascouche	Saint-Robert-Bellarmin
Montréal	Saint-Sébastien
Montréal-Est	Saint-Séverin (région 04)
Montréal-Ouest	Saint-Séverin (région 12)
Notre-Dame-de-Stanbridge	Saint-Simon
Notre-Dame-du-Rosaire	Saint-Thuribe
Piopolis	Saint-Valérien
Pointe-Claire	Saint-Zotique
Québec	Stukely-Sud
Ripon	Tourville
Rivière-à-Pierre	Val-des-Monts
Rivière-au-Tonnerre	Victoriaville
Rosemère	Warwick
Roxton	Wickham
Saint-Alexis	
Saint-Ambroise	
Saint-Barnabé-Sud	
Saint-Benoît-Labre	

ANNEXE 2

INVENTAIRE DÉTAILLÉ

Immeubles

	Quantité d'immeubles	Quantité de logements	Indice d'état (%)			Indice d'état moyen	Déficit de maintien d'actifs (M\$)
			ABC	D	E		
0-20 ans							
Volet public régulier	1	24	100	0	0	C	—
Volet public Inuit	43	43	33	63	4	D	2,6
21-30 ans							
Volet public régulier	908	15 274	75	20	5	C	88,5
Volet public Inuit	976	1 362	74	10	16	B	33,9
31-40 ans							
Volet public régulier	1 354	25 645	71	18	11	C	265,8
Volet public Inuit	287	371	98	2	0	A	1,2
41-50 ans							
Volet public régulier	200	2 549	78	12	10	C	25,2
Volet public Inuit	0	0	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Total							
Volet public régulier	2 463	43 492	73	18	9	C	379,5
Volet public Inuit	1 306	1 776	78	10	12	B	37,7
Total	3 769	45 268					417,2

CONSEIL DU TRÉSOR ET ADMINISTRATION GOUVERNEMENTALE

LA GESTION DES INFRASTRUCTURES

LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DES INFRASTRUCTURES

VISION

La Société québécoise des infrastructures (SQI) contribue à planifier, construire et entretenir le parc immobilier des édifices gouvernementaux conformément aux pratiques les plus exigeantes.

Elle vise à planifier un patrimoine durable, non seulement sur le plan de la qualité de construction, mais également en fonction de son impact à long terme sur les ressources et sur les finances de l'État, bâtir l'excellence au sein de toutes les équipes de gestion des infrastructures publiques et entretenir la confiance auprès de son actionnaire, de ses clients, de ses partenaires d'affaires et des citoyens.

ORIENTATIONS ET OBJECTIFS

Pour mener à bien sa mission qui consiste notamment à développer, maintenir et gérer un parc immobilier qui répond aux besoins de sa clientèle, principalement en mettant à sa disposition des immeubles et en leur fournissant des services de construction, d'exploitation et de gestion immobilière, la SQI s'est dotée, à l'égard des infrastructures sous sa responsabilité, d'une orientation et des objectifs suivants :

Orientation

- Assurer la pérennité des infrastructures.

Objectifs

- Maintenir l'état des infrastructures à un niveau satisfaisant;
- Assurer le suivi de la résorption du déficit de maintien d'actifs (DMA) des immeubles.

RESPONSABILITÉS

La SQI a la responsabilité d'assurer la pérennité de l'un des plus grands parcs immobiliers du Québec. Elle doit donc maintenir ses actifs dans un état satisfaisant pour en assurer l'intégrité physique et fonctionnelle à long terme. De plus, elle doit combler les besoins immobiliers des ministères et organismes gouvernementaux en leur offrant des locaux dont la localisation, la disponibilité, la qualité et les coûts répondent à leurs attentes, tout en assurant une occupation optimale, de manière à réduire au minimum les espaces vacants et à gérer rigoureusement la facture de loyer gouvernementale.

Tenant compte de la capacité d'investissements du gouvernement, elle ajuste ses interventions selon l'état de l'immeuble et dans une perspective de conservation et des risques climatiques externes.

Dans une optique de développement durable, la SQI se préoccupe de minimiser la consommation énergétique et de mesurer l'impact des changements climatiques sur ses immeubles pour en diminuer la vulnérabilité. Ainsi, la SQI considère tant la sécurité des occupants que le maintien des missions essentielles de l'État.

En ce qui concerne l'état des immeubles dont elle est propriétaire¹, la SQI est responsable de l'inspection régulière des composantes, de leur entretien, leur réparation, ainsi que des opérations quotidiennes requises afin d'assurer les services aux occupants, la sécurité des lieux et la pérennité des immeubles.

DESCRIPTION DU PARC D'INFRASTRUCTURES

Le parc immobilier de la SQI se compose de 368 immeubles et ouvrages de génie civil en propriété totalisant une superficie locative de près de 1,9 million de mètres carrés. Il comprend des immeubles de bureaux destinés à l'administration gouvernementale, des palais de justice, des établissements de détention, des postes de la Sûreté du Québec et d'autres édifices spécialisés, notamment, des centres de transport, des conservatoires de musique et d'art dramatique, des laboratoires, des entrepôts, ainsi que des stationnements souterrains et tunnels.

¹ À l'exception des immeubles faisant l'objet d'un bail avec un établissement de la Santé et des Services sociaux pour lesquels le maintien d'actifs est sous sa responsabilité.

LES INVESTISSEMENTS PUBLICS EN INFRASTRUCTURES INSCRITS AU PLAN QUÉBÉCOIS DES INFRASTRUCTURES

Par catégorie d'infrastructure et par type d'investissement

(Contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars)

	Maintien de l'offre de service				Bonification de l'offre de service		Total	Taux de réalisation
	Maintien d'actifs	Résorption du déficit de maintien d'actifs	Remplacement	Sous-total	Ajout et amélioration			
Immeubles de bureaux et autres édifices spécialisés								
2015-2016								
Probable ¹	45,7	1,9	9,0	56,6	61,0	117,6		
Réel	30,7	0,7	5,8	37,2	44,4	81,6	69 %	
2016-2017								
Prévu	55,2	4,8	4,4	64,4	69,0	133,4		
Probable	43,4	1,5	5,9	50,8	73,3	124,1	93 %	
Palais de justice								
2015-2016								
Probable ¹	22,9	0,6	—	23,5	9,8	33,3		
Réel	19,7	0,5	—	20,2	5,2	25,4	76 %	
2016-2017								
Prévu	28,9	7,4	—	36,3	11,9	48,2		
Probable	19,3	2,4	—	21,7	5,1	26,8	56 %	
Établissements de détention								
2015-2016								
Probable	11,2	—	0,7	11,9	197,9	209,8		
Réel	10,1	—	1,0	11,1	181,9	193,0	92 %	
2016-2017								
Prévu	8,9	—	3,1	12,0	56,5	68,5		
Probable	6,4	—	2,9	9,3	63,5	72,8	106 %	
Postes de la Sûreté du Québec								
2015-2016								
Probable	5,2	—	—	5,2	0,4	5,6		
Réel	4,6	—	—	4,6	0,2	4,8	86 %	
2016-2017								
Prévu	10,0	—	2,0	12,0	10,2	22,2		
Probable	6,0	—	—	6,0	3,2	9,2	41 %	
Total								
2015-2016								
Probable ¹	85,0	2,5	9,7	97,2	269,1	366,3		
Réel	65,1	1,2	6,8	73,1	231,7	304,8	83 %	
2016-2017								
Prévu	103,0	12,2	9,5	124,7	147,6	272,3		
Probable	75,1	3,9	8,8	87,8	145,1	232,9	86 %	

¹ Les investissements probables pour l'année 2015-2016 ont été reclassés dans leur catégorie respective.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Les investissements réalisés en 2015-2016 pour les immeubles en propriété de la SQI totalisent 304,8 millions de dollars, ce qui représente un taux global de réalisation de 83 %.

Des retards dans la réalisation des projets d'aménagement et de mise aux normes ont entraîné un taux de réalisation de 69 % pour la catégorie « Immeubles de bureaux et autres édifices spécialisés ».

Au cours de 2015-2016, les principaux projets réalisés sont les suivants :

- Construction d'un nouvel établissement de détention à Roberval;
- Modernisation du réseau d'alimentation électrique de la colline Parlementaire;
- Construction d'un nouveau pavillon à l'École nationale de police de Nicolet;
- Augmentation de la capacité électromécanique au 1500 Cyrille-Duquet à Québec.

Les investissements probables en 2016-2017 pour les immeubles totalisent 232,9 millions de dollars, ce qui représente un taux global de réalisation de 86 %.

Les principaux projets réalisés ou en cours de réalisation en 2016-2017 sont les suivants :

- Aménagement de la place des Canotiers à Québec;
- Développement de l'édifice Wilder à Montréal;
- Construction des établissements de détention de Sorel-Tracy, Sept-Îles et Amos.

La catégorie « Postes de la Sûreté du Québec » présente un taux de réalisation évalué à 41 % pour 2016-2017. Ce taux est tributaire des retards dans la construction des postes de la Sûreté du Québec à Dunham et à Rimouski-Neigette.

Des délais reliés à des projets de maintien d'actifs affectent principalement le taux de réalisation de 56 % de la catégorie « Palais de justice ».

Quant aux établissements de détention, ils présentent un taux de réalisation de 106 %. Ce résultat s'explique notamment par le fait que des investissements non réalisés en 2015-2016 relativement à l'établissement de Sept-Îles sont prévus être réalisés au cours de 2016-2017.

LA PÉRENNITÉ DES INFRASTRUCTURES

LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DES INFRASTRUCTURES

Inventaire des infrastructures^{1 et 2}

Par type et catégorie d'infrastructure

	Quantité	Dimensions (m ²) ³	Âge moyen (ans) ⁴	Inspection (%)	Indice d'état (%)			Indice d'état moyen	Déficit de maintien d'actifs (M\$)
					ABC	D	E		
Immeubles									
Immeubles de bureaux	57	481 660	35	100	83	12	5	C	77,4
Autres édifices spécialisés	159	413 476	31	100	79	17	4	B	27,5
Palais de justice	43	429 812	36	100	70	29	1	B	88,2
Établissements de détention	13	188 563	25	100	74	4	22	D	135,1
Postes de la Sûreté du Québec	72	170 390	22	100	87	3	10	C	10,7
Immeubles non locatifs et excédentaires	5	3 460	48	100	13	0	87	E	13,3
Ouvrages de génie civil									
Stationnements et tunnels	19	233 262	18	21	7	0	93	E	0,5
Total	368	1 920 623							352,7

¹ Données au 15 octobre 2016.

² L'inventaire exclut les baux emphytéotiques, les immeubles en construction et les immeubles loués en vertu de contrats de location-acquisition, notamment l'édifice situé au 3800 de Marly à Québec.

³ Les données relatives à la dimension des immeubles représentent la superficie locative, conformément à la norme BOMA-96. Les immeubles non locatifs, les stationnements et les tunnels sont mesurés en fonction des superficies brutes de l'aménagement ou de la construction.

⁴ L'âge moyen représente l'âge « apparent » des infrastructures. Celui-ci correspond au nombre d'années qu'une infrastructure évoque, compte tenu notamment de son âge chronologique, des travaux réalisés et de son utilité.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Pourcentage d'inspection

Nouvelle catégorie

En 2016-2017, la SQI a réalisé l'inspection des infrastructures de la catégorie « Immeubles non locatifs » et débuté celle de la catégorie « Stationnements et tunnels » dont elle est propriétaire. La SQI poursuivra, en 2017-2018, les travaux d'inspection relatifs aux infrastructures de cette catégorie.

Les infrastructures excédentaires sont maintenant présentées séparément des autres infrastructures. Cette distinction permet de présenter un portrait représentatif des immeubles locatifs répondant aux besoins des ministères et organismes. Ainsi, l'état des immeubles excédentaires n'influence pas les indices d'état moyen des autres catégories d'immeubles.

Méthodologie

Les données d'indice d'état et du DMA n'ont pas été extrapolées pour la catégorie « Stationnements et tunnels ».

Les pourcentages d'indice d'état (ABC / D / E) et les indices d'état moyen sont pondérés selon la valeur de remplacement des immeubles.

Évolution de l'état des infrastructures Par type et catégorie d'infrastructure

	Indice d'état (%)									Indice d'état moyen	
	ABC			D			E			PAGI	
	PAGI		Variation	PAGI		Variation	PAGI		Variation	PAGI	
	2016-2017	2017-2018		2016-2017	2017-2018		2016-2017	2017-2018		2016-2017	2017-2018
Immeubles											
Immeubles de bureaux	84	83	(1)	11	12	1	5	5	0	C	C
Autres édifices spécialisés	77	79	2	16	17	1	7	4	(3)	C	B
Palais de justice	96	70	(26)	2	29	27	2	1	(1)	B	B
Établissements de détention	67	74	7	0	4	4	33	22	(11)	D	D
Postes de la Sûreté du Québec	49	87	38	42	3	(39)	9	10	1	C	C
Immeubles non locatifs et excédentaires	N/D	13	s.o.	N/D	0	s.o.	N/D	87	s.o.	N/D	E
Ouvrages de génie civil											
Stationnement et tunnels	N/D	7	s.o.	N/D	0	s.o.	N/D	93	s.o.	N/D	E

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Variation

Globalement, les indices d'état moyen des différentes catégories d'immeubles sont demeurés relativement stables. On constate tout de même différentes variations dans les pourcentages d'indices d'état de chacune des catégories qui s'expliquent par les éléments suivants :

- Dans les catégories « Postes de la Sûreté du Québec » et « Établissements de détention », l'amélioration notable des proportions d'immeubles en mauvais (D) et très mauvais état (E) reflète l'effet des investissements réalisés à leur égard en cours d'année. À cette fin, la stratégie d'allocation des investissements cible et priorise les besoins prioritaires identifiés lors du processus d'inspection, telle que les infrastructures possédant un DMA important.
- Pour la catégorie « Palais de justice », l'indice d'état moyen est demeuré bon (B), et ce, malgré une variation à la baisse significative des proportions d'immeubles dans un état satisfaisant ou mieux (ABC). Cette variation est principalement due à l'inspection des façades du Palais de justice de Montréal qui a révélé un problème important d'infiltration d'eau. Cette problématique représente des travaux supplémentaires de l'ordre de 69,0 millions de dollars.
- Pour les catégories « Immeubles de bureaux » et « Autres édifices spécialisés », la stabilité des indices d'état satisfaisant ou mieux (ABC) démontre l'effet d'une planification équilibrée des travaux de maintien d'actifs, ce qui a permis de contrôler l'usure naturelle des composantes des immeubles.

Évolution du déficit de maintien d'actifs des infrastructures Par type et catégorie d'infrastructure

(en millions de dollars)

	Déficit de maintien d'actifs au PAGI 2016-2017	Augmentation	Résorption	Déficit de maintien d'actifs au PAGI 2017-2018
Immeubles				
Immeubles de bureaux	85,9	32,7	(41,2)	77,4
Autres édifices spécialisés	38,4	2,4	(13,3)	27,5
Palais de justice	21,1	67,6	(0,5)	88,2
Établissements de détention	148,0	0,1	(13,0)	135,1
Postes de la Sûreté du Québec	22,5	1,0	(12,8)	10,7
Immeubles non locatifs et excédentaires	N/D	13,3	—	13,3
Ouvrages de génie civil				
Stationnements et tunnels	N/D	0,5	—	0,5
Total	315,9	117,6	(80,8)	352,7

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Variation

Au PAGI 2017-2018, le DMA présente un accroissement global net de 36,8 millions de dollars par rapport à celui de l'an passé, et ce, malgré des investissements en résorption de DMA de 80,8 millions de dollars.

Cette situation s'explique principalement par les éléments suivants :

- Dans la catégorie « Palais de justice », l'augmentation du DMA est principalement causée par les problèmes importants d'infiltration d'eau constatés lors de l'inspection des façades du Palais de justice de Montréal. Cette problématique fait l'objet présentement d'une étude pour laquelle un projet de réalisation des travaux est prévu dans un horizon de 3 à 5 ans.
- Dans la catégorie « Immeubles de bureaux », l'usure prématurée de composantes importantes constatée sur l'édifice Gerald-Godin, sis au 360 rue McGill à Montréal, a nécessité une expertise plus approfondie de cet immeuble en 2016. Le résultat de cette expertise a démontré que des travaux supplémentaires de DMA de 30,0 millions de dollars étaient requis.
- Dans la catégorie « Établissements de détention », le nouvel établissement de Sorel a été inauguré et le DMA de 28,5 millions de dollars associé à l'ancien centre de détention sera résorbé lors de la démolition ou de la disposition de l'immeuble. La même situation s'applique pour l'établissement de détention de Chicoutimi, classé dans la catégorie des immeubles excédentaires, dont le DMA est évalué à 13,3 millions de dollars.

CULTURE ET COMMUNICATIONS

LA GESTION DES INFRASTRUCTURES

LE MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

VISION

La culture, une responsabilité québécoise et une composante essentielle du développement de la société, qui s'intègre aux dimensions sociale, économique, environnementale et territoriale et qui appelle l'engagement des partenaires.

ORIENTATIONS ET OBJECTIFS

Pour mener à bien sa mission qui consiste à contribuer à l'affirmation de l'identité et de la vitalité culturelle québécoises, de favoriser l'accès et la participation des citoyennes et des citoyens à la vie culturelle et de susciter le développement des communications, le ministère de la Culture et des Communications (MCC) s'est doté, à l'égard des infrastructures sous sa responsabilité, de l'orientation et des objectifs suivants :

Orientation

- Favoriser l'accès à la culture ainsi que sa diffusion.

Objectifs

- Prévenir la détérioration des immeubles et des équipements des organismes et des sociétés d'État;
- Assurer l'accès à des infrastructures conformes aux normes à la clientèle des organismes et des sociétés d'État;
- Maintenir des conditions adéquates de présentation et de conservation des biens et des œuvres d'art.

RESPONSABILITÉS

Le MCC alloue annuellement des sommes importantes aux organismes et aux sociétés d'État, qui relèvent du ministre de la Culture et des Communications, pour le maintien de leurs actifs et la résorption du déficit de maintien d'actifs (DMA). Il s'assure que les sommes allouées sont utilisées aux fins prévues. Le MCC veille également à ce que l'information concernant les infrastructures ainsi que la documentation requise sur l'état des infrastructures soient disponibles et pertinentes afin de permettre d'établir un portrait objectif et fiable de l'état du parc des infrastructures sous sa responsabilité.

Le MCC réalise ainsi une gestion adéquate des infrastructures en respectant les lois constitutives des organismes et des sociétés d'État.

DESCRIPTION DU PARC D'INFRASTRUCTURES

Le MCC ne possède aucune infrastructure depuis le transfert de propriété de la Bibliothèque Saint-Sulpice à Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) à la suite de l'annonce du projet, visant la mise aux normes et le réaménagement de cet édifice patrimonial, par la ministre de la Culture et des Communications et le maire de la Ville de Montréal.

LES ORGANISMES ET LES SOCIÉTÉS D'ÉTAT RELEVANT DU MINISTRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

RESPONSABILITÉS

Les organismes et les sociétés d'État relevant du ministre de la Culture et des Communications établissent une planification détaillée de leurs besoins pour le maintien d'actifs, la résorption du DMA ainsi que le remplacement de leurs infrastructures. Les travaux réalisés, les suivis réguliers ainsi que la reddition de comptes demeurent sous leur responsabilité, de même que la réalisation des évaluations de l'état général de leurs infrastructures. Il revient en effet aux organismes et aux sociétés d'État d'évaluer et de documenter l'état de leurs infrastructures afin de réaliser une gestion optimale et de mettre à jour ces renseignements de façon périodique.

DESCRIPTION DU PARC D'INFRASTRUCTURES

Le parc d'infrastructures des organismes et des sociétés d'État qui relèvent du ministre de la Culture et des Communications se compose de 48 immeubles, dont 31 immeubles patrimoniaux appartenant à la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC), et de plusieurs équipements spécialisés nécessaires à la réalisation de leur mission respective.

LES INVESTISSEMENTS PUBLICS EN INFRASTRUCTURES INSCRITS AU PLAN QUÉBÉCOIS DES INFRASTRUCTURES

Par organisme ou groupe d'organismes et par type d'investissement
(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars)

	Maintenance de l'offre de service				Bonification de l'offre de service	Total	Taux de réalisation
	Maintien d'actifs	Résorption du déficit de maintien d'actifs	Remplacement	Sous-total	Ajout et amélioration		
Organismes et sociétés d'État relevant du ministre de la Culture et des Communications							
2015-2016							
Probable	38,9	22,0	0,3	61,2	14,9	76,1	
Réel	38,7	28,7	0,3	67,7	7,9	75,6	99 %
2016-2017							
Prévu	38,9	43,4	—	82,3	7,8	90,1	
Probable	40,0	23,0	—	63,0	18,8	81,8	91 %

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Les organismes et les sociétés d'État relevant du ministre de la Culture et des Communications

Les investissements réalisés en 2015-2016 totalisent 75,6 millions de dollars représentant un taux de réalisation de 99 %. Ces sommes ont permis notamment la poursuite ou la réalisation de certains projets, soit :

- L'agrandissement du Musée national des beaux-arts du Québec;
- Divers travaux à la Place des Arts de Montréal tels que la rénovation de l'arrière-scène de la salle Wilfrid-Pelletier et de certains espaces publics;
- La réfection de la maçonnerie du Musée de la civilisation;
- Le remplacement d'équipements spécialisés pour l'ensemble des sociétés d'État, de même que divers travaux sur les bâtiments patrimoniaux de la SODEC.

Les investissements probables de 2016-2017 totalisent 81,8 millions de dollars, ce qui représente un taux de réalisation de 91 %. Ce taux s'explique notamment par la révision de l'échéancier des travaux de la réfection de l'Esplanade de la Place des Arts afin de limiter les impacts sur les activités se déroulant au Quartier des spectacles. Les investissements de l'année 2016-2017 permettent, entre autres, la poursuite ou la réalisation de certains projets, soit :

- L'agrandissement du Musée national des beaux-arts du Québec;
- La réfection de l'Esplanade et des travaux à la Place des Arts de Montréal, notamment à la salle Wilfrid-Pelletier, au Théâtre Jean-Duceppe et au Théâtre Maisonneuve;
- La réfection de la maçonnerie du Musée de la civilisation;
- Le remplacement d'équipements spécialisés pour l'ensemble des organismes et des sociétés d'État, de même que divers travaux sur les bâtiments patrimoniaux de la SODEC.

LA PÉRENNITÉ DES INFRASTRUCTURES

LES ORGANISMES ET SOCIÉTÉS D'ÉTAT RELEVANT DU MINISTRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

Inventaire des infrastructures¹

Par type et catégorie d'infrastructure

	Quantité	Dimension (m ²)	Âge moyen (ans)	Inspection (%)	Indice d'état (%)			Indice d'état moyen	Déficit de maintien d'actifs (M\$)
					ABC	D	E		
Immeubles									
Musées	10	92 202	85	100	91	8	1	B	4,3
Lieux de diffusion	2	163 372	40	100	76	0	24	C	24,5
Bibliothèques	3	54 836	61	100	98	0	2	B	6,5
Télédiffusion	2	21 109	58	100	0	100	0	D	0,4
Immeubles patrimoniaux	31	26 738	236	100	39	24	37	D	7,8
Total	48	358 257							43,5
Équipements spécialisés									
Musées	16 941	s. o.	12	100	77	6	17	C	0,5
Lieux de diffusion	11 406	s. o.	19	100	53	7	40	D	4,1
Bibliothèques	32	s. o.	13	100	100	0	0	B	—
Télédiffusion	10 895	s. o.	11	100	96	4	0	B	0,4
Lieux d'enseignement	213	s. o.	28	100	100	0	0	C	—
Total	39 487	s.o.							5,0
								Total	48,5

¹ Données du 28 février 2017.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Les variations des quantités et des dimensions de l'inventaire résultent de l'ajout du pavillon Lassonde du musée national des beaux-arts du Québec dont l'inauguration officielle s'est tenue le 24 juin 2016 ainsi que par l'acquisition de la Bibliothèque Saint-Sulpice par la BANQ.

Pourcentage d'inspection

Tous les immeubles et équipements spécialisés des organismes et sociétés d'État relevant du ministre de la Culture et des Communications ont fait l'objet d'une inspection. Ainsi, au cours de la dernière année, l'inspection des immeubles patrimoniaux a été complétée et le bilan complet confirme que la majorité sont dans un mauvais état. Néanmoins, ces immeubles ne font courir aucun risque à l'égard de la santé et de la sécurité des personnes. Par surcroît, la SODEC a mis en place les mesures d'atténuation de risques qui s'imposent, notamment des programmes d'inspection spécialisés lui permettant d'exercer une vigilance constante pour certifier l'habitabilité de ses immeubles. Enfin, conformément à sa mission, la SODEC poursuit annuellement son plan d'investissements pour protéger et mettre en valeur son parc immobilier.

Dans une perspective de bonnes pratiques de gouverne et d'arrimage aux lignes directrices gouvernementales, un calendrier d'inspection en continu sur une période de cinq ans sera établi afin de cibler, notamment les composantes critiques des immeubles. L'objectif étant de conserver un portrait à jour de l'état des immeubles et des équipements spécialisés qui permettra de soutenir des décisions éclairées à leur égard.

Méthodologie

Les pourcentages d'indice d'état (ABC / D / E) et l'indice d'état moyen sont pondérés selon leur valeur de remplacement.

Évolution de l'état des infrastructures Par type et catégorie d'infrastructure

	Indice d'état (%)									Indice d'état moyen	
	ABC			D			E				
	PAGI		Variation	PAGI		Variation	PAGI		Variation	PAGI	
	2016-2017	2017-2018		2016-2017	2017-2018		2016-2017	2017-2018		2016-2017	2017-2018
Immeubles											
Musées	89	91	2	10	8	(2)	1	1	0	B	B
Lieux de diffusion	76	76	0	0	0	0	24	24	0	C	C
Bibliothèques	100	98	(2)	0	0	0	0	2	2	A	B
Télédiffusion	0	0	0	100	100	0	0	0	0	D	D
Immeubles patrimoniaux	4	39	35	85	24	(61)	11	37	26	D	D
Équipements spécialisés											
Musée	77	77	0	6	6	0	17	17	0	C	C
Lieux de diffusion	53	53	0	7	7	0	40	40	0	D	D
Bibliothèques	100	100	0	0	0	0	0	0	0	B	B
Télédiffusion	96	96	0	4	4	0	0	0	0	B	B
Lieux d'enseignement	100	100	0	0	0	0	0	0	0	B	C

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Variation

Les indices d'état moyen des différentes catégories d'immeubles sont demeurés relativement stables, ce qui s'explique par une planification équilibrée des travaux de maintien d'actifs qui a permis de contrôler la dégradation naturelle de certaines composantes des immeubles.

La variation de très bon (A) à bon (B) de l'indice d'état moyen observée pour les bibliothèques est attribuable à l'inclusion de la Bibliothèque Saint-Sulpice dans cette catégorie à la suite de son acquisition par la BANQ.

Pour les immeubles patrimoniaux, l'ajout des 19 immeubles inspectés cette année en respect avec la structure d'inspection systématique mise en place par le MCC reflète une distribution plus uniforme des pourcentages d'indices d'état. La proportion des immeubles dans un état satisfaisant ou mieux (ABC) est à la hausse, ce qui traduit l'effet des investissements réalisés afin de restaurer les immeubles patrimoniaux. Les travaux se poursuivront au cours des prochaines années selon les mêmes principes directeurs, soit la priorisation des investissements à l'égard des immeubles présentant un état de vétusté plus avancé, c'est-à-dire ceux avec des indices d'état mauvais (D) et très mauvais (E).

Par ailleurs, la variation de l'indice d'état moyen de bon (B) à satisfaisant (C) pour les équipements des lieux d'enseignement est due à l'indexation annuelle du coût des travaux à réaliser afin de les maintenir en bon état.

Évolution du déficit de maintien d'actifs des infrastructures
Par type et catégorie d'infrastructure
(en millions de dollars)

	Déficit de maintien d'actifs au PAGI 2016-2017	Augmentation	Résorption	Déficit de maintien d'actifs au PAGI 2017-2018
Immeubles				
Musées	4,8	0,1	(0,6)	4,3
Lieux de diffusion	34,4	8,4	(18,3)	24,5
Bibliothèques ¹	6,4	0,1	—	6,5
Télédiffusion	0,4	—	—	0,4
Immeubles patrimoniaux	6,0	3,0	(1,2)	7,8
Équipements spécialisés				
Musées	0,5	—	—	0,5
Lieux de diffusion	4,1	—	—	4,1
Bibliothèques	—	—	—	—
Télédiffusion	0,4	—	—	0,4
Lieux d'enseignement	—	—	—	—
Total	57,0	11,6	(20,1)	48,5

¹ Incluant le DMA associé à la Bibliothèque St-Sulpice qui était présenté distinctement au PAGI 2016-2017

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Variation

Au PAGI 2017-2018, le DMA présente une diminution globale nette de 8,5 millions de dollars par rapport au PAGI 2016-2017.

Augmentation

L'augmentation du DMA s'explique principalement par les éléments suivants :

- La constatation de travaux découlant des nouvelles inspections réalisées sur les immeubles patrimoniaux;
- La dégradation naturelle des actifs depuis les premières inspections réalisées en 2012 et 2013 ainsi que l'indexation du coût des travaux à réaliser pour l'ensemble des infrastructures.

Résorption

Les éléments ayant contribué à la résorption du DMA sont principalement :

- Les travaux réalisés dans le cadre de la réfection de l'Esplanade de la Place des Arts de Montréal;
- Les travaux de mise aux normes du monte-charge et de remplacement du système d'alimentation électrique secondaire effectués au Grand Théâtre de Québec.

COMPOSITION DU GROUPE D'ORGANISMES

Les organismes et sociétés d'État relevant du ministre de la Culture et des Communications

Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Conseil des arts et des lettres du Québec
Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec
Musée d'art contemporain de Montréal
Musée de la civilisation
Musée national des beaux-arts du Québec
Régie du cinéma
Société de la Place des Arts de Montréal
Société de télédiffusion du Québec
Société du Grand Théâtre de Québec
Société de développement des entreprises culturelles

DÉVELOPPEMENT DURABLE, ENVIRONNEMENT ET LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

LA GESTION DES INFRASTRUCTURES

LE MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

VISION

Dans la continuité de ses responsabilités de première importance auprès des citoyens et de ses partenaires, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) s'engage à miser sur la protection de l'environnement et du patrimoine naturel pour contribuer à un développement durable.

ORIENTATIONS ET OBJECTIFS

Le MDDELCC a comme mission de contribuer au développement durable du Québec par la protection de l'environnement, la préservation de la biodiversité et la lutte contre les changements climatiques. L'exploitation d'un parc de barrages publics fait partie de ses domaines d'activité. Le MDDELCC a confié cette responsabilité à la Direction principale des barrages publics qui est l'une de ses unités administratives et s'est doté de l'orientation et des objectifs suivants :

Orientation

- Assurer l'exploitation, la gestion, la surveillance ainsi que la maintenance des barrages publics sous la responsabilité du MDDELCC.

Objectifs

- Gérer de manière sécuritaire les barrages;
- Inspecter et surveiller les barrages de façon à en assurer leur sécurité et leur opération efficace;
- Réaliser les travaux de maintenance requis en conformité avec la législation en vigueur;
- Effectuer l'évaluation de la sécurité des barrages publics et la coordination des interventions lors de situations d'urgence;
- Araser les barrages non essentiels à la mission de l'État pour des raisons de sécurité et de protection de l'environnement.

RESPONSABILITÉS

La gestion des barrages est assujettie à des obligations légales qui varient selon le type de barrage (forte contenance, faible contenance ou petit barrage). En plus de ces obligations légales, le MDDELCC tient compte du risque associé aux barrages ainsi que du budget et des ressources humaines qui lui sont alloués pour gérer ce parc de barrages.

DESCRIPTION DU PARC D'INFRASTRUCTURES

Le MDDELCC exploite et administre 756 barrages au sens de la Loi sur la sécurité des barrages (chapitre S-3.1.01) dont 319 à forte contenance, 204 à faible contenance et 233 petits barrages.

Les catégories « forte contenance » et « faible contenance » sont définies spécifiquement par la Loi sur la sécurité des barrages. Par ailleurs, on appelle « petit barrage » tous les barrages d'une hauteur de plus d'un mètre qui ne sont ni à « forte contenance » ni à « faible contenance », mais qui sont aussi visés par la Loi sur la sécurité des barrages.

LES INVESTISSEMENTS PUBLICS EN INFRASTRUCTURES INSCRITS AU PLAN QUÉBÉCOIS DES INFRASTRUCTURES

Par organisme et par type d'investissement

(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars)

	Maintien de l'offre de service				Bonification de l'offre de service	Total	Taux de réalisation
	Maintien d'actifs	Résorption du déficit de maintien d'actifs	Remplacement	Sous-total	Ajout et amélioration		
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques							
2015-2016							
Probable ¹	1,3	20,1	5,7	27,1	—	27,1	
Réel	1,0	14,5	3,5	19,0	—	19,0	70 %
2016-2017							
Prévu	4,0	15,6	2,5	22,1	—	22,1	
Probable	1,6	18,0	3,3	22,9	—	22,9	104 %

¹ Les investissements probables pour l'année 2015-2016 ont été reclassés dans leur catégorie respective.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Les investissements réalisés en 2015-2016 par le MDDELCC pour les barrages publics totalisent 19,0 millions de dollars, ce qui représente un taux de réalisation de 70 %. Ce taux s'explique par le report de certains travaux dû principalement à des difficultés techniques rencontrées en cours de réalisation. Les principaux barrages qui ont fait l'objet de travaux en 2015-2016 sont les suivants :

- Barrage des Quinze (Abitibi-Témiscamingue);
- Barrages du Lac-réservoir Kénogami (Saguenay – Lac-Saint-Jean).

Pour 2016-2017, les investissements probables en résorption du déficit de maintien d'actifs (DMA) seront plus élevés que prévus étant donné une plus grande quantité de travaux planifiés au barrage des Quinze rendus nécessaires en raison de problèmes majeurs détectés lors de la réalisation du projet. En contrepartie, les investissements probables en maintien d'actifs seront moins élevés que ceux prévus, car certains travaux planifiés sur les composantes mécaniques de quelques barrages n'ont pu être réalisés faute de ressources et ont été reportés ultérieurement. Les principaux barrages qui ont fait l'objet de travaux en 2016-2017 sont les suivants :

- Barrage des Quinze (Abitibi-Témiscamingue);
- Barrage et digue Ruban (Capitale-Nationale).

LA PÉRENNITÉ DES INFRASTRUCTURES

LE MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Inventaire des infrastructures¹

Par type et catégorie d'infrastructure

	Quantité	Dimension (m ²)	Âge moyen (ans)	Inspection (%)	Indice d'état (%)			Indice d'état moyen	Déficit de maintien d'actifs (M\$)
					ABC	D	E		
Ouvrages de génie civil									
Barrages à forte contenance	319	Variable	23	100	82	14	4	B	91,4
Barrages à faible contenance et petits barrages	437	Variable	47	7	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D
Total	756	Variable							91,4

¹ Données du 5 décembre 2016

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

La variation du nombre de barrages par rapport à l'année 2016-2017 découle de la démolition de deux barrages à forte contenance (barrages Coucoushee et Elbow) étant donné qu'ils étaient en très mauvais état et n'étaient plus essentiels à la mission de l'État, de la conversion de deux barrages à forte contenance en barrage à faible contenance et petit barrage ainsi que du retrait de deux barrages à faible contenance n'étant plus sous la responsabilité du MDDELCC.

Pourcentage d'inspection

Tous les barrages à forte contenance, sous la responsabilité du MDDELCC, sont inspectés au moins une fois par année conformément aux exigences du Règlement sur la sécurité des barrages. Ces inspections visent à évaluer la sécurité des ouvrages. Un programme d'inspection a été élaboré en fonction des risques que représente un barrage (niveaux des conséquences minimal, faible, moyen et plus élevé). Ce programme vise autant les barrages ayant un indice d'état A, B ou C (barrages déjà mis aux normes) que les barrages ayant un indice d'état D (à rénover) ou E (à démanteler - araser). Les barrages dans un état mauvais (D) et dont le niveau de conséquence est le plus élevé sont mis aux normes en priorité.

Aucune obligation légale (ou réglementaire) en matière d'inspection n'existe pour les barrages à faible contenance et les petits barrages étant donné leur faible incidence sur la sécurité des personnes et des biens. Il s'agit majoritairement de barrages à fins fauniques ou de villégiature et à faible risque. Par conséquent, ces barrages ne font pas partie d'un programme spécifique d'inspection, à l'exception de ceux qui sont opérés et qui sont intégrés au programme régulier d'inspection destiné aux barrages à forte contenance, et ce, dépendamment de leur contexte spécifique (par exemple : type de construction, fonctionnalité du barrage). Au besoin, les barrages à faible contenance ou les petits barrages faisant l'objet d'une demande ad hoc sont inspectés individuellement afin de vérifier leur état général et confirmer le niveau de risque en cas de rupture.

Tel que prévu par la stratégie priorisant la mise aux normes des barrages à forte contenance, une stratégie quant à l'inspection des barrages à faible contenance et aux petits barrages sera établie et découlera des orientations qui seront définies par le MDDELCC.

Méthodologie

Le plan d'action ministériel découlant des observations du Vérificateur général du Québec a permis de bonifier le processus de priorisation des demandes d'intervention et de travaux correctifs émanant des inspections réalisées sur les barrages. De ce plan d'action, une planification quinquennale de réalisation des demandes d'intervention a été mise en oeuvre. Ces demandes d'intervention, qui concernent des travaux de toute nature (mécaniques, électriques et civils), ont été analysées, caractérisées, priorisées puis regroupées en projets. Chaque projet est ensuite évalué selon sa nature, ses facteurs de risques, ses coûts et la durée prévue des travaux. Ce processus permettra d'assurer la pérennité de l'ensemble des barrages à forte contenance et une reddition de comptes efficace en cette matière.

Les pourcentages d'indice d'état (ABC / D / E) et l'indice d'état moyen sont pondérés selon la quantité de barrages.

Évolution de l'état des infrastructures Par type et catégorie d'infrastructure

	Indice d'état (%)									Indice d'état moyen	
	ABC			D			E				
	PAGI		Variation	PAGI		Variation	PAGI		Variation	PAGI	
	2016-2017	2017-2018		2016-2017	2017-2018		2016-2017	2017-2018		2016-2017	2017-2018
Ouvrages de génie civil											
Barrages à forte contenance	80	82	2	16	14	(2)	4	4	0	B	B
Barrages à faible contenance et petits barrages	N/D	N/D	s.o.	N/D	N/D	s.o.	N/D	N/D	s.o.	N/D	N/D

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Variation

L'indice d'état moyen des barrages à forte contenance est demeuré stable, soit bon (B). Cette stabilité démontre l'effet d'une planification équilibrée des travaux de maintien d'actifs réalisés cette année, et ce, en fonction des risques identifiés, ce qui a permis de contrôler la détérioration naturelle de certaines composantes.

La légère variation à la hausse de la proportion de barrages dans un état satisfaisant ou mieux (ABC) s'explique notamment par la priorisation des travaux visant la reconstruction ou la mise aux normes effectuées sur six barrages à forte contenance au cours de l'année.

Évolution du déficit de maintien d'actifs des infrastructures Par type et catégorie d'infrastructure

(en millions de dollars)

	Déficit de maintien d'actifs au PAGI 2016-2017	Augmentation	Résorption	Déficit de maintien d'actifs au PAGI 2017-2018
Ouvrages de génie civil				
Barrages à forte contenance	98,1	22,3	(29,0)	91,4
Barrages à faible contenance et petits barrages	N/D	s.o.	s.o.	N/D
Total	98,1	22,3	(29,0)	91,4

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Variation

Au PAGI 2017-2018, le DMA présente une diminution globale nette de 6,7 millions de dollars par rapport au PAGI 2016-2017.

L'augmentation du DMA de 22,3 millions de dollars s'explique par la constatation d'anomalies supplémentaires à la suite des inspections annuelles et d'une réévaluation à la hausse de certains coûts de projets en cours de planification.

La résorption du DMA de 29,0 millions de dollars découle principalement des éléments suivants :

- Des travaux réalisés en 2016-2017 sur les barrages à forte contenance, notamment ceux liés à la mise aux normes du barrage des Quinze;
- La réévaluation à la baisse de certains coûts de projets à venir, découlant généralement d'une révision de leur portée;
- La démolition de deux barrages à forte contenance (barrages Coucoushee et Elbow) qui étaient en très mauvais état et qui ne représentaient plus un caractère essentiel à la mission de l'État.

ÉDUCATION ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

LA GESTION DES INFRASTRUCTURES

L'ÉDUCATION

VISION

Le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) a pour objectif que les infrastructures des commissions scolaires offrent des milieux sains, sécuritaires, accessibles, et propices à l'apprentissage et au développement des élèves. Les investissements consentis sont priorisés en conséquence.

ORIENTATIONS ET OBJECTIFS

Pour mener à bien sa mission qui consiste notamment à faire la promotion de l'éducation, le MEES s'est doté de l'orientation et des objectifs suivants à l'égard des infrastructures sous sa responsabilité :

Orientation

- Maintenir des conditions favorables à la réussite scolaire en assurant la quantité, la qualité et la pérennité des infrastructures.

Objectifs

- Accompagner les commissions scolaires dans la planification des besoins à moyen et à long terme;
- Assurer le suivi de la résorption du déficit de maintien d'actifs (DMA);
- Maintenir l'état des infrastructures à un niveau satisfaisant.

RESPONSABILITÉS

Le MEES prescrit les orientations et les objectifs; il priorise le financement des investissements en fonction des enjeux gouvernementaux liés au réseau scolaire.

En vertu des règles budgétaires, le MEES alloue aux commissions scolaires des sommes pour le maintien d'actifs, la résorption du DMA et l'ajout, le remplacement et l'amélioration de leurs infrastructures. Le MEES s'assure que les sommes allouées aux commissions scolaires sont utilisées aux fins prévues.

LES COMMISSIONS SCOLAIRES

RESPONSABILITÉS

Les commissions scolaires gèrent les infrastructures dont elles sont propriétaires, et ce, en étroite collaboration avec le MEES.

Les commissions scolaires planifient et gèrent les investissements et les travaux effectués en vertu des projets autorisés et des sommes allouées. Elles s'assurent que les infrastructures soient fonctionnelles et que celles-ci demeurent sécuritaires, performantes et fiables.

DESCRIPTION DU PARC D'INFRASTRUCTURES

Le parc d'infrastructures des commissions scolaires se compose de 4 000 bâtiments, pour une superficie d'environ 16,5 millions de mètres carrés.

Ce parc est réparti entre les 69 commissions scolaires linguistiques et les trois à statut particulier (une liste des commissions scolaires est présentée en annexe). Il regroupe des immeubles dans différentes catégories, soit : les établissements d'enseignement préscolaire, primaire, secondaire; les centres de formation professionnelle et de formation générale aux adultes; les immeubles administratifs et à autres usages ainsi que ceux qui sont excédentaires.

Les commissions scolaires possèdent également un parc d'équipements qui est utilisé aux fins de l'éducation, du loisir et du sport. Par exemple, en ce qui concerne la formation générale des jeunes, il peut s'agir de mobilier alors que dans le cas de la formation professionnelle, il s'agit de l'équipement spécialisé nécessaire pour offrir une formation spécifique.

LES INVESTISSEMENTS PUBLICS EN INFRASTRUCTURES INSCRITS AU PLAN QUÉBÉCOIS DES INFRASTRUCTURES

Par groupe d'organismes et par type d'investissement
(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars)

	Maintien de l'offre de service				Bonification de l'offre de service	Sous-total	Redressement ¹	Total	Taux de réalisation
	Maintien d'actifs	Résorption du déficit de maintien d'actifs	Remplacement	Sous-total	Ajout et amélioration				
Commissions scolaires									
2015-2016									
Probable	788,2	144,4	15,4	948,0	305,3	1 253,3	347,4	1 600,7	
Réel	527,5	66,3	10,9	604,7	252,2	856,9	214,1	1 071,0	67 %
2016-2017									
Prévu	689,6	190,0	17,7	897,3	656,5	1 553,8	—	1 553,8	
Probable	807,9	198,1	21,0	1 027,0	685,8	1 712,8	240,6	1 953,4	126 % ²

1 Un redressement est présenté, de manière transitoire, pour refléter les travaux réalisés qui sont imputables à des projets prévus antérieurement au 31 mars 2015.

2 Le taux de réalisation supérieur à 100 % est principalement attribuable à l'ajout des travaux réalisés au « probable 2016-2017 » à l'égard d'investissements prévus dans les années antérieures.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Les investissements réalisés en 2015-2016 totalisent 1 071,0 millions de dollars et se répartissent comme suit :

- 769,8 millions de dollars pour réaliser des travaux qui ont comme objectif le maintien d'actifs des infrastructures scolaires, le remplacement et la résorption de leur DMA. Ces travaux visent notamment la réfection de toitures et de revêtements extérieurs ainsi que le remplacement de fenêtres et de revêtements de plancher. Ces investissements réalisés couvrent des projets prévus en 2015-2016 (604,7 millions de dollars) ou dans les années antérieures (165,1 millions de dollars);
- 301,2 millions de dollars pour agrandir et construire des écoles dans les régions du Québec. Ces investissements réalisés couvrent des projets prévus en 2015-2016 (252,2 millions de dollars) ou dans les années antérieures (49,0 millions de dollars).

Par ailleurs, pour l'année 2016-2017, les investissements probables totalisent 1 953,4 millions de dollars et se répartissent comme suit :

- 1 209,4 millions de dollars pour réaliser des travaux ayant comme objectif le maintien d'actifs des infrastructures scolaires, le remplacement et la résorption de leur DMA. Ces travaux visent majoritairement la réfection de toitures et de revêtements extérieurs ainsi que le remplacement de fenêtres et de revêtements de plancher. Ces investissements probables couvrent des projets prévus en 2016-2017 (1 027,0 millions de dollars) ou dans les années antérieures (182,4 millions de dollars);
- 744,0 millions de dollars pour agrandir et construire des écoles dans les régions du Québec. Ces investissements probables couvrent des projets prévus en 2016-2017 (685,8 millions de dollars) ou dans les années antérieures (58,2 millions de dollars).

Dans le cadre du Plan québécois des infrastructures 2016-2026, une enveloppe additionnelle de 500 millions de dollars a été allouée au MEES afin de contrer la vétusté des établissements scolaires dans un mauvais état et de les rétablir rapidement dans un état satisfaisant ou mieux (ABC). En 2016, le MEES a procédé à une planification rigoureuse des projets afin d'allouer environ 75 % de cette enveloppe additionnelle aux commissions scolaires en fonction de leurs priorités d'intervention dans les bâtiments les plus vétustes et d'être prêt à démarrer une majorité de travaux au printemps 2017.

À cet effet et en respect des processus établis, le MEES estime qu'une première portion des travaux de l'ordre de 88 millions de dollars sera réalisée par les commissions scolaires en 2016-2017. Le solde des investissements additionnels annoncés, soit environ 412 millions de dollars, est prévu être réalisé d'ici 2019-2020, dont la majeure partie au cours des deux prochaines années. Ainsi, l'effet de cette mesure annoncée au budget 2016-2017 pour améliorer l'état du parc sera bientôt constaté de façon significative.

LA PÉRENNITÉ DES INFRASTRUCTURES

LES COMMISSIONS SCOLAIRES

Inventaire des infrastructures¹

Par type et catégorie d'infrastructure

	Quantité	Dimension (m ²)	Âge moyen (ans)	Inspection (%)	Indice d'état (%)			Indice d'état moyen	Déficit de maintien d'actifs (M\$)
					ABC	D	E		
Immeubles									
Commissions scolaires linguistiques									
Établissements d'enseignement									
Écoles préscolaires et primaires	2 211	7 071 577	57	100	62	26	12	D	1 091,4
Écoles secondaires	449	6 450 002	51	100	73	24	3	C	350,0
Centres de formation professionnelle et de formation générale aux adultes	313	1 846 413	53	100	67	29	4	C	163,1
Administratifs et autres usages	399	606 737	55	100	63	19	18	D	115,5
Immeubles excédentaires	128	217 183	76	20	61	24	15	D	24,9
Commissions scolaires à statut particulier	500	273 165	28	13	70	14	16	C	41,6
Équipements	N/D	s.o.	N/D	0	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D
Total	4 000	16 465 077							1 786,5

¹ Données de janvier 2017.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Pourcentage d'inspection

L'inspection des immeubles excédentaires et de ceux des commissions scolaires à statut particulier a débuté et se poursuivra au cours des prochaines années. Le MEES prévoit que l'ensemble de ces infrastructures sera inspecté d'ici 2020.

Par ailleurs, le MEES ne dispose pas d'information sur l'inventaire des équipements des commissions scolaires. Des discussions entre le MEES et les commissions scolaires permettront de déterminer la portée et la pertinence d'une collecte de données à cet égard.

Méthodologie

Les commissions scolaires utilisent un progiciel leur permettant de répertorier, à la suite de leurs propres inspections, les travaux qu'elles doivent réaliser sur leurs immeubles d'ici les cinq prochaines années. L'évaluation de l'état et du DMA de tous les immeubles repose sur cette liste des travaux inscrits dans le progiciel selon les paramètres d'inspection recommandés dans le Cadre de gestion des infrastructures scolaires, lequel vise à obtenir une évaluation de l'état des bâtiments cohérente, en continu et comparable à travers le réseau scolaire.

Au cours de la dernière année, le MEES a soutenu le déploiement d'une fiche d'inspection de bâtiment sur une application mobile afin de faciliter et d'uniformiser le processus de saisie des travaux à effectuer sur les différentes composantes des infrastructures des commissions scolaires.

Les pourcentages d'indice d'état (ABC / D / E) et l'indice d'état moyen sont pondérés selon la superficie des immeubles.

Évolution de l'état des infrastructures Par type et catégorie d'infrastructure

	Indice d'état (%)									Indice d'état moyen	
	ABC			D			E			PAGI	
	PAGI		Variation	PAGI		Variation	PAGI		Variation	PAGI	
	2016-2017	2017-2018		2016-2017	2017-2018		2016-2017	2017-2018		2016-2017	2017-2018
Immeubles											
Commissions scolaires linguistiques											
Établissements d'enseignement											
Écoles préscolaires et primaires	67	62	(5)	19	26	7	14	12	(2)	D	D
Écoles secondaires	76	73	(3)	19	24	5	5	3	(2)	C	C
Centres de formation professionnelle et de formation générale aux adultes	74	67	(7)	19	29	10	7	4	(3)	C	C
Administratifs et autres usages	58	63	5	21	19	(2)	21	18	(3)	D	D
Immeubles excédentaires	N/D	61	s.o.	N/D	24	s.o.	N/D	15	s.o.	N/D	D
Commissions scolaires à statut particulier	N/D	70	s.o.	N/D	14	s.o.	N/D	16	s.o.	N/D	C
Équipements	N/D	N/D	s.o.	N/D	N/D	s.o.	N/D	N/D	s.o.	N/D	N/D

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Variation

Globalement, les indices d'état moyen de toutes les catégories d'infrastructures sont demeurés stables. Toutefois, on constate des variations concernant la proportion des immeubles dans un état satisfaisant ou mieux (ABC) qui s'expliquent par leur détérioration naturelle et par la bonification du processus d'inspection qui a permis de préciser les besoins de travaux, et par conséquent, l'évaluation de leur indice d'état et de leur DMA.

En effet, dans une perspective d'arrimage aux lignes directrices gouvernementales, le MEES met progressivement en place un processus d'inspection uniformisé qui permettra, à terme, de présenter un portrait de plus en plus précis et en continu de l'état des bâtiments des commissions scolaires.

Enfin, on observe une diminution de la proportion des immeubles dans un très mauvais état (E) qui s'explique par la priorisation et la réalisation de travaux visant à les rétablir dans un état satisfaisant ou mieux (ABC). D'ailleurs, les paramètres d'intervention et d'utilisation des enveloppes de maintien d'actifs ont été bonifiés dans cette perspective en cours d'année.

Évolution du déficit de maintien d'actifs des infrastructures
Par type et catégorie d'infrastructure
(en millions de dollars)

	Déficit de maintien d'actifs au PAGI 2016-2017	Augmentation	Résorption	Déficit de maintien d'actifs au PAGI 2017-2018
Immeubles				
Commissions scolaires linguistiques				
Établissements d'enseignement				
Écoles préscolaires et primaires	1 059,8	272,3	(240,7)	1 091,4
Écoles secondaires	300,1	272,8	(222,9)	350,0
Centres de formation professionnelle et de formation générale aux adultes	115,9	106,1	(58,9)	163,1
Administratifs et autres usages	118,1	15,7	(18,3)	115,5
Immeubles excédentaires	N/D	24,9	—	24,9
Commissions scolaires à statut particulier	N/D	41,6	—	41,6
Équipements	N/D	s.o.	s.o.	N/D
Total	1 593,9	733,4	(540,8)	1 786,5

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Variation

Augmentation

L'augmentation de 733,4 millions de dollars s'explique principalement par :

- L'amélioration et l'uniformisation des processus d'inspection ayant permis de préciser l'évaluation du DMA des bâtiments;
- La constatation de travaux découlant des inspections réalisées en cours d'année dans les immeubles excédentaires et les commissions scolaires à statut particulier;
- La détérioration naturelle de certaines composantes des bâtiments comme la toiture, la maçonnerie, les fenêtres et les systèmes mécaniques.

Résorption

La résorption du DMA de 540,8 millions de dollars s'explique principalement par :

- La réalisation de travaux de maintien d'actifs en cours d'année, tels que des réfections de toitures et de revêtements extérieurs, ainsi que le remplacement de fenêtres et de revêtements de plancher;
- La réalisation de travaux soutenant le rétablissement des infrastructures dont l'indice d'état est insatisfaisant, tels que des remplacements de composantes désuètes ou ayant atteint leur fin de vie utile, de même que des travaux visant à éliminer des problématiques particulières, telles que celles pouvant affecter la qualité de l'air dans certains bâtiments.

ANNEXE 1

COMPOSITION DES GROUPES D'ORGANISMES

Les commissions scolaires

Linguistiques

Commission scolaire des Monts-et-Marées
Commission scolaire des Phares
Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs
Commission scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup
Commission scolaire du Pays-des-Bleuets
Commission scolaire du Lac-Saint-Jean
Commission scolaire des Rives-du-Saguenay
Commission scolaire De La Jonquière
Commission scolaire de Charlevoix
Commission scolaire de la Capitale
Commission scolaire des Découvreurs
Commission scolaire des Premières-Seigneuries
Commission scolaire de Portneuf
Commission scolaire du Chemin-du-Roy
Commission scolaire de l'Énergie
Commission scolaire des Hauts-Cantons
Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke
Commission scolaire des Sommets
Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île
Commission scolaire de Montréal
Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys
Commission scolaire des Drapeaux
Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais
Commission scolaire au Cœur-des-Vallées
Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais
Commission scolaire du Lac-Témiscamingue
Commission scolaire de Rouyn-Noranda
Commission scolaire Harricana
Commission scolaire de l'Or-et-des-Bois
Commission scolaire du Lac-Abitibi
Commission scolaire de l'Estuaire
Commission scolaire du Fer
Commission scolaire de la Moyenne-Côte-Nord
Commission scolaire de la Baie-James
Commission scolaire des Îles
Commission scolaire des Chic-Chocs
Commission scolaire René-Lévesque
Commission scolaire de la Côte-du-Sud
Commission scolaire des Appalaches
Commission scolaire de la Beauce-Etchemin
Commission scolaire des Navigateurs
Commission scolaire de Laval
Commission scolaire des Affluents
Commission scolaire des Samares

**ANNEXE 1
(suite)**

Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles
Commission scolaire de la Rivière-du-Nord
Commission scolaire des Laurentides
Commission scolaire Pierre-Neveu
Commission scolaire de Sorel-Tracy
Commission scolaire de Saint-Hyacinthe
Commission scolaire des Hautes-Rivières
Commission scolaire Marie-Victorin
Commission scolaire des Patriotes
Commission scolaire du Val-des-Cerfs
Commission scolaire des Grandes-Seigneuries
Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands
Commission scolaire des Trois-Lacs
Commission scolaire de la Riveraine
Commission scolaire des Bois-Francs
Commission scolaire des Chênes
Commission scolaire Central Québec
Commission scolaire Eastern Shores
Commission scolaire Eastern Townships
Commission scolaire Riverside
Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier
Commission scolaire Western Québec
Commission scolaire English-Montréal
Commission scolaire Lester-B.-Pearson
Commission scolaire New Frontiers

Statut particulier

Commission scolaire du Littoral
Commission scolaire cri
Commission scolaire Kativik

ANNEXE 2

INVENTAIRE DÉTAILLÉ

Les commissions scolaires

Immeubles¹

	Quantité	Dimension (m ²)	Indice d'état (%)			Indice d'état moyen	Déficit de maintien d'actifs (M\$)
			ABC	D	E		
0-10 ans							
Établissement d'enseignement							
Écoles préscolaires et primaires	58	254 960	100	0	0	A	0,0
Écoles secondaires	3	17 840	100	0	0	A	0,0
Centres de formation professionnelle et de formation générale aux adultes	6	15 102	100	0	0	A	0,0
Administratifs et autres usages	35	41 527	100	0	0	A	0,0
11-20 ans							
Établissement d'enseignement							
Écoles préscolaires et primaires	61	234 981	94	6	0	A	0,6
Écoles secondaires	14	123 028	100	0	0	A	0,0
Centres de formation professionnelle et de formation générale aux adultes	26	118 141	97	3	0	A	0,1
Administratifs et autres usages	23	34 201	100	0	0	A	0,0
21-30 ans							
Établissement d'enseignement							
Écoles préscolaires et primaires	73	283 576	96	3	1	B	2,4
Écoles secondaires	22	186 539	100	0	0	B	0,0
Centres de formation professionnelle et de formation générale aux adultes	30	132 647	99	1	0	B	0,2
Administratifs et autres usages	38	23 051	90	7	3	C	2,0
31-40 ans							
Établissement d'enseignement							
Écoles préscolaires et primaires	105	415 249	88	12	0	B	7,8
Écoles secondaires	21	261 476	81	19	0	B	1,5
Centres de formation professionnelle et de formation générale aux adultes	5	38 834	86	14	0	C	1,7
Administratifs et autres usages	39	26 619	65	23	12	C	4,1
41-50 ans							
Établissement d'enseignement							
Écoles préscolaires et primaires	152	643 667	61	34	5	C	66,1
Écoles secondaires	147	3 003 324	72	27	1	C	116,9
Centres de formation professionnelle et de formation générale aux adultes	39	420 370	61	37	2	C	33,2
Administratifs et autres usages	60	44 062	63	26	11	C	5,4
51-60 ans							
Établissement d'enseignement							
Écoles préscolaires et primaires	816	2 297 548	59	31	10	D	337,9
Écoles secondaires	153	2 098 408	72	24	4	C	138,6
Centres de formation professionnelle et de formation générale aux adultes	84	613 747	58	38	4	C	56,2
Administratifs et autres usages	93	185 182	73	20	7	C	26,5
61-70 ans							
Établissement d'enseignement							
Écoles préscolaires et primaires	690	1 955 078	60	28	12	D	297,7
Écoles secondaires	51	388 145	72	24	4	C	25,1
Centres de formation professionnelle et de formation générale aux adultes	71	301 912	64	31	5	C	34,3
Administratifs et autres usages	69	148 134	52	29	19	D	24,5

**ANNEXE 2
(suite)**

	Quantité	Dimension (m ²)	Indice d'état (%)			Indice d'état moyen	Déficit de maintien d'actifs (M\$)
			ABC	D	E		
71 ans et plus							
Établissement d'enseignement							
Écoles préscolaires et primaires	256	986 518	37	31	32	D	378,9
Écoles secondaires	38	371 242	59	21	20	D	67,9
Centres de formation professionnelle et de formation générale aux adultes	52	205 660	59	24	17	D	37,4
Administratifs et autres usages	42	103 961	36	12	52	E	53,0
Total							
Établissement d'enseignement							
Écoles préscolaires et primaires	2 211	7 071 577	62	26	12	D	1 091,4
Écoles secondaires	449	6 450 002	73	24	3	C	350,0
Centres de formation professionnelle et de formation générale aux adultes	313	1 846 413	67	29	4	C	163,1
Administratifs et autres usages	399	606 737	63	19	18	D	115,5
Immeubles excédentaires ²	128	217 183	61	24	15	D	24,9
Commissions scolaires à statut particulier ²	500	273 165	70	14	16	C	41,6
Total	4 000	16 465 077					1 786,5

¹ L'âge des bâtiments est basé sur l'année de construction initiale.

² Cette catégorie n'est pas ventilée selon l'âge.

LA GESTION DES INFRASTRUCTURES

L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

VISION

La qualité des infrastructures de l'enseignement supérieur influence directement le rayonnement de la formation offerte au Québec. Il est essentiel que la clientèle étudiante ait des environnements d'apprentissage stimulants et en adéquation avec le marché du travail. Que ce soit par des infrastructures sécuritaires, des laboratoires de haute pointe ou des milieux répondant aux besoins de la clientèle étudiante et du personnel, les efforts des acteurs doivent converger vers l'atteinte d'un objectif commun, soit celui d'offrir la meilleure qualité d'enseignement possible.

ORIENTATIONS ET OBJECTIFS

Pour accomplir sa mission qui consiste notamment à faire la promotion de l'enseignement supérieur, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) s'est doté, à l'égard des infrastructures sous sa responsabilité, de l'orientation et des objectifs suivants :

Orientation

- Maintenir des conditions favorables à l'enseignement supérieur en assurant la qualité, la sécurité et la pérennité des infrastructures.

Objectifs

- Effectuer une évaluation de l'ensemble des bâtiments reconnus aux fins de financement tous les cinq ans et en assurer le suivi;
- Maintenir dans un état satisfaisant ou améliorer l'état des bâtiments fréquentés par la clientèle étudiante des réseaux de l'enseignement supérieur;
- Améliorer la qualité de l'information sur l'état des infrastructures et le suivi annuel des projets liés au maintien d'actifs et au déficit de maintien d'actifs (DMA);
- Améliorer, d'ici les cinq prochaines années, le modèle d'allocation des ressources afin de prendre en compte, entre autres, l'état des infrastructures.

RESPONSABILITÉS

Le MEES alloue des sommes aux établissements collégiaux et universitaires pour le maintien d'actifs, la résorption du DMA ainsi que l'ajout, le remplacement et l'amélioration de leurs infrastructures. Il s'assure que les sommes allouées aux établissements sont utilisées aux fins prévues en analysant la conformité des projets présentés dans les budgets d'investissements transmis par les établissements et déclarés dans leur reddition de comptes. Le MEES effectue également des vérifications au niveau des budgets d'investissements des établissements afin que les allocations pour les espaces reconnus aux fins de financement soient utilisées exclusivement sur ces bâtiments.

LES CÉGEPS ET UNIVERSITÉS

RESPONSABILITÉS

Le modèle de financement du MEES distingue les espaces reconnus et non reconnus aux fins de financement. La distinction entre ces deux types d'espaces relève de leur mission et des normes applicables par le MEES.

Le MEES verse des allocations pour le maintien d'actifs, la résorption du DMA ainsi que l'ajout, le remplacement et l'amélioration des bâtiments pour les espaces reconnus. Pour ces espaces, les établissements collégiaux et universitaires ont la responsabilité de gérer leurs infrastructures et de planifier les interventions à réaliser, en conformité avec les règles émises par le MEES. Pour ces espaces, les établissements doivent présenter les projets qu'ils comptent réaliser au sein d'un budget d'investissements annuel et obtenir une confirmation du MEES sur leur conformité. Pour chaque projet, les établissements doivent fournir une description sommaire ou détaillée selon l'ampleur, le détail du financement et le bâtiment visé. Les établissements doivent également transmettre au MEES l'information sur l'état de ces bâtiments.

Le MEES ne verse aucune allocation pour les espaces non reconnus aux fins de financement. Les établissements doivent financer ces espaces par des revenus propres. Pour ces espaces, chaque établissement a la responsabilité d'assurer la qualité, la sécurité et la pérennité des infrastructures.

DESCRIPTION DU PARC D'INFRASTRUCTURES

Le parc d'infrastructures du réseau collégial est doté de 963 bâtiments représentant une superficie d'environ 2,66 millions de mètres carrés parmi lesquels environ 2,5 millions de mètres carrés regroupés dans 884 bâtiments sont reconnus par le MEES aux fins de financement.

Le parc d'infrastructures du réseau universitaire est doté de 1 036 bâtiments représentant une superficie d'environ 4,75 millions de mètres carrés parmi lesquels environ 3,51 millions de mètres carrés regroupés dans 741 bâtiments sont reconnus par le MEES aux fins de financement.

Les réseaux collégial et universitaire sont également dotés de parcs d'équipements. Ces équipements sont utilisés aux fins de l'enseignement supérieur et de la recherche.

LES INVESTISSEMENTS PUBLICS EN INFRASTRUCTURES INSCRITS AU PLAN QUÉBÉCOIS DES INFRASTRUCTURES

Par groupe d'organismes et par type d'investissement
(contribution du Gouvernement du Québec, en millions de dollars)

	Maintenance de l'offre de service				Bonification de l'offre de service	Sous-total	Redressement ¹	Total	Taux de réalisation
	Maintien d'actifs	Résorption du déficit de maintien d'actifs	Remplacement	Sous-total	Ajout et amélioration				
Cégeps									
2015-2016									
Probable	118,9	7,4	1,8	128,1	31,5	159,6	50,5	210,1	
Réel	140,9	14,3	1,8	157,0	12,9	169,9	50,5	220,4	105 %
2016-2017									
Prévu	147,7	28,8	3,2	179,7	49,9	229,6	—	229,6	
Probable	186,5	30,6	1,8	218,9	40,4	259,3	5,3	264,6	115 % ²
Universités									
2015-2016									
Probable	115,3	51,8	99,3	266,4	18,1	284,5	118,3	402,8	
Réel	72,4	23,1	99,2	194,7	9,0	203,7	112,3	316,0	78 %
2016-2017									
Prévu	133,3	64,2	133,2	330,7	43,0	373,7	—	373,7	
Probable	155,3	53,7	128,9	337,9	33,0	370,9	91,0	461,9	124 % ²

¹ Un redressement est présenté, de manière transitoire, pour refléter les travaux réalisés qui sont imputables à des projets prévus antérieurement au 31 mars 2015.

² Le taux de réalisation supérieur à 100 % est principalement attribuable à l'ajout des travaux réalisés au « probable 2016-2017 » à l'égard d'investissements prévus dans les années antérieures.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Les cégeps

Les investissements présentés en 2015-2016 par les cégeps totalisent 220,4 millions de dollars, ce qui représente un taux de réalisation de 105 %.

- 190,2 millions de dollars permettant la réalisation de travaux liés aux revêtements extérieurs des bâtiments, aux toitures et aux systèmes mécaniques et électriques, pour le parc mobilier et pour les bibliothèques;
- 30,2 millions de dollars permettant d'améliorer l'offre de formation technique.

Par ailleurs, les principaux investissements probables de 2016-2017 sont les suivants :

- 219,3 millions de dollars principalement pour des travaux liés aux revêtements extérieurs des bâtiments, aux toitures et aux systèmes mécaniques et électriques, pour le parc mobilier et pour les bibliothèques;
- 45,3 millions de dollars pour l'amélioration de l'offre de formation, notamment par la création de nouvelles places-élèves.

Les universités

Les investissements présentés en 2015-2016 par les universités totalisent 316,0 millions de dollars, ce qui représente un taux de réalisation de 78 %.

- 298,9 millions de dollars permettant la réalisation de travaux liés aux revêtements extérieurs des bâtiments, aux toitures et aux systèmes mécaniques et électriques et pour le parc mobilier et le soutien aux bibliothèques;
- 17,1 millions de dollars permettant, notamment, l'acquisition d'équipements pour tenir compte de la croissance de la clientèle étudiante et du personnel pour l'ensemble du réseau et l'étude en vue d'un nouveau pavillon à l'École des hautes études commerciales de Montréal.

Par ailleurs, les principaux investissements probables de 2016-2017 sont les suivants :

- 411,2 millions de dollars principalement pour des travaux liés aux revêtements extérieurs des bâtiments, aux toitures et aux systèmes mécaniques et électriques et pour le parc mobilier et le soutien aux bibliothèques;
- 50,7 millions de dollars notamment pour les laboratoires de simulation clinique à l'Université de Sherbrooke et l'aménagement de la Maison des étudiants de l'École de technologie supérieure.

LA PÉRENNITÉ DES INFRASTRUCTURES

LES CÉGEPS

Inventaire des infrastructures¹

Par type et catégorie d'infrastructure

	Quantité	Dimension (m ²)	Âge moyen (ans)	Inspection (%)	Indice d'état (%)			Indice d'état moyen	Déficit de maintien d'actifs (M\$)
					ABC	D	E		
Immeubles									
Espaces reconnus aux fins de financement	884	2 511 259	49	100	72	20	8	C	169,1
Espaces non reconnus aux fins de financement	79	143 918	21	0	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D
Équipements	N/D	s.o.	N/D	0	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D
Total	963	2 655 177							169,1

¹ Données du 22 décembre 2016.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Pourcentage d'inspection

Les premières inspections des espaces reconnus aux fins de financement du réseau collégial se sont déroulées entre 2010 et 2012. Lors de ces inspections, chaque système a été vérifié et accompagné d'une prévision de renouvellement et d'une liste de travaux de maintien d'actifs nécessaires pour maintenir et rétablir l'état des bâtiments à un niveau satisfaisant. Actuellement, une mise à jour annuelle simplifiée de cette liste est effectuée afin de refléter l'évolution des besoins en maintien d'actifs et soutenir la réalisation des travaux. Au cours des prochaines années, de nouvelles inspections plus approfondies seront effectuées dans ces immeubles afin d'appuyer la planification des investissements.

À cet effet, dans une perspective d'amélioration constante, le MEES prévoit définir, dès le printemps 2017, une stratégie d'inspection à long terme et périodique qui permettra d'assurer la présentation en continu d'un bilan représentatif de la réalité. Cette stratégie inclura notamment l'audit des aménagements intérieurs, ce qui permettra de soutenir l'allocation des sommes disponibles pour l'ensemble des besoins en fonction des priorités de services et d'assurer le suivi des effets attendus par ces investissements.

Le MEES ne dispose pas d'information sur l'état des bâtiments non reconnus aux fins de financement du réseau collégial. Les établissements ont la responsabilité d'effectuer le suivi de l'état de ces bâtiments afin d'en assurer la qualité, la sécurité et la pérennité. L'inventaire de ces bâtiments fait l'objet de discussions entre le MEES et les établissements en vue d'obtenir l'information et d'en définir la portée et l'échéancier.

Le MEES ne dispose pas d'information sur l'inventaire des équipements du réseau collégial. L'inventaire des équipements fait toujours l'objet de discussions entre le MEES et les établissements en vue de déterminer l'opportunité d'une collecte de données.

Méthodologie

Dans une perspective d'arrimage aux lignes directrices gouvernementales, le MEES a ajusté, en 2016-2017, la méthodologie d'évaluation du DMA des cégeps. Auparavant, le DMA incluait l'ensemble des travaux de maintien d'actifs requis à l'égard des bâtiments ayant un indice d'état sous le seuil, soit (D) ou (E). Dorénavant, le MEES distingue les travaux prioritaires et nécessaires pour rétablir l'état de ces immeubles à un niveau satisfaisant ou mieux (ABC).

Les pourcentages d'indice d'état (ABC / D / E) et l'indice d'état moyen sont pondérés selon la valeur de remplacement des immeubles.

LES CÉGEPS (SUITE)

Évolution de l'état des infrastructures Par type et catégorie d'infrastructure

	Indice d'état (%)									Indice d'état moyen	
	ABC			D			E				
	PAGI		Variation	PAGI		Variation	PAGI		Variation	PAGI	
	2016-2017	2017-2018		2016-2017	2017-2018		2016-2017	2017-2018		2016-2017	2017-2018
Immeubles											
Espaces reconnus aux fins de financement	72	72	0	21	20	(1)	7	8	1	C	C
Espaces non reconnus aux fins de financement	N/D	N/D	s.o.	N/D	N/D	s.o.	N/D	N/D	s.o.	N/D	N/D
Équipements	N/D	N/D	s.o.	N/D	N/D	s.o.	N/D	N/D	s.o.	N/D	N/D

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Variation

Espaces reconnus aux fins de financement

L'indice d'état moyen demeure stable. L'ajustement de la méthode d'évaluation du DMA apporté en 2016-2017 n'a aucun effet sur l'évaluation de l'état des infrastructures des cégeps, car les besoins globaux en maintien d'actifs requis pour les cinq prochaines années demeurent relativement les mêmes.

LES CÉGEPS (SUITE)

Évolution du déficit de maintien d'actifs des infrastructures Par type et catégorie d'infrastructure (en millions de dollars)

	Déficit de maintien d'actifs au PAGI 2016-2017	Augmentation	Résorption	Déficit de maintien d'actifs au PAGI 2017-2018
Immeubles				
Espaces reconnus aux fins de financement	426,8	—	(257,7)	169,1
Espaces non reconnus aux fins de financement	N/D	s.o.	s.o.	N/D
Équipements	N/D	s.o.	s.o.	N/D
Total	426,8	—	(257,7)	169,1

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Variation

Espaces reconnus aux fins de financement

La résorption de 257,7 millions de dollars s'explique principalement par :

- La réalisation d'investissements pour un montant de 57,6 millions de dollars;
- Une diminution de 200,1 millions de dollars résultant de l'arrimage de la méthode d'évaluation du DMA avec les lignes directrices gouvernementales ayant permis de distinguer les travaux prioritaires et nécessaires pour rétablir l'état de ces immeubles à un niveau satisfaisant ou mieux (ABC).

LES UNIVERSITÉS

Inventaire des infrastructures¹ Par type et catégorie d'infrastructure

	Quantité	Dimension (m ²)	Âge moyen (ans)	Inspection (%)	Indice d'état (%)			Indice d'état moyen	Déficit de maintien d'actifs (M\$)
					ABC	D	E		
Immeubles									
Espaces reconnus aux fins de financement	741	3 506 472	43	100	65	19	16	D	1 015,1
Espaces non reconnus aux fins de financement	295	1 242 671	39	0	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D
Équipements	N/D	s.o.	N/D	0	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D
Total	1 036	4 749 143							1 015,1

¹ Données du 22 décembre 2016.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Pourcentage d'inspection

Les premières inspections des bâtiments reconnus aux fins de financement du réseau universitaire ont débuté en 2014 et se sont terminées au printemps 2016. Ainsi, le MEES est en mesure de présenter cette année un bilan de l'état de l'ensemble des espaces reconnus aux fins de financement des universités. Au cours des prochaines années, une stratégie d'inspection en continu de ces espaces sera définie par le MEES pour assurer le maintien d'un bilan représentatif de la réalité et soutenir la planification des investissements à venir.

Le MEES ne dispose pas d'information sur l'état des bâtiments non reconnus aux fins de financement du réseau universitaire. Les établissements ont la responsabilité d'effectuer le suivi de l'état de ces bâtiments afin d'en assurer la qualité, la sécurité et la pérennité. L'inventaire de ces bâtiments fait l'objet de discussions entre le MEES et les établissements en vue d'obtenir l'information et d'en définir la portée et l'échéancier.

Le MEES ne dispose pas d'information sur l'inventaire des équipements du réseau universitaire. L'inventaire des équipements fait l'objet de discussions entre le MEES et les établissements en vue de déterminer l'opportunité d'une collecte de données.

Méthodologie

Dans une perspective d'arrimage aux lignes directrices gouvernementales, le MEES a ajusté, en 2016-2017, la méthodologie d'évaluation du DMA des universités. Auparavant, le DMA incluait l'ensemble des travaux de maintien d'actifs requis à l'égard des bâtiments ayant un indice d'état sous le seuil, soit mauvais (D) ou très mauvais (E). Dorénavant, le MEES distingue les travaux prioritaires et nécessaires pour rétablir l'état de ces immeubles à un niveau satisfaisant ou mieux (ABC).

Les pourcentages d'indice d'état (ABC / D / E) et l'indice d'état moyen sont pondérés selon la valeur de remplacement des immeubles.

LES UNIVERSITÉS (SUITE)

Évolution de l'état des infrastructures Par type et catégorie d'infrastructure

	Indice d'état (%)									Indice d'état moyen	
	ABC			D			E				
	PAGI		Variation	PAGI		Variation	PAGI		Variation	PAGI	
	2016-2017	2017-2018		2016-2017	2017-2018		2016-2017	2017-2018		2016-2017	2017-2018
Immeubles											
Espaces reconnus aux fins de financement	72	65	(7)	14	19	5	14	16	2	D	D
Espaces non reconnus aux fins de financement	N/D	N/D	s.o.	N/D	N/D	s.o.	N/D	N/D	s.o.	N/D	N/D
Équipements	N/D	N/D	s.o.	N/D	N/D	s.o.	N/D	N/D	s.o.	N/D	N/D

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Variation

Espaces reconnus aux fins de financement

Au cours de l'année, l'inspection des espaces reconnus aux fins de financement du réseau universitaire a été complétée et permet de conclure que l'état moyen de ces espaces demeure stable et sous le seuil d'état.

On remarque néanmoins une légère augmentation du nombre de bâtiments ayant un indice d'état mauvais (D) et très mauvais (E). Cette variation s'explique principalement par les audits additionnels réalisés dans des bâtiments âgés et vétustes cumulant un DMA important.

L'ajustement de la méthode d'évaluation du DMA apporté en 2016-2017 n'a aucun effet sur l'évaluation de l'état des infrastructures des universités, car les besoins globaux en maintien d'actifs requis pour les cinq prochaines années demeurent relativement les mêmes.

LES UNIVERSITÉS (SUITE)

Évolution du déficit de maintien d'actifs des infrastructures Par type et catégorie d'infrastructure (en millions de dollars)

	Déficit de maintien d'actifs au PAGI 2016-2017	Augmentation	Résorption	Déficit de maintien d'actifs au PAGI 2017-2018
Immeubles				
Espaces reconnus aux fins de financement	1 095,3	301,6	(381,8)	1 015,1
Espaces non reconnus aux fins de financement	N/D	s.o.	s.o.	N/D
Équipements	N/D	s.o.	s.o.	N/D
Total	1 095,3	301,6	(381,8)	1 015,1

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Variation

Espaces reconnus aux fins de financement

L'ajout de 26 % des superficies auditées (868 665 mètres carrés additionnels) a eu pour effet d'augmenter la liste des travaux à réaliser, incluant une augmentation du DMA de 301,6 millions de dollars.

La résorption de 381,8 millions de dollars s'explique principalement par :

- La réalisation d'investissements en résorption du DMA pour un montant de 76,1 millions de dollars;
- Une diminution de 305,7 millions de dollars résultant de l'arrimage de la méthode d'évaluation du DMA avec les lignes directrices gouvernementales ayant permis de distinguer les travaux prioritaires et nécessaires pour rétablir l'état de ces immeubles à un niveau satisfaisant ou mieux (ABC).

COMPOSITION DES GROUPES D'ORGANISMES**Les cégeps**

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue
Cégep d'Ahuntsic
Collège d'Alma
Cégep André-Laurendeau
Cégep de Baie-Comeau
Cégep Beauce-Appalaches
Cégep de Bois-de-Boulogne
Champlain Regional College
Cégep de Chicoutimi
Collège Dawson
Cégep de Drummondville
Cégep Édouard-Montpetit
Cégep de St-Félicien
Cégep de Sainte-Foy
Cégep François-Xavier-Garneau
Cégep de la Gaspésie et des Îles
Cégep Gérald-Godin
Cégep de Granby-Haute-Yamaska
Collège Héritage
Cégep de St-Hyacinthe
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
Cégep de Saint-Jérôme
Cégep John Abbott
Cégep de Jonquière
Cégep régional de Lanaudière
Cégep de La Pocatière
Cégep de Saint-Laurent
Cégep de Lévis-Lauzon
Cégep Limoilou
Cégep Lionel Groulx
Cégep de Maisonneuve
Cégep Marie-Victorin
Cégep de Matane
Cégep Montmorency
Cégep de l'Outaouais
Cégep de Rimouski
Cégep de Rivière-du-Loup
Cégep de Rosemont
Cégep de Sept-Îles
Collège Shawinigan
Cégep de Sherbrooke
Cégep de Sorel-Tracy
Cégep de Thetford
Cégep de Trois-Rivières
Cégep de Valleyfield
Vanier College
Cégep de Victoriaville
Cégep du Vieux Montréal

ANNEXE 1 (suite)

Les universités

École des Hautes Études Commerciales de Montréal
École nationale d'administration publique
École Polytechnique de Montréal
École de technologie supérieure
Institut national de la recherche scientifique
Télé-université
Université Bishop's
Université Concordia
Université Laval
Université de Montréal
Université McGill
Université du Québec (siège social)
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue
Université du Québec à Chicoutimi
Université du Québec à Montréal
Université du Québec en Outaouais
Université du Québec à Rimouski
Université du Québec à Trois-Rivières
Université de Sherbrooke

Les cégeps et universités

Immeubles¹

Espaces reconnus aux fins de financement

	Quantité	Dimension (m ²)	Indice d'état (%)			Indice d'état moyen	Déficit de maintien d'actifs (M\$)
			ABC	D	E		
0-10 ans							
Cégeps	70	91 086	100	0	0	A	—
Universités	53	192 975	99	0	1	A	1,6
11-20 ans							
Cégeps	100	109 826	87	13	0	B	1,7
Universités	103	645 609	97	2	1	A	2,7
21-30 ans							
Cégeps	126	195 693	56	36	8	C	13,1
Universités	88	469 238	87	9	4	B	15,2
31-40 ans							
Cégeps	114	444 162	71	21	8	C	34,2
Universités	43	307 695	44	20	36	D	134,2
41-50 ans							
Cégeps	160	525 621	62	25	13	D	54,9
Universités	98	640 187	55	25	20	D	183,6
51-60 ans							
Cégeps	167	627 899	74	16	10	C	40,4
Universités	130	675 610	51	30	19	D	221,3
61-70 ans							
Cégeps	52	179 474	88	12	0	B	3,3
Universités	43	105 344	69	20	11	D	16,4
71 ans et plus							
Cégeps	95	337 498	70	24	6	C	21,5
Universités	183	469 814	22	40	38	E	440,1
Total							
Cégeps	884	2 511 259	72	20	8	C	169,1
Universités	741	3 506 472	65	19	16	D	1 015,1

¹ Immeubles ayant fait l'objet d'une inspection.

SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX

LA GESTION DES INFRASTRUCTURES

LE MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

VISION

Le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) vise à offrir un réseau intégré et performant de services de santé et de services sociaux, près des personnes et des milieux de vie.

ORIENTATIONS ET OBJECTIFS

Pour mener à bien sa mission, qui consiste à « maintenir, améliorer et restaurer la santé et le bien-être des Québécoises et des Québécois en rendant accessible un ensemble de services de santé et de services sociaux, intégrés et de qualité, contribuant ainsi au développement social et économique du Québec », le MSSS s'est doté, à l'égard des infrastructures sous sa responsabilité, des orientations et objectifs suivants :

Orientations

- Assurer une saine gestion des infrastructures du réseau de la santé et des services sociaux (RSSS);
- Réaliser de nouveaux investissements en infrastructures orientés vers les besoins prioritaires;
- Assurer la sécurité des personnes et des biens, contrer la vétusté des immeubles et assurer leur conservation.

Objectifs

- Disposer d'un inventaire fiable et à jour des infrastructures du RSSS;
- S'assurer du niveau d'investissement annuel adéquat pour le maintien des infrastructures du RSSS;
- Connaître l'état physique des infrastructures du RSSS;
- Promouvoir les bonnes pratiques de gestion des infrastructures auprès des établissements du RSSS;
- Établir des critères objectifs et équitables de priorisation afin de soutenir les choix en matière d'investissements;
- Soutenir les établissements du RSSS dans leur planification de projets, notamment par l'élaboration de guides et directives ministérielles;
- Optimiser les pratiques en matière d'approvisionnement et d'utilisation des ressources.

RESPONSABILITÉS

Le MSSS détermine les priorités, les objectifs et les orientations dans le domaine de la santé et des services sociaux et veille à leur application.

Le MSSS évalue et alloue les sommes requises pour le maintien des actifs, la résorption du déficit de maintien d'actifs (DMA) ainsi que l'ajout, le remplacement et l'amélioration des infrastructures du RSSS. À cet égard, le MSSS s'assure que les sommes allouées au RSSS sont utilisées aux fins prévues.

LE RÉSEAU DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

RESPONSABILITÉS

Les établissements sont responsables, au premier plan, du maintien des infrastructures du RSSS, incluant les immeubles appartenant à la Société québécoise des infrastructures, et ce, conformément aux orientations ministérielles. Ils déterminent, priorisent, planifient et réalisent les travaux préalablement autorisés par le MSSS.

Le MSSS, de concert avec les établissements du RSSS, effectue annuellement la mise à jour et la certification de l'inventaire immobilier et des équipements médicaux constituant l'inventaire national de l'équipement médical.

DESCRIPTION DU PARC D'INFRASTRUCTURES

Parc immobilier

Le parc immobilier du RSSS se compose de 2 648 bâtiments, dont la superficie totale est de 9,24 millions de mètres carrés. Les bâtiments sont répartis en sept grandes catégories correspondant à leur mission respective :

- Les centres hospitaliers comprennent les centres de courte durée, les centres de santé et les centres psychiatriques;
- Les centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD);
- Les centres de réadaptation;
- Les centres jeunesse;
- Les centres locaux de services communautaires;
- Les autres immeubles, dont les résidences des employés et médecins, les centres de recherche, les espaces administratifs, les entrepôts, les buanderies et les chaufferies;
- Les immeubles excédentaires.

Parc d'équipements médicaux

Les principaux équipements médicaux sont composés de 11 184 appareils destinés à offrir les soins et services de différentes spécialités.

LES INVESTISSEMENTS PUBLICS EN INFRASTRUCTURES INSCRITS AU PLAN QUÉBÉCOIS DES INFRASTRUCTURES

Par organisme et par type d'investissement

(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars)

	Maintien de l'offre de service				Bonification de l'offre de service	Sous-total	Redressement ¹	Total	Taux de réalisation
	Maintien d'actifs	Résorption du déficit de maintien d'actifs	Remplacement	Sous-total	Ajout et amélioration				
Santé et Services sociaux									
2015-2016									
Probable	105,9	57,4	641,1	804,4	520,6	1 325,0	477,0	1 802,0	
Réel	99,4	36,2	481,5	617,1	406,4	1 023,5	394,0	1 417,5	79 %
2016-2017									
Prévu	134,9	104,2	476,7	715,8	481,5	1 197,3	—	1 197,3	
Probable	135,2	79,6	550,0	764,8	541,3	1 306,1	454,8	1 760,9	147 % ²

¹ Un redressement est présenté, de manière transitoire, pour refléter les travaux réalisés qui sont imputables à des projets prévus antérieurement au 31 mars 2015.

² Le taux de réalisation supérieur à 100 % est principalement attribuable à l'ajout de 454,8 millions de dollars de travaux prévus dans les années antérieures.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Les projets réalisés en 2015-2016 par le RSSS totalisent 1 417,5 millions de dollars et se répartissent comme suit :

- 489,3 millions de dollars pour la réalisation de travaux de maintien et de résorption du DMA des infrastructures du MSSS visant à contrer la défectuosité et la vétusté des bâtiments. Ceux-ci correspondent principalement à des réfections d'installations électriques, de systèmes mécaniques, de systèmes de ventilation et des enveloppes de revêtement extérieur, et ce, dans différentes régions du Québec;
- 928,2 millions de dollars, soit 481,5 millions de dollars pour le remplacement des bâtiments et des appareils médicaux et 446,7 millions de dollars pour l'ajout et l'amélioration des bâtiments dans différentes régions du Québec.

Les principaux projets réalisés ou en cours de réalisation en 2016-2017 sont les suivants :

- CIUSSS de la Capitale-Nationale : Construction du nouvel Hôpital de Baie-Saint-Paul;
- CIUSSS de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec : Pavillon Sainte-Marie – Phase II du redéploiement des services;
- Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM) et centre de recherche : Phase II de construction du nouveau complexe hospitalier;
- Centre universitaire de santé McGill (CUSM) – Site Glen : Construction du nouveau complexe hospitalier;
- Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine (CHUSJ) – Grandir en santé : Projet d'agrandissement et de réaménagement majeur;
- CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal : Hôpital Maisonneuve-Rosemont – Projet d'agrandissement de l'urgence et construction d'un nouveau pavillon pour le service d'hémodialyse;

- CIUSSS du Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal : Hôpital général juif Sir Mortimer B. Davis – Phases I – II – III de construction du pavillon K de soins critiques;
- CISSS de Chaudière-Appalaches : Hôtel-Dieu de Lévis – Construction d'un centre régional intégré de cancérologie;
- CISSS des Laurentides : Construction d'un CHSLD d'une capacité de 212 lits et d'un pavillon de soins de santé mentale à l'Hôpital de Saint-Jérôme;
- CISSS de la Montérégie-Centre : Agrandissement de l'Hôpital du Haut-Richelieu Rouville;
- CHU de Québec – Université Laval – Construction d'un nouvel hôpital sur le site de l'Hôpital de l'Enfant-Jésus, Phase 1;
- CIUSSS du Nord-de-l'Île-de-Montréal - Agrandissement du Centre intégré de traumatologie, de l'unité mère-enfant et du service d'endoscopie de l'Hôpital du Sacré-Cœur-de-Montréal.

LA PÉRENNITÉ DES INFRASTRUCTURES

LE RÉSEAU DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Inventaire des infrastructures¹ Par type et catégorie d'infrastructure

	Quantité	Dimension (m ²)	Âge moyen (ans)	Inspection (%)	Indice d'état (%)			Indice d'état moyen	Déficit de maintien d'actifs (M\$)
					ABC	D	E		
Immeubles									
Bâtiments									
Centres hospitaliers ²	626	4 515 226	52	79	89	9	2	B	157,7
CHSLD ²	453	2 049 164	47	66	75	19	6	C	94,5
Centres de réadaptation ²	178	397 026	49	53	80	15	5	B	15,9
Centres jeunesse ²	201	367 896	57	71	76	19	5	C	51,2
Centres locaux de services communautaires ²	164	343 759	41	58	79	19	2	B	8,2
Autres	956	1 243 572	50	74	63	18	19	B	108,5
Immeubles excédentaires	70	329 924	81	0	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D
Total	2 648	9 246 567							436,0
Équipements									
Appareils médicaux									
Imagerie	3 541	s.o.	8	100	78	19	3	C	s.o. ³
Radiothérapie	96	s.o.	7	100	79	11	10	B	s.o. ³
Biologie médicale	1 715	s.o.	8	100	72	19	9	C	s.o. ³
Monitoring (nb d'installations)	122	s.o.	8	100	76	20	4	C	s.o. ³
Inhalothérapie	2 522	s.o.	9	100	72	23	5	C	s.o. ³
Chirurgie	844	s.o.	9	100	77	15	8	B	s.o. ³
Soins	328	s.o.	5	100	85	9	6	B	s.o. ³
Autres	2 016	s.o.	7	100	74	16	10	C	s.o. ³
Total	11 184	s.o.							s.o.³

¹ Données du 31 janvier 2017 concernant le parc immobilier et du 30 septembre 2016 concernant les équipements.

² Les centres de recherche, les chaufferies et les immeubles excédentaires, antérieurement inclus dans cette catégorie, ont été reclassés selon leur mission respective dans les catégories « Autres » ou « Immeubles excédentaires ».

³ Sans objet selon la méthodologie employée par le MSSS (voir informations complémentaires à la section méthodologie).

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

La superficie totale du parc immobilier du RSSS a augmenté cette année d'environ 188 000 mètres carrés. Cette augmentation s'explique principalement par la construction du nouveau Centre universitaire de santé McGill de Montréal.

Pourcentage d'inspection

À ce jour, 1 716 bâtiments ont été inspectés ce qui représente 70,3 % de la superficie totale du parc immobilier. L'inspection du parc immobilier devrait être complétée d'ici le 31 décembre 2017.

Les établissements inspectent systématiquement les appareils médicaux par l'entremise des programmes d'entretien préventif en application.

Méthodologie

L'indice d'état gouvernemental des bâtiments repose sur la détermination d'un indice de vétusté physique établi à la suite d'une inspection technique. En complément, l'annexe 2 met en perspective l'indice d'état selon le groupe d'âge des bâtiments.

L'indice d'état et le DMA ne tiennent pas compte de la désuétude fonctionnelle des bâtiments, c'est-à-dire la diminution de leur capacité à accomplir la fonction à laquelle ils sont destinés. Les principales causes sont un concept d'aménagement révolu, une configuration inadéquate ou un agencement non optimal des espaces.

Le DMA des 1 716 bâtiments inspectés totalise 436,0 millions de dollars et n'est pas extrapolé.

L'état d'un appareil est déterminé en tenant compte de son âge réel par rapport à la durée de vie normalisée préétablie. Les appareils médicaux sont normalement remplacés à la fin de leur durée de vie utile. Ceux dont l'âge réel dépasse la durée de vie normalisée représentent des investissements prévus de 567,9 millions de dollars, soit 21,9 millions de dollars de plus que l'an dernier. Ces appareils médicaux font l'objet d'un suivi systématique par l'entremise des programmes d'entretien préventif en application afin d'assurer la continuité et la qualité des services inhérents à leur fonction respective.

Les pourcentages de l'indice d'état (ABC / D / E) et l'indice d'état moyen des bâtiments sont pondérés selon leur superficie respective alors que pour les appareils médicaux, ils sont pondérés selon la valeur de remplacement de chaque appareil.

Évolution de l'état des infrastructures Par type et catégorie d'infrastructure

	Indice d'état (%)									Indice d'état moyen	
	ABC			D			E			PAGI	
	PAGI		Variation	PAGI		Variation	PAGI		Variation	2016-2017	2017-2018
	2016-2017	2017-2018		2016-2017	2017-2018		2016-2017	2017-2018			
Immeubles											
Bâtiments											
Centres hospitaliers	80	89	9	18	9	(9)	2	2	0	C	B
CHSLD	60	75	15	35	19	(16)	5	6	1	C	C
Centres de réadaptation	72	80	8	27	15	(12)	1	5	4	B	B
Centres jeunesse	55	76	21	39	19	(20)	6	5	(1)	B	C
Centres locaux de services communautaires	80	79	(1)	20	19	(1)	0	2	2	B	B
Autres	74	63	(11)	20	18	(2)	6	19	13	C	B
Immeubles excédentaires	N/D	N/D	s.o.	N/D	N/D	s.o.	N/D	N/D	s.o.	N/D	N/D
Équipements											
Appareils médicaux											
Imagerie	80	78	(2)	17	19	2	3	3	0	B	C
Radiothérapie	73	79	6	16	11	(5)	11	10	(1)	C	B
Biologie médicale	75	72	(3)	16	19	3	9	9	0	C	C
Monitoring (nb d'installations)	78	76	(2)	18	20	2	4	4	0	B	C
Inhalothérapie	74	72	(2)	20	23	3	6	5	(1)	C	C
Chirurgie	76	77	1	15	15	0	9	8	(1)	C	B
Soins	84	85	1	7	9	2	9	6	(3)	B	B
Autres	75	74	(1)	17	16	(1)	8	10	2	C	C

¹ Les données de 2016-2017 ont été harmonisées avec la présentation adoptée en 2017-2018 à la suite de la reclassification des centres de recherche, des chaufferies et des immeubles excédentaires antérieurement inclus dans les différentes catégories.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Variation

Toute considération faite des inspections additionnelles réalisées au cours de la dernière année, l'indice d'état moyen demeure relativement stable, soit bon (B) ou satisfaisant (C).

Pour l'ensemble des appareils médicaux, l'indice d'état moyen est demeuré relativement stable, soit bon (B) ou satisfaisant (C), en raison essentiellement du programme de remplacement en continu des équipements.

Évolution du déficit de maintien d'actifs des infrastructures
Par type et catégorie d'infrastructure
(en millions de dollars)

	Déficit de maintien d'actifs au PAGI 2016-2017 ¹	Augmentation	Résorption	Déficit de maintien d'actifs au PAGI 2017-2018
Immeubles				
Bâtiments				
Centres hospitaliers	203,9	52,4	(98,6)	157,7
CHSLD	68,0	59,3	(32,8)	94,5
Centres de réadaptation	1,9	15,2	(1,2)	15,9
Centres jeunesse	0,1	51,9	(0,8)	51,2
Centres locaux de services communautaires	1,7	6,6	(0,1)	8,2
Autres	62,9	70,8	(25,2)	108,5
Immeubles excédentaires	N/D	s.o.	s.o.	N/D
Équipements	s.o. ²	s.o.	s.o.	s.o.
Total	338,5	256,2	(158,7)	436,0

¹ Les données de 2016-2017 ont été harmonisées avec la présentation adoptée en 2017-2018 à la suite de la reclassification des centres de recherche, des chaufferies et des immeubles excédentaires antérieurement inclus dans les différentes catégories.

² Sans objet selon la méthodologie employée par le MSSS (voir inventaire des infrastructures - informations complémentaires à la section méthodologie).

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

L'augmentation de 256,2 millions de dollars s'explique par :

- L'identification de travaux d'une valeur de 240,8 millions de dollars nécessaires pour rétablir l'état des bâtiments inspectés en 2016-2017 au-dessus du seuil établi (A, B ou C);
- La mise à jour des travaux à réaliser dans certains centres jeunesse et centres locaux de services communautaires (CLSC) ayant pour effet d'accroître de 15,4 millions de dollars la valeur du DMA.

La résorption de 158,7 millions de dollars s'explique par :

- Une révision complète des travaux nécessaires pour rétablir l'état des bâtiments inspectés l'année dernière au-dessus du seuil établi (A, B ou C) ayant pour effet de diminuer le DMA de 146,7 millions de dollars conformément aux lignes directrices gouvernementales;
- La réalisation en cours d'année de travaux de l'ordre de 12,0¹ millions de dollars dans certains bâtiments évalués sous le seuil d'état (D ou E) l'année dernière.

¹ En 2016-2017, 121,8 millions de dollars ont été alloués aux établissements du RSSS pour la résorption du DMA. De cette somme, des investissements de l'ordre de 12,0 millions de dollars ont été réalisés dans les bâtiments évalués sous le seuil d'état (D ou E) l'année dernière.

ANNEXE 1

COMPOSITION DU GROUPE D'ORGANISMES

Réseau de la santé et des services sociaux

CISSS du Bas-Saint-Laurent
CIUSSS du Saguenay–Lac-Saint-Jean
CHU de Québec - Université Laval
CIUSSS de la Capitale-Nationale
Institut universitaire de cardiologie et de pneumologie de Québec – Université Laval (IUCPQ - UL)
CIUSSS de la Mauricie et du Centre-du-Québec
CIUSSS de l'Estrie – CHUS
CIUSSS de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal
CIUSSS du Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal
CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal
CIUSSS du Nord-de-l'Île-de-Montréal
CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal
Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM)
CHU de Sainte-Justine
Centre universitaire de santé McGill (CUSM)
Institut de cardiologie de Montréal (ICM)
Institut Philippe-Pinel de Montréal (IPPM)
CISSS de l'Outaouais
CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue
CISSS de la Côte-Nord
CLSC de Naskapi
CRSSS de la Baie-James
CISSS de la Gaspésie
CISSS des Îles
CISSS de Chaudière-Appalaches
CISSS de Laval
CISSS de Lanaudière
CISSS des Laurentides
CISSS de la Montérégie-Centre
CISSS de la Montérégie-Est
CISSS de la Montérégie-Ouest
RRSSS du Nunavik
Conseil Cri de la santé et des services sociaux de la Baie-James

Liste des sigles

CHU	Centre hospitalier universitaire
CISSS	Centre intégré de santé et de services sociaux
CIUSSS	Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux
CLSC	Centre local de services communautaires
CRSSS	Centre régional de santé et de services sociaux
RRSSS	Régie régionale de la santé et des services sociaux

INVENTAIRE DÉTAILLÉ

Le réseau de la santé et des services sociaux
Immeubles¹

	Quantité	Dimension (m ²)	Indice d'état (%)			Indice d'état moyen
			ABC	D	E	
0-10 ans						
Centres hospitaliers	50	370 906	100	0	0	A
CHSLD	21	45 720	99	1	0	A
Centres de réadaptation	7	9 286	100	0	0	A
Centres jeunesse	4	14 463	100	0	0	A
CLSC	6	5 042	100	0	0	A
Autres	47	184 458	100	0	0	A
11-20 ans						
Centres hospitaliers	41	179 907	96	0	4	A
CHSLD	40	135 729	96	4	0	A
Centres de réadaptation	7	13 204	100	0	0	A
Centres jeunesse	7	13 108	100	0	0	A
CLSC	14	16 417	92	8	0	B
Autres	108	59 672	83	9	8	B
21-30 ans						
Centres hospitaliers	46	192 550	95	5	0	A
CHSLD	40	137 984	84	16	0	B
Centres de réadaptation	5	1 667	100	0	0	A
Centres jeunesse	4	7 977	100	0	0	B
CLSC	20	31 008	94	6	0	B
Autres	92	57 378	86	9	5	B
31-40 ans						
Centres hospitaliers	36	269 877	96	4	0	B
CHSLD	65	302 199	66	29	5	C
Centres de réadaptation	19	17 834	48	52	0	C
Centres jeunesse	6	3 642	100	0	0	B
CLSC	24	43 062	86	14	0	B
Autres	60	58 760	89	5	6	B
41-50 ans						
Centres hospitaliers	73	501 249	83	17	0	B
CHSLD	63	232 104	75	15	10	C
Centres de réadaptation	21	62 447	78	16	6	C
Centres jeunesse	27	59 953	29	71	0	D
CLSC	13	24 798	96	3	1	B
Autres	82	90 912	68	27	5	C
51-60 ans						
Centres hospitaliers	83	617 963	83	16	1	B
CHSLD	32	196 442	66	32	2	C
Centres de réadaptation	24	39 763	83	9	8	C
Centres jeunesse	26	47 562	85	4	11	D
CLSC	8	27 316	81	19	0	B
Autres	78	149 885	73	18	9	C
61-70 ans						
Centres hospitaliers	67	728 508	81	18	1	B
CHSLD	17	75 376	55	43	2	D
Centres de réadaptation	14	21 426	85	11	4	C
Centres jeunesse	8	23 033	100	0	0	B
CLSC	9	23 130	75	25	0	B
Autres	74	133 187	70	24	6	C

ANNEXE 2
(suite)

	Quantité	Dimension (m ²)	Indice d'état (%)			Indice d'état moyen
			ABC	D	E	
71 ans et plus						
Centres hospitaliers	88	693 191	95	5	0	B
CHSLD	29	235 666	76	23	1	B
Centres de réadaptation	12	42 827	96	4	0	B
Centres jeunesse	18	91 037	53	41	6	D
CLSC	11	28 259	76	18	6	C
Autres	70	186 133	79	18	3	B
Total						
Centres hospitaliers	484	3 554 151	89	9	2	B
CHSLD	307	1 361 220	75	19	6	C
Centres de réadaptation	109	208 454	80	15	5	B
Centres jeunesse	100	260 775	76	19	5	C
CLSC	105	199 032	79	19	2	B
Autres	611	920 385	63	18	19	B
Total	1 716¹	6 504 017¹				

¹ Immeubles ayant fait l'objet d'une inspection.

TOURISME

LA GESTION DES INFRASTRUCTURES

LA RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

VISION

La vision de la Régie des installations olympiques (RIO), telle qu'approuvée par le conseil d'administration en 2012, consiste à « faire du Parc olympique une référence mondiale en terme de parc urbain moderne, un carrefour unique où se côtoient création, découvertes, divertissement et activité physique, notamment pour le 40^e anniversaire des Jeux olympiques en 2016 et le 375^e anniversaire de Montréal en 2017. »

ORIENTATIONS ET OBJECTIFS

Pour mener à bien sa mission qui consiste à exploiter tout le potentiel du Parc olympique, en complémentarité avec ses partenaires et la communauté environnante, et à assurer la protection et la mise en valeur du patrimoine architectural, la RIO s'est dotée, à l'égard des infrastructures sous sa responsabilité, de l'orientation et des objectifs suivants :

Orientation

- Protéger et mettre en valeur le patrimoine architectural, technique et historique du Parc olympique.

Objectifs

- Améliorer les conditions de santé et de sécurité sur le site du Parc olympique;
- Optimiser l'exploitation des différentes installations;
- Assurer le maintien et l'amélioration de la capacité d'utilisation des installations.

RESPONSABILITÉS

La RIO, qui est sous la responsabilité légale de la ministre du Tourisme, a la responsabilité de gérer ses infrastructures et de planifier les interventions à réaliser.

DESCRIPTION DU PARC D'INFRASTRUCTURES

La RIO se compose de nombreuses infrastructures et de systèmes uniques au monde. Ils sont regroupés en quatre grands groupes : le Stade olympique et les immeubles afférents (la Tour, le Centre sportif, la centrale thermique), la toiture, les stationnements souterrains ainsi que l'Esplanade et l'ensemble des espaces extérieurs entourant le Stade olympique.

LES INVESTISSEMENTS PUBLICS EN INFRASTRUCTURES INSCRITS AU PLAN QUÉBÉCOIS DES INFRASTRUCTURES

Par organisme et par type d'investissement

(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars)

	Maintien de l'offre de service				Bonification de l'offre de service	Total	Taux de réalisation
	Maintien d'actifs	Résorption du déficit de maintien d'actifs	Remplacement	Sous-total	Ajout et amélioration		
Régie des installations olympiques							
2015-2016							
Probable ¹	52,9	13,8	1,0	67,7	—	67,7	
Réel	38,3	4,2	0,1	42,6	—	42,6	63 %
2016-2017							
Prévu	44,2	18,3	2,0	64,5	—	64,5	
Probable	76,0	15,0	1,0	92,0	—	92,0	143 %

¹ Les investissements probables pour l'année 2015-2016 ont été reclassés dans leur catégorie respective.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Les investissements réalisés en 2015-2016 par la RIO totalisent 42,6 millions de dollars, ce qui représente un taux de réalisation de 63 %. Ce taux s'explique par la priorisation en cours d'année du projet de location des étages inoccupées de la Tour qui a canalisé les efforts d'une partie de la direction d'ingénierie et de gestion de projets ayant comme conséquence le report de certains projets.

Les principaux projets réalisés en 2015-2016 sont les suivants :

- Rénovation des espaces touristiques de la Tour (phase étude);
- Réfection de l'enveloppe extérieure de la Tour (plans, devis et travaux);
- Mise aux normes de la Tour et rénovation des transports verticaux (plans, devis et travaux);
- Remplacement et optimisation des systèmes de climatisation et de chauffage (plans, devis et travaux);
- Réhabilitation du système d'alarme-incendie (étude, plans et devis);
- Réfection de nouvelles sections des stationnements (plans et devis).

Les investissements en 2016-2017 totalisent 92,0 millions de dollars, ce qui représente un taux de réalisation prévu de 143 %.

Cet accroissement important de l'investissement s'explique, entre autres, par la nécessité d'accélérer les travaux sur l'enveloppe extérieure de la Tour et les travaux de sa mise aux normes afin de permettre l'installation d'un nouveau locataire. Le niveau élevé d'investissement probable inclut également une partie de la réfection des stationnements qui sera réalisée principalement en 2017.

Les principaux projets en cours de réalisation en 2016-2017 sont les suivants :

- Rénovation des espaces touristiques de la Tour (phase étude);
- Réfection de l'enveloppe extérieure de la Tour (travaux);
- Mise aux normes de la Tour et rénovation des transports verticaux (travaux);
- Remplacement et optimisation des systèmes de climatisation et de chauffage (travaux);
- Réhabilitation du système d'alarme-incendie (plans, devis et travaux);
- Réfection de nouvelles sections des stationnements (plans, devis et travaux);
- Remplacement des ventilo-convecteurs dans les locaux du Regroupement Loisir et Sport du Québec (RLSQ).

LA PÉRENNITÉ DES INFRASTRUCTURES

LA RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

Inventaire des infrastructures¹ Par type et catégorie d'infrastructure

	Quantité	Dimension (m ²)	Âge moyen (ans)	Inspection (%)	Indice d'état (%)			Indice d'état moyen	Déficit de maintien d'actifs (M\$)
					ABC	D	E		
Immeubles									
Stade olympique et autres immeubles	12	295 912	25	100	15	85	0	D	193,1
Toiture	1	23 266	18	100	0	0	100	E	N/D
Esplanade et espaces extérieurs entourant le Stade	3	143 778	23	100	12	56	32	D	81,7
Ouvrages de génie civil									
Stationnements	8	163 043	17	100	64	36	0	B	43,7
Total	24	625 999							318,5

¹ Données du 14 novembre 2016.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Aux fins d'arrimage avec le plan d'immobilisation de la RIO, la Rotonde, incluse auparavant dans la catégorie Stade olympique et autres immeubles, a été reclassée dans la catégorie Esplanade et espaces extérieurs entourant le Stade.

Pourcentage d'inspection

Les inspections du Stade olympique, des autres immeubles, de l'Esplanade et des espaces extérieurs entourant le Stade ont été complétées en 2015 alors que des inspections approfondies des stationnements ont été complétées en 2016. La RIO prévoit inspecter le Stade, la Tour, le Centre sportif et les stationnements tous les cinq ans. Néanmoins, d'ici 2020, un suivi annuel et une mise à jour en continu des travaux à réaliser sur l'ensemble du site sont effectués afin d'établir un état représentatif de la réalité.

À cet effet, le personnel interne, sous la supervision d'un ingénieur en structure et de techniciens spécialisés, effectue des inspections spécifiques des structures du Parc olympique et de ses stationnements deux fois par année. En parallèle, des inspections des systèmes et des équipements sont réalisées lors des activités quotidiennes de maintenance et de façon ponctuelle par des employés de l'organisation susceptibles de connaître en tout ou en partie l'état des différents systèmes du Parc olympique.

Méthodologie

Les pourcentages d'indice d'état (ABC / D / E) et l'indice d'état moyen sont pondérés selon les dimensions.

Le déficit de maintien d'actifs (DMA) de la toiture du Stade olympique n'est pas disponible, car sur la base des expertises obtenues, en sus d'avoir atteint sa fin de vie utile, elle ne peut plus être réparée. Le dossier de remplacement de la toiture du Stade olympique est inscrit dans la catégorie « À l'étude » du Plan québécois des infrastructures. Entretemps, afin d'assurer la sécurité absolue de tous les intervenants occupant l'espace, la RIO applique un protocole de gestion de l'occupation de l'enceinte principale qui est revu annuellement et approuvé par la Régie du bâtiment du Québec.

Évolution de l'état des infrastructures Par type et catégorie d'infrastructures

	Indice d'état (%)									Indice d'état moyen	
	ABC			D			E			PAGI	
	PAGI		Variation	PAGI		Variation	PAGI		Variation	2016-2017	2017-2018
	2016-2017	2017-2018		2016-2017	2017-2018		2016-2017	2017-2018			
Immeubles											
Stade olympique et autres immeubles	29	15	(14)	71	85	14	0	0	0	D	D
Toiture	0	0	0	0	0	0	100	100	0	E	E
Esplanade et espaces extérieurs entourant le Stade	19	12	(7)	6	56	50	75	32	(43)	D	D
Ouvrages de génie civil											
Stationnements	64	64	0	36	36	0	0	0	0	B	B

¹ Certaines données de 2016-2017 ont été reclassées pour les rendre conformes à la présentation adoptée en 2017-2018. Notamment, la Rotonde, incluse auparavant dans la catégorie Stade olympique et autres immeubles, qui est maintenant présentée dans la catégorie Esplanade et espaces extérieurs entourant le Stade.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Variation

Globalement, les indices d'état moyen de toutes les infrastructures sont demeurés stables. En effet, en cours d'année, des travaux de maintien d'actifs ont été réalisés afin d'éviter que leurs états ne se détériorent davantage.

Toutefois, le fait de considérer l'ensemble des composantes structurales dans l'évaluation de l'Esplanade et des espaces extérieurs entourant le Stade a généré une diminution de la proportion des infrastructures dans un très mauvais état (E).

De plus, on constate qu'il y a une diminution de la proportion des immeubles dans un état satisfaisant ou mieux (ABC) qui s'explique principalement par la mise à jour de l'inventaire des travaux à réaliser, l'estimation des coûts associés et les nouvelles inspections qui ont permis de confirmer et bonifier la liste des travaux à réaliser sur ces infrastructures.

Évolution du déficit de maintien d'actifs des infrastructures
Par type et catégorie d'infrastructure
(en millions de dollars)

	Déficit de maintien d'actifs au PAGI 2016-2017 ¹	Augmentation	Résorption	Déficit de maintien d'actifs au PAGI 2017-2018
Immeubles				
Stade olympique et autres immeubles	180,2	17,8	(4,9)	193,1
Toiture	N/D	s.o.	s.o.	N/D
Esplanade et espaces extérieurs entourant le Stade	72,4	9,3	—	81,7
Ouvrages de génie civil				
Stationnements	27,9	15,8	—	43,7
Total	280,5	42,9	(4,9)	318,5

¹ Certaines données de 2016-2017 ont été reclassées pour les rendre conformes à la présentation adoptée en 2017-2018. Notamment, la Rotonde, incluse auparavant dans la catégorie Stade olympique et autres immeubles, qui est maintenant présentée dans la catégorie Esplanade et espaces extérieurs entourant le Stade.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Variation

Augmentation

L'augmentation du DMA s'explique principalement par la mise à jour de l'inventaire des travaux à réaliser et la constatation de travaux découlant des nouvelles inspections des structures du Stade olympique.

Résorption

La résorption du DMA s'explique principalement par des travaux de remplacement et d'optimisation des systèmes de climatisation et de chauffage ainsi que les travaux de réfection des composantes structurales.

Afin de coordonner les travaux avec la Ville de Montréal, le projet de réfection des stationnements a été reporté en 2017-2018. De plus, la RIO consacre actuellement l'essentiel de ses efforts à la mise aux normes et à la réfection de la Tour. Ces investissements n'engendrent pas de résorption du DMA, toutefois ils ont été priorités puisqu'ils permettront de valoriser le site et de générer des revenus de location pour les étages inoccupés depuis 30 ans.

INVENTAIRE DÉTAILLÉ

Stade olympique et autres immeubles

	Quantité	Dimension (m ²)	Âge moyen (ans)	Indice d'état	Déficit de maintien d'actifs (M\$)
Tour, hall touristique et observatoire	3	27 503	27	D	28,9
Stade (gradins, coursives, RLSQ, aires de jeu et de services techniques)	5	211 340	32	D	136,8
Centre sportif	1	32 572	12	B	—
Centrale thermique	1	8 306	40	D	20,4
Bureaux administratifs	1	3 769	40	D	7,0
Locaux de l'Institut national du sport du Québec (INS Québec)	1	12 422	2	A	—
Total	12	295 912	25	D	193,1

Esplanade et espaces extérieurs entourant le Stade

	Quantité	Dimension (m ²)	Âge moyen (ans)	Indice d'état	Déficit de maintien d'actifs (M\$)
Terrain de pratique de soccer	1	17 489	4	A	—
Dalle promenade autour du Stade et ses accès	1	80 666	26	D	28,0
Esplanade (secteurs 100 à 900) et ses accès	1	45 623	40	E	53,7
Total	3	143 778	23	D	81,7

Stationnements

	Quantité	Dimension (m ²)	Âge moyen (ans)	Indice d'état	Déficit de maintien d'actifs (M\$)
Stationnements intérieurs P1	1	32 315	2	A	—
Stationnements intérieurs P2 et P3	2	58 889	30	D	43,7
Stationnements intérieurs P4	1	21 552	2	A	—
Stationnements intérieurs P5 niveau 1	1	22 582	2	A	—
Stationnements intérieurs P5 niveau 2	1	17 708	0	A	—
Stationnements extérieurs P7 (Cinéma StarCité)	1	5 010	40	B	—
Stationnements extérieurs P8	1	4 987	40	B	—
Total	8	163 043	17	B	43,7

TRANSPORTS, MOBILITÉ DURABLE ET ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS

LA GESTION DES INFRASTRUCTURES

LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS

VISION

Le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) est un acteur de premier plan dans l'organisation du transport au Québec. Soucieux d'offrir des systèmes de transport efficaces et accessibles à la population et aux entreprises, il s'engage à effectuer une gestion compétente, rigoureuse, innovatrice et transparente des infrastructures dont il a la responsabilité directe. Le MTMDET est, entre autres, responsable de la gestion du réseau routier supérieur, maillon clé des échanges économiques et des liens entre les régions du Québec.

ORIENTATIONS ET OBJECTIFS

Le MTMDET a pour mission d'assurer, sur tout le territoire, la mobilité durable des personnes et des marchandises par des systèmes de transport efficaces et sécuritaires qui contribuent au développement du Québec. Le maintien des infrastructures routières (notamment les routes et les structures) constitue un élément central de son action et une part très importante de ses budgets y est dévolue.

En lien avec cette mission, la réalisation de projets d'envergure, de maintien, de remplacement et de construction de nouvelles infrastructures, rendue nécessaire en raison de leur état, mais également pour adapter l'offre en transport routier à l'évolution de la demande et soutenir le développement économique du Québec, vise l'orientation et les objectifs suivants, inclus au Plan stratégique 2013-2015¹ du MTMDET :

Orientation

- Soutenir des systèmes de transport efficaces, diversifiés et intégrés.

Objectifs

- Maintenir l'état des infrastructures routières;
- Soutenir la complémentarité et l'efficacité des modes de transport des marchandises;
- Contribuer à l'accessibilité et à la vitalité des régions;
- Accroître l'offre de services et l'utilisation du transport collectif sur l'ensemble du territoire québécois.

¹ Le Plan stratégique 2017-2020 du MTMDET est actuellement en processus d'approbation.

RESPONSABILITÉS

Le MTMDET est responsable d'effectuer tous les travaux de construction, de réfection ou d'entretien requis pour les infrastructures sous sa juridiction. Les volets de l'acquisition et de la disposition d'immeubles sont également régis par des lois et des règlements délimitant l'action ministérielle. Le ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a également la responsabilité légale de deux organismes qui sont visés pour l'élaboration du présent Plan annuel de gestion des investissements publics en infrastructures (PAGI), soit l'Agence métropolitaine de transport (AMT) et la Société des traversiers du Québec (STQ).

Par ailleurs, la Loi sur le ministère des Transports² ainsi que la Loi sur la voirie énoncent les pouvoirs et obligations du ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, et plus particulièrement, ceux relatifs à la gestion du réseau routier sous sa responsabilité. À cet égard, la loi prévoit que le ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports peut poser sur ces routes, tous les actes et exercer tous les droits d'un propriétaire, bien que la loi précise que les municipalités locales sont propriétaires des routes construites ou reconstruites par le gouvernement à l'exception des autoroutes qui sont la propriété de l'État ou celles déclarées autoroute par décret du gouvernement.

De plus, le MTMDET administre des programmes d'aide financière pour répondre aux besoins prioritaires des sociétés de transport en commun. Il doit s'assurer que les demandes des sociétés de transport respectent les règles établies en plus d'assumer la reddition de comptes des dépenses à l'égard des investissements gouvernementaux.

Le principal objectif des programmes d'aide financière est de soutenir les autorités organisatrices de transport dans leurs projets d'immobilisations nécessaires à l'organisation et à l'exploitation des services. Ces programmes visent à favoriser le maintien, l'amélioration et le développement des équipements et des infrastructures de transport collectif.

Les sociétés de transport en commun bénéficient notamment des programmes de subvention suivants :

- Programme d'aide gouvernementale au transport collectif des personnes (PAGTCP) – volet immobilisation : les objectifs spécifiques de ce programme consistent à maintenir en bon état les actifs existants, à améliorer la qualité des services offerts à la clientèle ainsi qu'à développer de nouveaux services;
- Programme d'aide aux immobilisations en transport en commun de la Société de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL) : ce programme, entré en vigueur le 1er janvier 2006, vise la réalisation de projets d'immobilisations en matière de transport en commun. Les sources de financement proviennent d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence, des revenus des droits d'immatriculation sur les véhicules automobiles à forte cylindrée et des revenus du Fonds des réseaux de transport terrestre;
- Programme d'aide financière du Fonds pour l'infrastructure de transport en commun (PAFFITC) : ce programme, qui découle de l'Entente Canada-Québec concernant le Fonds pour l'infrastructure de transport en commun conclue le 29 juin 2016, vise à soutenir les investissements permettant la remise en état et l'amélioration des réseaux de transport en commun existants ainsi que ceux visant la réalisation d'études en appui aux projets d'expansion de réseau dont la réalisation est planifiée à plus long terme.

² Puisque les règles de droit prévoient qu'une loi ne peut être modifiée que par une autre loi (projet de loi) et non par décret, la Loi sur le ministère des Transports continuera de s'appeler Loi sur le ministère des Transports et toutes les lois du Québec vont continuer de faire référence au ministre des Transports et au ministère des Transports.

DESCRIPTION DU PARC D'INFRASTRUCTURES

Le MTMDET gère le réseau routier supérieur d'une longueur totale de 30 962 km. Ce dernier regroupe des autoroutes, des routes nationales, régionales et collectrices, de même que des chemins d'accès aux ressources.

Le réseau routier supérieur compte également 5 465 structures (ponts d'étagement, ponts sur cours d'eau, tunnels, murs de soutènement). Depuis 2007, le MTMDET est également responsable de 4 247 ponts situés sur le réseau municipal dont la gestion avait été rétrocédée aux municipalités en 1992.

D'autres infrastructures sont également sous la responsabilité du MTMDET, telles que :

- Des immeubles : parcs routiers, aérogares;
- Des ouvrages de génie civil : ponceaux, structures de signalisation aérienne, structures de signalisation latérale;
- Des équipements électrotechniques;
- Des infrastructures en transport aérien, ferroviaire et maritime : aéroports du réseau supérieur et du réseau local, héliports, Chemin de fer Québec Central (2012), terminaux de traversiers et quais de desserte.

LES SOCIÉTÉS DE TRANSPORT EN COMMUN

RESPONSABILITÉS

Puisqu'elles sont propriétaires de leurs infrastructures, les sociétés de transport en commun sont responsables de la construction, de l'entretien, de l'exploitation et du financement de celles-ci, incluant le respect des réglementations afférentes.

Par conséquent, il revient à chacune des sociétés de transport en commun d'évaluer, de documenter et de mettre à jour les données relatives à l'état de ses infrastructures, et ce, afin de soutenir une gestion optimale axée sur leurs priorités.

De plus, les sociétés de transport en commun qui reçoivent des subventions aux immobilisations en vertu du PAGTCP doivent transmettre au MTMDET une copie de leur budget, de leurs états financiers et de leur rapport annuel. Ces sociétés doivent également transmettre un rapport annuel d'exploitation nécessaire au calcul des subventions ainsi que le plan quinquennal de gestion relatif à leur parc d'autobus et de minibus urbains.

DESCRIPTION DU PARC D'INFRASTRUCTURES

Le parc d'infrastructures des sociétés de transport en commun est très diversifié. Concernant les immeubles, il se compose de terminus et d'abribus, de garages nécessaires à l'entretien mécanique des équipements ainsi que d'immeubles administratifs et de services, dont notamment les structures auxiliaires du réseau de métro abritant les équipements mécaniques essentiels à son fonctionnement entre deux stations.

Les ouvrages de génie civil incluent les infrastructures liées à l'exploitation du réseau de métro, soit les stations et tunnels, les voies réservées aux autobus ainsi que les stationnements et terrains nécessaires à la gestion adéquate de la flotte de véhicules.

Finalement, les équipements comprennent les voitures de métro, dont les nouvelles voitures AZUR conçues à la fine pointe de la technologie alliant une capacité accrue, un confort amélioré ainsi qu'une meilleure fiabilité. Également, une flotte d'autobus à motorisation diesel ou hybride offrant un service de transport collectif de qualité, des véhicules d'intervention et tous les autres équipements essentiels à la continuité des services complètent l'inventaire des équipements du transport collectif.

L'AGENCE MÉTROPOLITAINE DE TRANSPORT

VISION

La vision 2020 de l'AMT est, dans une perspective d'innovation et de développement durable, d'améliorer la mobilité à l'échelle du territoire métropolitain en facilitant les déplacements et en améliorant la qualité de vie des citoyens.

ORIENTATIONS ET OBJECTIFS

Pour mener à bien sa mission qui consiste à « soutenir, développer, coordonner et promouvoir le transport collectif dont les services spéciaux de transport pour les personnes handicapées, d'améliorer les services de trains de banlieue, d'en assurer le développement, de favoriser l'intégration des services entre les différents modes de transport et d'augmenter l'efficacité des corridors routiers », l'AMT s'est dotée, à l'égard des infrastructures sous sa responsabilité, de l'orientation et des objectifs suivants :

Orientation

- Assurer un niveau de maturité adéquat en matière de gestion des actifs et établir les bases du système de gestion correspondant, assorti de mécanismes d'application, de suivi et de reddition de comptes.

Objectifs

- Respecter l'ensemble de la réglementation en vigueur applicable aux infrastructures;
- S'assurer que les infrastructures répondent convenablement aux besoins de la clientèle;
- Atteindre les cibles de performance du service, et ce, à un coût optimisé, soit :
 - Pour les infrastructures fixes (immeubles et ouvrages de génie civil), l'arrêt d'un équipement durant les heures de pointe pour une période de plus de huit heures représente un niveau de performance non acceptable et implique un plan de contingence;
 - Pour les infrastructures mobiles (équipements et matériel roulant en particulier), 95 % des trajets sont effectués dans les temps inscrits à l'horaire.

RESPONSABILITÉS

L'AMT, qui est sous la responsabilité du ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, doit gérer les infrastructures dont elle est propriétaire. Elle doit s'assurer que celles-ci soient fonctionnelles et sécuritaires, performantes et fiables.

Au PAGI 2018-2019, les infrastructures de l'AMT seront intégrées à celles du Réseau de transport métropolitain. À cet égard, les modalités de la Loi modifiant principalement l'organisation et la gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine de Montréal (2016, chapitre 8) entreront en vigueur le 1^{er} juin 2017.

DESCRIPTION DU PARC D'INFRASTRUCTURES

L'AMT est dépositaire du réseau de trains de banlieue et du réseau métropolitain par autobus, dans la grande région montréalaise. Ce parc d'infrastructures n'a cessé de croître depuis sa fondation en 1996, et cette croissance s'est accélérée dans les dernières années avec, entre autres, l'ajout d'infrastructures majeures telles que l'achat de voitures de série 3000 et de locomotives bimodes, la construction de la nouvelle ligne Mascouche, l'acquisition de la ligne Deux-Montagnes et la mise en service du Centre d'entretien Lachine.

Ce parc d'infrastructures est composé principalement d'équipements, de matériel roulant (locomotives, automotrices et voitures passagers), de bâtiments (gares, terminus métropolitains, garages et ateliers d'entretien), de même que d'ouvrages de génie civil (stationnements incitatifs et voies réservées) et ferroviaires (emprises, ponts, ponceaux, murs et tunnels).

LA SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC

VISION

Faire vivre à la clientèle une expérience améliorée de transport maritime en exploitant efficacement le réseau de traverses et de dessertes de la Société des traversiers du Québec (STQ) grâce au soutien d'une équipe professionnelle, fière et engagée.

ORIENTATIONS ET OBJECTIFS

Pour mener à bien sa mission qui consiste à « assurer la mobilité durable des personnes et des marchandises par des services de transport maritime de qualité, sécuritaires et fiables, favorisant ainsi le développement du Québec », la STQ s'est dotée, à l'égard des infrastructures sous sa responsabilité, de l'orientation et des objectifs suivants :

Orientation

- Assurer des navires et des infrastructures terrestres sécuritaires, fonctionnels et de qualité à la clientèle.

Objectifs

- Amener la clientèle à bon port en toute sécurité avec de l'équipement conforme aux normes et du personnel qualifié, sensibilisé à la qualité des services;
- Maintenir les gares et les navires propres et confortables;
- Assurer la conformité des navires au Code international de gestion de la sécurité (Code ISM);
- Maintenir minimalement à 99,5 % le taux de réalisation des traverses prévues.

RESPONSABILITÉS

La STQ, qui est sous la responsabilité du ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, doit gérer les infrastructures dont elle est propriétaire. Elle doit s'assurer que celles-ci soient fonctionnelles et sécuritaires, performantes et fiables. Pour y arriver, la STQ doit accorder les ressources nécessaires pour :

- Garantir leur intégrité;
- Faire en sorte de répondre aux exigences réglementaires applicables;

- Assurer les mises à niveau permettant de prolonger leur durée de vie utile;
- Procéder à des améliorations pour répondre aux nouvelles exigences;
- Remplacer les infrastructures en fin de vie.

DESCRIPTION DU PARC D'INFRASTRUCTURES

Le parc d'infrastructures de la STQ est constitué d'immeubles tels que des gares, des passerelles piétonnières, des entrepôts, des ateliers et un siège social. De plus, il comprend des navires qui sont essentiels à la réussite de sa mission ainsi que des ouvrages de génie civil tels des quais, des embarcadères et d'autres actifs de support, notamment des aires d'attente, des guérites et des salles mécaniques.

Ces infrastructures sont localisées principalement le long du fleuve St-Laurent, entre Sorel et la Basse-Côte-Nord, en passant par l'île d'Anticosti et les Îles-de-la-Madeleine.

LES INVESTISSEMENTS PUBLICS EN INFRASTRUCTURES INSCRITS AU PLAN QUÉBÉCOIS DES INFRASTRUCTURES

Par organisme et par type d'investissement

(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars)

	Maintien de l'offre de service				Bonification de l'offre de service	Total	Taux de réalisation
	Maintien d'actifs	Résorption du déficit de maintien d'actifs	Remplacement	Sous-total	Ajout et amélioration		
Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports							
2015-2016							
Probable	1 140,6	—	524,1	1 664,7	499,9	2 164,6	
Réel	1 181,8	---	457,6	1 639,4	424,0	2 063,4	95 %
2016-2017							
Prévu	916,1	---	763,0	1 679,1	419,5	2 098,6	
Probable	1 101,1	---	576,4	1 677,5	387,6	2 065,1	98 %
Sociétés de transport en commun							
2015-2016							
Probable	94,6	—	65,1	159,7	115,6	275,3	
Réel	95,0	—	38,8	133,8	115,6	249,4	91 %
2016-2017							
Prévu	128,0	—	188,9	316,9	420,6	737,5	
Probable	86,6	—	122,4	209,0	206,2	415,2	56 %
Agence métropolitaine de transport							
2015-2016							
Probable	3,3	—	—	3,3	225,5	228,8	
Réel	8,5	—	0,1	8,6	199,8	208,4	91 %
2016-2017							
Prévu	21,6	—	0,3	21,9	374,4	396,3	
Probable	3,4	—	0,1	3,5	272,9	276,4	70 %
Société des traversiers du Québec							
2015-2016							
Probable	10,2	—	39,2	49,4	26,8	76,2	
Réel	10,0	—	37,5	47,5	21,5	69,0	91 %
2016-2017							
Prévu	12,0	—	65,0	77,0	14,1	91,1	
Probable	12,0	—	40,2	52,2	9,9	62,1	68 %

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports

Les investissements réalisés en 2015-2016 par le MTMDET totalisent 2 063,4 millions de dollars.

Une somme de 1 639,4 millions de dollars a été consacrée au maintien et au remplacement des infrastructures. Ces investissements se répartissent principalement entre les axes d'interventions suivants :

- Conservation des chaussées;
- Conservation des structures, dont les ponts municipaux.

En 2016-2017, les principaux projets en maintien d'actifs en cours de réalisation sont :

- Échangeurs Turcot et de La Vérendrye;
- Pont Honoré-Mercier;
- Tunnels Ville-Marie et Viger à Montréal;
- Pont de l'Île-aux-Tourtes.

Le projet de reconstruction de l'échangeur Turcot, prévu se poursuivre jusqu'en 2021-2022, demeure le chantier le plus important du MTMDET. Par ailleurs, les principaux projets d'amélioration et d'ajout en cours de réalisation en 2016-2017 sont les suivants :

- Rond-point Dorval – Réaménagement de l'échangeur entre les autoroutes 20 et 520;
- Élargissement de l'autoroute 73 entre Sainte-Marie et Saint-Joseph – Phase II;
- Prolongement de l'autoroute 73 entre Saint-Joseph-de-Beauce et Saint-Georges;
- Amélioration de l'accès au port de Montréal par le réaménagement de la sortie Sherbrooke de l'autoroute 25;
- Prolongement de l'autoroute 70 vers La Baie (phase 1);
- Construction d'une voie de contournement de Rouyn-Noranda.

Les sociétés de transport en commun

À l'égard des sommes allouées par le MTMDET pour soutenir les sociétés de transport en commun, les investissements réalisés en 2015-2016 et probables pour 2016-2017 totalisent 664,6 millions de dollars.

Par ailleurs, les principaux projets en cours de réalisation sont les suivants :

- Le remplacement des voitures de métro MR-63 par les nouvelles voitures Azur;
- La poursuite des programmes de rénovation du métro de Montréal :
 - Réno-Infrastructures – Phase I (amélioration de l'accessibilité et réfection majeure des tunnels);
 - Réno-Systèmes – Phase III (remplacement ou mise à niveau des équipements liés à l'exploitation).
- La construction d'un deuxième garage pour la Société de transport de l'Outaouais.

L'Agence métropolitaine de transport

Les investissements réalisés en 2015-2016 par l'AMT totalisent 208,4 millions de dollars, ce qui représente un taux de réalisation de 91 %. Ce taux s'explique principalement par le niveau d'avancement des travaux du projet du Centre d'entretien Lachine, complété en 2016-2017.

Les principaux projets réalisés en 2015-2016 sont les suivants :

- Centre d'entretien Lachine (réalisation);
- Train de banlieue Corridor Nord-Est train de l'Est (réalisation & mise en service);
- Bureau de projet sur le prolongement du réseau Métro (études).

Par ailleurs, les principaux projets en cours de réalisation en 2016-2017 sont les suivants :

- Centre d'entretien Pointe St-Charles (réalisation);
- Terminus et stationnement Sainte-Julie (réalisation);
- Axe Pie-IX à Montréal et Laval (réalisation);
- Acquisition de terrains – Train de banlieue.

Le taux de réalisation de 70 % pour 2016-2017 s'explique par le report de certains projets aux années subséquentes :

- Acquisition et réfection de matériel roulant;
- Programme d'ajout de voies réservées et de mesures préférentielles;
- Ajout et amélioration du réseau de trains de banlieue.

La Société des traversiers du Québec

Les investissements réalisés en 2015-2016 par la STQ totalisent 69,0 millions de dollars, ce qui représente un taux de réalisation de 91 %. Celui-ci s'explique principalement par le retard encouru dans le projet de construction des nouveaux navires pour la traverse Tadoussac et Baie-Sainte-Catherine.

Cette somme a été principalement affectée aux projets suivants :

- La finalisation du terminal de Lévis;
- La poursuite de l'adaptation des infrastructures terrestres aux traverses de Matane et de Tadoussac;
- La poursuite de la construction d'un nouveau navire pour la traverse de Matane – Baie-Comeau – Godbout (remplacement du N.M. Camille-Marcoux);
- La poursuite des travaux de construction de deux nouveaux navires pour la traverse de Tadoussac-Baie-Sainte-Catherine (remplacement des N.M. Lucien L. et Radisson).

En 2016-2017, la STQ prévoit investir 62,1 millions de dollars, soit un taux de réalisation prévu de 68 %. Celui-ci s'explique principalement par le retard encouru dans le projet de construction des deux nouveaux navires pour la traverse Tadoussac-Baie-Sainte-Catherine.

Cette somme a été principalement affectée aux projets suivants :

- La poursuite des travaux d'adaptation des infrastructures terrestres aux traverses de Matane et de Tadoussac;

- La poursuite de la construction de deux nouveaux navires pour la traverse Tadoussac-Baie-Sainte-Catherine (remplacement des N.M. Lucien L. et Radisson);
- Divers travaux de maintien d'actif réalisés sur les gares, les embarcadères et les quais.

LA PÉRENNITÉ DES INFRASTRUCTURES

LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS

Inventaire des infrastructures¹ Par type et catégorie d'infrastructure

	Quantité	Dimension	Âge moyen (ans)	Inspection (%)	Indice d'état (%)			Indice d'état moyen	Déficit de maintien d'actifs (M\$)
					ABC	D	E		
Ouvrages de génie civil									
Chaussées du réseau supérieur	s.o.	30 962 km	N/D	84	Selon le nombre 50 24 26			C	6 300,0
Structures									
Réseau supérieur	5 465	5 234 984 m ²	38	100	Selon le nombre 75 9 16			C	5 671,3
					Selon la valeur 53 9 38				
Ponts du réseau municipal	4 247	744 004 m ²	N/D	100	Selon le nombre 56 9 35			C	854,0
					Selon la valeur 53 9 38				
Autres infrastructures	Variable	Variable	Variable	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D
								Total	12 825,3

¹ Résultats basés sur les données de 2016.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Pourcentage d'inspection

Chaussées du réseau supérieur

En 2016, le MTMDET a ausculté 84 % de la longueur du réseau routier supérieur. Pour la partie non auscultée, une extrapolation des besoins a été effectuée afin de dresser un bilan complet de l'état des chaussées.

Autres infrastructures

Le niveau de connaissance de l'état et du déficit de maintien d'actifs (DMA), le cas échéant, des autres infrastructures varie en fonction de leur type, leur nombre d'éléments et leur valeur relative.

Les secteurs de transport aérien, maritime et ferroviaire sont fortement réglementés. Par conséquent, les inspections réalisées sur ces infrastructures sont orientées et documentées afin de respecter les normes de sécurité en vigueur.

Le MTMDET présentera progressivement l'état et le DMA de ces autres infrastructures selon l'indice d'état gouvernemental, et ce, à compter de l'an prochain.

Méthodologie

Chaussées du réseau supérieur

L'évaluation du DMA et de l'indice d'état repose sur des données d'inspection de l'année 2016. L'extrapolation pour l'état et le DMA s'effectue en tenant compte de la représentativité et de l'importance relative des portions de réseau non auscultées.

Indice d'état

Depuis plus de 15 ans, le MTMDET procède à l'auscultation des chaussées, en suit l'évolution de l'état et publie un bilan annuel sur la base d'un indicateur principal : le confort au roulement. L'usage de l'indice de rugosité international (IRI), utilisé pour évaluer le confort au roulement ressenti par l'utilisateur de la route, constitue un standard employé par un très grand nombre d'administrations routières dans le monde. Sa définition et son calcul font l'objet de normes internationales.

C'est sur la base de cet indicateur que le MTMDET a établi, à l'intérieur de ses plans stratégiques successifs, ses cibles de performance en termes de pourcentage de la longueur du réseau en bon état. Le MTMDET en rend compte dans son rapport annuel de gestion et en publie le suivi à l'intérieur de son bilan annuel d'état du réseau routier. Une chaussée en bon état se définit comme un segment de route dont la valeur de l'indice de confort au roulement est en deçà d'un seuil départageant un état jugé comme bon, d'un état requérant une intervention afin de lui redonner une bonne qualité de roulement. Par contre, les choix d'interventions et de la meilleure technique à mettre en œuvre tiennent compte d'autres indicateurs comme l'orniérage, la fissuration et la sensibilité aux effets du gel.

Dans le cadre du PAGI, les quatre indicateurs d'état déjà utilisés par le MTMDET pour sa gestion interne, soit : l'IRI, l'indice d'orniérage, l'indice de fissuration ainsi que la susceptibilité au gel de la chaussée ont été combinés pour créer un nouvel indicateur intégré aux fins de l'indice d'état gouvernemental. Un segment de route peut en effet offrir une bonne qualité de roulement tout en présentant un taux de fissuration assez élevé. La combinaison de ces quatre indicateurs a pour conséquence que le portrait tracé sur la base de l'indice d'état gouvernemental peut différer de celui reposant uniquement sur l'IRI. Par conséquent, recourir à cette combinaison d'indices permet de mieux relier l'état de l'infrastructure aux besoins d'investissements pour la remettre dans un état satisfaisant ou mieux.

Déficit de maintien d'actifs

La valeur du DMA des chaussées représente le coût des travaux pour réparer les chaussées en mauvais et très mauvais état pour lesquelles les interventions requises n'ont pas été réalisées à temps et ont ainsi atteint un état de déficience majeure, ou pour lesquelles leur durée de vie résiduelle est inférieure ou égale à trois ans.

Structures (réseau supérieur et ponts du réseau municipal)

Indice d'état

Depuis plusieurs années, le MTMDET utilise différents indicateurs pour suivre la sécurité, la fonctionnalité et l'état général des structures. Le principal indicateur employé par la très grande majorité des administrations routières est la « proportion du nombre de structures en bon état » qui, aux fins de l'indice d'état gouvernemental, correspond à l'ensemble des indices d'état au-dessus du seuil, soit très bon (A), bon (B), satisfaisant (C) tandis que les ouvrages considérés « à réparer » se répartissent selon les indices d'état mauvais (D) et très mauvais (E).

Au MTMDET, cet indicateur est notamment basé sur les données d'inspection en ciblant les éléments principaux dont l'état requiert une intervention d'ici les cinq prochaines années. D'autres indicateurs complémentaires sont aussi utilisés comme :

- L'indice de fonctionnalité d'une structure, qui mesure si un ouvrage répond aux besoins des usagers;
- L'indice de comportement de la structure, qui est un reflet de la stabilité et de la sécurité d'une structure.

La combinaison des résultats de ces différents indices permet de sélectionner les interventions les plus avantageuses pour le réseau.

L'indicateur « proportion du nombre de structures en bon état » est formulé en termes de nombre, ce qui facilite son interprétation. Cette façon de faire a cependant le désavantage d'attribuer le même poids à chacun des ouvrages, quelle que soit son envergure. Une autre façon de présenter l'information, et qui apparaît au tableau précédent, est en termes de pourcentage de la valeur des structures. Cette façon de rapporter l'état des structures a l'avantage de mettre en relation le besoin d'intervention avec l'importance relative des structures. Par conséquent, les structures de grande importance ont une forte influence à la baisse sur le portrait global lorsque celles-ci sont en mauvais état.

Déficit de maintien d'actifs

Le DMA des structures du réseau routier supérieur correspond à la somme des travaux requis depuis plus de cinq ans pour rétablir l'état des structures à réparer. Cette valeur est grandement influencée par quelques structures majeures sur lesquelles des travaux sont requis. Par exemple, lorsque les travaux seront réalisés au cours des prochaines années sur plusieurs structures majeures telles que l'échangeur Turcot, le tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine ainsi que les tunnels Ville-Marie et Viger, la valeur du DMA diminuera d'environ 2,0 milliards de dollars. Le MTMDET continuera à privilégier les interventions assurant la sécurité du public alors qu'il est engagé dans un cycle de remplacement et de maintien des actifs vieillissants pour de nombreuses années.

Enfin, d'autres indicateurs ont aussi été développés par le MTMDET pour répondre à des besoins spécifiques comme :

- Les besoins relatifs aux travaux permettant d'évaluer les montants nécessaires à la réalisation des interventions;
- L'indice de condition générale qui donne une représentation sommaire de l'état des structures pour le grand public en classant celles-ci en quatre grandes catégories :
 - Structures nécessitant un remplacement;
 - Structures nécessitant des travaux majeurs;
 - Structures nécessitant des réparations;

- Structures ne nécessitant aucune intervention.
- L'indice des investissements à réaliser pour la remise en état, développé à la demande du Vérificateur général du Québec.

Le bilan annuel de l'état des ouvrages d'art du réseau routier québécois présente l'information pour les structures du réseau supérieur et les ponts du réseau municipal sous la responsabilité du MTMDET. On retrouve également, à l'intérieur du rapport annuel de gestion du MTMDET, une reddition de comptes en fonction des cibles établies dans le cadre du Plan stratégique 2013-2015. Par ailleurs, le MTMDET présente sur son site internet les rapports d'inspection générale de ses structures.

Évolution de l'état des infrastructures Par type et catégorie d'infrastructure

	Indice d'état (%)									Indice d'état moyen	
	ABC			D			E				
	PAGI		Variation	PAGI		Variation	PAGI		Variation	PAGI	
	2016-2017	2017-2018		2016-2017	2017-2018		2016-2017	2017-2018		2016-2017	2017-2018
Ouvrages de génie civil	Selon le nombre										
Chaussées du réseau supérieur	53	50	(3)	25	24	(1)	22	26	4	C	C
Structures	Selon le nombre										
Réseau supérieur	74	75	1	8	9	1	18	16	(2)	C	C
	Selon la valeur										
Réseau supérieur	51	53	2	8	9	1	41	38	(3)	C	C
	Selon le nombre										
Ponts du réseau municipal	54	56	2	10	9	(1)	36	35	(1)	C	C
	Selon la valeur										
Ponts du réseau municipal	52	53	1	9	9	0	39	38	(1)	C	C
Autres infrastructures	N/D	N/D	s.o.	N/D	N/D	s.o.	N/D	N/D	s.o.	N/D	N/D

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Variation

Pour les chaussées du réseau supérieur, une légère baisse de la proportion des routes dans un état satisfaisant ou mieux (ABC) est constatée de 2016 à 2017 malgré la réalisation de 1 775 km de travaux routiers en cours d'année.

- De ce nombre, 1 175 km (66 %) sont des travaux de réfection (réhabilitation en surface, réhabilitation en profondeur, reconstruction ou palliatifs) qui visent à corriger les déficiences de la chaussée à long terme;
- Le résiduel, 600 km (34 %), est constitué de travaux préventifs (scellement des fissures, resurfaçage mince). Ainsi, les investissements réalisés en 2016 ont ciblé les interventions qui visent à retarder la détérioration de la chaussée tout en maximisant dès maintenant les effets sur la qualité de roulement.

Pour les structures du réseau supérieur et les ponts municipaux, la répartition optimale des investissements combinée à un rehaussement important des travaux réalisés dans ce domaine permettent de constater une légère amélioration de la proportion des structures dans un état satisfaisant ou mieux (ABC).

Évolution du déficit de maintien d'actifs des infrastructures
Par type et catégorie d'infrastructure
(en millions de dollars)

	Déficit de maintien d'actifs au PAGI 2016-2017	Augmentation	Résorption	Déficit de maintien d'actifs au PAGI 2017-2018
Ouvrages de génie civil				
Chaussées du réseau supérieur	5 280,0	1 800,0	(780,0)	6 300,0
Structures				
Réseau supérieur	6 281,7	295,9	(906,3)	5 671,3
Ponts du réseau municipal	940,3	81,5	(167,8)	854,0
Autres infrastructures	N/D	s.o.	s.o.	N/D
Total	12 502,0	2 177,4	(1 854,1)	12 825,3

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Variation

Chaussées du réseau supérieur

Augmentation

L'augmentation du DMA s'explique principalement par les éléments suivants :

- Le vieillissement naturel constaté sur 1 829 km de chaussées qui ont atteint une durée de vie résiduelle de moins de trois ans;
- Un niveau d'interventions plus important et donc plus coûteux est requis sur 783 km de chaussées pour lesquelles des interventions de moindre envergure ne sont plus possibles;
- Indexation des coûts des travaux routiers (augmentation moyenne de 1,3 % en 2016).

Résorption

L'élément majeur qui contribue à la résorption du DMA est la réalisation de travaux de réfection sur 1 175 km de chaussées, notamment par la reconstruction complète de la structure de la chaussée ou encore par des interventions permettant de les renforcer à long terme.

Structures

Augmentation

L'augmentation du DMA est principalement attribuable à une mise à jour des travaux à réaliser sur des structures évaluées sous le seuil d'état.

Résorption

La résorption s'explique principalement par les éléments suivants :

- La réalisation de travaux sur des structures porteuses d'un DMA, notamment par la reconstruction de ponts ou viaducs en fin de vie utile;
- La réfection majeure de composantes critiques sur des structures déficientes.

LES SOCIÉTÉS DE TRANSPORT EN COMMUN

Inventaire des infrastructures¹ Par type et catégorie d'infrastructure¹

	Quantité	Dimension	Âge moyen (ans)
Immeubles			
Terminus et abribus	2 026	40 424 m ²	26
Garages	28	409 187 m ²	41
Administratifs et services	129	31 896 m ²	39
Ouvrages de génie civil			
Métro			
Stations	68	206 339 m ²	41
Tunnels	82	62, 5 km	41
Voies réservées	s.o.	187,0 km	8
Stationnements incitatifs	29	N/D	N/D
Équipements			
Voitures de métro	828	s.o.	38
Autobus			
Standard	1 994	s.o.	9
Articulé	349	s.o.	6
Minibus	102	s.o.	4
Véhicules d'interventions	631	s.o.	11
Autres	168	s.o.	11

¹ Résultats basés sur les données du 31 décembre 2016.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Pourcentage d'inspection

Par une approche fiable et progressive, le MTMDET est en mesure de présenter un premier inventaire des infrastructures en transport collectif. Cet inventaire représente les infrastructures qui appartiennent à la Société de transport de Montréal ainsi qu'au Réseau de transport de la Capitale, soit la majorité des infrastructures bénéficiant des programmes d'aide financière.

Étant donné que le MTMDET n'est pas propriétaire des infrastructures en transport collectif, l'inventaire repose sur les données disponibles fournies par les sociétés de transport en commun. À cet égard, le MTMDET poursuit, en collaboration avec les sociétés de transport en commun, la collecte et le traitement des données en vue d'établir et de tenir à jour un portrait complet et représentatif des infrastructures appartenant à ces sociétés, et ce, en adéquation avec les lignes directrices gouvernementales. Cette approche vise à soutenir les investissements substantiels planifiés par le gouvernement au cours de la prochaine décennie dans les infrastructures liées au transport collectif tout en assurant le respect des responsabilités respectives rattachées à la propriété des infrastructures concernées.

Au PAGI 2018-2019, le MTMDET prévoit présenter un inventaire complet des infrastructures appartenant aux sociétés de transport en commun incluant une première évaluation de leur état en fonction de l'indice d'état gouvernemental (ABC / D / E). Le but étant de présenter un portrait normalisé et représentatif de l'état physique associé à ces infrastructures.

L'AGENCE MÉTROPOLITAINE DE TRANSPORT

Inventaire des infrastructures¹ Par type et catégorie d'infrastructure

	Quantité	Dimension	Âge moyen (ans)	Inspection (%)	Indice d'état (%)			Indice d'état moyen	Déficit de maintien d'actifs (M\$)	
					ABC	D	E			
Immeubles										
Gares	61	1 592 981 m ²	17	100	80	20	0	B	5,9	
Terminus	16	457 662 m ²	20	100	80	14	6	C	5,5	
Garages	8	1 001 844 m ²	8	100	80	20	0	B	2,8	
Abris de protection	1	13 200 m ²	3	100	100	0	0	A	—	
Total	86	3 065 687m²							14,2	
Ouvrages de génie civil										
Voies ferrées	s/o	135,64 km	18	100	75	20	5	C	3,6	
Ponts, ponceaux, tunnels et murs	222	s.o.	30	85	80	18	2	B	6,0	
Stationnements incitatifs	18	269 595 m ²	17	100	85	10	5	C	0,4	
Voies réservées	35	141,25 km	15	100	89	11	0	C	—	
Total	275	N/A							10,0	
Équipements										
Locomotives	41	s.o.	13	100	100	0	0	B	—	
Voitures passagers	206	s.o.	10	100	100	0	0	B	—	
Automotrices électriques	58	s.o.	22	100	0	100	0	D	39,9	
Véhicules d'intervention	31	s.o.	2	100	77	7	16	A	—	
Signalisation	164	s.o.	24	52	93	7	0	B	0,5	
Caténaire	s/o	65,9 km	20	100	100	0	0	B	—	
Aiguillages	53	s.o.	17	100	100	0	0	B	—	
Total	553	N/A							40,4	
									Total	64,6

¹ Résultats basés sur les données du 8 février 2017.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Les variations de quantité au niveau de l'inventaire s'expliquent principalement par la mise en service du terminus Mansfield, la réévaluation des dimensions des voies ferrées et l'ajout d'espaces de stationnement dans les immeubles.

Pourcentage d'inspection

En plus des inspections quotidiennes réglementaires, les programmes d'inspection de l'AMT prévoient que toutes les infrastructures seront progressivement inspectées d'ici 2020 aux fins de l'évaluation de l'état et du DMA.

Méthodologie

Dans une perspective d'amélioration continue et d'arrimage aux lignes directrices gouvernementales, l'AMT a ajusté, en 2016-2017, ses processus d'inspection et d'appréciation de son parc d'infrastructures afin d'évaluer l'état de façon plus objective. En plus de l'inspection visuelle technique, certains facteurs de risque pouvant affecter la fonctionnalité de l'infrastructure sont pris en considération, soit les défaillances et l'âge des composantes ou sous-systèmes critiques.

À cet effet, des outils normalisés ont été développés pour l'évaluation des immeubles, des ouvrages de génie civil et de certains équipements, tels la signalisation, la caténaire et les aiguillages. L'élaboration de ces outils se poursuivra jusqu'en 2018.

Plus particulièrement pour le matériel roulant ferroviaire, soit les locomotives, les voitures passagers et les automotrices électriques, l'état est évalué en fonction de critères visuels, mais également en fonction de l'âge, de la performance de l'actif et de son historique de maintenance. Une pondération est ensuite appliquée en fonction de la criticité des systèmes constitutifs de ces catégories d'actifs.

Pour les infrastructures dont le pourcentage d'inspection est inférieur à 100 %, les indices d'état et le DMA n'ont pas été extrapolés.

Les pourcentages d'inspection, les pourcentages d'indice d'état (ABC / D / E) et l'indice d'état moyen sont pondérés par catégorie en fonction du nombre d'infrastructures.

Évolution de l'état des infrastructures Par type et catégorie d'infrastructure

	Indice d'état (%)									Indice d'état moyen	
	ABC			D			E			PAGI	
	PAGI		Variation	PAGI		Variation	PAGI		Variation	2016-2017	2017-2018
	2016-2017	2017-2018		2016-2017	2017-2018		2016-2017	2017-2018			
Immeubles											
Gares	84	80	(4)	15	20	5	1	0	(1)	B	B
Terminus	80	80	0	16	14	(2)	4	6	2	C	C
Garages	99	80	(19)	1	20	19	0	0	0	A	B
Abris de protection	100	100	0	0	0	0	0	0	0	A	A
Ouvrages de génie civil											
Voies ferrées	86	75	(11)	0	20	20	14	5	(9)	B	C
Ponts, ponceaux, tunnels et murs	91	80	(11)	6	18	12	3	2	(1)	B	B
Stationnements incitatifs	85	85	0	9	10	1	6	5	(1)	C	C
Voies réservées	89	89	0	10	11	1	1	0	(1)	C	C
Équipements											
Locomotives	96	100	4	4	0	(4)	0	0	0	B	B
Voitures passagers	100	100	0	0	0	0	0	0	0	B	B
Automotrices électriques	0	0	0	100	100	0	0	0	0	D	D
Véhicules d'intervention	46	77	31	18	7	(11)	36	16	(20)	C	A
Signalisation	93	93	0	7	7	0	0	0	0	B	B
Caténaire	100	100	0	0	0	0	0	0	0	B	B
Aiguillages	100	100	0	0	0	0	0	0	0	B	B

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Variation

L'indice d'état moyen des immeubles est relativement stable à l'exception des garages dont l'indice d'état a varié de très bon (A) à bon (B) pour les raisons suivantes :

- La dégradation des surfaces de roulement et des toitures constatée lors d'inspections plus approfondies;
- La constatation de signes de détérioration avancée de la structure des surfaces asphaltées nécessitant des travaux majeurs afin d'assurer leur pérennité.

Pour les voies ferrées, l'indice d'état moyen est à la baisse en raison de passages à niveau, de traverses, de voies et de rails qui devront être remplacés afin d'assurer une prestation de services optimale aux usagers.

Pour les ponts, ponceaux, tunnels et murs, la variation s'explique par les inspections supplémentaires réalisées en cours d'année qui ont permis de confirmer et bonifier la liste des travaux à réaliser sur ces infrastructures.

Pour les véhicules d'intervention, le remplacement d'une grande quantité de véhicules, qui avaient atteint la fin de leur durée de vie utile, explique l'amélioration de l'indice d'état moyen. Ce remplacement a débuté en 2016 et se poursuivra en 2017.

Évolution du déficit de maintien d'actifs des infrastructures
Par type et catégorie d'infrastructure
(en millions de dollars)

	Déficit de maintien d'actifs au PAGI 2016-2017	Augmentation	Résorption	Déficit de maintien d'actifs au PAGI 2017-2018
Immeubles				
Gares	5,4	1,7	(1,2)	5,9
Terminus	5,5	0,5	(0,5)	5,5
Garages	—	3,4	(0,6)	2,8
Abris de protection	—	—	—	—
Ouvrages de génie civil				
Voies ferrées	1,0	3,1	(0,5)	3,6
Ponts, ponceaux, tunnels et murs	3,6	2,7	(0,3)	6,0
Stationnements incitatifs	0,1	0,3	—	0,4
Voies réservées	—	—	—	—
Équipements				
Locomotives	0,1	—	(0,1)	—
Voitures passagers	—	—	—	—
Automotrices électriques	39,2	1,5	(0,8)	39,9
Véhicules d'intervention	—	—	—	—
Signalisation	0,5	—	—	0,5
Caténaire	—	—	—	—
Aiguillages	—	—	—	—
Total	55,4	13,2	(4,0)	64,6

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Variation

Augmentation

Les éléments ayant contribué à l'augmentation du DMA s'expliquent principalement par :

- La constatation de travaux découlant des nouvelles inspections des surfaces de roulement et des toitures de certains immeubles ou ouvrages de génie civil;
- La constatation de travaux supplémentaires pour les voies ferrées de la zone inexploitée de la subdivision Montréal et Ottawa (M&O);
- La constatation de travaux majeurs à réaliser sur un pont de la subdivision M&O;
- La dégradation naturelle des actifs depuis l'inspection de référence de 2013;
- L'identification de nouveaux travaux sur les bogies et les condensateurs des automotrices électriques;
- L'indexation du coût des travaux à réaliser pour l'ensemble des infrastructures.

Résorption

Les éléments ayant contribué à la résorption du DMA sont principalement :

- Les travaux de remplacement du pavé uni, le remplacement de certains quais pour les gares et de certaines traverses du Centre d'entretien Lachine;

- Les travaux réalisés sur certaines composantes désuètes des locomotives qui se sont achevés en 2016, combinés à ceux réalisés sur les bogies et sur les portes des automotrices électriques;
- Les travaux de remplacement complet du système d'enclenchement du passage à niveau situé sur la Montée Cadieux de la subdivision M&O.

LA SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC

Inventaire des infrastructures¹ Par type et catégorie d'infrastructure

	Quantité	Dimension	Âge moyen (ans)	Inspection (%)	Indice d'état (%)			Indice d'état moyen	Déficit de maintien d'actifs (M\$)
					ABC	D	E		
Immeubles	76	9 005 m ²	20	100	92	8	0	A	0,4
Ouvrages de génie civil									
Quais	24	7 346 m	37	100	57	43	0	C	25,8
Embarcadères	20	3 604 m ²	22	100	72	21	7	B	18,0
Autres	19	156 633 m ²	34	100	88	12	0	B	0,1
Équipements									
Navires	19	s.o.	28	100	100	0	0	A	—
								Total	44,3

¹ Résultats basés sur les données de décembre 2016.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

L'âge moyen des ouvrages de génie civil représente l'âge apparent de ces infrastructures, lequel prend en considération l'âge chronologique de l'infrastructure ainsi que les travaux réalisés sur celle-ci afin d'assurer sa capacité à rendre le service d'ici la fin de sa vie utile.

Toutes les infrastructures sous la gouverne de la STQ ont été inspectées au cours des dernières années. Conformément aux lignes directrices gouvernementales, un calendrier d'inspection en continu a été établi ciblant les composants critiques des immeubles et des ouvrages de génie civil essentiels afin de rendre le service requis. L'objectif étant de conserver un portrait à jour de l'état de nos infrastructures de manière à soutenir les décisions à leur égard.

Pour les navires, des programmes d'inspection et de suivi périodiques des principaux composants sont exigés en fonction des obligations législatives et normatives imposées par la Loi sur la marine marchande du Canada. Résultant de ces inspections, chaque navire obtient les approbations statutaires périodiques exigées afin de maintenir la certification requise à l'accomplissement de sa mission.

MÉTHODOLOGIE

Les pourcentages d'indice d'état (ABC / D / E) et l'indice d'état moyen sont pondérés selon la valeur de remplacement.

Évolution de l'état des infrastructures Par type et catégorie d'infrastructure

	Indice d'état (%)									Indice d'état moyen	
	ABC			D			E			PAGI	
	PAGI		Variation	PAGI		Variation	PAGI		Variation	PAGI	
	2016-2017	2017-2018		2016-2017	2017-2018		2016-2017	2017-2018		2016-2017	2017-2018
Immeubles	95	92	(3)	5	8	3	0	0	0	A	A
Ouvrages de génie civil											
Quais	57	57	0	25	43	18	18	0	(18)	C	C
Embarcadères	72	72	0	0	21	21	28	7	(21)	D	B
Autres	89	88	(1)	0	12	12	11	0	(11)	C	B
Équipements											
Navires	100	100	0	0	0	0	0	0	0	A	A

Variation

Globalement, les indices d'état moyen des différents types et catégories d'infrastructures présentent une diminution significative de la proportion des infrastructures évaluées dans un très mauvais état (E).

Pour les quais et embarcadères, les variations considérables observées pour les états mauvais (D) et très mauvais (E) s'expliquent par une bonification de la méthodologie d'évaluation de l'état et du DMA de ces infrastructures basée sur leur cycle de vie complet. Plus précisément, les options de remplacement de ces infrastructures sont soutenues par les expériences acquises sur le terrain combinées à des mesures assurant leur utilisation prolongée. Ceci permet donc d'anticiper les risques et de prendre les décisions appropriées afin de les réduire. Ainsi, cette bonification, réalisée dans une approche d'amélioration continue des pratiques de gestion et en adéquation avec les lignes directrices gouvernementales, a résulté en une amélioration de l'indice d'état moyen.

La variation à la hausse de l'indice d'état moyen des autres ouvrages de génie civil (stationnements et aires d'attente) résulte d'une réévaluation de la portée et de l'échéancier de réalisation de certaines interventions. Ainsi, les interventions de plus faible envergure effectuées sur ces infrastructures permettent d'en améliorer l'état et de prolonger leur durée de vie utile.

Évolution du déficit de maintien d'actifs des infrastructures Par type et catégorie d'infrastructure

(en millions de dollars)

	Déficit de maintien d'actifs au PAGI 2016-2017	Augmentation	Résorption	Déficit de maintien d'actifs au PAGI 2017-2018
Immeubles	0,8	0,8	(1,2)	0,4
Ouvrages de génie civil				
Quais	20,1	5,7	—	25,8
Embarcadères	15,5	2,5	—	18,0
Autres	8,6	0,1	(8,6)	0,1
Équipements				
Navires	—	—	—	—
Total	45,0	9,1	(9,8)	44,3

Variation

Augmentation

Pour les immeubles, l'augmentation du DMA s'explique par de nouvelles inspections réalisées en cours d'année ayant permis de constater de nouveaux travaux sur certains d'entre eux.

Pour les quais et embarcadères, l'augmentation du DMA s'explique principalement par la bonification de la méthode d'évaluation de l'état et du DMA qui prend en considération le cycle de vie complet associé à ces infrastructures reflétant ainsi leur processus de dégradation naturelle.

Résorption

Pour les immeubles, la résorption du DMA découle des travaux réalisés en cours d'année afin de corriger des problématiques de toitures et de revêtements extérieurs.

La résorption de DMA constatée dans la catégorie « autres ouvrages de génie civil » découle de la stratégie d'interventions sur les stationnements et aires d'attente qui permet de prolonger leur durée de vie utile jusqu'à la réalisation de l'ensemble des travaux.

ANNEXES

1. La Loi sur les infrastructures publiques

La Loi sur les infrastructures publiques établit des règles en matière de planification et de gestion des investissements publics en infrastructures. Les objectifs poursuivis par la loi sont :

- Obtenir une vision à long terme des investissements du gouvernement en infrastructures;
- Assurer une planification adéquate des infrastructures publiques;
- Favoriser la pérennité des infrastructures publiques de qualité;
- Contribuer à la priorisation des investissements publics en infrastructures;
- Faire en sorte que la Société québécoise des infrastructures assure une gestion optimale du parc immobilier.

La Loi sur les infrastructures publiques (chapitre I-8.3) a été adoptée par l'Assemblée nationale du Québec le 30 octobre 2013. Cette loi établit les règles de gouvernance en matière de planification des investissements publics en infrastructures, de même qu'en matière de gestion des infrastructures publiques.

La présente loi institue également la Société québécoise des infrastructures, ayant pour mission de soutenir les organismes publics dans la gestion de leurs projets d'infrastructure publique et d'assurer que le parc immobilier répond à leurs besoins, principalement en mettant à leur disposition des immeubles et en leur fournissant des services de construction, d'exploitation et de gestion immobilière.

Cette loi propose une vision à long terme de la planification des investissements du gouvernement en infrastructures, basée sur les meilleures pratiques dans le domaine. Ainsi, elle favorise une planification adéquate des investissements en infrastructures publiques en prescrivant notamment une administration rigoureuse et transparente des sommes qui leur sont consacrées et en promouvant les meilleures pratiques de gestion de projet ainsi qu'une meilleure reddition de comptes.

Les mesures introduites par la loi favorisent également la pérennité d'infrastructures publiques de qualité, notamment par une répartition adéquate des investissements entre ceux relatifs au maintien d'actifs, incluant la résorption du déficit de maintien d'actifs, et ceux relatifs au développement des infrastructures.

2. La Société québécoise des infrastructures

Issue de la fusion de la Société immobilière du Québec et d'Infrastructure Québec, la Société québécoise des infrastructures a mis en place une structure unique d'offre de services en gestion de projets.

Tout en assurant la continuité des activités en gestion et en exploitation immobilières, cette fusion a permis la mise en commun des compétences respectives des deux organisations et, par conséquent, une gestion améliorée des projets d'infrastructure publique, de leur démarrage à leur exécution.

La Société québécoise des infrastructures a pour mission :

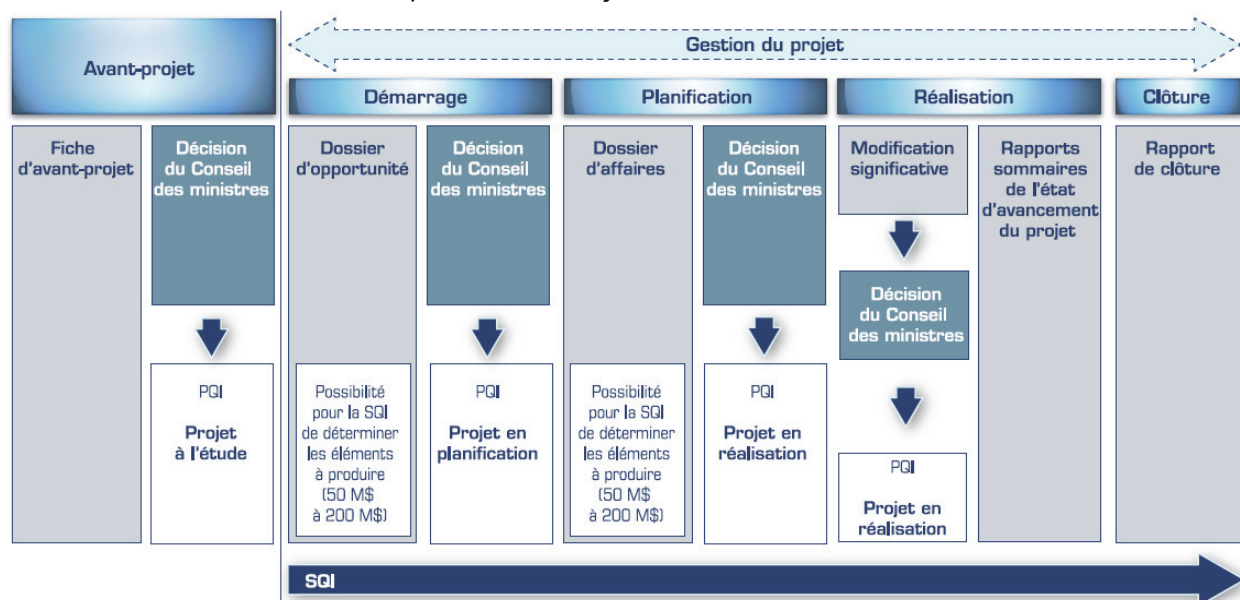
- De soutenir les organismes publics dans la gestion de leurs projets d'infrastructures;
- De développer, de maintenir et de gérer un parc immobilier qui répond aux besoins de ces organismes.

3. La Directive sur la gestion des projets majeurs d'infrastructure publique

En vertu de la Loi sur les infrastructures publiques, le gouvernement a adopté en février 2014 la *Directive sur la gestion des projets majeurs d'infrastructure publique* (Directive). Cette Directive vise notamment à promouvoir les meilleures pratiques en gestion de projet, afin de faire les bons choix d'investissements pour se doter d'infrastructures de qualité tout en respectant les limites d'investissement établies. Elle détermine les autorisations de même que le contenu des documents requis selon les étapes de la gestion du projet et permet à la Société québécoise des infrastructures, dans certains cas, de déterminer ce contenu.

Un projet d'infrastructure publique est considéré majeur lorsqu'il satisfait aux critères déterminés par le Conseil du trésor ou lorsque le Conseil du trésor le qualifie expressément comme étant majeur. Ainsi un projet d'infrastructure publique est considéré majeur lorsque le coût total estimé du projet est égal ou supérieur à 50 millions de dollars (ou supérieur à 100 millions de dollars pour un projet d'infrastructure routière).

La Directive est illustrée schématiquement de la façon suivante :



À l'étape d'avant-projet, une demande de mise à l'étude d'un projet majeur d'un organisme public, priorisé par le ministre duquel il relève, doit être accompagnée d'une fiche d'avant-projet. Celles-ci doivent être autorisées par le Conseil des ministres afin qu'un dossier d'opportunité (DO) puisse être élaboré;

À l'étude (en démarrage), un DO doit être élaboré par le gestionnaire du projet afin d'apprécier la pertinence du projet et recommander la meilleure option à long terme pour répondre au besoin exprimé. Le Conseil des ministres approuve ce DO puis autorise l'élaboration d'un dossier d'affaires (DA);

Une fois en planification, un DA doit être élaboré afin de présenter, en détail, la meilleure option à long terme retenue ainsi que le plan de gestion du projet déterminant les actions nécessaires pour mener à bien le projet. Le Conseil des ministres approuve ce DA puis autorise la réalisation du projet;

Lors de la réalisation, des rapports sommaires de l'état d'avancement du projet doivent être élaborés par le gestionnaire du projet et transmis au Secrétariat du Conseil du trésor. Chaque rapport doit couvrir une période de six mois. De plus, toute modification significative au projet à l'égard du coût total, de la stratégie de financement, de la portée ou de l'échéancier du projet doit être autorisée par le Conseil des ministres;

À la clôture, un rapport de clôture du projet doit être élaboré par le gestionnaire du projet et transmis sans délai au Secrétariat du Conseil du trésor lors de la réception formelle de l'infrastructure publique.

4. Les cadres de gestion des infrastructures publiques

Un cadre de gestion des infrastructures publiques constitue l'ensemble des pratiques, règles et normes qu'un organisme doit suivre à l'égard notamment du maintien et, au besoin, du rétablissement de l'état des infrastructures existantes. Le cadre de gestion établit ainsi les fondations sur lesquelles reposent les plans annuels de gestion des investissements publics en infrastructures.

La Loi sur les infrastructures publiques indique que chaque organisme assujéti doit élaborer et mettre en œuvre un cadre de gestion, ce qui leur permet d'y intégrer les meilleures pratiques de gestion des infrastructures, et ce, en fonction de leur réalité respective. Ce travail s'appuie sur le « Guide d'élaboration et de mise en œuvre des cadres de gestion des infrastructures publiques » élaboré par le Secrétariat du Conseil du trésor en collaboration avec les organismes concernés.

Le guide permet d'encadrer prioritairement les volets suivants :

- La prise et la tenue à jour de l'inventaire des infrastructures reposant sur une inspection rigoureuse et planifiée;
- Les besoins d'investissements en maintien d'actifs;
- Les méthodes d'évaluation de l'état, du déficit de maintien d'actifs et de la valeur de remplacement des infrastructures.

Par ailleurs, un cadre de gestion progresse constamment, et ce en adéquation avec l'environnement de l'organisme, permettant ainsi d'allier les améliorations continues et les lignes directrices gouvernementales. Dans ce contexte, les cadres de gestion des organismes feront l'objet d'une révision triennale et devront être transmis au président du Conseil du trésor. La première révision est fixée au plus tard le 31 mars 2018.

5. Information publiée aux Plans annuels de gestion des investissements publics en infrastructures

Le Plan annuel de gestion des investissements publics en infrastructures de chaque ministre comprend les sections suivantes :

- **La gestion des infrastructures** présente la vision, les orientations et objectifs, les responsabilités et la description du parc d'infrastructures du ministère et des organismes composant le portefeuille du ministre.
- **Les investissements publics en infrastructures** présentent, par organisme ou groupe d'organismes, l'état de l'utilisation des sommes allouées aux infrastructures appartenant aux organismes publics pendant l'année financière précédente et en cours, des explications concernant le taux de réalisation et les principaux projets réalisés ou en cours de réalisation.
- **La pérennité des infrastructures** présente un inventaire des infrastructures du ministère et des organismes sous la responsabilité du ministre incluant notamment, l'évaluation de leur état ainsi que leur déficit de maintien d'actifs. Certains renseignements présentement non disponibles (N/D) le deviendront lorsque les infrastructures concernées auront fait l'objet d'un inventaire détaillé et d'une inspection permettant une évaluation de l'état et du déficit de maintien d'actifs par les organismes publics :
 - **L'inventaire** présente les infrastructures (immeubles, ouvrages de génie civil et principaux équipements) appartenant aux organismes publics désignés par le gouvernement. Par ailleurs, les infrastructures provenant d'investissements en ressources informationnelles ne sont pas présentées, car l'état de santé de ces projets fait déjà l'objet d'une reddition de comptes spécifique disponible à www.tableaubordprojetsri.gouv.qc.ca;
 - **L'état des infrastructures** est présenté par chaque organisme en fonction des données disponibles et de l'indice d'état gouvernemental. Cet indice distingue cinq états possibles, soit de très bon à très mauvais, ainsi qu'un seuil en dessous duquel une infrastructure n'est plus considérée dans un état satisfaisant. Le cas échéant, l'organisme public est responsable de mettre en place des mesures d'atténuation de risques, afin que l'infrastructure assure la sécurité des personnes et n'affecte pas leur santé, sans quoi celle-ci doit être mise hors service. Une fois compilé, l'état de chaque infrastructure permet aux organismes de présenter le pourcentage des infrastructures qui sont dans un état de très bon à satisfaisant (A, B ou C), le pourcentage de celles qui sont dans un mauvais état (D) et la proportion de celles qui sont dans un très mauvais état (E). Cette compilation permet également de présenter un indice d'état moyen de toutes les infrastructures;
 - **Les déficits de maintien d'actifs** ont été évalués par chaque organisme pour une partie ou la totalité des infrastructures, selon la situation qui lui est propre. Ces déficits de maintien d'actifs représentent généralement, pour les infrastructures qui sont en mauvais ou en très mauvais état, une estimation des travaux à réaliser pour rétablir l'état à un niveau au moins satisfaisant. Par conséquent, le déficit de maintien d'actifs d'une infrastructure ne correspond pas nécessairement aux investissements requis pour la remplacer. Par ailleurs, pour les infrastructures présentant un déficit de maintien d'actifs, les travaux qui permettraient de résorber ce déficit ne seront pas nécessairement tous réalisés, car certaines d'entre elles pourraient plutôt être remplacées, démolies ou vendues;
 - **L'évolution de l'état et du déficit de maintien d'actifs des infrastructures** présente les variations de l'indice d'état gouvernemental et du déficit de maintien d'actifs des infrastructures par type et par catégorie. Chaque organisme explique les principales variations comparativement aux informations présentées aux Plans annuels de gestion des investissements en infrastructures publiques de l'année précédente.
- **Les annexes** fournissent, s'il y a lieu, la composition des groupes d'organismes ainsi qu'un inventaire détaillé, le cas échéant.

6. Indice d'état gouvernemental d'une infrastructure publique

L'indice d'état gouvernemental est une échelle permettant de présenter, sur une base unique et comparable, l'état physique des infrastructures publiques (immeubles, ouvrages de génie civil ou équipements). Cet indice gouvernemental a été élaboré en fonction des meilleures pratiques en matière de gestion d'infrastructures. Il différencie cinq états possibles, soit de très bon à très mauvais, ainsi qu'un seuil en dessous duquel une infrastructure n'est plus considérée dans un état satisfaisant. Le cas échéant, l'infrastructure comporte généralement un déficit de maintien d'actifs et l'organisme est alors responsable de mettre en place, si requises, des mesures d'atténuation de risques afin qu'elle assure la sécurité des personnes et n'affecte pas leur santé, sans quoi celle-ci doit être mise hors service.

Indice	État	Description
A	Très bon	L'infrastructure est habituellement récente ou elle est remise à neuf. Elle rend le service sans interruption ou ralentissement, assure la sécurité des personnes et n'affecte pas leur santé.
B	Bon	L'infrastructure présente un niveau léger de dégradation et de déféctuosité. L'immeuble, l'ouvrage de génie civil ou, le cas échéant, l'équipement nécessite certains travaux de maintien d'actifs. Habituellement, l'infrastructure est dans son deuxième tiers de vie utile. Des interruptions ou ralentissements de service de l'infrastructure peuvent survenir occasionnellement. L'infrastructure assure la sécurité des personnes et n'affecte pas leur santé.
C	Satisfaisant	L'infrastructure présente un niveau modéré de dégradation et de déféctuosité. L'immeuble, l'ouvrage de génie civil ou, le cas échéant, l'équipement nécessite régulièrement des travaux de maintien d'actifs. Habituellement, l'infrastructure est dans son troisième tiers de vie utile. Des interruptions ou ralentissements de service de l'infrastructure surviennent occasionnellement. Au besoin, des mesures d'atténuation de risques sont en place. L'infrastructure assure la sécurité des personnes et n'affecte pas leur santé.
Seuil d'état		
D	Mauvais	L'infrastructure présente un niveau élevé de dégradation et de déféctuosité. L'immeuble, l'ouvrage de génie civil ou, le cas échéant, l'équipement nécessite des travaux de maintien d'actifs importants et parfois urgents. Habituellement, l'infrastructure dépasse sa durée de vie utile. Des interruptions ou ralentissements de service de l'infrastructure surviennent souvent. Au besoin, des mesures importantes d'atténuation de risques sont en place. L'infrastructure assure la sécurité des personnes et n'affecte pas leur santé. ----- Un rétablissement dans un état au moins satisfaisant, un remplacement ou une mise hors service de l'infrastructure devrait être envisagé.
E	Très mauvais	L'infrastructure présente un niveau très élevé de dégradation et de déféctuosité. L'immeuble, l'ouvrage de génie civil ou, le cas échéant, l'équipement nécessite des travaux de maintien d'actifs très importants et souvent urgents. Habituellement, l'infrastructure dépasse nettement sa durée de vie utile. Des interruptions ou ralentissements de service de l'infrastructure surviennent très souvent. Des mesures très importantes d'atténuation de risques sont en place. L'infrastructure assure la sécurité des personnes et n'affecte pas leur santé. ----- Un rétablissement dans un état au moins satisfaisant, un remplacement ou une mise hors service de l'infrastructure s'impose.

